



Région
Hauts-de-France

**SÉANCE PLÉNIÈRE
DU 30 MARS 2023**

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
LISTE DE PRÉSENCE	3
LISTE DES POUVOIRS DE LA SÉANCE	5
OUVERTURE DE LA SÉANCE	7
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 26 JANVIER 2023	9
VOTE SUR L'URGENCE D'UNE DÉLIBÉRATION	10
VOTE SUR L'URGENCE DES MOTIONS ET D'UN VŒU	12
EXAMEN DES RAPPORTS	22
EXAMEN DES DÉLIBÉRATIONS :	
* <i>Délibération relevant de la commission 1 :</i>	24
* <i>Délibération relevant de la commission 3 :</i>	25
* <i>Délibérations relevant de la commission 4 :</i>	45
* <i>Délibérations relevant de la commission 5 :</i>	58
EXAMEN D'UN VŒU	67
EXAMEN DES DÉLIBÉRATIONS (suite) :	
* <i>Délibérations relevant de la commission 6 :</i>	73
* <i>Délibérations relevant de la commission 7 :</i>	83
* <i>Délibération relevant de la commission 8 :</i>	98
* <i>Délibérations relevant de la commission 10 :</i>	115
EXAMEN DES MOTIONS ET VŒUX	124
QUESTIONS ORALES	150
ANNEXES :	
* <i><u>Annexe 1</u> : Votes électroniques</i>	163
* <i><u>Annexe 2</u> : Amendements</i>	578
* <i><u>Annexe 3</u> : Motions et vœux</i>	595
* <i><u>Annexe 4</u> : Liste d'émargement</i>	615

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Liste de présence :

Le Conseil régional, dûment convoqué par son Président le 16 mars 2023 s'est réuni le 30 mars 2023, à 09h00, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional.

Ouverture de la séance à 09h15, Monsieur le Président constate que le quorum est atteint.

Ont été présents au cours de l'instance (156) : Monsieur Emmanuel AGIUS, Madame Laurence BARA, Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Laure BAZAN, Monsieur Philippe BEAUCHAMPS, Monsieur Pierrick BERTELOOT, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Martial BEYAERT, Madame Valérie BIEGALSKI, Madame Nathalie BILLET, Madame Anne-Sophie BOISSEAUX, Madame Émilie BOMMART, Madame Natacha BOUCHART, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Laurent BRICE, Monsieur Yannick BROHARD, Monsieur Cédric BRUN, Madame Sylvaine BRUNET, Monsieur Yves BUTEL, Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Guislain CAMBIER, Monsieur Philippe CARON, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Laurence CHARPENTIER, Monsieur Sébastien CHENU, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Elisabeth CLOBOURSE, Madame Elodie CLOEZ, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Edouard COURTIAL, Monsieur Alexandre COUSIN, Madame Jennifer DE TEMMERMAN, Monsieur Arnaud DECAGNY, Monsieur François DECOSTER, Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Guillaume DELBAR, Madame Christelle DELEBARRE, Madame Christine DELEFORTRIE, Madame Karima DELLI, Monsieur Pascal DEMARTHE, Monsieur Carlos DESCAMPS, Madame Cathy DESFONTAINES, Monsieur François DESHAYES, Madame Héloïse DHALLUIN, Monsieur Franck DHERSIN, Madame Mabrouka DHIFALLAH, Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Martin DOMISE, Monsieur Eric DONNAY, Madame Mady DORCHIES, Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Michèle DUCLOY, Madame Stéphanie DUCRET, Monsieur Alexandre DUFOSSET, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Monsieur Eric DURAND, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Hakim ELAZOUZI, Monsieur Olivier ENGRAND, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Madame Virginie FENAIN, Madame Sabine FINEZ, Madame Sarah FLAMANT, Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Madame Anne-Sophie FONTAINE-BARBIER, Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Luc FOUTRY, Madame Amel GACQUERRE, Monsieur André GENELLE, Monsieur Bernard GERARD, Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Madame Sandrine GOMBERT, Madame Elisabeth GONDY, Monsieur Franck GONSSE, Monsieur Michel GUINIOT, Madame Zahia HAMDANE, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE, Madame Chanez HERBANNE, Monsieur Alban HEUSÈLE, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Thomas HUTIN, Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER DUBRY, Madame Claire JOLY, Monsieur Simon JOMBART, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Paulette JULIEN PEUVION, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Madame Emmanuelle LAMARQUE, Madame Marie-Ange LAYER, Madame Nathalie LEBAS, Monsieur Daniel LECA, Monsieur Frédéric LEFEBVRE, Madame Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY, Madame Marie-Sophie LESNE, Monsieur Frédéric LETURQUE, Madame Brigitte LHOMME, Monsieur Jean-Christophe LORIC, Madame Caroline LUBREZ, Monsieur Fulvio LUZI, Madame Frédérique MACAREZ, Madame Faustine MALIAR, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Serge MARCELLAK, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Fatima MASSAU, Madame Sophie MERLIER-LEQUETTE, Monsieur Gilles METTAI, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Martine MIQUEL, Monsieur Frédéric MOTTE, Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur Adrien NAVE, Monsieur Alexandre OUIZILLE, Madame Anne PINON, Monsieur Olivier PLANQUE, Monsieur Julien POIX, Madame Danièle PONCHAUX, Madame Patricia POUPART, Madame Laurence PROUVOT, Monsieur Denis PYPE, Madame Catherine QUIGNON, Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Nicolas RICHARD, Monsieur Laurent RIGAUD, Monsieur Ludovic ROHART, Madame Margaux ROUCHET, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE, Madame Marianne SECK, Monsieur Antoine SILLANI, Monsieur Serge SIMÉON, Madame Valérie SIX, Monsieur Jean-Louis SOUFFLET, Monsieur Christopher SZCZUREK, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Véronique TEINTENIER, Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Philippe THÉVENIAUD, Monsieur Benoît TIRMARCHE, Madame Marine TONDELIER, Monsieur Philippe TORRE, Madame Bernadette VANNOBEL, Madame Edith VARET, Madame Katy VUYLSTEKER.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Étaient absents ou excusés (14) : *Madame Régine ANDRIS, Monsieur Bruno BILDE, Madame Odile CASIER, Monsieur Eric DELHAYE, Monsieur Daniel FASQUELLE, Madame Huguette FATNA, Madame Audrey HAVEZ, Madame Samira HERIZI, Monsieur Benjamin LUCAS, Monsieur Emmanuel MAQUET, Monsieur Jean-Paul MULOT, Madame Patricia PLANCKE, Monsieur Jean-Philippe TANGUY, Monsieur Grégory TEMPREMANT.*

Secrétaire de séance : *Monsieur Anthony JOUVENEL.*

Liste des pouvoirs de la séance :

Groupe Majorité Régionale, Républicains et Indépendants :

Monsieur Emmanuel AGIUS donne pouvoir à Madame Nadège BOURGHELLE-KOS (de 17h53 à 20h29), Monsieur Jean-Pierre BATAILLE donne pouvoir à Monsieur Maxime CABAYE (de 18h07 à 20h29), Monsieur Xavier BERTRAND donne pouvoir à Monsieur Christophe COULON (de 15h57 à 17h17), Madame Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Madame Laure BAZAN (de 09h15 à 10h31, puis de 16h36 à 18h23), Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Madame Manoëlle MARTIN (de 09h15 à 12h38), puis à Madame Faustine MALIAR (de 17h59 à 19h46), Monsieur Yves BUTEL donne pouvoir à Madame Sylvaine BRUNET (de 17h07 à 20h29), Monsieur Maxime CABAYE donne pouvoir à Monsieur Jean CAUWEL (de 12h15 à 14h45), Monsieur Jean CAUWEL donne pouvoir à Madame Laurence CHARPENTIER (de 18h31 à 19h34), Monsieur Christophe COULON donne pouvoir à Madame Anne PINON (de 17h30 à 18h59), Monsieur Edouard COURTIAL donne pouvoir à Madame Christine DELEFORTRIE (de 12h23 à 20h29), Monsieur Martin DOMISE donne pouvoir à Madame Mabrouka DHIFALLAH (de 09h15 à 10h15, puis de 16h36 à 20h29), Monsieur Daniel FASQUELLE donne pouvoir à Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON (de 09h15 à 20h29), Madame Sabine FINEZ donne pouvoir à Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE (de 18h03 à 20h29), Madame Anne-Sophie FONTAINE-BARBIER donne pouvoir à Monsieur Luc FOUTRY (de 12h38 à 20h29), Monsieur Bernard GERARD donne pouvoir à Monsieur Antoine SILLANI (de 15h44 à 18h22), Madame Nathalie GHEERBRANT donne pouvoir à Monsieur André GENELLE (de 18h03 à 20h29), Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel TACCOEN (de 18h03 à 20h29), Monsieur Yvan HUTCHINSON donne pouvoir à Madame Chanez HERBANNE (de 12h46 à 15h03), Monsieur Sébastien HUYGHE donne pouvoir à Monsieur Yvan HUTCHINSON (de 15h51 à 20h29), Madame Claire JOLY donne pouvoir à Monsieur Simon JOMBART (de 17h39 à 20h29), Madame Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY donne pouvoir à Madame Emmanuelle LAMARQUE (de 09h15 à 11h25), Monsieur Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Madame Nathalie GHEERBRANT (de 09h15 à 15h08), puis à Madame Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY (de 18h03 à 20h29), Madame Brigitte LHOMME donne pouvoir à Madame Laurence PROUVOT (de 16h36 à 20h29), Monsieur Fulvio LUZI donne pouvoir à Madame Caroline LUBREZ (de 15h32 à 20h29), Madame Frédérique MACAREZ donne pouvoir à Madame Emmanuelle LAMARQUE (de 16h36 à 20h29), Monsieur Emmanuel MAQUET donne pouvoir à Madame Patricia POUPART (de 09h15 à 20h29), Madame Martine MIQUEL donne pouvoir à Madame Sophie MERLIER-LEQUETTE (de 15h06 à 20h29), Monsieur Frédéric MOTTE donne pouvoir à Madame Aurore COLSON (de 12h23 à 14h59), Monsieur Jean-Paul MULOT donne pouvoir à Monsieur Frédéric MOTTE (de 09h15 à 12h22), puis à Madame Mady DORCHIES (de 12h23 à 20h29), Monsieur Olivier PLANQUE donne pouvoir à Monsieur Denis PYPE (de 17h39 à 20h29), Monsieur Jean-François RAPIN donne pouvoir à Monsieur Ghislain TETARD (de 09h15 à 15h22), Monsieur Antoine SILLANI donne pouvoir à Madame Nathalie DROBINOHA (de 18h33 à 20h29).

Groupe UDI :

Madame Christelle DELEBARRE donne pouvoir à Monsieur Pascal DEMARTHE (de 10h02 à 12h15), Monsieur Eric DELHAYE donne pouvoir à Madame Elisabeth CLOBOURSE (de 09h15 à 20h29), Monsieur Pascal DEMARTHE donne pouvoir à Madame Nathalie LEBAS (de 17h00 à 20h29), Madame Stéphanie DUCRET donne pouvoir à Monsieur Daniel LECA (de 10h48 à 20h29), Madame Maryse FAGOT donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel MICHALAK (de 14h55 à 20h29), Monsieur Jean-Paul FONTAINE donne pouvoir à Madame Paulette JUILIEN PEUVION (de 17h34 à 20h29), Madame Amel GACQUERRE donne pouvoir à Madame Cathy DESFONTAINES (de 16h11 à 20h29), Monsieur Ludovic ROHART donne pouvoir à Madame Elisabeth GONDY (de 17h57 à 20h29), Monsieur Serge SIMÉON donne pouvoir à Madame Christelle DELEBARRE (de 14h45 à 20h29), Madame Valérie SIX donne pouvoir à Monsieur Philippe BEAUCHAMPS (de 18h25 à 20h29), Monsieur Grégory TEMPREMANT donne pouvoir à Monsieur Salvatore CASTIGLIONE (de 09h15 à 20h29).

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Groupe MoDem, Radicaux et Apparentés :

Monsieur François DECOSTER donne pouvoir à Monsieur Anthony JOUVENEL (de 09h15 à 13h00, puis de 15h12 à 18h52), Madame Samira HERIZI donne pouvoir à Monsieur Jean-Christophe LORIC (de 09h15 à 17h20), puis à Madame Edith VARET (de 17h21 à 20h29), Monsieur Jean-Christophe LORIC donne pouvoir à Madame Michèle DUCLOY (de 17h21 à 20h29), Madame Fatima MASSAU donne pouvoir à Madame Bernadette VANNOBEL (de 14h40 à 20h29).

Groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés :

Madame Régine ANDRIS donne pouvoir à Madame Nathalie BILLET (de 09h15 à 20h29), Madame Laurence BARA donne pouvoir à Monsieur Philippe TORRE (de 16h46 à 17h30), puis à Monsieur Bruno CLAVET (de 17h40 à 20h29), Monsieur Pierrick BERTELOOT donne pouvoir à Madame Laurence BARA (de 15h25 à 16h45), puis à Monsieur Alexandre DUFOSSET (de 16h46 à 20h29), Monsieur Bruno BILDE donne pouvoir à Monsieur Laurent BRICE (de 10h30 à 18h10), puis à Monsieur Adrien NAVE (de 18h28 à 20h29), Monsieur Laurent BRICE donne pouvoir à Monsieur Philippe THÉVENIAUD (de 18h11 à 20h29), Madame Odile CASIER donne pouvoir à Madame Émilie BOMMART (de 09h15 à 18h10), Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Madame Mélanie DISDIER (de 17h39 à 20h29), Monsieur Bruno CLAVET donne pouvoir à Madame Sandra DELANNOY (de 12h34 à 14h30), Madame Christine ENGRAND donne pouvoir à Madame Sarah FLAMANT (de 18h38 à 20h29), Monsieur Philippe EYMERY donne pouvoir à Madame Marie-Christine DURIEZ (de 17h30 à 20h29), Madame Huguette FATNA donne pouvoir à Monsieur Alban HEUSÈLE (de 09h15 à 11h50), puis à Madame Sarah FLAMANT (de 11h51 à 13h00), puis à Monsieur Carlos DESCAMPS (de 14h45 à 20h29), Madame Audrey HAVEZ donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis SOUFFLET (de 09h15 à 20h29), Monsieur Alban HEUSÈLE donne pouvoir à Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA (de 11h51 à 20h29), Madame Patricia PLANCKE donne pouvoir à Madame Virginie FENAIN (de 09h15 à 20h29), Monsieur Christopher SZCZUREK donne pouvoir à Madame Christine ENGRAND (de 15h25 à 18h37), puis à Madame Sandra DELANNOY (de 18h38 à 20h29), Monsieur Jean-Philippe TANGUY donne pouvoir à Madame Claire MARAIS-BEUIL (de 09h15 à 20h29), Monsieur Philippe TORRE donne pouvoir à Monsieur Michel GUINIOT (de 17h31 à 20h29).

Groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi :

Madame Elodie CLOEZ donne pouvoir à Madame Zahia HAMDANE (de 18h46 à 19h20), Madame Zahia HAMDANE donne pouvoir à Monsieur Julien POIX (de 19h21 à 20h29), Monsieur Thomas HUTIN donne pouvoir à Monsieur Alexandre COUSIN (de 18h53 à 20h29), Monsieur Benjamin LUCAS donne pouvoir à Madame Karima DELLI (de 09h15 à 20h29), Monsieur Gilles METTAI donne pouvoir à Monsieur Yannick BROHARD (de 16h42 à 20h29), Monsieur Benoît TIRMARCHE donne pouvoir à Madame Elodie CLOEZ (de 09h15 à 10h30), puis à Monsieur Cédric BRUN (de 18h35 à 19h36), Madame Marine TONDELIER donne pouvoir à Monsieur Nicolas RICHARD (de 18h58 à 20h29), Madame Katy VUYLSTEKER donne pouvoir à Monsieur Thomas HUTIN (de 15h40 à 18h53).

Groupe Gauche Républicaine et Écologique :

Monsieur Martial BEYAERT donne pouvoir à Madame Sarah KERRICH-BERNARD (de 15h38 à 20h29), Madame Sandrine GOMBERT donne pouvoir à Monsieur Benjamin SAINT-HUILE (de 18h00 à 19h03), Madame Catherine QUIGNON donne pouvoir à Monsieur Alexandre OUIZILLE (de 16h35 à 20h29).

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, je déclare la séance ouverte et je demande à Anthony JOUVENEL d'assurer le secrétariat de séance.

Monsieur JOUVENEL, je vous remercie de bien vouloir procéder à l'appel nominatif de chacun des conseillers régionaux et de faire lecture des pouvoirs qui m'ont été transmis.

M. JOUVENEL : Très bien.

Merci.

(M. JOUVENEL procède à l'appel des membres)

M. LE PRÉSIDENT : Nous sommes 122 membres présents. Le quorum est donc atteint.

Je rappelle que la séance est publique et qu'elle fait l'objet d'une retransmission en direct sur le site internet de la région. Le public présent peut être, quant à lui, accueilli dans les espaces qui lui sont dédiés.

Mes chers collègues, avant de débiter nos travaux, nous avons appris, depuis notre dernière Séance plénière, le décès de deux maires en exercice de notre région : le 12 mars dernier, la disparition de Jean-Paul HERMANT, le maire de Saint-lès-Pernes dans le Pas-de-Calais. Il était maire depuis 1988 et avait aussi été président de la communauté de communes du Pernois de 2014 à 2017. Nous avons aussi appris ce samedi le décès d'Yvon Heudent, maire de Beauvoir-Wavans, dans le Pas-de-Calais, depuis 2014. Il était professeur au collège du Val-d'Authie à Auxi-le-Château. A leurs familles, aux conseils municipaux de Saint-lès-Pernes et de Beauvoir-Wavans, notre assemblée adresse ses sincères condoléances.

Par ailleurs, je tenais aussi en ce début de séance à ce que notre assemblée puisse rendre hommage à l'un de ses anciens membres. Il a été conseiller régional du Pas-de-Calais de 1992 à 2004, je veux parler de Jean Le Garrec, député du Nord de 1988 à 2008, ministre des gouvernements de Pierre Mauroy et de Laurent FABIUS sous le premier septennat de François Mitterrand. Je voudrais saluer la mémoire d'un homme que j'ai bien connu et apprécié. J'ai eu la chance de le côtoyer sur les bancs de l'Assemblée nationale. Il avait toujours à cœur la défense des salariés, la promotion de l'industrie, d'une économie qui produit, facteur pour lui de progrès social et d'émancipation par le travail. C'était le fruit à la fois de son expérience personnelle, professionnelle, mais aussi de ses rencontres comme élu d'une belle région industrielle. Au nom de notre assemblée, je voudrais adresser à sa famille et à ses proches nos condoléances et avoir une très forte pensée pour Jean Le Garrec.

Je voudrais aussi saluer la mémoire du maréchal des logis-chef Arnaud Blanc. Agé de 35 ans, affecté à l'antenne GIGN de Cayenne en Guyane, il est décédé samedi dernier, 25 mars, des suites d'une blessure par balle reçue alors qu'il était en mission en forêt dans le cadre de la lutte contre l'orpaillage illégal. Je voudrais à sa famille et à ses collègues adresser également toutes nos condoléances.

Le groupe Gauche Républicaine et Écologique a souhaité prendre la parole pour rendre hommage à Jean Le Garrec.

MME KERRICH-BERNARD : Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, je souhaite m'exprimer au nom des élus de notre groupe et particulièrement des élus socialistes sur la disparition de Jean Le Garrec qui nous a beaucoup affectés, comme j'ai eu l'honneur de lui rendre hommage pendant ses obsèques.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Grand ministre de François Mitterrand, également grand député du Cambrasis puis du littoral, vice-président de notre ancienne région Nord – Pas de Calais, c'est effectivement un pilier pour nous qui nous a quittés. Jean Le Garrec faisait partie de cette génération montée au pouvoir avec François Mitterrand qui avait toujours à cœur de défendre l'économie sur ses deux pieds, c'est-à-dire évidemment le travail mais surtout la protection des plus faibles. Il a lutté, vous le savez, Monsieur le Président, pour la protection des salariés face à l'amiante, notamment en mettant en place – et c'est plus que d'actualité aujourd'hui – les systèmes de préretraite pour ces salariés qui, malheureusement à l'époque et toujours aujourd'hui, souffrent beaucoup d'une absence de dépistage et de prise en compte des particularités liées à cette maladie professionnelle. Grâce à lui le système aujourd'hui est tout de même rétabli dans une solidarité générale. C'est une vie à gauche qu'il a passée dans cette région pour laquelle il a tant donné. Je souhaitais lui rendre hommage. Je pense qu'aujourd'hui c'est pour nous plus qu'un exemple, c'est-à-dire retrouver, au-delà de ce pour quoi nous devons nous battre au quotidien, ce pilier du social et de la protection des plus faibles.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT : Voici maintenant quelques informations relatives au déroulement de cette séance, qui se déroulera sur la journée :

- Nous procéderons d'abord à l'adoption du PV de la Séance plénière du 26 janvier 2023.
- Nous procéderons ensuite au vote de l'urgence de l'inscription à l'ordre du jour de la délibération 2023.01002 de la préfiguration régionale de France Travail entre l'Etat, la région et Pôle Emploi Hauts-de-France.
- Viendront ensuite les votes de l'urgence des motions et vœux déposés au titre de l'examen d'urgence dans le respect des deux jours ouvrés avant la séance.
- Nous examinerons les différents rapports qui vous ont été transmis.
- Nous procéderons à l'examen des délibérations.
- Enfin, nous terminerons par l'examen des motions et vœux déposés dans le délai prévu par le règlement intérieur et de ceux dont l'urgence aura été votée ce matin, avant de terminer notre séance par l'examen des questions orales.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 26 JANVIER 2023

M. LE PRÉSIDENT : Nous débutons par l'adoption du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2023.

Monsieur POIX, vous avez demandé la parole sur ce PV.

M. POIX : Merci, Monsieur le Président.

C'était juste pour formuler une remarque et une demande, qu'à l'avenir, les propos qui sont tenus hors micro par les conseillers régionaux et qui sont audibles par l'ensemble de l'assistance et par le secrétariat de séance puissent être consignés dans le procès-verbal des débats.

Pourquoi cette demande ? C'est surtout afin de limiter les débordements auxquels nous avons pu parfois être habitués depuis le début du mandat, donc fluidifier nos débats et les faire monter en qualité, et permettre, le cas échéant, à la conférence des présidents de statuer sur des rappels au règlement, des rappels à l'ordre ou des sanctions par rapport à ces abus de langage ou ces effusions verbales inconsidérées qui pourraient jaillir des divers bancs de l'Assemblée régionale.

Autre point soulevé, d'ordre général, la question de l'accès aux verbatims des séances plénières et la question de l'accès aux votes détaillés des conseillers et conseillères régionaux, notamment pour le grand public. La procédure d'accès à ces verbatims complets et aux votes détaillés par délibération des conseillers régionaux est assez complexe pour le grand public, alors que le Code général des collectivités territoriales nous demande de faciliter cet accès et surtout de permettre l'accès aux votes détaillés, au nom des votants, au sens de leur vote et à la teneur des discussions de la séance.

Je voulais avoir un éclaircissement sur le circuit d'accès à ces procès-verbaux des verbatims de séance et des votes détaillés. Je pense qu'il serait intéressant de faciliter et de fluidifier l'accès à ces documents pour le grand public, via nos outils numériques qui existent déjà, pour faire une plus grande publicité à nos votes et à nos débats qui sont toujours d'une grande qualité.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Deux choses.

Sur la question des votes, je demande au secrétariat général de voir, si vous le pouvez pendant la pause méridienne, comment on peut vous apporter les meilleures réponses. Je comprends tout à fait. Il est vrai que le vote étant public, il est tout à fait normal que l'on puisse y avoir accès. Si vous pouvez voir cela pendant la pause.

Oui, le PV est sur Internet mais la question est aussi de voir comment on peut avoir accès avant le PV.

Pour le premier point, c'est plus compliqué car les dactylos qui prennent note ne sont pas dans l'hémicycle. Elles sont en dehors et le seul son auquel il est possible d'avoir accès est celui qui passe par les micros. Je ne vois pas comment... Combien a-t-on de dactylographes dans les services ? Deux. On les salue. Je ne pense pas qu'il soit vraiment possible qu'elles soient présentes dans cette salle en même temps car c'est un espace complètement clos. Et la question, c'est que si elles sont ici, elles ne pourront pas avoir accès de la même façon. Il faut regarder techniquement si elles pourraient être ici. Mais comme elles ne le sont pas, c'est la raison pour laquelle elles ne peuvent pas prendre et reproduire ce que nous entendons, hélas, parfois.

Contribuer à ce que nous élevions non pas le niveau sonore mais la qualité des débats, je ne peux qu'y souscrire.

Si le document n'appelle pas d'autres observations particulières, il sera considéré comme adopté en application de l'article L.4132-12 du CGCT.

VOTE SUR L'URGENCE D'UNE DÉLIBÉRATION

M. LE PRÉSIDENT : La délibération 2023.01002, « *Préfiguration régionale de France Travail entre l'Etat, la région et Pôle Emploi* », a fait l'objet d'un envoi le 23 mars 2023, soit six jours avant la tenue de cette séance.

Monsieur Laurent RIGAUD a la parole pour exposer les motifs conduisant à inscrire en urgence cette délibération à notre séance de ce jour.

Madame CLOEZ a ensuite demandé la parole, pour deux minutes, et Monsieur METTAI, pour une explication de vote, pour deux minutes aussi.

Si Madame DELLI veut le faire, d'accord, mais je vous rappelle que quand les informations sont données en amont, c'est mieux, c'est plus fluide.

Monsieur RIGAUD, vous avez la parole.

M. RIGAUD : Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, par cette délibération, je vous propose aujourd'hui d'engager notre région dans une préfiguration de France Travail. Comme vous le savez, France Travail marquera à la fois la transformation de Pôle Emploi, mais surtout la mise en œuvre d'une gouvernance décisionnelle partagée entre l'Etat, la région et les partenaires sociaux.

Il s'agit d'une étape supplémentaire dans tout ce que la région a déjà mis en place pour enrichir et améliorer la cohérence et la complémentarité entre les différents acteurs de l'emploi et de la formation. Je parle là du co-pilotage des SPEL, la convention de partenariat votée en novembre dernier entre l'Etat, la région et Pôle Emploi, et enfin le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle, le CPRDFOP, élaboré dans un cadre partenarial largement salué, notamment par les partenaires sociaux.

Cette préfiguration nous laissera voir ce que pourrait être France Travail en région, par une simplification et une meilleure efficacité des instances de gouvernance du champ de l'emploi, de la formation, de l'orientation et de l'insertion. Cet engagement dans une préfiguration régionale se traduira par un protocole élaboré entre l'Etat, la région et Pôle Emploi qui sera présenté aux élus lors de la commission permanente du 31 mai.

En tout cas, ce protocole de préfiguration avec l'Etat et Pôle Emploi permettra, je l'espère, de réduire les tensions sur le recrutement et de mieux accompagner les personnes en recherche d'emploi dans leur démarche d'insertion professionnelle durable ; par cette préfiguration, la région réaffirme donc ce qu'elle sait faire au quotidien pour ses habitants, elle réaffirme sa pleine compétence en matière de formation professionnelle et de développement économique de son territoire.

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez la parole, Madame CLOEZ.

M. METTAI : Monsieur le Président, c'est moi qui vais la prendre.

M. LE PRÉSIDENT : Avant vous, il y a Madame CLOEZ. Je l'ai dit tout à l'heure dans le déroulé.

MME CLOEZ : Je souhaite prendre la parole sur le fond, donc tout à l'heure il y a eu une erreur sur les inscriptions.

M. LE PRÉSIDENT : Les services ont juste reproduit ce qui nous a été dit par les groupes. On a un déroulé et on s'y tient. Sinon cela part dans tous les sens.

Prenez la parole, Monsieur METTAI.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

M. METTAI : Merci, Monsieur le Président.

L'erreur est humaine. Le fait de déposer parfois un texte en urgence également. En règle générale, lorsque cela nous arrive, on nous explique que nos textes sont parfois intéressants, mais que par principe, l'urgence n'est pas justifiée, et vous ne la votez pas. Nous, nous allons privilégier l'intérêt du débat que nous aurons sur le fond tout à l'heure.

C'est la raison pour laquelle nous voterons pour cette urgence.

M. LE PRESIDENT : Karima DELLI.

MME DELLI : C'était un rappel au règlement, mais je le ferai après le débat sur cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Vote sur l'urgence.

Vote sur l'urgence de la délibération 2023.01002

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Madame DELLI, pour un rappel au règlement.

MME DELLI : Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, les commissions thématiques jouent un rôle primordial dans notre institution et dans la défense de ce que nous faisons au niveau régional. Les membres de ces commissions ont une triple mission, assurer une concertation permanente, débattre des enjeux du moment, dans le cadre des projets regarder ce qui se passe au niveau du gouvernement, du Parlement et préparer les positions de la région et les soumettre pour arbitrage, mais surtout mutualiser les échanges, les bonnes pratiques, les innovations territoriales. En gros, les commissions thématiques, c'est un peu notre ruche.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Je le dis, Monsieur le Président, l'ambiance de certaines commissions est inacceptable. Sur l'autel de divergences politiques il y a des comportements déplacés qui s'invitent dans les travaux, des excès de langage. Je crois que le temps n'est plus à de simples rappels au règlement. Je parle notamment de cette commission environnement, où j'ai des remontées d'un climat délétère qui démotive notamment certains de mes collègues.

Je crois qu'il est temps d'endiguer ce genre de comportements, afin de permettre à nos collègues de travailler dans de bonnes conditions. Par conséquent, je demande qu'il y ait véritablement des comptes rendus explicites, détaillés, dans chacune des commissions thématiques.

Merci beaucoup de votre attention, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Le message a déjà été passé aux présidents de commission, ainsi que cela a été dit lors de la conférence des présidents. Pour le reste, le fait que certains demandent assez systématiquement à ce que ce soit en visio n'aide pas non plus à ce qu'elles puissent se tenir dans le meilleur climat possible.

Monsieur HANSEN-CATTA pour un rappel au règlement.

M. HANSEN-CATTA : Je ne vois vraiment pas en quoi il y a un climat délétère dans la commission environnement. C'est une commission où l'on discute. Yves BUTEL peut en témoigner, ce n'est absolument pas délétère. C'est une commission où l'on débat.

Très franchement, à moins que l'on soit en procès en sorcellerie, je ne comprends pas.

VOTE SUR L'URGENCE DES MOTIONS ET D'UN VŒU

M. LE PRESIDENT : Nous avons reçu dans des délais conformes au règlement intérieur :

- la motion du groupe Pour le Climat et pour l'Emploi « *Urgence à Tereos Escaudœuvres* », déposée le 17 mars par Cédric BRUN ;
- la motion du groupe Gauche Républicaine et Écologique « *Pour un grand plan régional de lutte contre l'obésité* », déposée par Sarah KERRICH-BERNARD ;
- le vœu déposé par moi-même relatif à la reconnaissance du génocide des Assyro-Chaldéens de 1915-1918, déposé le 17 mars ;
- le vœu du groupe MoDem, Radicaux et Apparentés « *La gestion des forêts en Hauts-de-France* », déposé le 17 mars par Edith VARET et Anthony JOUVENEL ;
- le vœu du groupe Gauche Républicaine et Écologique « *Soutien de la région Hauts-de-France à l'organisation d'un référendum d'initiative parlementaire et populaire sur notre système de retraite* », déposé le 17 mars par Alexandre QUIZILLE ;
- le vœu du groupe Pour le Climat et pour l'Emploi « *Mise en place des assises régionales du climat* », déposé le 17 mars par Karima DELLI ;
- le vœu du groupe Union des Démocrates et Indépendants « *Donnons un nouveau souffle au projet européen* », déposé le 17 mars par Daniel LECA.

Ces motions et vœux seront examinés en fin de séance, à l'exception du vœu que je porte pour la reconnaissance du génocide des Assyro-Chaldéens de 1915-1918. Il sera examiné dans le cadre de l'accueil de la délégation de membres de la communauté assyro-chaldéenne, juste avant la pause déjeuner.

Pour les motions et vœux parvenus après le délai réglementaire, nous allons procéder à l'examen de leur urgence.

1° Motion déposée par le groupe UDI : « Soutien aux salariés et habitants du Cambrésis, Caudrésis et Catésis »

M. LE PRESIDENT : Je passe la parole pour deux minutes à Serge SIMÉON pour la défense de l'urgence de la motion déposée le 28 mars et intitulée « *Soutien aux salariés et habitants du Cambrésis, du Caudrésis et du Catésis* ».

C'est Nathalie DROBINOHA qui prendra ensuite la parole. Je présume qu'il y aura d'autres interventions.

Serge SIMÉON a la parole.

M. SIMÉON : Monsieur le Président, mes chers collègues,

Considérant l'annonce de la suspension de la production du site Buitoni où sont employés 185 salariés à Caudry par le groupe Nestlé, le 3 mars 2023, et ce, après moult incertitudes ;

Considérant aussi la mobilisation de ces salariés de Buitoni, des habitants et des élus du Caudrésis, du Catésis, du département du Nord et de la région Hauts-de-France qui a eu lieu le 13 mars ;

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Considérant la rencontre des élus avec la direction du groupe Nestlé, en présence du ministre de l'Industrie le 13 mars dernier ;

Considérant enfin la réunion du comité social et économique de Nestlé France, ce jeudi 30 mars, en matinée ;

Considérant d'autre part l'annonce le 8 mars dernier de la fermeture de la sucrerie d'Escaudœuvres par le groupe Tereos, où sont menacés là aussi 123 salariés, sans compter les 80 saisonniers lors des campagnes betteravières ;

Considérant la mobilisation des salariés de la sucrerie, des habitants et des élus là aussi, du département du Nord et de la région Hauts-de-France, qui a eu lieu le 19 mars à Escaudœuvres ;

Considérant par ailleurs la rencontre des élus du territoire avec la direction de Tereos le 16 mars dernier, en présence de Monsieur le préfet de région, ainsi que la rencontre des élus du territoire avec les représentants des salariés le 20 mars à Escaudœuvres ;

Considérant par ailleurs l'engagement total de notre collectivité pour ce territoire du Cambrésis, mais aussi des Hauts-de-France, à travers de grands projets économiques comme le canal Seine-Nord Europe, la requalification de la base 103 en zone e-Valley, ou le soutien très fort du Conseil régional à des fleurons industriels de cet arrondissement comme Stoelzle à Masnières ;

Le Conseil régional, sur demande associée avec Nathalie DROBINOHA et Anne-Sophie BOISSEAUX, mes collègues, réuni ce jour en Séance plénière, demande d'une part le retrait par le groupe Nestlé de la fermeture de cette activité Buitoni, et le maintien d'une autre activité sur site.

Par ailleurs, que le groupe...

M. LE PRESIDENT : C'est deux minutes, Serge.

M. SIMÉON : *Par ailleurs que le groupe Tereos sursoie à sa décision de fermeture.*

C'est pourquoi la région demande à l'Etat de réunir l'ensemble des acteurs de la filière sucre betterave ainsi que les collectivités territoriales concernées.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Nathalie DROBINOHA.

MME DROBINOHA : *« Un rêve sucré. Tous les matins, avec mes copains, / je vois des camions transporter des bonbons. / Il y a des fumées qui sortent des cheminées, / cela forme des nuages dans le paysage. / J'aperçois des silos, remplis d'eau et de sirop. / Ça serait rigolo d'en faire de l'encre pour stylo. / Les tapis roulants sont une rivière de chocolat. / Ils transportent des bonbons piquants, des sucettes et du nougat. / La sucrerie nous mène au pays des rêves quand le soleil se lève. »*

Ce poème a été écrit par les élèves de CE2 de l'école Jean-Baptiste Lebas d'Escaudœuvres, en prévision de la fête organisée pour les 150 ans de la sucrerie. Car oui, nous devons faire la fête. Il y a des mois, la direction avait demandé aux salariés, aux élus de la ville d'Escaudœuvres, aux élus de l'agglo, aux associations d'organiser la fête. Cette fête, les enfants la préparaient avec un spectacle, la « Corrida du sucre », qui avait été planifié et les sportifs étaient prêts à chausser leurs baskets pour les trails qui devaient avoir lieu le 19 mars. Et le couperet est tombé le 8 mars, violemment, subitement. Alors la course s'est transformée en marche de soutien. Les salariés, les Scaldobrigiens, les Cambraisiens, tous nous sommes abasourdis et ne comprenons pas cette décision, encore moins la façon dont la direction l'a annoncée.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Cent cinquante ans que la sucrerie fait partie de notre paysage. Elle est une partie de notre histoire. Nous avons tous des souvenirs qui y sont liés, l'odeur de la mélasse que nous associons à la période de Noël quand la sucrerie tourne à plein régime, le ronronnement des chaudières qui nous bercent toutes les nuits.

Monsieur le Président, par votre présence aux côtés des salariés et des élus du Cambrésis, vous avez pu constater l'attachement que nous portons à notre sucrerie. Vous êtes présent, comme vous l'êtes pour les salariés de Buitoni, un traumatisme supplémentaire pour les habitants du Cambrésis, du Caudrésis et du Catésis, une décision unilatérale que nous ne comprenons pas non plus.

Pour toutes ces raisons, notre groupe appuie et votera l'urgence pour le vœu présenté par Serge SIMÉON pour le groupe UDI.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT : Je vous en prie, Madame.

MME DISDIER : Monsieur le Président, chers collègues, le nerf de la guerre pour tout territoire, c'est l'emploi, première des priorités. Lorsqu'en quelques jours de grosses entreprises à 20 kilomètres l'une de l'autre annoncent la possibilité de fermer leur site et la suppression de la quasi-totalité des emplois, c'est tout un territoire qui tremble.

Il est important que tous les élus soient solidaires de leur territoire. Je vais moi-même présenter d'ici à quelques minutes une motion en urgence concernant la situation alarmante de ces deux entreprises. En toute cohérence et dans l'intérêt général, le groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés votera l'urgence de la motion du groupe UDI. Cela nous permettra de débattre ce soir sur le fond de ce dossier afin de trouver une solution pérenne aux salariés dans l'incertitude.

Je souhaiterais profiter aussi de ce temps de parole pour répondre à Monsieur Philippe BEAUCHAMPS, qui dans la presse parle d'épiphénomène pour le cas de Buitoni et Tereos. A mon sens, c'est une erreur politique. Dans un contexte économique globalement morose, avec de nombreuses fermetures de commerces, d'artisans, de TPE-PME, c'est prendre à la légère ce qui se passe actuellement. Certes, e-Valley situé sur l'ancienne base de loisirs donne une bouffée d'oxygène à l'activité économique du Cambrésis. Il n'en demeure pas moins que le taux de chômage sur notre territoire est supérieur à la moyenne. Il ne faudrait pas que la création d'emplois dans certains secteurs efface la perte de nombreux emplois dans d'autres secteurs. Non, les salariés de Buitoni et Tereos ne sont pas des pions dans un échiquier que l'on pourrait déplacer comme cela à la va-vite, en faisant fi de leurs qualifications.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Premièrement, Madame, ce n'était pas une base de loisirs mais une base militaire, la BA 103. J'y ai fait une partie de ma période militaire.

Deuxièmement, Philippe BEAUCHAMPS, vous pouvez peut-être lui faire des reproches, mais certainement pas de prendre à la légère les dossiers économiques. Je peux en attester et normalement tout le monde ici, quand il n'y a pas d'effets de manche, peut en attester. Je tiens à signaler que nous prenons ce dossier très au sérieux, j'attends juste de voir si les ultimatums posés par le ministre de l'Industrie, qui avait voulu venir en personne, ont été suivis d'effet ou pas. Réponse aujourd'hui, et normalement demain.

Sur vos bancs, qui s'exprime, Monsieur OUIZILLE ?

MME KERRICH-BERNARD : Monsieur le Président, cette motion a une résonance toute particulière, alors même que la direction de Nestlé se réunit aujourd'hui pour acter le sort des quelque 140 salariés. Fermeture, restructuration ou reprise, ce sont bien les salariés qui font les frais du scandale sanitaire de ces pizzas qui malheureusement ont provoqué le décès de plusieurs jeunes enfants.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Aujourd'hui, on fait encore payer aux plus faibles la situation économique d'un groupe qui pourtant pourrait tout à fait – c'est la demande qui est faite aujourd'hui, y compris par l'Etat – localiser un autre type de production pour éviter une fermeture de plus dans notre région, qui est déjà malheureusement bien « dans la panade » vis-à-vis de ces fermetures d'entreprises. Donc sur Nestlé nous soutenons évidemment la demande.

Pour la sucrerie, qu'on ne s'y trompe pas, nous avons évidemment aussi appelé l'Etat à se saisir de ce sujet, parce qu'on est face à un groupe qui aujourd'hui fait d'énormes bénéfices, qui n'a donc aucune raison objective de fermer la sucrerie. Ceci étant, je relève quand même que dans le texte de la motion, il est fait état de l'interdiction des néonicotinoïdes, qui a été confirmée par la Cour de Justice de l'Union européenne. J'attire vraiment votre attention sur le fait de ne pas tomber dans le piège tendu par la direction du groupe, à savoir que c'est une excuse qui est avancée par le groupe, sachant qu'il n'y a pas, à ce jour en tout cas, de jaunisse dans le Nord. Il faut faire très attention. On est face aujourd'hui à un groupe qui utilise des excuses, des excuses qui ne doivent pas être reprises par les élus locaux que nous sommes. Aujourd'hui, en ce qui concerne la sucrerie, c'est une fermeture qui n'est absolument pas justifiée.

Dernière chose. On va se prononcer pour cette motion parce qu'on est évidemment en soutien des salariés qui sont en extrême souffrance dans un contexte déjà de poudrière sociale face à une réforme des retraites qui va mettre sur la paille de nombreux salariés, notamment ceux qui exercent des métiers pénibles. Mais c'est aussi à la région d'anticiper et de ne pas être seulement spectatrice des mutations du tissu économique régional. C'est donc aussi à nous – il ne faut pas seulement s'en remettre à l'Etat – de pouvoir organiser en amont les changements de filière qui nécessairement, à l'aune du changement climatique, devront se faire dans les prochaines années.

Je vous remercie.

Nous voterons pour cette motion.

M. LE PRESIDENT : Dans le même groupe, c'est vous ?

M. METTAI : Oui. Merci, Monsieur le Président.

De la même manière que vient de l'énoncer ma collègue, il nous semble que cette problématique dépasse de loin le seul problème de ces deux entités. Il préfigure la nécessité d'un changement de modèle. De la même manière que tout à l'heure nous avons privilégié l'intérêt du débat, ici en l'occurrence l'avenir des salariés que nous accompagnons également sur le terrain et dans les manifestations, nous privilégierons le débat à la rigidité des principes et nous voterons pour.

M. LE PRESIDENT : Monsieur BEAUCHAMPS.

M. BEAUCHAMPS : Monsieur le Président, intervention au titre d'un rappel au règlement, article 2.2, puisque j'ai entendu dire que j'avais prononcé des mots que je n'ai jamais prononcés. Je ne sais pas à quoi vous faites référence, Madame. Si vous faites référence, peut-être, à un article qui est paru dans un journal – mais je m'aperçois que c'est bien la première fois sur ces bancs que vous croyez ce qui est écrit dans un journal –, j'ai eu affaire à un journaliste qui voulait à tout prix que je dise que j'avais confiance en l'avenir de ce territoire. Et non seulement je ne lui ai pas dit que c'était un épiphénomène, mais je lui ai dit que je ne dirais pas que j'avais confiance dans un territoire au moment où deux entreprises ferment. Je lui ai simplement rappelé, pour qu'on ne l'oublie pas tous ici, que nous avons, ces derniers mois, aidé de nombreuses entreprises sur ce territoire. Je peux vous citer Patatam, Innovafeed, Chrystal Plastic, Carson, etc. Tout cela, globalement, avec les emplois qui sont créés sur l'ancienne BA 103 représente 1 000 emplois nouveaux. Pour autant, je n'ai pas dit que c'était un épiphénomène. J'ai refusé de répondre que j'avais confiance en l'avenir quand deux entreprises ferment sur un territoire en même temps.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité régionale)

M. LE PRESIDENT : Le scrutin est ouvert sur l'urgence.

Vote sur l'urgence de la motion déposée par le groupe UDI

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

2. Motion déposée par le groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés : « Les salariés du Cambrésis sacrifiés sur l'autel de la restructuration de gros groupes ultra-bénéficiaires : sauvons nos emplois industriels et redéployons notre industrie agroalimentaire ! »

M. LE PRESIDENT : Je passe la parole pour deux minutes à Mélanie DISDIER pour la défense de l'urgence de la motion déposée le 28 mars. Vous la maintenez ?

MME DISDIER : J'aurai aussi une explication de vote.

M. LE PRESIDENT : Vous maintenez votre motion d'urgence ?

MME DISDIER : Bien sûr.

Nous avons des choses à dire aussi, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Comme vous avez voté l'urgence sur la motion précédente, je me suis dit que vous ne maintenez peut-être pas la vôtre.

MME DISDIER : Si. J'espère que tous les collègues voteront la nôtre aussi pour montrer l'importance et l'intérêt général.

M. LE PRESIDENT : Si vous preniez cela aussi en considération, vous ne déposeriez plus la vôtre.

Mais vous avez la parole.

MME DISDIER : Monsieur le Président, chers collègues, série noire pour le Cambrésis. Le mois de mars a été marqué par les annonces soudaines de fermeture envisagée de deux entreprises majeures, à Escaudœuvres et Caudry, soit plus de 260 salariés susceptibles de perdre leur emploi. C'est un drame humain qui peut déséquilibrer le tissu économique et social déjà fragile de tout un arrondissement.

Nous avons affaire ici à deux entreprises à profil distinct mais avec une certaine similitude dans une stratégie de repositionnement.

L'usine Buitoni du groupe Nestlé dont le chiffre d'affaires avoisine les 95 milliards d'euros subit une baisse significative de sa production de pizzas après un accident sanitaire grave. Après de trop longues périodes de silence, la direction déciderait soit de réduire de manière draconienne le nombre de salariés, soit de fermer radicalement l'entreprise.

Le groupe Tereos, fort de près de 5,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires, qui a investi des millions d'euros sur son site nordiste il y a quelques années, qui a été condamné récemment dans le dossier de la pollution de l'Escaut, déciderait aussi d'une fermeture d'activité substantielle. Cette décision, si elle devait se confirmer, ne fera qu'accroître le déclin quasi fatal de cet outil de transformation betteravière déjà mis à mal par une décision phytosanitaire récente du gouvernement de se plier au diktat européen sans avoir trouvé de solution alternative raisonnable.

A leur crédit les deux groupes disposent de moyens financiers importants. Ils seraient donc en capacité d'assumer un redéploiement vers d'autres productions via l'innovation.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

C'est ici le rôle majeur du Conseil régional, qui avec la compétence action économique se devrait de les accompagner dans leur mutation. Il faut comme pour Ascoval, comme pour Arques, faire le choix de la mutation des outils et des compétences.

Monsieur le Président, chers collègues, je ne peux pas croire que sur un sujet tel que celui-ci, il puisse y avoir l'ombre d'un doute sur l'urgence de trouver une solution par le haut pour sauvegarder ces deux entreprises et donc sauver un maximum d'emplois.

Je vous demande donc de voter l'urgence de cette motion.

Non, les salariés du Cambrésis ne seront pas sacrifiés sur l'autel des restructurations de ces entités, alors qu'il y a d'autres solutions.

M. LE PRÉSIDENT : Philippe BEAUCHAMPS.

M. BEAUCHAMPS : Ma chère collègue, votre motion arrive trop tôt, ou trop tard. Trop tard, parce que la précédente vient d'être votée. Trop tard, parce que si je reprends les termes de votre motion – je ne suis pas journaliste, je reprends les termes de ce que vous avez écrit –, vous proposez la mise en place d'un plan de crise. C'est ce qui est mis en place depuis très longtemps, et heureusement d'ailleurs car comme l'a rappelé le président BERTRAND, c'est ce soir et cet après-midi que se décide notamment le sort de Buitoni. Ce plan de crise, nous l'avons mis en place. Nous avons rencontré les entreprises, nos élus se sont déplacés, ont participé aux manifestations, ont rencontré les salariés, et ont essayé d'échanger avec les directions.

Deuxième point, vous demandez à l'Etat de se mobiliser. Cela fait longtemps que l'on a demandé à l'Etat de se mobiliser. On le lui redemandera et redemandez-le-lui, mais l'État a été sollicité.

Vous exigez de l'Etat l'arrêt des subventions publiques. Vous lui demanderez également de le faire. Je vous annonce que dans la séance du 22 novembre 2022, vous aviez, nous avions décidé de voter une subvention pour Tereos de 870 000 euros, dont le premier acompte n'a pas encore été versé. Bien évidemment, nous remettrons cela dans une assemblée. Mais à ce jour, nous avons bloqué cette subvention. Nous ne la verserons pas, et le cas échéant, nous vous demanderons de l'annuler et de l'utiliser pour aider les salariés dans leur reconversion et leur formation.

Vous nous parlez aussi du plan stratégie industrie 2035. Pour moi c'est trop tôt. Les décisions n'ont pas encore été prises. Battons-nous jusqu'au bout.

Je propose donc le rejet de cette motion.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous en prie, Monsieur RICHARD.

M. RICHARD : Une explication de vote.

Je voudrais dire que prendre l'interdiction des néonicotinoïdes comme excuse pour la fermeture de Tereos, comme cela a été dit, c'est vraiment assez bidon. Tereos est un groupe mondial. Aujourd'hui, Tereos ferme aussi les usines qu'il a dans les DOM-TOM et qui produisent du sucre à partir de canne à sucre. Imaginer que c'est uniquement la question des betteraves qui fait que Tereos ferme, c'est absolument absurde. C'est un groupe mondialisé qui décide en tant que tel de rationaliser ses investissements et ses placements, point final. Ne faisons donc pas de l'interdiction des néonicotinoïdes la cause de cette fermeture.

Merci.

Nous voterons contre ce projet.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

MME DISDIER : Je voudrais rappeler à nos collègues, à Monsieur BEAUCHAMPS, que nous votons l'urgence de la motion et pas la motion.

Dans l'explication de vote, j'allais présenter nos propositions, Monsieur BEAUCHAMPS l'a fait par sa voix, donc je ne vais pas utiliser un temps qui n'est pas nécessaire.

Aujourd'hui est effectivement une journée cruciale puisque nous attendons d'ici à quelques minutes la décision de la direction de Buitoni qui doit annoncer ou la fermeture ou la restriction drastique du nombre de salariés. Nous aurons des nouvelles certainement dans la journée.

Même si vous ne voulez pas voter notre urgence, le débat aura quand même lieu lors du vote de la motion même de l'UDI. Nous pourrions réaborder le sujet. J'espère que nous aurons des nouvelles rassurantes pour les salariés de Buitoni. Je vous encourage quand même à voter notre motion parce qu'elle fait d'autres propositions que celles de l'UDI. Cela pourrait ouvrir un grand débat ce soir.

Merci d'avance.

(Applaudissements sur les bancs du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés)

M. LE PRESIDENT : Le scrutin est ouvert sur l'urgence.

Vote sur l'urgence de la motion déposée par le groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés

Repoussée à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Un point là-dessus.

Le ministre est venu en indiquant qu'il se faisait fort de faire revenir Nestlé sur sa décision. Nous, nous souhaitons dire que Nestlé – ne dites pas trop Buitoni parce que c'est le groupe Nestlé derrière. C'est très facile et très commode pour le groupe Nestlé de dire : « C'est Buitoni » – devait remettre une autre ligne de production sur ce site.

Il les a reçus. Mais ce fut assez particulier. D'habitude j'aime bien les réunions où tout le monde est autour de la table en même temps, les élus de l'Etat, les organisations syndicales et la direction. Là, on a saucissonné les réunions, je ne sais pas trop pourquoi. En tout cas, on n'avait pas le même niveau d'information les uns les autres.

Le ministère a reçu la direction de Nestlé, qui a proposé de me voir. J'ai dit : « D'accord, avec l'ensemble des élus et des représentants du personnel. » Là je n'ai pas eu de suite. Si c'est juste pour avoir des relations en face-à-face, c'est bien, mais il faut que tout le monde ait le même niveau d'information. Il n'y a pas deux types d'élus, le président de région et les élus locaux. C'est tout le monde ensemble.

Ce que nous avons demandé, et le ministre nous a indiqué qu'il se battrait pour cela, c'est que Nestlé, avec toutes ses productions, remette une autre ligne de production.

On commence à entendre dire que Nestlé va retrouver un repreneur. Dans ce cas, ce n'est pas une obligation de moyens qu'ils ont, mais une obligation de résultat pour que les salariés de Nestlé Buitoni à Caudry puissent retravailler sur le site de Caudry et pas faire des kilomètres et des kilomètres. Si Nestlé veut, ils peuvent le faire, c'est-à-dire du travail sur le même site et dans la même usine. Si Nestlé ne tient pas ses engagements, on va aussi montrer que Nestlé en termes de réputation, ce n'est pas ceux qui font des trucs sympas à manger pour les enfants et tout cela. C'est aussi une entreprise qui se comporte mal. Certains ont accès aux médias. J'ai accès aux médias. Je n'oublierai pas de le rappeler. On va s'occuper de la publicité de Nestlé s'ils ne le font pas. D'autre part Nestlé peut prendre les mesures qui conviennent.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Si j'utilise ce ton, c'est que j'ai des précédents avec Nestlé dans la région. Ce n'est pas la première fois que Nestlé « se barre » d'un site. Le malheur est qu'il faut faire un vrai bras de fer avec eux pour qu'ils daignent faire ce qu'ils doivent faire à l'égard des salariés. C'est quand même dingue qu'avec un groupe de cette importance on soit obligé de mettre en place un bras de fer pour qu'il fasse non pas le minimum, mais le maximum de ce qu'il doit faire pour un territoire et pour les salariés.

On va voir exactement quelle a été la suite réservée à la demande de Monsieur LESCURE qui était venu. Ce qui nous importe, ce n'est pas de faire, parce que je l'entends, un chèque pour les salariés. Non, mais c'est d'avoir de l'activité industrielle sur ce site, à Caudry. Voilà ce que l'on veut.

Je voudrais signaler que par rapport à ce drame terrible, qui a dévasté des familles et où il y a eu de nombreuses victimes, il ne faudrait pas non plus que Nestlé dise que c'est le problème dans cette usine. Il y a un responsable. La responsabilité est celle du groupe. Je ne vois pas pourquoi ce sont les salariés eux-mêmes qui en seraient aujourd'hui désignés responsables. Quand on voit la façon dont ils ont été ballottés dans les décisions, les non-décisions, l'ignorance de la part de la direction... La direction s'est mal comportée pendant ce drame, vis-à-vis des consommateurs et de ses salariés. Je ne vois pas pourquoi aujourd'hui ce sont les salariés et ce territoire qui en seraient désignés responsables. Ce n'est pas normal, surtout pour un groupe comme Nestlé.

On va donc attendre. Je souhaite qu'il y ait une réunion dans les heures qui suivront le CSE pour que l'on sache exactement où nous en sommes des engagements pris par le ministère, et que l'on voie comment on conserve bien du travail à Caudry. Pas seulement dans la région, mais à Caudry.

3° Vœu déposé par le groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés : « Sauvons notre patrimoine religieux »

M. LE PRESIDENT : Nous abordons maintenant l'examen de l'urgence des vœux.

La parole est à Bruno CLAVET pour l'urgence du vœu « *Sauvons notre patrimoine religieux* » déposé le 28 mars.

C'est finalement Madame MARAIS-BEUIL ? Allez-y, Madame.

MME MARAIS-BEUIL : Notre patrimoine et notre identité sur le territoire français sont menacés. L'Observatoire du patrimoine religieux affirme que d'ici à 2030, entre 2 000 et 5 000 édifices religieux risquent de disparaître en France. Nous le constatons partout. Chaque année, des églises ferment leurs portes du fait de leur vétusté rendant l'accès dangereux au public, d'autres sont rasées ou parfois désacralisées. Si rien n'est entrepris, ce sera tout un pan de notre identité et de la mémoire de notre pays qui sera voué à la disparition.

Cet héritage culturel ne peut et ne doit pas s'effacer. Sous les motifs de manque de moyens conséquents à la préservation et à la rénovation, le manque d'action pour cet ensemble patrimonial nous mènera à perdre à jamais une part de notre histoire et de l'identité chrétienne de la France.

Comme nous avons pu le constater encore dans la presse, via un article du *Courrier picard* du 14 mars 2023, les communes et leurs maires ont de plus en plus de difficultés à subvenir à l'entretien de leurs clochers face aux baisses toujours plus importantes des dotations de l'Etat et à l'augmentation des normes et contraintes imposées, toujours plus nombreuses, auxquelles s'ajoutent dans le contexte actuel les budgets municipaux et intercommunaux plombés par l'inflation et la crise énergétique.

Nous tenons particulièrement à féliciter tous ces élus dans nos villages et les diverses associations qui se battent au quotidien, avec courage et détermination, pour la sauvegarde de nos églises, nos statues et nos calvaires, quand d'autres, par idéologie ou par wokisme, cherchent à effacer notre identité en rêvant de déboulonner nos statues et de faire disparaître toute croix chrétienne de nos paysages.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Cependant, ces derniers ont besoin d'un accompagnement plus important. A l'image du musée du Louvre-Lens qui a pris la décision de mettre en place une section dédiée à la culture et au patrimoine des chrétiens d'Orient, le patrimoine chrétien occidental mérite également que l'on s'investisse dans sa préservation et sa promotion.

Le groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés exprime par ce vœu la demande au gouvernement de prendre en compte l'urgence de la situation et de réagir en lançant un grand plan national de protection et de valorisation du patrimoine religieux chrétien, fondement de notre civilisation française et occidentale, afin de sauver nos édifices du funeste péril qui les attend.

M. LE PRESIDENT : Mady DORCHIES.

Yannick BROHARD ensuite a demandé la parole.

MME DORCHIES : Merci, Monsieur le Président.

Madame la Conseillère régionale, permettez-moi tout d'abord de remettre, si je puis dire, l'église au milieu du village. Vous déposez ce vœu en urgence. Or, cette urgence, nous y répondons depuis 2016 sous la présidence de Xavier BERTRAND et du vice-président François DECOSTER. Depuis 2016 le Conseil régional a permis la rénovation de 460 dossiers de patrimoine religieux, pour un montant mobilisé de près de 30 millions d'euros. Nos collègues Eric DONNAY et Isabelle ITTELET peuvent en témoigner, eux qui étaient la semaine dernière à l'inauguration de la rénovation de la très belle église fortifiée Saint-Martin-d'Esquéhéries, en Thiérache, pour laquelle la région a mobilisé 150 000 euros.

Vous le voyez, nous sommes pleinement mobilisés auprès des maires pour accompagner le montage de ces dossiers et les financer, afin de rénover ce patrimoine qui constitue l'identité de nos communes. A ce titre nous travaillons au quotidien avec la Sauvegarde de l'art français.

Par ailleurs, je tiens à corriger une erreur dans votre vœu. Vous évoquez l'ouverture au Louvre-Lens d'un nouveau département. Vous n'êtes pas sans savoir que c'est au Louvre à Paris que s'ouvrira en 2024-2025 un département relatif aux arts de Byzance et des chrétientés en Orient. C'est à ce titre que notre président Xavier BERTRAND a demandé à Madame Laurence DES CARS, présidente du Louvre, dans le cadre de l'ouverture de ce nouveau département, que le Louvre-Lens accueille une exposition sur les chrétientés d'Orient. Ceci s'inscrit dans le soutien financier unanime que nous avons accordé en 2018 pour l'exposition « Les chrétiens d'Orient – 2 000 ans d'histoire » présentée au musée des Beaux-Arts de Tourcoing en lien avec l'Institut du monde arabe.

Vous le voyez, chère collègue, nous sommes pleinement mobilisés pour la sauvegarde de notre patrimoine qui fait la richesse et l'identité de notre région.

A ce titre, je vous propose de rejeter l'urgence de ce vœu.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Monsieur BROHARD.

M. BROHARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, ainsi, il y aurait urgence à instituer un grand plan de sauvegarde de nos églises, catholiques puisque, manifestement, l'inquiétude ne vaut pas pour les temples protestants ou les synagogues. L'amoureux d'architecture profane ou religieuse que je suis connaît l'importance historique, patrimoniale, voire intime de cette question, mais de quoi parle-t-on ?

Il y a en France entre 40 000 et 45 000 églises, dont 10 000 sont déjà protégées et bénéficient à ce titre des 116 millions d'euros alloués annuellement par le ministère de la Culture, auxquels on peut rajouter les nombreuses aides régionales comme il vient d'être rappelé.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Depuis 1905, 233 édifices religieux ont été désacralisés, et jamais sans l'accord de l'évêque concerné, soit 0,6 % des églises. Depuis 2000, 45 églises ont été détruites, toujours pour des raisons de sécurité, dont six ont été reconstruites et 23 dataient du XX^e siècle et ne semblaient pas être des joyaux architecturaux ou patrimoniaux. Ces chiffres sont ceux de la Conférence des évêques, que l'on peindra à accuser d'antichristianisme, et je les préfère à ceux de l'Observatoire du patrimoine religieux dont on a du mal à prendre au sérieux les estimations de 5 000 disparitions d'églises dans les sept ans à venir, quand il n'y en a eu que 45 depuis vingt ans. Cette question n'est pas anodine, mais elle n'est sûrement pas urgente.

En fait, la seule urgence que l'on peut déceler dans ce vœu, c'est celle de lutter contre les approximations, voire la falsification de l'histoire. Arc-bouté sur le catholicisme comme prétendu fondement de notre civilisation, le Rassemblement National fait fi de nos origines celtes et gauloises, elles-mêmes remplacées par les apports grecs et romains. Il ignore la contribution des Francs païens à notre histoire commune, ainsi que celle de tous les mouvements migratoires depuis plus de deux siècles. Et il occulte la déchristianisation inexorable de notre pays. C'est assez désespérant.

M. LE PRESIDENT : On peut passer au vote ? Le scrutin est ouvert.

Vote sur l'urgence du vœu déposé par le groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés

Repoussée à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Madame DISDIER, pour un rappel au règlement.

MME DISDIER : Je voulais répondre à ma collègue.

Effectivement la région fait et débloque des fonds. Mais là il s'agit d'un vœu et nous demandons à l'Etat de venir soutenir et abonder ce fonds de façon à rénover et soutenir davantage notre patrimoine religieux.

M. LE PRESIDENT : Par rapport à votre vœu, je voudrais le dire à Monsieur BROHARD, la région n'a pas attendu pour notamment s'engager dans le soutien financier à la rénovation de la synagogue de Lille, mais également du temple protestant de Château-Thierry. Nous avons en ce moment même un dossier qui devait être inscrit sur le temple protestant de Linselles. La région est bien dans cette logique interculturelle, dirons-nous.

Pour le reste, sur ces sujets, je suis en farouche opposition avec ce qu'avait proposé une ancienne ministre de la Culture et je soutiens totalement mon ami Edouard DE LAMAZE, président de l'Observatoire du patrimoine religieux et conseiller régional de Normandie. Nous avons de nombreux échanges avec lui dans le cadre de ses fonctions, de façon à pouvoir renforcer encore notre action en faveur de cet institut.

Dernière chose, je ne voudrais pas relancer le débat, mais vous me permettez quand même, en restant bien évidemment dans une enceinte laïque, de souhaiter tous mes vœux de rétablissement au pape François. Que cela plaise ou pas, c'est aussi ce que je tenais à dire. C'est un chef d'Etat, je le rappelle.

EXAMEN DES RAPPORTS

Rapport sur l'exercice de la délégation du président en matière de marchés publics :

M. LE PRESIDENT : Vous avez été destinataires pour information du rapport sur l'exercice de la délégation du président en matière de marchés publics.

Y a-t-il des observations ? (*aucune*)

Il n'y a pas de vote.

Rapport sur l'exercice de la délégation du président pour ester en justice :

M. LE PRESIDENT : Vous avez été destinataires pour information du rapport sur l'exercice de la délégation du président pour ester en justice.

Monsieur POIX a demandé la parole.

M. POIX : Concernant le dossier au sujet des malfaçons des bancs du musée du Louvre-Lens, me semble-t-il, je voulais savoir où cela en était car on arrive au bout de la garantie décennale, et s'il y avait un problème au niveau de l'accueil du public, quelle solution avait été mise en œuvre pour éviter que cela n'entrave l'accueil du public. C'est quand même notre vitrine culturelle régionale.

Plus largement, je voulais savoir s'il y a eu un audit global du bâtiment et si on pouvait en avoir communication. On sait qu'au bout de dix ans, la muséographie, la scénographie, va évoluer. On a eu des délibérations sur le dispositif des lumières, qui a été transformé. Où en sommes-nous plus globalement sur cet audit au bout de dix ans, pour garder cet équipement culturel le plus viable et le plus accessible possible ?

Merci.

M. LE PRESIDENT : François DECOSTER est de retour de Bruxelles, il inaugurerait hier le Salon du livre et me représentait. Je vais lui demander d'intervenir tout à l'heure à son retour. Si tel n'est pas le cas, on vous fera la réponse en séance, Monsieur POIX, avant la fin de cette session.

Pas d'autres remarques ?

Pas de vote.

Rapport sur l'exercice de la délégation du président en matière de mandats spéciaux :

M. LE PRESIDENT : Vous avez été destinataires pour information du rapport sur l'exercice de la délégation du président en matière de mandats spéciaux.

Madame MARAIS-BEUIL a demandé la parole.

MME MARAIS-BEUIL : Je tenais déjà à vous remercier d'avoir abondé et de nous mettre des renseignements supplémentaires tels que le coût de ces déplacements.

Il nous manque encore une petite chose, que nous avons demandée depuis quelque temps, Monsieur le Président. C'est d'avoir un rapport, même succinct, des déplacements des personnes : qui ont-elles rencontré, quel a été l'apport pour la région ?

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

M. LE PRÉSIDENT : J'avais indiqué qu'on le faisait soit lors des commissions soit lors de la CP. Il faut que vous l'indiquiez aux présidents de commission avant, vous serez aussi aimables de me transmettre copie pour que je m'assure que ce soit bien fait. Il suffit de dire qu'à l'occasion de tel déplacement vous souhaitez qu'en commission le rapport soit fait soit par le vice-président soit par le conseiller qui s'est déplacé, et en tout état de cause par le président de commission si tel n'est pas le cas. Vous avez droit à ces informations.

Monsieur BATAILLE.

M. BATAILLE : Monsieur le Président, cela a été fait et nous avons largement répondu à toutes les questions qui ont été posées. Madame MARAIS-BEUIL exprime simplement le fait qu'elle voulait des précisions sur les missions accomplies à l'occasion de certains déplacements : les objectifs portés par ces déplacements et les résultats qui en suivaient. Sinon, les détails financiers, techniques, etc. ont été très largement exposés, comme nous avons l'habitude et la volonté de le faire.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Vous laissez entendre qu'elle serait plus royaliste que le roi dans les demandes d'information ?

Madame MARAIS-BEUIL, vous voulez certainement vous défendre ?

MME MARAIS-BEUIL : En C1 vous m'avez répondu que je n'hésiterais pas à poser la question en séance et que vous me laisseriez poser la question en séance. Et vous n'avez pas donné réponse à mes questions.

M. LE PRÉSIDENT : Je ne le disais pas seulement pour la C1, mais aussi pour l'ensemble des commissions thématiques. Ce que je vous demande, si vous avez des demandes à formuler, c'est de m'en adresser copie ainsi qu'au Secrétariat général de façon que je vérifie bien que réponse vous est donnée.

Si vous voulez savoir avant qu'on ne se déplace quel est l'objectif recherché et ensuite les résultats, c'est quand même compliqué, ou c'est ne pas imaginer ce que sont les rencontres, notamment en matière économique. Si vous allez demander à François DECOSTER, qui a représenté la région hier au Salon du livre de Bruxelles, quel est l'objectif quantifié, si c'est pour accroître le volume des ventes de livres publiés dans la région, on ne pourra pas vous répondre. Donc, comme je le disais à peine en souriant, on ne peut pas être plus royaliste que le roi.

Je dis donc aux présidents des commissions thématiques et pas seulement au président de la commission C1 de veiller à ce que réponse soit donnée sur les mandats spéciaux. Si ceux qui étaient bénéficiaires de mandats spéciaux ne sont pas présents, veuillez à les interroger pour donner réponse aux conseillers régionaux.

Commission n°1 : Ressources, fusion, administration générale, finances, personnel, affaires juridiques

Personnel

2023.00665 - Convention de mise à disposition des services de l'Etat chargés de la gestion du Fonds européen agricole pour le développement rural au titre de la programmation débutant en 2023, ayant pour finalité le transfert du personnel en 2024

M. LE PRESIDENT : Monsieur HUTIN est inscrit. Non ?

Le scrutin est ouvert.

Vote sur la délibération n° 2023.00665

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie que ce soit à l'unanimité, parce que nous nous sommes décarcassés pour obtenir le maximum de l'Etat. Je tiens à remercier personnellement Georges-François LECLERC, le préfet de région, qui a vraiment fait le maximum pour que satisfaction soit donnée à la région, pour que le meilleur service soit apporté à nos agriculteurs. Je pense que nous avons obtenu le maximum du maximum, il n'y a pas d'autres régions, sauf peut-être la Bourgogne Franche-Comté, à avoir obtenu la même chose que nous. On s'est battu sur ce dossier et on a obtenu le maximum. Je ne vous cache pas que si quelqu'un m'avait dit qu'il fallait obtenir plus, il aurait été assez mal reçu.

Commission n°3 : Transports, mobilité, grandes infrastructures de transport, économie portuaire, affaires maritimes

2023.00599 - Attribution du contrat de concession de service public relatif à la gestion et l'exploitation du transport ferroviaire de voyageurs concernant les lignes dites de l'étoile d'Amiens

M. LE PRÉSIDENT : Je ne résiste pas au plaisir de vous lire l'intitulé avant que l'on ait le show DHERSIN : « Attribution du contrat de concession de service public relatif à la gestion et l'exploitation du transport ferroviaire de voyageurs concernant les lignes dites de l'étoile d'Amiens ».

Je ne sais pas si l'examen de cette délibération a un rapport, mais il s'avère que depuis ce matin, après que je me suis énervé pour la 15^e fois, l'application SNCF Connect refonctionne, qui permet dans la région des Hauts-de-France de bénéficier de la réduction liée à la carte TER. Il a fallu que je m'énerve auprès du directeur régional, il a fallu que je m'énerve auprès du président de la SNCF et ça y est, depuis ce matin quand vous avez une carte TER, vous bénéficiez à nouveau de la réduction sur le site. J'ai indiqué que la délibération venait et que l'on allait m'entendre. Comme par hasard, c'est rétabli ce matin. On peut croire aux coïncidences. En tout cas on ne va pas rester dans le registre des vœux précédents, je ne crois pas aux miracles, éventuellement aux coïncidences.

En attendant, toutes les personnes qui ont payé le prix fort, c'est-à-dire sans la réduction, ont la possibilité de se faire tout rembourser, une communication de la SNCF va intervenir. Et même si c'est 3 euros ; je m'explique : pour certains trajets comme Saint-Quentin – Paris, le tarif normal est à 24,50 euros, je crois ; c'était normalement 13 euros avec la carte TER. Quand les gens prenaient leur billet à bord, ils se faisaient appliquer la majoration de 3 euros parce qu'ils le prenaient à bord. C'est inadmissible. Le directeur régional – et je le crois – avait passé des consignes qui visiblement n'ont pas été respectées.

Donc je l'indique également, il n'est pas question que le tarif soit passé de 13 à 16 euros. Toute personne qui par principe voudrait se faire rembourser ces 3 euros a la possibilité de le faire. J'ai demandé à la SNCF que pour 3 euros on ne demande pas trois pages de renseignements, mais à peine trois lignes. Toute personne bénéficiaire de la carte TER pendant cette période et qui a payé le prix fort doit pouvoir se faire rembourser. S'il y avait la moindre difficulté, je demande que l'on contacte Olivier ENGRAND, président de commission, et Franck DHERSIN ou moi-même, mes coordonnées étant quand même dans le domaine public.

Je le dis, parce que ce sont des sujets comme ceux-là qui semblent être périphériques mais qui ne le sont pas. On va nous dire que les gens peuvent toujours prendre leur billet aux bornes ; alors il faut nous expliquer pourquoi on a développé les applications comme celle-ci et pourquoi il y a de plus en plus de gens qui font les démarches par Internet.

Je suis désolé du désagrément et c'est le reproche que je fais à la SNCF : comme d'habitude championne du monde en termes de communication. Il s'avère que ce sont des usagers qui m'en ont parlé et que moi-même j'ai eu à prendre des billets pour m'apercevoir que cela ne marchait pas, parce qu'ils se sont bien gardés de le dire au départ.

Ceci étant, je ne sais pas si c'est le meilleur préambule à la délibération qui vient, mais il n'empêche que nous vous la présentons sans aucune hésitation ni aucune réserve. Franck DHERSIN va nous faire une petite note d'ambiance, avant que l'on étudie les amendements et que l'on ait les différentes prises de parole des groupes.

Frank DHERSIN, vous pouvez commencer à l'heure et vous ne pouvez pas finir en retard, c'est deux minutes, pas plus.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

M. DHERSIN : J'avais un peu plus.

M. LE PRESIDENT : Non, ce sera pour tout à l'heure. Là je vous demande une petite note d'ambiance.

M. DHERSIN : Ah, sur le sujet ! Une note d'ambiance !

On est évidemment très heureux de la façon dont les choses se sont passées. C'est vrai que quand on annonce que l'on veut vous proposer de choisir la SNCF, cela en a fait sourire plus d'un. Le foot est un sport qui se joue à 22, à la fin c'est l'Allemagne qui gagne. Plus maintenant, mais c'était le cas. Le train est un sport pour beaucoup d'usagers et à la fin ce serait la SNCF qui gagne. Sauf que l'équipe de la SNCF d'avant et l'équipe de la SNCF qui nous propose un nouveau règlement de jeu, ce n'est plus la même. Simplement pour une seule chose, à savoir que nous sommes passés d'une situation de monopole à une situation d'ouverture à la concurrence. Cela change absolument tout. On l'a bien vu dans la discussion. Il y avait une autre entreprise, Transdev. Au cours de cette discussion qui a duré des mois, on a vu l'évolution des pourparlers. Bien évidemment, on a vu aussi les avancées, une à une, et comment la SNCF, pour répondre à l'ensemble des points, nous a fait des propositions qu'elle nous refusait il y a à peine trois ans, systématiquement, de peur de perdre son option.

Voilà, Monsieur le Président. Je trouve que ce à quoi on aboutit et ce que l'on va vous proposer dans le débat dans quelques instants est non seulement une excellente chose pour la région, mais surtout une excellente chose pour les usagers, les 140 000 usagers qui quotidiennement prennent le train dans notre région.

M. LE PRESIDENT : Monsieur OUIZILLE, pour l'amendement n° 1.

M. OUIZILLE : En réponse à Monsieur DHERSIN et à son très grand enthousiasme je suis très heureux de voir qu'il croit désormais aux grands soirs et aux petits matins qui iront mieux pour nos usagers, comme si l'établissement d'un contrat sur des feuilles de papier pouvait régler l'ensemble des problématiques qui sont les nôtres en matière de transport. Mais je passe sur ce point, pour en venir en effet à ce premier amendement, que nous vous proposons dans le cadre du contrat de concession de service public que vous avez établi avec la SNCF.

Il y a dans ce contrat une option qui concerne la ligne Abbeville-Le Tréport. Cette option, vous le savez, est très attendue. Vous avez pris des engagements depuis 2018 et depuis la fermeture de la ligne pour trouver une solution et pour engager les choses. On voit qu'en face l'Etat, par la voix de Clément BEAUNE, ministre des Transports, a pris la décision d'avancer de son côté sur la question du réseau et de la régénération.

La proposition que nous vous faisons pour être dans la clarté vis-à-vis des usagers, pour être dans la clarté vis-à-vis des élus de la Somme, c'est de faire le choix, car nous pouvons le faire, d'affermir immédiatement cette option et de le faire dans le cadre de cette délibération.

Je vous propose cet amendement à la délibération, qui permet simplement d'indiquer que nous affermissons immédiatement l'option sur la ligne Abbeville-Le Tréport.

Merci, Monsieur DHERSIN, pour votre retour sur ce sujet évidemment important pour les Picards.

M. LE PRESIDENT : Monsieur DHERSIN.

M. DHERSIN : Vous voulez affermir, c'est très bien. Je vois que vous citez le ministre Clément BEAUNE, comme s'il vous avait fait une promesse et comme si vous le croyiez sur parole. Je suis très étonné de ce que vous venez de dire, parce que malheureusement telle n'est pas la situation.

Affermir, cela veut dire quoi ? Cela voudrait dire, en le rajoutant dans cette délibération, que l'on donne le « go » à notre concessionnaire dès à présent pour recruter et former les personnels nécessaires pour opérer par le mode ferroviaire la ligne Abbeville-Le Tréport au démarrage du contrat, dès la fin 2024.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Cela veut dire aussi en conséquence que l'on va payer financièrement pour la réalisation de cette offre dans le contrat de délégation, alors que ces personnels ne pourront pas travailler et que les trains ne pourront pas circuler tant que la ligne ne sera pas rouverte. Or, Monsieur OUIZILLE, vous connaissez bien le fonctionnement de SNCF Réseau : jamais cette ligne ne pourra rouvrir d'ici à deux ans, puisque les réflexions portant sur la réouverture de la ligne sont toujours malheureusement en cours et qu'elles sont notamment liées à la problématique des passages à niveau, que nous ne contrôlons absolument pas. L'avenir de cette ligne est également conditionné par les négociations Etat-région dans le cadre du volet mobilité du CPER, dont on attend toujours le mandat de négociation de la part de l'Etat en région. Il n'est toujours pas là. Donc, vous voyez, les bonnes paroles du ministre, je veux bien, mais concrètement il n'y a toujours rien. Il faudrait déjà passer toutes ces étapes, puis faire les études opérationnelles, puis les travaux. On ne va pas affirmer tout de suite, Monsieur, car cela n'a pas de sens. On affirmera peut-être après ensemble.

Je propose donc de rejeter cet amendement

M. LE PRESIDENT : Le scrutin est ouvert sur l'amendement.

M. OUIZILLE : Il y avait une explication de vote.

M. LE PRESIDENT : Si vous voulez, je suspends. Les présidents de groupe viennent me voir et tout cela. Je n'ai pas d'autres inscrits. Vous allez donc prendre la parole après sur un rappel au règlement. C'est aussi simple que cela. Je n'invente pas tout seul le déroulé, ce n'est pas moi qui l'ai écrit.

Sur l'amendement, le scrutin est ouvert. J'ai appelé le vote.

Vote sur l'amendement n° 1 du groupe Gauche Républicaine et Écologique à la délibération n° 2023.00599

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Qui demande la parole pour un rappel au règlement ?

Si à chaque fois les présidents de groupe pouvaient lever la main pour me dire qui parlera, ce serait mieux.

Monsieur OUIZILLE.

M. OUIZILLE : Juste pour un rappel au règlement, Monsieur le Président.

Ce n'est pas de la mauvaise volonté de s'inscrire. On parle là d'un amendement qui a été déposé hier. Il faut que l'on puisse donner les explications de vote.

M. LE PRESIDENT : Indiquez que vous demanderez une explication de vote après. Il n'y a pas de problème.

M. OUIZILLE : En tout cas, je veux le dire simplement, Monsieur DHERSIN, on ne va pas jouer au chat et à la souris, la vérité est que vous pourriez affirmer tout en disant dans le même temps que vous êtes en attente des sujets que vous venez d'évoquer.

La vérité est que vous ne voulez pas affirmer pour l'instant parce que cela coûte cher, parce que c'est un engagement fort en termes ferroviaires. Ce n'est pas le premier contrat de délégation et de concession que je vois. Vous pourriez affirmer. Vous pourriez même affirmer sous réserve, me proposer un sous-amendement pour que la région s'engage pleinement en disant tout ce que vous venez de dire sur les réserves de l'engagement de l'Etat. Il y aurait mille manières de faire. Je vois qu'aujourd'hui vous renvoyez à l'Etat sans nous dire clairement les choses, en nous disant : « Nous affirmerons le jour où les choses seront prêtes. » J'aimerais que l'on ait un peu plus de clarté sur ce point.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur OUIZILLE, quel âge avez-vous ?

M. OUIZILLE : La moitié du vôtre à peu près, Monsieur le Président. (*rires*)

M. LE PRÉSIDENT : Justement. C'est un gros avantage pour moi.

Je sais que l'expérience est une lanterne qui n'éclaire que le chemin parcouru, mais avec un peu d'expérience des négociations, je sais comment il ne faut pas faire avec l'Etat. Si on dit qu'il faut affermir, c'est plié, on aura zéro à la fin. Quand je vois comment cela s'est passé sur l'étoile de Saint-Pol, où c'est quand même la région qui a dû casquer au maximum et que SNCF Réseau ne nous a même pas filé trois cacahuètes, au bout d'un moment j'en ai marre de passer pour un gogo.

Ce n'est pas parce qu'à une époque on m'appelait le négociateur car j'ai dû perdre beaucoup depuis cette époque, mais à chaque fois que l'on a négocié avec l'Etat, notamment sur les intercités, les négociations que l'on a menées dans la région n'ont pas été considérées comme les plus nulles de la planète France. On va continuer dans cet esprit. Je veux bien prendre des leçons de qui vous voulez, mais je sais à qui on a affaire. Pour négocier avec l'Etat, il n'y a qu'une logique qu'il entend, le rapport de force et le bras de fer. On va continuer comme cela.

Je ne me mettrai pas dans la gueule du loup. Même si Monsieur BEAUNE avait son mot à dire, c'est Bercy qui au final aura son mot à dire, et son nom c'est Monsieur « niet ». Je ne négocie pas avec ces gens-là ; j'allais donner l'image d'une ville dans la région, je ne vais pas la donner. Toujours est-il qu'avec eux on ne va pas dire : « On va affermir ; si vous pouvez nous donner un petit peu ce sera bien. » La position est claire : à l'Etat de mettre sur la table.

(*Applaudissements*)

Monsieur POIX.

M. POIX : Merci, Monsieur le Président.

Pour soutenir la proposition faite par nos collègues du groupe GRE, et pour rejoindre ce qui est dit par Monsieur DHERSIN, je trouve scandaleuse l'attitude de l'Etat, qui agite devant notre nez 100 milliards. Mais ces 100 milliards ne sont pas infinis. On nous dit 100 milliards pour régénérer les capillaires, 100 milliards pour décarboner, 100 milliards pour les RER. Au bout d'un moment il n'y a pas 100 milliards pour rouvrir les lignes. C'est là l'enjeu stratégique.

Le sens de la proposition des socialistes était aussi de dire que la région en tant que pilote, parce qu'elle garde toujours, en tant que concédant, la main sur le développement stratégique de notre réseau, doit avoir une vision à long terme. Cela fait dix ans que les usagers n'en peuvent plus. Nous les avons rencontrés avec ma collègue Marianne SECK à Amiens au tout début du mandat sur ce sujet de la ligne citée dans l'amendement. Je pense que là c'était l'occasion d'aller au bout de ce rapport de force et d'envoyer un message clair.

Est-ce que cela va être évoqué dans le cadre du CPER, c'est une question que l'on se pose car il n'y a pas que la ligne Abbeville-Le Tréport, il y a aussi Lille-Comines, Ascq-Orchies, un sujet qui nous anime beaucoup dans nos échanges. Il faut que l'on intègre cela.

Je pense que quand on parle de négociations, d'affermissement, il faut que l'on affermisse aussi par écrit notre vision stratégique à dix, quinze, vingt ans, y compris avec ces concessionnaires. Mais vous savez que nous, nous sommes par principe opposés à ce système – on en reparlera – puisqu'on surimpose des sociétés dédiées. Demain, on va devoir avoir une société dédiée par étoile si j'ai bien compris. Donc qu'en est-il du plan de développement de notre réseau et de la réouverture des lignes qui ont fermé depuis maintenant quinze ans ?

Merci.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

M. LE PRÉSIDENT : Je vous invite, Monsieur POIX, à vous rapporter à l'excellent discours de Franck DHERSIN lors de l'inauguration du SIFER. Il est intervenu en détail sur tout cela, cela a été repris par nombre de professionnels, en indiquant notamment que les 100 milliards, c'était pour l'instant une annonce. On voyait bien ce qui allait être pris par les régions dans les 100 milliards et vous avez raison de le dire – ce n'est pas tous les jours que l'on est d'accord –, avec ce qu'ils veulent mettre sur l'ensemble du réseau, sur les RER, le compte ne semble pas y être. On se rejoint là-dessus.

Je ne sais pas si votre discours, Monsieur DHERSIN, a déjà été repris sur les réseaux sociaux, mais il fait référence.

Pour négocier il ne faut pas être fâché avec les chiffres.

Vous n'avez pas 29 ans, Monsieur OUIZILLE ? Si déjà vous êtes fâché avec les chiffres sur votre âge par rapport au mien, je ne vous envoie pas en négociation avec Bercy. (*rires*)

Monsieur OUIZILLE, pour l'amendement n° 2.

M. OUIZILLE : Je vous ai inutilement vieilli, Monsieur le Président, j'en suis tout à fait désolé.

C'est bien noté en tout cas, merci d'avoir donné un complément d'information utile pour comprendre la logique qui est la vôtre. Je note sans sarcasme que néanmoins la question est liée au financement État et qu'il n'y a pas d'engagement absolu.

Deuxième amendement que nous vous proposons avec le groupe GRE : « Amélioration du système d'indemnisation des usagers du TER ».

Quand nous avons examiné la convention, plusieurs éléments ont attiré notre attention. D'abord, le fait que l'engagement pour l'indemnisation nous semble exagérément restrictif. Sur la question du caractère automatique tout d'abord ; la SNCF a des clients qui sont des abonnés, avec qui il y a des flux financiers tous les mois ou tous les ans. Nous ne comprenons pas la logique d'indemnisation mise en place par le contrat, où de manière automatique à l'inverse les prélèvements sont faits chaque mois ou bien les remboursements parce que les flux financiers peuvent évidemment être inversés à partir du moment où les informations bancaires sont connues des uns et des autres. La première question, puisque vous nous disiez tout à l'heure justement que lorsque vous vous énervez, cela bougeait, est : pourquoi sur la question de l'indemnisation des usagers, nous n'avons pas un caractère automatique ? C'est la moindre des choses que lorsqu'il y a un défaut, si c'est possible de faire automatiquement, les choses soient faites.

Ensuite, sur le contexte pour obtenir cette indemnisation. Il faut que sur deux mois consécutifs la SNCF se soit loupée sur onze trajets référencés par mois. Mettons que les gens prennent le train vingt jours par mois pour aller travailler. Il faut que la SNCF ait un service dégradé sur onze jours. On trouve que c'est quand même extrêmement restrictif.

Et puis il y a une proposition d'augmentation du montant de l'indemnisation proposée, car elle est de seulement 20 %, pour deux mois consécutifs, pour onze trajets dégradés. Tout cela nous semble finalement insuffisamment protecteur des usagers. Monsieur DHERSIN se félicitait d'avoir obtenu une baisse massive du coût du contrat pour la région. Peut-être est-il temps de partager avec les usagers cette baisse du coût du contrat.

Voilà ce que je voulais vous dire dans cet amendement.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur DHERSIN.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

M. DHERSIN : Merci, Monsieur le Président.

Je ne me suis pas félicité d'une baisse massive. Je n'ai jamais prononcé ces mots. D'ailleurs, telle n'a jamais été notre option de voir diminuer fortement ce que nous investissons. C'est une politique publique, on sait qu'elle est déficitaire de toute façon. Ce que nous voulons, c'est un meilleur service. Ici, dans l'optique d'égalité de traitement des usagers du TER, le dispositif d'indemnisation de la concession de l'étoile d'Amiens sera similaire à celui de la convention d'exploitation du TER, car il est nécessaire d'assurer des droits communs à l'indemnisation pour l'ensemble des voyageurs des Hauts-de-France, quels que soient les transporteurs demain. Ce dispositif est appliqué automatiquement pour l'utilisateur qui dispose d'un abonnement annuel. Son prélèvement mensuel est ainsi minoré du montant de l'indemnisation. Pour l'utilisateur qui bénéficie d'un abonnement mensuel ou hebdomadaire, une démarche est à réaliser en ligne, grandement simplifiée par la mise en place de la billetterie PassPass.

Donc, afin que tous les usagers abonnés soient identifiés et pour préserver l'automatisme du mécanisme, l'utilisateur devra déclarer au préalable les trains qu'il emprunte régulièrement. Il sera éligible à indemnisation dès qu'une situation dégradée sur ses trains est constatée durant deux mois consécutifs ; un remboursement de l'abonnement sera opéré à hauteur de 20 % du prix versé par l'utilisateur. Ces modalités seront appliquées sur l'ensemble de notre réseau, y compris par le concessionnaire de l'étoile d'Amiens dès qu'il assurera l'exploitation du lot. C'est un mécanisme d'indemnisation qui est calibré afin de permettre à la région de reverser aux usagers les pénalités appliquées à l'opérateur en cas de défaut de la qualité de service.

Au regard de ces éléments, il est proposé de rejeter l'amendement.

Je rappelle aussi que depuis 2016 nous n'avons pas augmenté le prix des billets. Le pouvoir d'achat de ces usagers est déjà largement respecté. On doit être la seule région de France à ne pas avoir augmenté le prix des tickets depuis 2016, même pas cette année alors même que le coût de l'électricité a explosé.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur OUIZILLE.

M. OUIZILLE : Une explication de vote sur un point qui m'inquiète un peu, Monsieur DHERSIN, à savoir l'argumentaire que vous avez mobilisé. Vous avez dit : il y a une convention qui existe aujourd'hui avec la SNCF et comme nous souhaitons que les règles d'indemnisation soient les mêmes pour tous, cette convention fait foi et donc nous devons nous tenir au niveau d'indemnisation prévu par les conventions. Autrement dit, à chaque fois, dans les contrats que vous allez nous proposer, le niveau d'indemnisation va être sorti du débat.

Plus grave, si on s'aligne sur le contrat existant de la SNCF, cela veut dire que jamais dans le temps, puisque les contrats seront attribués les uns derrière les autres, vous n'allez réviser cette question de l'indemnisation des usagers. Vous allez à chaque fois nous dire que le contrat d'avant fait foi et, puisqu'il y en a plusieurs désormais et qu'on doit avoir une politique uniforme sur la région, jamais vous ne pourrez modifier les règles d'indemnisation des usagers. Il y a un vice assez sérieux dans la manière dont vous travaillez cette question de l'indemnisation. Je comprends bien qu'il faut une logique de répartition régionale. Mais ce à quoi vous conduisez, c'est vous priver durablement de n'avoir aucune main sur la question des indemnisations. Cela me semble extrêmement problématique.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Madame DELLI.

MME DELLI : Explication de vote sur cet amendement et sur la raison pour laquelle il faut le soutenir.

Tout simplement parce que, Monsieur DHERSIN, vous dites que « *lorsque le train ne circule pas, le remboursement notamment doit bénéficier d'un système de remboursement automatique* ». C'est la loi. Le problème aujourd'hui dans notre région, c'est que ce n'est pas automatique. Première chose. Et quand je regarde dans le contrat aujourd'hui, ce n'est pas mentionné.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Deuxième chose, c'est ce que dit Monsieur OUIZILLE un peu en filigrane mais je pense qu'il faut mettre les mots. C'est notamment ce que l'on appelle les voyageurs occasionnels. C'est là où l'on a un problème car les voyageurs occasionnels, eux, ont tous des démarches à faire et ne seront pas forcément remboursés lors de l'annulation d'un train. Lorsqu'on leur demande des justificatifs, une présentation, beaucoup se découragent et donc ne sont pas remboursés. C'est là où cela devient très important, Monsieur DHERSIN. C'est peut-être cela qui manque dans la convention. Je ne sais pas si on va pouvoir rattraper le coup. Mais je pense qu'il faut une période d'expérimentation. La question de rembourser pour toutes et tous mérite une expérimentation dans un premier temps. Ensuite on l'ouvre. Par exemple, on commence par les abonnés mensuels et hebdomadaires, on regarde la technicité, comment cela marche, et ensuite on étend le dispositif d'indemnisation. Malheureusement ça n'existe pas dans la convention. Il faut au moins la technicité de l'expérimentation.

Je suis sûre que vous êtes d'accord avec moi, Monsieur DHERSIN, et que dans les prochaines semaines on sera capable de rectifier le tir, au moins pour lancer une expérimentation et être d'accord pour que tous les usagers aient les mêmes droits.

M. LE PRESIDENT : D'autres interventions ?

Le scrutin est ouvert sur l'amendement n° 2.

Vote sur l'amendement n° 2 du groupe Gauche Républicaine et Écologique à la délibération n° 2023.00599

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Amendement n° 3, Monsieur OUIZILLE ?

M. OUIZILLE : Dernier amendement sur la question des pénalités présentes au contrat de concession, pénalités qui sont en forte augmentation, qui sont déplaçonnées, qui peuvent atteindre, si j'ai bien tout suivi, même si c'est difficile de prendre la mesure d'un contrat d'une telle ampleur, 40 millions d'euros sur la vie du contrat. C'est en augmentation très nette par rapport à ce que nous connaissons aujourd'hui.

La proposition est que ces pénalités – cela existe dans certaines autres régions et cela fait le pont avec l'amendement précédent – soient réinvesties, à la fois dans la question des usagers et la question de la création d'un fonds régional de revitalisation du rail, en tout cas que vous fléchiez de manière très claire ces pénalités vers des objectifs de transport.

J'ajoute une réflexion plus générale que je voulais partager avec vous, Monsieur DHERSIN. Vous dites que vous ne le souhaitiez pas mais dans les faits vous avez obtenu une baisse de 30 % du prix du contrat. La vérité est qu'on peut s'en satisfaire en tant que collectivité régionale mais en fait, tout cela ne règle pas le problème. Vous avez la SNCF qui est dans une situation de sous-investissement public, qui va avoir des contrats plus serrés. Vous avez négocié, très bien. Mais en fait l'acteur est toujours en situation de sous-investissement public sur son réseau. Vous avez dit plusieurs fois que le TER pouvait servir à financer autre chose, etc., mais quoi qu'il arrive, il y a toujours un problème de sous-investissement public à la SNCF. Donc, lorsque vous parlez d'un grand soir et que demain tout ira bien – vous l'avez un peu exprimé comme cela –, je n'y crois pas. Je pense que les pénalités au contrat vont monter. Très bien, vous allez récupérer un peu plus d'argent. Mais en termes de qualité de service, quel engagement peut-on avoir que la qualité de service augmente ? De quelle manière voulez-vous voir les choses ? Je comprends ce que vous essayez de faire, je vous dis simplement qu'en termes de sous-investissement public, cela ne va rien changer, voire cela va y contribuer, puisque la SNCF n'aura pas plus d'argent pour investir dans le réseau.

Voilà ce que je voulais vous dire sur cet amendement.

M. LE PRESIDENT : Monsieur DHERSIN.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

M. DHERSIN : Le grand soir, c'est vous qui en rêvez avec la NUPES, mais pas moi du tout.

Je rappelle que la SNCF ne manque pas d'argent, elle en gagne sur les régions. Elle gagne de l'argent sur nos contrats. Il y a une marge, sur ce contrat c'est quand même 803,9 millions d'euros sur neuf ans. Ce ne sont pas des petites sommes.

Notre objectif prioritaire est que le service soit assuré correctement, ce n'est pas d'engranger des pénalités sur le dos des dysfonctionnements qui pourrissent la vie des usagers. Le dispositif de pénalité est justement calibré pour inciter le futur concessionnaire à réaliser un service de qualité, car sinon, à la différence d'aujourd'hui, il ne gagnera pas d'argent et pourra même se faire résilier son contrat avant son terme si les dysfonctionnements perdurent.

Concernant la création d'un fonds de revitalisation du réseau ferroviaire, ne vous méprenez pas. Vous l'appellez comme vous voulez mais c'est bien ce que nous faisons déjà avec notre budget infrastructures de transport. La région a déjà investi plusieurs centaines de millions d'euros pour sauvegarder les lignes de desserte fine du territoire et moderniser le réseau dans le cadre d'opérations du CPER. Elle continuera de faire car l'Etat et la SNCF Réseau ne font pas assez là-dessus. On en a parlé tout à l'heure. Nous l'avons dit et redit, la région ne s'enrichit pas avec ces pénalités. Elle utilise ces montants pour indemniser les usagers et pour réinvestir soit dans l'offre, soit dans les travaux sur le réseau.

Il est donc proposé de rejeter cet amendement. Merci.

M. LE PRESIDENT : Vote sur l'amendement.

Vote sur l'amendement n° 3 du groupe Gauche Républicaine et Écologique à la délibération n° 2023.00599

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Nous avons des prises de parole : Olivier ENGRAND, Amel GACQUERRE, Brigitte FOURÉ, Adrien NAVE, Julien POIX, Karima DELLI, Héroïse DHALLUIN, Sandrine GOMBERT.

Olivier ENGRAND.

M. ENGRAND : Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, la concurrence désigne le processus par lequel plusieurs entreprises sont en compétition sur le marché pour satisfaire au mieux les attentes des clients, entreprises comme consommateurs. Une des formes que peut prendre cette dynamique est de se différencier, par l'innovation ou la différenciation des prestations. La concurrence incite donc les entreprises à innover en permanence et à améliorer leur productivité. Cette définition, Monsieur le Président, n'est pas la vôtre ni la mienne. C'est celle qui émane de l'Autorité de la concurrence, autorité administrative indépendante française.

Dans le cadre qui nous intéresse, à savoir l'ouverture à la concurrence du lot dit de l'étoile d'Amiens, l'opérateur interviendra dans le cadre d'un cahier des charges très précis, qui définit des attentes et des obligations. La concurrence, vous l'avez compris, n'est pas un synonyme de privatisation, n'en déplaise à certains.

Par cette procédure, nous région avons pu définir nos exigences vis-à-vis de l'opérateur historique qui a été choisi à l'issue de cette procédure. La concurrence, tous les Français la connaissent. Chaque jour, comme vous et moi, chacun et chacune fait jouer la concurrence pour changer de forfait de téléphone, de contrat d'énergie ou faire ses courses. Alors pourquoi la région en tant qu'autorité organisatrice du transport ferroviaire régional ne peut-elle pas faire jouer la concurrence pour organiser au mieux les transports du quotidien de ses habitants ?

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Personne dans cet hémicycle ne s'est réveillé un matin avec l'idée d'ouvrir nos lignes du quotidien à la concurrence. Affirmer le contraire serait une tromperie de plus. Cette obligation qui découle du règlement européen sur l'ouverture des marchés oblige en réalité les AOT à procéder à une mise en concurrence de leurs lignes. Grâce à cette nouvelle procédure, les habitants et usagers de cette étoile bénéficieront enfin d'un service digne du demi-milliard d'euros versé par an pour l'exploitation d'un service qui aujourd'hui est mal, voire nullement réalisé sur cette étoile.

Oui, l'ouverture à la concurrence est un défi et nous en Hauts-de-France, on aime les défis et on les relève à chaque fois. Nous voulons de l'innovation pour nos habitants et cette innovation passe nécessairement par cette nouvelle procédure qui, nous le savons, est gage d'amélioration. Finalement, l'ouverture à la concurrence est la possibilité pour nous de replacer l'utilisateur au centre du dispositif, de replacer celles et ceux qui ont fait le choix du train pour leurs trajets quotidiens au cœur de ce nouveau contrat.

A force de recourir au terme « privatisation » plutôt qu'à l'expression « ouverture à la concurrence », nos oppositions ont eu recours à la tromperie. Elles trompaient leurs électeurs, les habitants des Hauts-de-France, et surtout les usagers du TER. Oui, elles trompaient, car elles essayaient de nous faire porter le chapeau des difficultés que rencontre aujourd'hui la SNCF.

Or, la concurrence, comme dans le sport, comme dans l'économie, permet de booster les équipes. En l'espèce, la mise en concurrence de ce lot nous le démontre bien. Quand la SNCF veut, la SNCF peut. C'est ce qu'il fallait démontrer. Grâce à la procédure d'ouverture des marchés, la SNCF n'a eu d'autre choix que se démarquer de ses concurrents pour remporter ce lot et ainsi nous garantir entre autres l'amélioration de l'offre, de meilleurs taux de régularité, l'optimisation de l'exploitation, ou encore la substitution routière en cas de retard de train, et ce en moins d'une heure. Sans compter la possibilité de dénonciation de contrat.

Tous ces objectifs, la SNCF pouvait les réaliser par le passé mais sa situation de monopole la conduisait à ne faire que le minimum, emprisonnant ainsi tous ses usagers qui ont fait le choix du ferré à la place du véhicule particulier.

Aujourd'hui, la SNCF est rendue à ses obligations naturelles, celles de faire rouler des trains en respectant nos 3 A : « à l'heure, assis, averti », dès lors que désormais sa plus grande crainte est de voir dénoncer le contrat qui nous lie pour l'exploitation de ce lot, et ce sans indemnité si elle atteint deux années de suite le plafond de pénalités.

Avant de conclure mon propos, je tiens à remercier au nom du groupe le président BERTRAND et le vice-président DHERSIN d'avoir eu le courage, oui le courage, d'ouvrir cette procédure d'ouverture des marchés, mais aussi et surtout les services transports de la région pour le travail réalisé et la rigueur tout au long de cette procédure.

Enfin, il convient également de remercier le deuxième candidat, le groupe Transdev, pour sa participation et la qualité de son dossier.

Pour terminer, c'est parce que nous sommes persuadés du succès de cette ouverture à la concurrence, qui sera suivie d'autres, que l'ensemble des élus du groupe Majorité régionale, Républicains et Indépendants votera pour cette délibération.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT : Amel GACQUERRE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

MME GACQUERRE : Monsieur le Président, chers collègues, par cette délibération nous allons enfin valider la première étape vers un service de transport ferroviaire amélioré, à la hauteur des attentes des habitants. Il est proposé d'acter l'attribution du premier des quatre lots ferroviaires que nous avons choisi d'ouvrir à la concurrence, celui portant sur l'exploitation de lignes dites de l'étoile d'Amiens vers Laon, Abbeville, Compiègne ou Saint-Quentin.

Notre seul objectif est la qualité de service rendu aux usagers, qui pour la grande majorité n'ont qu'une attente, disposer d'un mode de transport efficace et fiable. L'usager doit donc être au cœur des débats et de notre action.

Pour ceux qui tentent de nous démontrer que le choix d'ouverture à la concurrence n'est pas le bon, j'ai envie de dire que cela ne peut pas être pire qu'aujourd'hui. Rappelons-le, cette mise en concurrence s'inscrit dans un contexte de service extrêmement dégradé : pénurie de conducteurs, suppression récurrente de trains, mise en place de plans de transport adaptés notamment. Un contexte où le dialogue bilatéral a été rompu.

Finalement, et cela en étonnera plus d'un, le changement d'opérateur se fera dans la continuité. SNCF Voyageurs a réussi à démontrer sa capacité à répondre à un cahier des charges très exigeant. Nous nous félicitons de la conclusion des procédures de mise en concurrence qui démontre que l'opérateur SNCF Voyageurs est capable de se positionner, de gagner, et donc d'assumer son service public. Finalement, j'oserais même dire que cette démarche est une opportunité pour la SNCF de contribuer bien plus activement au développement du transport ferroviaire.

Pour ceux qui en douteraient encore, le résultat de cette mise en concurrence démontre une nouvelle fois notre unique objectif dans ce nouveau mode d'exploitation, l'efficacité du service rendu.

Cette nouvelle contractualisation va permettre de poser les bases d'une nouvelle collaboration et de retrouver notre rôle d'autorité organisatrice des mobilités face à SNCF Voyageurs, en devenant à nouveau organisateur et décideur.

Pour finir, quelques éléments de la nouvelle convention qui impose des objectifs d'efficacité de service plus importante avec un taux de régularité exigé de 98,5 % contre 96 % aujourd'hui, et des pénalités jusqu'à quatre fois plus importantes si les objectifs n'étaient pas atteints. Un meilleur partage des bénéfices d'exploitation est également acté ; intéressant lorsqu'on sait que la SNCF avait annoncé 2,5 milliards de bénéfices pour 2022. Nous sommes donc confiants dans le succès de cette mise en concurrence.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe UDI)

M. LE PRÉSIDENT : Brigitte FOURÉ.

MME FOURÉ : Monsieur le Président, mes chers collègues, l'adoption dans cet hémicycle du premier lot attribué pour notre région dans le cadre de l'ouverture à la concurrence est une délibération historique, un véritable changement de paradigme dans la relation entre la région et son concessionnaire pour l'exécution du service public ferroviaire régional.

Plusieurs réponses ont été formulées pour ce lot de l'étoile d'Amiens, mais notre sujet, vous l'avez compris, ce n'est pas l'identité de l'opérateur qui a remporté le lot, c'est l'usager, le service qui sera rendu, la qualité de service partout et pour tous. L'étoile d'Amiens n'est pas prémunie du retard et des 11 000 TER supprimés dans la région en 2022. Alors que l'impact du changement climatique se fait ressentir jour après jour, les habitants de la région souhaitent évoluer et adapter leur mobilité. Dans ce contexte, le train est stratégique. Il l'est d'autant plus sur le territoire couvert par l'étoile d'Amiens, car ce sont des lignes vitales et essentielles pour notre offre ferroviaire. Il suffit de regarder une carte pour constater que cette étoile d'Amiens est au cœur des grands axes de la région et couvre les cinq départements.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Avec toute mon équipe, avec toutes les forces vives du territoire, nous travaillons sur l'attractivité de notre territoire. Nous positionnons Amiens au cœur de la région avec une offre complète et transversale, que ce soit en matière de culture, de développement économique, d'identité, d'équipements structurants et évidemment d'infrastructures. Cette offre ferroviaire va venir renforcer notre force d'attraction et viendra irriguer les territoires qui vivent déjà avec nous, mais également de nouveaux territoires via le futur barreau Roissy-Picardie. Amiens ne sera plus qu'à une heure de Roissy et sera reliée au réseau TGV vers Lyon, Marseille et Strasbourg.

Vous l'aurez compris, par cette délibération, mes chers collègues, nous concrétisons un de nos engagements de campagne et nous continuons à œuvrer pour un maillage ferroviaire efficace et équilibré de notre région.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur NAVE.

M. NAVE : Monsieur le Président, chers collègues, au terme d'un processus où vous avez fait de l'ouverture à la concurrence l'alpha et l'oméga de votre politique ferroviaire comme un aveu d'impuissance sur votre capacité à gérer le réseau de la Picardie et du Nord – Pas de Calais, vous nous présentez une délibération nous demandant d'approuver le choix de retenir la société SNCF Voyageurs comme concessionnaire afin d'assurer l'exploitation du service public de transport ferroviaire de voyageurs pour les lignes dites de l'étoile d'Amiens.

Sur la forme d'abord. Il est regrettable que sur un dossier aussi important qui va engager notre collectivité pour plus de 800 millions d'euros sur dix ans, il ait été fait le choix d'envoyer aux élus le moins d'informations possible concernant cette DSP : une délibération de quatre pages sans que soient joints à cette délibération les résultats de l'appel d'offres et de l'analyse des offres, l'avis de la commission de délégation de service public et le projet de contrat de cette DSP. Comment notre assemblée peut-elle valablement se prononcer dans de telles conditions ? Qu'est-ce qui vous inquiète à ce point ? Le secret des affaires ? Sérieusement ? Nous faisons de la politique, les élus doivent pouvoir s'exprimer sur tous les sujets qui ont trait à cette collectivité. Tous, sans crainte.

Parlons du fond maintenant. La situation est ubuesque, admettez-le. Vous qui avez tant conspué la technostructure de la SNCF, vous voilà aujourd'hui à devoir nous proposer de contractualiser une nouvelle fois avec eux. Il faut d'ailleurs se demander quelles sont vos priorités : l'argent ou le service au public, votre bilan financier ou le triple A, « assis, à l'heure, averti » promis aux usagers ? Dans les critères fixés pour analyser les offres, 50 % des points sont accordés sur le montant total des charges nécessaires pour la bonne exécution de cette concession. C'est une vision de comptable, cette même vision comptable qui a mis à mal nos hôpitaux quand vous étiez ministre de la Santé. Seulement 20 % des points sont accordés au regard de la qualité du service public.

L'analyse des offres financières est d'ailleurs révélatrice de ce que nous dénonçons depuis des dizaines d'années. Nous payons excessivement cher pour un service qui n'est pas correctement rendu aux usagers. Comment expliquer aux habitants que la SNCF ancien et nouveau contractant est capable de faire plus, mieux, et pour moins cher ? Un service qui va croître de près de 10 %, pour un coût annuel de fonctionnement qui va passer de 117 millions d'euros à 91 millions d'euros.

Comment allez-vous expliquer aux usagers que vous avez été incapable d'assurer une bonne qualité de service et une bonne gestion des deniers publics au travers de la convention TER votée en 2019 ? Comment peut-on concevoir d'avoir deux niveaux d'usagers, ceux qui vont circuler sur les lignes dites de l'étoile d'Amiens et les autres ?

Si le critère principal avait été la qualité du service, c'est l'opérateur Transdev qui aurait certainement emporté la mise, car il faisait mieux en matière qualitative. N'est-ce pas ce que nous cherchons ?

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Nous craignons d'avoir du moyen de gamme, justifié par la SNCF par la compression des coûts. Dans ces conditions, comment vont-ils s'y prendre pour attirer de nouveaux usagers sur nos lignes ?

Autre point important qui peut soulever des inquiétudes, la qualité de la maintenance du matériel ferroviaire dans notre région et la capacité pour l'opérateur de pouvoir intervenir rapidement sur le matériel. Rappelons quand même qu'un postulant pour ce marché a abandonné ses démarches, estimant que les sites de maintenance étaient insuffisants. Je rappelle que le groupe Rassemblement National réclame depuis plusieurs années l'uniformisation du parc TER pour réduire le coût de la maintenance et simplifier les réparations. Il va falloir que vous l'envisagiez rapidement.

Nous n'avons pas parlé non plus du réseau ferroviaire. La meilleure convention ou le meilleur contrat de délégation ne valent rien si notre réseau ferroviaire continue à se dégrader, sans qu'il y ait une prise de conscience de la classe politique pour la mise en place d'un plan d'investissement pour la rénovation de nos voies. Les CPER ne sont toujours pas signés et l'Etat continue sa fuite en avant.

Enfin, le prévisionnel des effectifs est-il suffisant pour le bon fonctionnement de cette délégation ? L'article 44 du chapitre 9 qui permet la sous-traitance n'est-il pas le cheval de Troie qui va permettre à la SNCF de déshabiller Paul pour habiller Jacques et de transférer en cas de problème du personnel SNCF Voyageurs à SNCF Voyageurs étoile d'Amiens ? D'ailleurs, où en est-on de l'école des conducteurs promise en 2018 par Monsieur DARMANIN dans son rapport prospectif des transports ? Nous savons que la formation des conducteurs est une priorité et le nouveau contrat ne prévoit rien pour anticiper d'éventuelles difficultés.

Vous allez nous vendre cette délégation comme la solution miracle aux maux du transport ferroviaire dans notre région. Mais en ne faisant pas de la qualité du service public une priorité, vous passez à côté de l'objectif.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : C'est dommage, vu la qualité, de ne pas faire cinq minutes complètes. C'est dommage, franchement.

Monsieur POIX et Madame DELLI.

M. POIX : Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais commencer mon intervention par une simple question : combien de collègues sur ces bancs ont su qu'ils pouvaient consulter le volumineux dossier de DSP ? Question subsidiaire, combien y sont allés ?

La question est oratoire, mais la réponse est éloquente. Tenue à l'écart de ce dossier ô combien important pour notre région, la représentation régionale ne peut dans sa large majorité se prononcer en pleine conscience et de façon éclairée sur les tenants et les aboutissants de ce contrat. Même notre vice-président emblématique, Franck DHERSIN, et même notre président de commission, Monsieur ENGRAND, ont été tenus en lisière de beaucoup de négociations stratégiques ; le secret des affaires une fois de plus a fait tomber un lourd voile d'opacité juridique sur le débat démocratique.

Je suis venu, j'ai lu et je n'ai pas été convaincu par ce que j'ai pu voir dans la délibération. C'est d'abord un trou noir démocratique, on l'a dit. Quels critères ont présidé au choix des concessionnaires, quelles règles de pondération avez-vous décidé de mettre en place, et surtout une alerte : il faut que les règles restent les mêmes pour les autres DSP. Sinon on change les règles du jeu en cours de match et ce n'est pas très bon pour la pérennité de votre plan de bataille.

Les usagers, c'est notre préoccupation majeure aussi. Nous nous battons aussi pour que leur qualité de transport, leur expérience de transport, comme on dit, s'améliore. Mais dans le dossier il y a des absences de clauses, notamment sur la réouverture des guichets – deux sont concernés dans la DSP –, des guichets qui ont fermé depuis plus d'un an maintenant, qui sont fermés avant 9 heures et après 17 heures. On est toujours à cet état des choses.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Il y a aussi la question du transport à la demande, qui doit monter en qualité et en quantité ; le transport PMR est une inquiétude ; quelle plus-value sur le remboursement, ma collègue Karima DELLI en parlera. Et il y a la question du sac à dos social, qui est plutôt un sac avec un fond percé puisque, actuellement, on nous dit que 89 % des agents sur cette étoile vont être transférables, mais il y a une incertitude car on sait qu'au niveau national 30 % restent encore à l'état de négociations. Il y a des droits menacés, notamment l'accès à la médecine, le suivi de soins. Des droits sont menacés notamment sur la cessation progressive d'activité, sur le temps partiel, sur l'égalité salariale femme-homme, sur les travailleurs handicapés. Cela ne figure pas dans le sac à dos.

Nous, nous ne voulons pas faire du ferroviaire un salami au ballast. Il a besoin d'une politique de recentralisation, de sortir de la logique d'entité, d'une simplification de la chaîne de commandement, pour offrir justement cette « meilleure expérience » aux usagers, puisque ce sont les termes de la DSP.

Je laisse la parole à Madame DELLI pour la suite de notre intervention.

MME DELLI : Merci beaucoup.

La parole publique est pleine d'ambition lorsqu'on parle du ferroviaire, mais les actes ne sont pas à la hauteur. Tout le monde parle des usagers. Combien de fois, depuis que nous siégeons dans cette commission transport, avons-nous demandé de les auditionner et de travailler régulièrement avec eux. Malheureusement on nous a toujours dit non. C'est très compliqué de travailler avec des usagers. Heureusement que parallèlement on les rencontre. Mais pourquoi ne pas avoir mis tout de suite en place des systèmes de collaboration avec les usagers ?

De quoi parlons-nous aujourd'hui ? Il faut bien le préciser, ce lot est le premier qui fait l'objet d'une nouvelle donne, son entrée en vigueur sera 2025. Mais je le précise, ce lot ne comprend pas les radiales parisiennes, autrement dit les axes Calais-Amiens-Paris, Beauvais-Paris, Saint-Quentin-Compiègne-Paris. Ces radiales seront regroupées dans un autre lot, desserte parisienne, qui fera l'objet d'une autre attribution, un service programmé pour 2026. Là déjà il y a un manque de coordination.

Ensuite, Monsieur DHERSIN, vous aimez le foot, vous l'avez dit. Je crois que l'on ne peut pas dans un premier temps avoir eu des déclarations virulentes, avoir fait du chantage à la SNCF sur des versements non distribués pendant des mois, et pour finir faire l'étoile d'Amiens avec la SNCF. Justement, c'est peut-être l'occasion de retravailler sur une bonne relation avec cet opérateur.

Ensuite, l'histoire retiendra non pas l'ouverture à la concurrence sur cette étoile d'Amiens. Aujourd'hui l'histoire dans notre région retient les 11 000 trains supprimés, les 65 conducteurs manquants et c'est la région qui est autorité organisatrice des mobilités. C'est donc à elle que revient une nouvelle gestion de cette politique ferroviaire. C'est là que cela devient très intéressant parce que dans cette nouvelle convention, comme mon collègue Julien POIX l'a dit, il y a des choses que l'on ne retrouve pas : la question des guichets par exemple. Les guichets subissent régulièrement des fermetures, des baisses de leurs horaires. Ce sont des services pour les usagers que l'on ne retrouve pas mais qui doivent être maintenus. Où sont les garanties dans cette convention aujourd'hui, qui devraient être un préalable : non, nous ne voulons pas les diminuer ni les fermer.

Deuxième chose, le remboursement des titres de transport lors de la non-circulation des trains, où là aussi les systèmes doivent être absolument globaux, notamment concernant les voyageurs occasionnels, qui, eux, ne se feront quasiment pas rembourser, ou qui trouvent des difficultés pour se faire rembourser. La région n'a pas obtenu le remboursement des voyages annulés pour tous les usagers. C'est quelque chose qui dans une convention devrait être un point déterminant.

Je termine par deux points. D'abord, il n'y a pas d'ambition écolo. C'est la première fois que je vois cela. Cette convention ne fixe pas d'objectif de réduction, normalement d'au moins 40 % des émissions, ni de verdissement du parc. Je ne l'ai pas trouvé.

Ensuite, la disponibilité du matériel. Il n'est pas clairement dit dans la convention comment le matériel va être mis en disponibilité pour assurer cette maintenance.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Enfin, il y a un chiffre que je ne comprends pas. Vous dites que cette étoile d'Amiens va atteindre au total une augmentation de 9,5 % des usagers. Mais qu'est-ce que cela veut dire en termes de nombre de voyages, en termes de places ?

Pour moi, je l'ai déjà dit, l'ouverture à la concurrence ne baissera pas les prix. Cela ne permettra pas une vraie qualité et surtout, cela n'engagera pas une dynamique dont nous avons réellement besoin dans la première terre du ferroviaire qu'est la région des Hauts-de-France.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi)

M. LE PRÉSIDENT : Héroïse DHALLUIN et Sandrine GOMBERT.

M. QUIZILLE : Monsieur le Président, si vous en êtes d'accord, ce sera Madame GOMBERT et Madame KERRICH-BERNARD.

Je vous remercie.

MME GOMBERT : Voici une délibération très attendue que celle-ci. Ce n'est pas rien, vous avez fait le choix d'ouvrir à la concurrence le contrat de service public relatif au transport ferroviaire avant la fin 2023. Cette décision vous engage, cette décision nous engage. Elle nous engage dans la durée car il s'agit d'un contrat de dix ans. Elle engage financièrement les deux parties avec un contrat estimé des charges d'exploitation d'environ 800 millions d'euros. Et surtout elle engage le quotidien de millions d'utilisateurs du réseau TER des Hauts-de-France.

Justement, nous regrettons tout d'abord qu'il n'y ait pas eu de concertation. C'est un sujet important pour l'avenir des habitants, pour les usagers du TER, pour les associations d'utilisateurs, et bien sûr pour les cheminots. Cela aurait dû se faire avec plus de dialogue, aussi bien avec les organisations syndicales qu'avec les usagers.

Certes, nous savons que le statut des cheminots transférés sera conservé. Mais jusqu'où ira-t-on dans la polyvalence qui leur sera imposée ? Juste un exemple en matière d'accompagnement à bord : le cahier des charges de l'appel d'offres stipule qu'en plus de leur concours à la lutte antifraude, c'est-à-dire le contrôle des titres de transport, les accompagnateurs doivent être polyvalents : vente de billets aux voyageurs n'ayant pas eu accès à un point de vente, ce qui est normal, assistance aux voyageurs, et pourquoi pas des services complémentaires, comme la vente à bord de boissons, de nourriture. Là, cela questionne sur l'efficacité de la lutte antifraude et sur l'aide aux usagers, justement. Et ce n'est qu'un exemple.

Donc plus de dialogue avec les organisations syndicales, plus de dialogue avec les associations d'usagers, et surtout plus de transparence, comme cela a été dit par notre collègue Julien POIX. Les conditions d'accès au dossier que vous avez imposées à l'ensemble des élus ici présents en disent long sur la volonté de masquer les informations nécessaires à la discussion.

Ensuite, on a envie de dire : tout ça pour ça ? Vous avez décrié la SNCF, ses retards. Vous l'avez accusée de rétention d'informations lors de l'écriture des appels d'offres. Vous lui avez coupé les vivres, l'avez accusée de tous les maux. Pourtant désormais, avec la SNCF et sa filiale vous nous promettez monts et merveilles.

La SNCF prévoit que le fonctionnement des lignes sera bien meilleur, que le taux de régularité sera augmenté de 2 points et demi, que l'empreinte carbone sera diminuée de 30 %, que la fréquentation sera augmentée de 25 % et l'offre presque de 10 %. Nous verrons si l'avenir donne raison à ces promesses tant attendues des utilisateurs, et si les objectifs sont tenables pour les concessionnaires car trois des cinq candidats ont quand même pris la fuite lors des négociations.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

On s'étonne donc que finalement le choix se porte sur SNCF Voyageurs étoile d'Amiens. Chacun se demande pourquoi la SNCF sera capable de faire désormais sur le réseau de l'étoile d'Amiens ce qu'elle ne pouvait pas faire ailleurs. Grâce à la polyvalence des cheminots ? Grâce aux pénalités accentuées comme il est annoncé ? On aimerait y croire. Ou grâce à des investissements régionaux, qui lui permettent enfin un service de qualité ? Car nous le savons tous, c'est un peu une mascarade aux dépens des usagers, la région investit là où elle ouvre à la concurrence pour mieux justifier ensuite ses choix. Mais peut-être est-ce encore une coïncidence.

Ce faisant, avec ce contrat, vous mettez en place un service ferroviaire à plusieurs vitesses avec différents opérateurs proposant des services différents, à un coût différent, sur des territoires régionaux différents.

Ce faisant, vous prenez le risque de rompre une solidarité territoriale entre ceux qui pourront bénéficier d'un service attractif et ceux qui ne le pourront pas.

Ce faisant, vous déconnectez le rail des problématiques d'aménagement du territoire.

Certes, nous pensons que le choix de la SNCF est finalement la moins mauvaise des solutions, mais nous n'en sommes pas moins inquiets pour l'avenir.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe Gauche Républicaine et Écologique)

M. LE PRÉSIDENT : On vous a connus plus en soutien de la SNCF.

Madame KERRICH-BERNARD. Il ne reste plus beaucoup de temps.

MME KERRICH-BERNARD : Juste une explication de vote un court instant.

On délibère sur l'attribution d'un lot mais ce sont bien là deux visions du service public qui s'affrontent. Vous vous félicitez d'avoir tordu le bras à la SNCF qui accepte via le contrat et la mise en concurrence des choses qu'elle n'acceptait pas précédemment. Nous nous en inquiétons, comme l'ont rappelé mes collègues précédemment. Il revient en réalité à ce contrat de nous prouver qu'il réussira à faire accepter l'impossible à l'opérateur historique. Nous en doutons fortement, vu les clauses qui sont aujourd'hui en grande partie à dénoncer : l'optimisation des trajets dont les trains feront nécessairement des retours à vide, la multiplication par quatre des pénalités et surtout cette clause de résiliation au bout de deux ans de plafond atteint de pénalités, qui à mon avis nous place en tant qu'autorité organisatrice des transports dans une situation d'instabilité.

Sur les salariés, on nous dit que les droits seront préservés. Mais on est quand même face à un dumping qui s'organisera sans dire son nom avec des évolutions de carrière pour les salariés transférés qui ne seront pas les mêmes que celles dans l'opérateur historique. Et un accès au parc ferroviaire qui n'est aujourd'hui pas garanti.

C'est une logique qui remet en cause ce pour quoi nous nous battons en tant qu'élus locaux, c'est-à-dire l'accès au service public et la garantie de celui-ci. Je tiens à remarquer que nous, en tant qu'élus, pendant tout le débat on a parlé d'usagers. Le contrat et la SNCF parlent de clients. On est donc bien dans une autre logique qui s'ouvre à nous, il ne faut pas faire semblant de ne pas le voir, ou dire que ce n'est pas du fait de la région.

En finalité, pour vous donner notre explication de vote, nous avons décidé de ne pas prendre part au vote de l'attribution de ce lot. Il nous revient aujourd'hui de dénoncer la mise en concurrence, qui au final est un jeu pipé par avance. Les dés sont pipés car nous imposons à un opérateur nos conditions qu'il ne peut pas refuser, puisqu'il revenait aussi à la SNCF de tout faire pour accepter et être attributaire de ce contrat, vu qu'elle ne l'a pas été dans la ligne qui a été ouverte à Nice.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Comme je l'ai dit en commission à Monsieur le vice-président DHERSIN, je vous invite aussi, Monsieur le président, à prendre vigilance sur l'accès des élus à l'information. Aujourd'hui, il est normal et de notre droit d'avoir accès au contrat, sans devoir signer préalablement une clause de confidentialité qui nous interdit d'en parler à l'oral. Je suis quand même soulagée que l'on puisse en débattre ici en Séance plénière car c'est bien l'accès à l'information et le droit à la libre information, y compris de la presse et du grand public, qui aujourd'hui sont remis en cause. Il faut absolument que la région puisse revoir sa politique et ne pas faire signer de clause préalable de confidentialité aux élus, charge à eux ensuite de transmettre les éléments qu'ils jugent essentiels au grand public.

Je vous en remercie.

M. LE PRÉSIDENT : *Dura lex, sed lex*. Les hommes et femmes de loi savent pertinemment quelle est la loi en la matière. A partir de maintenant vous pouvez en parler, mais auparavant, je suis désolé, il y a des règles qui s'appliquent à toutes et tous.

Qui a demandé un rappel au règlement ? Monsieur NAVE.

M. NAVE : Merci, Monsieur le Président.

Sur la base des articles 9.9 et 9.10 concernant l'organisation des débats. J'aurais pu citer l'article 2.2 sur la police du président ou celui sur la rédaction des procès-verbaux.

Vous vous êtes permis, Monsieur le Président, à la fin de mon intervention, en murmurant dans vos dents, une remarque assez désobligeante, et je dois dire assez lâche. Vous auriez pu peut-être le dire en face et de manière plus haute, afin que tout le monde puisse l'entendre. J'espère que votre propos, qui était, il me semble : « Pour une intervention aussi intelligente, heureusement qu'il n'a pas utilisé ses cinq minutes », sera repris dans le procès-verbal. J'espère bien car vu le niveau de compétence que vous montrez au sein de cet hémicycle depuis que vous êtes aux manettes, je pense que vous n'avez pas de leçon à donner aux élus de ce Conseil régional, et vous devez surtout avoir du respect pour l'ensemble de ses élus.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés)

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur NAVE, je sais pourquoi je vous combats et je n'arrêterai jamais de le faire. Entre le mélange de contre-vérités et... Et on a vu que toute votre énergie est mise dans votre travail au sein de l'Assemblée nationale, plus au sein de l'Assemblée régionale.

Franchement, votre intervention était d'un niveau comme on n'en a jamais vu. Qu'est-ce que vous êtes gêné aux entournures ! Bien évidemment quand vous faites votre rappel au règlement, vous vous êtes chauffé, vous essayez de trouver un maximum d'arguments. Mais tout ceci n'est pas au niveau. On vous a connu autrement, Monsieur NAVE, vous avez beau jouer la respectabilité aujourd'hui, cela montre une chose : le niveau de votre groupe ne le rend pas en mesure de diriger cette région.

À bon entendeur !

(Applaudissements sur les bancs de la majorité régionale)

Intervention de Monsieur COULON qui est inscrit pour l'explication de vote.

M. COULON : Merci, Monsieur le Président.

C'est le droit de chacun de s'exprimer.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Je me permets de faire plusieurs observations. Après les deux puissantes interventions, je vous le dis sans marmonner dans mes dents, du groupe Rassemblement National sur le train, j'ai clairement compris que votre seul regret, c'est que l'on n'ait pas lancé la privatisation de ce sujet. J'ai clairement ressenti cela. On voit bien : tout cela pour cela. C'est l'enseignement que je tire. Mais c'est votre droit de le prononcer de cette manière.

Deux autres observations. C'est un sujet éminemment important, dont on entend de nombreux groupes minoritaires nous parler. Seul l'un d'entre eux a déposé des amendements. Je m'en réjouis et je l'en félicite. C'est quand même une manière de voir qu'il y a des priorités dans le travail sur certains sujets ; en parler c'est bien, ne pas y contribuer, c'est un peu autre chose.

Preuve en est : si vous avez déposé des amendements, c'est que vous avez eu accès au contrat. Vous y avez eu accès. Sur la question de l'ambition de décarbonation, Madame DELLI a dit qu'il n'y avait rien, Madame GOMBERT a dit tout l'inverse, à savoir que le contrat prévoyait. Il y a donc eu accès au contrat. Nous n'avons peur de rien. Vous êtes juriste, Madame KERRICH-BERNARD, vous savez très bien dans quel cadre nous mettons à disposition les contrats ou pas. J'en ai mis d'autres à votre disposition à votre demande, dans d'autres instances. Nous n'avons peur de rien. Mais il y a une confidentialité d'un certain nombre de points parce que des entreprises comme la SNCF souhaitent garder la confidentialité d'un certain nombre de points.

J'aime bien quand les carabistouilles sont débusquées. On a tellement entendu privatisation, privatisation, privatisation... que l'on ne sort de l'ambiguïté qu'à son détriment. Aujourd'hui, cet élément de langage dont vous avez usé et abusé était une totale *fake news*, puisque nous avons le droit aujourd'hui de vous proposer de retenir l'opérateur national à qui nous, nous faisons confiance, même si ce n'est pas le grand soir, même s'il faut se méfier des contrats. Je suis étonné qu'un homme sensibilisé à la chose juridique comme Monsieur QUIZILLE tienne ce genre de propos. Il y a un engagement qui a été pris. On fait confiance à la SNCF. J'ai entendu des propos extrêmement dubitatifs de ce côté de l'hémicycle.

Enfin, tout cela, c'est sur le papier. Tout cela, c'est à partir de 2025. Je trouve bien étonnant, mais c'est leur droit le plus strict, que des régions aient fait le choix de ne pas pousser cet avantage d'ouvrir à la concurrence, qui finalement permet de partir d'une feuille blanche, de repartir à zéro. C'est ce que nous avons fait. Nous avons pu obtenir, de l'aveu même d'un certain nombre de hauts dirigeants de la SNCF, une remise à plat du logiciel global pour se projeter demain sur une autre organisation. On ne partait pas de ce qui existait, on repartait à zéro et le système est vertueux. Il le sera quand concrètement, on arrivera à avoir une qualité de service pour laquelle on a signé, que l'on paye, et qui jusqu'alors, hélas, n'est pas au rendez-vous. Mais c'est une très bonne nouvelle, une excellente nouvelle, que d'avoir mené les négociations en ces termes et que sous la houlette de Franck DHERSIN on arrive aujourd'hui à obtenir des engagements qui, je pense, soulagent même la SNCF de pouvoir sortir de son carcan.

Merci, mes chers collègues.

M. NAVE : Explication de vote.

M. LE PRÉSIDENT : Madame DELLI a levé la main avant vous.

Madame DELLI.

MME DELLI : Merci, Monsieur le Président.

Rappel au règlement pour Monsieur COULON. Je voudrais juste vous dire qu'une chose n'était pas exacte. Vous avez dit que Sandrine GOMBERT parlait notamment de la question du verdissement. Je rappelle qu'elle n'a pas parlé du verdissement. Elle a parlé de la réduction de l'empreinte carbone, ce qui n'est pas du tout pareil. Le verdissement du parc n'est pas la baisse de l'empreinte carbone.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Ensuite, ce sont des chiffres qu'elle n'a pas trouvés mais qui nous ont été donnés en commission. Faites attention, Monsieur COULON, car les interprétations ne sont pas les mêmes. Quand vous dites que nous ne travaillons pas : Monsieur OUIZILLE a porté des amendements que nous avons soutenus ; résultats des courses, aucun amendement voté. Ensuite, nous avons pris l'initiative de ne pas faire d'amendements sur un texte pour lequel nous ne sommes pas d'accord sur l'ouverture à la concurrence. Quand on tient des propos, il faut aller jusqu'au bout dans la réflexion pour ne pas faire de grands plaidoyers qui n'ont ni sens ni fond.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Donc c'était l'explication de vote.

Monsieur NAVE.

M. NAVE : Merci, Monsieur le Président.

Explication de vote sur cette délibération. Je voudrais d'abord répondre à Monsieur COULON quand il parle d'amendements d'un groupe et pas de l'autre côté, en rappelant que nous avons été quand même hyperactifs quand nous avons ici évoqué la convention TER, quand il a fallu la renouveler et faire des propositions. Je n'en veux pas à nos collègues de gauche qui n'étaient pas là à ce moment puisqu'ils avaient fait le choix de se désister au moment des régionales pour ne pas siéger dans cette assemblée. Mais nous avons été actifs sur ce renouvellement de convention. Nous avons fait des propositions très concrètes sur l'uniformisation du matériel, sur le réseau – on avait même d'ailleurs demandé que SNCF Réseau soit partie prenante de cette convention –, sur l'indemnisation des usagers, etc. Donc nous faire aujourd'hui ce reproche ou ce procès d'intention sur des amendements qui arrivent un peu en retard est quand même excessif. Et tout ce qui est excessif est insignifiant.

Enfin, je voudrais vous rappeler, Monsieur le Président, que nous sommes des élus responsables. Nous avons toujours dit dans cet hémicycle que nous n'étions pas opposés à l'ouverture à la concurrence, mais seulement si cette mise en concurrence se faisait au service du public. Or, aujourd'hui ce n'est pas le cas. On le voit dans l'ensemble des rapports d'analyse des offres, au moment où sont déposées les offres. Vous faites des critères de pondération et le critère financier est le principal critère. Cela veut dire que vous mettez de côté le côté humain, le côté service public. C'est cela que nous dénonçons. En faisant ce choix, vous ne mettez pas l'humain, vous ne mettez pas l'utilisateur au cœur des priorités et des problématiques. C'est ce que j'ai expliqué dans mon intervention.

C'est pourquoi nous nous abstenons sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Ce n'est pas dans mes dents, mais courage fuyons. Voilà ce qui caractérise beaucoup des oppositions aujourd'hui.

Monsieur OUIZILLE, explication de vote.

M. OUIZILLE : Je n'aime pas trop votre dernière intervention...

M. LE PRÉSIDENT : Oui mais c'est la mienne.

M. OUIZILLE : ... mais peu importe. On ne fuit pas le débat, on l'a au contraire tenu et on l'a beaucoup alimenté.

Je veux dire deux choses. La première est que je m'associe à ce que vient de dire Madame KERRICH-BERNARD sur la question de la consultation des documents. Le secret des affaires n'implique pas, par exemple, la non-communication numérique des documents. Je vous demande, Monsieur le Président, de travailler quand même à cela, de travailler à la manière dont les choses se passent, parce que vraiment c'est compliqué, même si on a pu y travailler.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Deuxième point, on a parlé de la SNCF longuement ici. Je sais bien que c'est commode pour vous de renvoyer ce débat à la question de l'opérateur, mais vous avez en responsabilité la maintenance. D'ailleurs, au contrat il y a des propositions sur la question de la maintenance car j'imagine que vous ne trouvez pas la situation satisfaisante. Mais c'est déjà aujourd'hui votre responsabilité. Vous avez la responsabilité du matériel roulant. Je l'ai dit ici plusieurs fois, vous avez tardé à renouveler le matériel roulant. Une partie de la dégradation de la qualité de service tient au fait que le matériel roulant n'est pas d'une qualité suffisant, et c'est votre responsabilité. Vous avez tardé et vous êtes d'ailleurs en difficulté puisque vous avez créé un véhicule, une SPL, pour parvenir à trouver un financement. Vous êtes donc en difficulté et en défaut sur un certain nombre de points.

Je souhaite que l'on ne se défausse pas systématiquement sur l'opérateur public. La région a une part de responsabilité. Cela fait partie de ses compétences. Assumez-les.

M. LE PRÉSIDENT : Vous me direz chez quel JouéClub on trouve les trains que l'on met sur les voies. C'est facile de commander des trains, vous allez chez JouéClub. Je ne sais pas si King Jouet existe encore. Il faut être sérieux. Cela ne fait pas dix ans d'une part et d'autre part on n'a jamais tardé, avec un souci et je l'assume, des trains produits dans la région. C'est la raison pour laquelle on a fait certains choix techniques et que l'on n'est pas allé dans les délires notamment d'Alstom, qui nous demandait de financer sa recherche. C'est une boîte privée qui demande à ses clients de financer la recherche pour elle, à la différence de ce qui s'est fait dans d'autres pays. On a donc fait ce choix. D'autre part, si je ne me trompe pas, on n'a pas tardé à chaque fois à renouveler sans compter, notamment avec la question de la rénovation des trains à mi-vie.

Je ne vais pas revenir sur dix ans ou quinze ans, mais il me semble quand même que ce que l'on a fait avec cette fusion a été considéré par l'ensemble des acteurs comme étant exactement ce qu'il fallait faire. Quand on dit qu'il suffit de commander des trains en plus, ce n'est pas une question budgétaire mais de production. Ce sont de vrais trains qui sont produits. Quand on voit ceux qui vont arriver dans les semaines qui viennent, notamment sur non pas le réseau picard – j'entends dire que les nouveaux trains vont être pour le réseau picard... Quand on a des trains d'équilibre du territoire sur Boulogne, Amiens ou Paris, ou Maubeuge, Saint-Quentin, Compiègne Paris, ce n'est pas seulement pour la Picardie. J'invite toutes celles et tous ceux qui trouvent que l'on fait un effort important à venir devant les comités d'usagers ou à prendre les trains en question. Les Corail avaient certainement du charme voilà quelques décennies, ce n'est plus tout à fait la même chose aujourd'hui.

Maintenant, il faut bien regarder les choses telles qu'elles sont. Cela vous dérange, les uns et les autres, que l'on ait ouvert à la concurrence, que l'on ait amené les acteurs à se positionner mieux qu'avant, que l'on ait fait ce choix d'une entreprise publique. On va voir les votes dans quelques instants. Mais c'est vraiment courage fuyons. On est dans l'assemblée des oppositions, des « gnan gnan gnan », cela ne va jamais : « On n'a pas pu voir le document un peu plus tôt. » Il y a des règles. Vous voulez que l'on ouvre davantage les moments où vous pouvez consulter, oui. Mais ce n'est pas quelque chose en open source, c'est quelque chose dans une salle où vous n'avez pas le droit de faire de photocopie parce que si certains peuvent respecter les règles, d'autres pourraient ne pas le faire. Je n'ai pas envie de planter la procédure à cause de cela.

Pour le reste, il y a un débat public ici, il n'a pas lieu en commission permanente, il a lieu en séance plénière. On prend le temps qu'il faut. Les présidents de commission étaient tous associés pour demander que je propose cinq minutes et qu'on puisse avoir le temps nécessaire. C'était effectivement ce qui convenait pour un débat comme celui-là.

Maintenant, il faut bien regarder les choses. A partir du moment où vous avez un intervenant, un opérateur, et que vous lui demandez un service, ce que vous pouvez faire, c'est faire en sorte que si le service n'est pas respecté, cela lui coûte beaucoup trop cher, qu'il ait obligation d'assurer le service, faute de quoi il perd de l'argent. C'est comme cela que l'on fonctionne, et pas seulement dans cette ouverture à la concurrence pour ce lot de la SNCF. C'est le cas quand on confie à quelqu'un le soin d'opérer pour le compte d'une autorité organisatrice de transport.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Qu'a-t-on obtenu ? Voyons l'objectif. On n'est pas parti de l'objectif de régularité précédent, on a augmenté l'objectif de régularité, il est passé de 96 à 98,5. Et quand on voit la régularité aujourd'hui, on va être à une augmentation de l'offre de 9,5 points pour être très précis. Cette ouverture à la concurrence aboutit à un objectif que l'on ait une meilleure régularité. Ce n'est pas 100 %, mais c'est 98,5 %. Derrière cela, pour donner l'ardente obligation à l'opérateur de l'atteindre, effectivement on lui a dit : « Maintenant cela va vous coûter beaucoup plus cher si vous n'atteignez pas cet objectif. » L'enjeu d'une entreprise pour la SNCF, c'est aussi que son service puisse lui apporter des revenus, des ressources, et une rentabilité.

On va être très concret parce que certains ne l'ont pas été sur ces bancs. La suppression d'un train sera pénalisée à hauteur de 1 000 euros, majorée de 50 % en heure de pointe, alors qu'aujourd'hui c'était 600 euros. On aura aussi, si un train est sous-composé, 3 000 euros. Cela veut dire qu'on ne pourra plus nous dire qu'on n'avait pas le train. Non, dans ces cas cela va leur coûter beaucoup plus cher, trop cher, et leur intérêt sera que ces incidents ne se reproduisent plus. C'est malheureux qu'il faille mettre des pénalités sur la table mais c'est comme cela que cela va se passer.

Le directeur régional et le président de la SNCF ont pris ce dossier au sérieux parce que c'était l'occasion pour eux d'essayer de remettre un peu les compteurs à zéro dans cette relation singulièrement dégradée entre la SNCF opérateur, la région cliente, et surtout, les usagers. J'aimerais pouvoir dire des « clients », cela voudrait dire que le service est là. Or, ce qui est dingue, c'est qu'à partir d'une feuille blanche qui est l'ouverture à la concurrence, ils sont capables de proposer mieux, alors que sur l'existant ils n'y arrivent pas. En plus, c'est un concours, donc on peut bien dire : « La SNCF aurait pu faire mieux », ils ont fait mieux que les autres. Je ne sais pas pourquoi les autres n'ont pas présenté une offre de meilleure qualité. C'est leur choix, leur responsabilité. Peut-être pensaient-ils que, comme on était en colère contre la SNCF, il n'y avait pas besoin de faire le maximum. Mais moi, je suis un hyper pragmatique, je ne suis pas un hyper libéral, je ne suis pas un Soviétique, je suis un hyper pragmatique et clairement, je pense que nous avons aujourd'hui les moyens d'offrir mieux aux usagers.

Vous oubliez de dire que quand il y a un train de fret en panne – je pense qu'il est inadmissible d'avoir des trains de fret aux heures de pointe –, ce n'est pas la région qui est en retard. Quand il y a des problèmes de signalisation, est-ce la région qui est en retard ? Quand il y a un accident, comme l'autre jour au cœur de Crépy sur la ligne Tergnier-Amiens avec une voiture qui a eu un accident de la circulation et qui a menacé de tomber sur les voies, est-ce de la faute de la région ?

J'assume toutes mes responsabilités. C'était celle d'ouvrir à la concurrence pour que cela s'améliore. Il s'avère que sur ce lot, c'est la SNCF qui est la mieux-disante et qui permettra d'apporter le meilleur service aux usagers. Alors c'est la SNCF que je propose de retenir à l'Assemblée délibérante. Chacun prendra ses responsabilités, que l'on soit pour, que l'on soit contre, ou que l'on ne prenne pas part au vote. Mais si on ne prend pas part au vote, cela veut dire que la situation actuelle vous convient. Je prends ma responsabilité par rapport à tout ce que j'ai dit sur la technostructure de la SNCF. Je n'ai jamais mis en cause les cheminots, les gens derrière les guichets, les contrôleurs. Mais si enfin la technostructure de la SNCF se réveille et décide de faire mieux, ce sera mieux pour la région et surtout les usagers de la région. Voilà la conviction du président de la région. On va voir quelle sera la position de l'assemblée. En attendant ceux qui votent assument leurs responsabilités.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité régionale)

Le scrutin est ouvert.

Vote sur la délibération n° 2023.00599

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRÉSIDENT : Le courage politique n'est pas la chose la mieux partagée.

M. QUIZILLE : Rappel au règlement.

M. LE PRÉSIDENT : Non, après.

Commission n°4 : Au travail (formation, relation avec les entreprises, développement économique, apprentissage, innovation numérique et sociale)

Formation

2023.01002 - Préfiguration régionale de France Travail entre l'Etat, la région et Pôle Emploi Hauts-de-France

M. LE PRÉSIDENT : Nous aurons les interventions de Philippe EYMERY, Elodie CLOEZ, Gilles METTAI et Laurent RIGAUD.

Un rappel au règlement sur la base de quel article, Monsieur ?

M. OUIZILLE : Article 2.2.

Ce n'est pas une question de courage politique, Monsieur le Président, c'est juste une question de lucidité. On vous a proposé des amendements, vous les avez tous repoussés. Vous ne nous avez associés en rien à la manière dont vous travaillez. On a une position claire, simple. On est convaincu que ce que vous êtes en train de faire ne fonctionnera pas. En même temps, il y a un opérateur public qui est en souffrance. C'est pour cela que pour notre part on a décidé de ne pas prendre part au vote car on refuse de rentrer dans la logique que vous nous imposez et on ne veut pas pénaliser cet opérateur public, parce qu'il y a une question également de sous-investissement à la SNCF. Vous balayez cela d'un revers de main. On a fait des propositions, votre vice-président l'a même souligné. Dire qu'il y a une question de courage politique, alors que nous avons tous les uns et les autres travaillé pour examiner ce contrat avec précision, je trouve cela assez peu respectueux de votre opposition.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs de la Gauche Républicaine et Écologique)

M. LE PRÉSIDENT : Cela n'enlève rien à ce que je dis et ce que je pense. Rien du tout.

Philippe EYMERY.

M. EYMERY : Merci, Monsieur le Président.

J'étais troublé, parce que la nouvelle vient de tomber, la fermeture de l'usine à Caudry est actée. Nous avons constaté depuis le début de cette séance qu'il y avait un consensus. Tout le monde a voté l'urgence. En tout cas notre groupe a voté l'urgence des motions. Il nous semble qu'il serait bon, Monsieur le Président, mes chers collègues, qu'à l'instar de ce qui s'est passé il y a quelque temps lorsqu'une motion commune a été faite relativement à la filière pêche, l'ensemble des groupes politiques puisse se réunir, pour faire une motion commune de soutien à Buitoni et de proposition de sortie de crise. Voilà la proposition que notre groupe vous fait.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur, c'est ce que j'ai demandé tout à l'heure. Vous avez maintenu votre motion, dont acte.

Vous avez la parole sur la 1002, Monsieur EYMERY ? Allez-y car votre temps de parole est amputé de 57 secondes.

M. EYMERY : Je comprends donc que cette proposition d'une motion commune de l'ensemble de l'assemblée en faveur de Buitoni est refusée par vous-même.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

M. LE PRÉSIDENT : Vous demanderez à votre collègue, quand je lui ai demandé si elle maintenait sa motion.

Avez-vous quelque chose à dire sur la délibération 1002 ou pas, Monsieur EYMERY ?

M. EYMERY : Nous sommes prêts à retirer cette motion au profit d'une motion commune, Monsieur le Président. C'est bien le sens et l'esprit de ce que nous vous proposons, comme cela a été fait pour les pêcheurs.

M. LE PRÉSIDENT : Vous prenez sur votre explication de vote pour parler de la 1002 ou pas ?

M. EYMERY : Vous persistez dans votre refus.

Je dois donc parler de la préfiguration régionale de France Travail entre l'Etat, la région et Pôle Emploi Hauts-de-France. Le préambule de cette délibération rappelle que cette préfiguration se place, je cite, « *dans le prolongement des travaux du Conseil national de la refondation, CNR, lancés le 8 septembre 2002, et que le ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion a confié au Haut-Commissariat à l'emploi et à l'engagement des entreprises une mission de concertation et de préfiguration relative à France Travail* ».

Pour notre part, nous considérons qu'il y a un Parlement et des partenaires sociaux, qui sont les plus légitimes à réfléchir et à agir pour une meilleure organisation de tout ce qui est relatif à la formation professionnelle et à l'emploi. Ce Conseil national de la refondation rappelle l'imposture et la tromperie des états généraux tenus après la crise des Gilets jaunes avec ces cahiers de doléances qui se sont évaporés et dont on n'a jamais pu retrouver le verbatim.

Vous nous demandez d'inscrire notre action dans des termes tellement vagues que nous avons peu d'illusions sur ce qui en sortira. Je cite : « *L'engagement dans cette préfiguration devra permettre de réaffirmer la pleine compétence de la région en matière de formation professionnelle et de développement économique de son territoire ; d'enrichir la complémentarité et la coopération des interventions de l'Etat et Pôle Emploi, mais également de préfigurer ce que pourrait être France Travail en région, y compris par une simplification et une meilleure efficacité des instances de gouvernance du champ emploi, formation, orientation, insertion.* » Ouf ! Tout cela dans une seule phrase, pour enfoncer des portes ouvertes.

La presse économique se fait l'écho des inquiétudes et doutes manifestés par les acteurs de l'emploi. Je cite : « *Cette nouvelle organisation va demander un boulot monstre à Pôle Emploi. Changer tous les documents administratifs au nom de France Travail et remettre à jour toutes les conventions signées qui sont devenues juridiquement caduques coûtera en outre une fortune. Beaucoup d'argent public va être gaspillé dans ce chantier.* »

Cette délibération, je vous le dis, Monsieur le Président, ressemble plus à une opération de communication qu'à une véritable action en faveur du travail.

Notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Elodie CLOEZ ?

MME CLOEZ : Merci, Monsieur le Président.

Je prendrai en même temps l'explication de vote de Monsieur Gilles METTAI.

Monsieur le Président, chers collègues, la délibération que vous nous proposez au vote ce jour doit acter le protocole de préfiguration régionale de France Travail, grand chantier du quinquennat MACRON. Après France Compétences et France Services, voilà le nouveau sésame de notre cher gouvernement pour prétendre au plein-emploi.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Les problématiques de réinsertion dans l'emploi nous concernent toutes et tous dans un pays où le chômage touche plus de cinq millions de personnes. Vous nous proposez avec cette délibération des vœux pieux, des vœux honorables dans la continuité des compétences régionales en matière de formation professionnelle, de développement économique du territoire.

Malheureusement, les solutions dans le maintien et le retour à l'emploi ne proviendront pas de ce nouveau dispositif mortifère pour les acteurs du secteur. Comment continuer à demander la pleine mobilisation de nos services publics de l'emploi quand depuis deux quinquennats maintenant on ne cesse de les briser ? Souvenons-nous du coup porté à Pôle Emploi dès 2018 avec la volonté de supprimer 4 000 postes d'agents ; pensons aux missions locales qui abattent auprès des jeunes un travail considérable avec toujours moins de moyens. De même pour le tissu associatif. Comment leur demander toujours plus d'efforts alors que la fusion des différents organismes, Pôle Emploi, missions locales, associations, servira principalement à appliquer les mesures d'austérité et les restrictions budgétaires des politiques publiques et de sécurité sociale promises à la Commission européenne dans le cadre du pacte de stabilité de croissance 2022-2027.

Une autre réalité derrière France Travail – Emmanuel MACRON nous l'a gentiment rappelé lors de sa dernière allocution – est d'imposer une prise d'activité aux allocataires du RSA. C'est d'adapter sous la menace de sanctions les jeunes travailleurs, les bénéficiaires du RSA ou les inscrits à Pôle Emploi aux besoins des employeurs locaux, à travers une politique de mise au travail forcé, de formation sans respect du choix des personnes.

A quoi nous mènera cette politique de formation ? A la baisse des crédits pour les organismes de formation publics, pendant que les organismes de formation privés se préparent déjà à profiter de ce tout nouveau marché.

Chers collègues, le problème fondamental, ce ne sont pas les privés d'emploi qui ne voudraient pas un retour au travail. Quand la demande n'est pas équivalente à l'offre – 600 000 emplois non pourvus, donnée globalement fautive par ailleurs, pour cinq millions de demandeurs d'emploi, peut-on encore réellement parler de fainéants ? De même ce sont les employeurs, notamment les grands groupes qui constamment bafouent les droits des travailleurs et ne connaissent pour consolider les dividendes de leurs actionnaires qu'une seule méthode : le licenciement.

Alors nous ne serons jamais d'accord avec un projet qui comprend dans son ADN ces mots de notre président de la République : « Il faut des droits et des devoirs pour les bénéficiaires du RSA. » Nous ne sommes pas de ceux qui pensent que les privés d'emploi et les bénéficiaires du RSA ont des devoirs. Des devoirs suite à quoi ? A la perte de leur emploi, à ce système qui les abandonne ?

Enfin, en cette période de mobilisation contre le projet de réforme des retraites, je voudrais avoir une pensée pour nos seniors qui subissent un chômage de longue durée et qui verront avec l'application de cette réforme leurs conditions de vie se dégrader davantage dans le temps, tout en continuant à subir un marché du travail qui depuis longtemps ne veut plus les considérer. Nous en sommes certains, la concrétisation du chantier France Travail ne donnera qu'une chose aux privés d'emploi, une énième période d'incertitude et d'angoisse.

En ce sens nous ne voterons pas cette délibération.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi)

M. LE PRESIDENT : Monsieur OUIZILLE.

M. OUIZILLE : Monsieur le Président, si vous en êtes d'accord, Madame QUIGNON voudrait prendre la parole.

M. LE PRESIDENT : Allez-y, Madame.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

MME QUIGNON : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous voterons pour cette délibération car nous avons rencontré des responsables de missions locales qui sont très inquiets sur leur devenir et qui s'interrogent sur la mobilisation et la réponse que peut leur apporter la région face à l'Etat et à son projet France Travail.

L'esprit de la concertation, l'esprit de l'animation de groupes qui peuvent échanger et essayer de formaliser et harmoniser leurs pratiques à l'échelle des territoires, est très attendu par l'ensemble des structures.

C'est ainsi que nous validerons votre proposition et votre délibération.

M. LE PRESIDENT : Laurent RIGAUD.

M. RIGAUD : Merci, Monsieur le Président.

Préfiguration veut bien dire ce que cela veut dire : on pose un cadre, dans lequel nous allons continuer à proposer et à travailler pour réduire la tension sur les recrutements et mieux accompagner les demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et dans leur insertion.

Et nous réaffirmons notre volonté de continuer à avoir un plan de formation de qualité, ambitieux pour notre économie et nos territoires. L'emploi, vous le savez tous, est une priorité pour la région. Ça l'était hier, ça l'est aujourd'hui, et ce le sera demain.

M. LE PRESIDENT : Il est bon de rappeler qu'une convention a été signée avec les missions locales. C'est cette convention qui s'applique dans un cadre partenarial, comme on l'avait fait avec les missions locales et avec l'AREFIE.

Le scrutin est ouvert sur la délibération 1002.

Vote sur la délibération n° 2023.01002

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

Relation avec les entreprises

2023.00573 - Aide régionale à l'embauche des seniors : cadre d'intervention et affectation d'une enveloppe

M. LE PRESIDENT : Valérie SIX, ensuite Philippe THEVENIAUD, Cédric BRUN, Gille METTAI et Laurent RIGAUD comme intervenants.

Valérie SIX.

MME SIX : Monsieur le Président, chers collègues, le constat, nous le faisons tous et je l'ai fait moi-même en tant que députée en présidant la mission d'information de l'Assemblée nationale sur l'emploi des travailleurs expérimentés et en déposant à la suite une proposition de loi pour l'emploi des travailleurs expérimentés jusqu'à la retraite. En 2021, la part des 50-64 ans représente 19,2 % de la population française. La France se distingue par un taux d'emploi des plus de 55 ans des plus bas de la moyenne de l'Union européenne, quel que soit le niveau de diplôme. Ce constat est sans appel. Et nous parlons bien ici de discriminations à l'embauche. Elle est d'ailleurs dénoncée avec une vigilance constante par le défenseur des droits.

Si nos seniors connaissent des difficultés d'accès et de retour à l'emploi, cela résulte des freins propres au marché du travail, des réticences des recruteurs, des préjugés notamment liés à l'impact des salaires, à la question de productivité ou encore au manque d'appétence supposé de nos seniors à l'égard des nouvelles technologies. Pourtant, aucune étude ne vient corroborer ces préjugés.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Pour résoudre ces difficultés l'enjeu est à la fois dans l'entreprise et en dehors. Le Conseil régional prend déjà sa place dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi par la formation. Quand les constats mettent en lumière des blocages économiques sévères, le rôle de notre institution, le rôle du Conseil régional compétent en la matière, est de proposer des incitations financières à destination des entreprises de la région, et ce pour faciliter, améliorer la reprise d'emploi des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans. Une mesure qui touche bien évidemment directement les habitants de notre région concernés.

C'est l'esprit et surtout le signal qui est donné avec notre aide régionale à l'embauche des seniors et avec l'affectation d'une première enveloppe, un montant de 300 000 euros pour cent contrats. Cette aide a valeur d'expérimentation sur le terrain. C'est ainsi que nos aides régionales sont construites, pour leur permettre d'être pertinentes et efficaces, en étant confrontées à la réalité de terrain, à la réalité des entreprises et des demandeurs d'emploi, pour être ensuite corrigées, adaptées et généralisées. Nous revendiquons ce pragmatisme, c'est celui que nous conduisons depuis décembre 2015.

Cette aide porte un signal fort, celui de changer les mentalités, de faire tomber les préjugés, de redonner un espoir fort à ces hommes et ces femmes confrontés au chômage de longue durée, au déclassement professionnel, voire à la perte d'estime de soi.

Pour finir mon propos, je souhaite saluer les structures ou associations qui œuvrent pour mettre en relation les seniors avec les entreprises et qui seront associées à ce nouveau dispositif, et rappeler qu'au-delà de cette nouvelle aide, avec les valeurs de notre famille politique nous pensons et affirmons fort que nul n'est inemployable et que toute personne a droit au travail.

Notre groupe bien sûr votera cette délibération.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe UDI)

M. LE PRESIDENT : Monsieur THEVENIAUD.

M. THEVENIAUD : Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe est favorable à l'aide à l'embauche des seniors demandeurs d'emploi. Aujourd'hui, avec un départ à l'âge légal à la retraite à 62 ans, quatre nouveaux retraités sur dix n'occupent pas d'emploi depuis plusieurs mois ou plusieurs années. Avec un âge légal à 64 ans combien seront-ils ?

Notre groupe réitère sa proposition, le maintien des seniors dans l'emploi. Pendant trois décennies nous avons connu de nombreuses réformes des retraites. Ces dernières ont toutes été mises en place sans tenir compte de l'humain, de la réalité de l'entreprise et de la spécificité de certains métiers. Force est de constater qu'il existe très peu de GPEC efficaces pour le maintien des seniors dans les grandes entreprises. C'est donc en amont qu'il faut agir. La réponse, c'est la formation tout au long de la vie pour les salariés qui effectuent un travail manuel avec des pénibilités et surtout pour ceux qui n'ont aucune qualification.

Cette méthode éviterait des licenciements pour inaptitude à un poste ou une maladie liée au travail, horaires atypiques ou autres. Ce dispositif faciliterait les reclassements à un poste adapté. Dans les grandes entreprises c'est possible, en construisant de véritables plans de formation adaptés au maintien des seniors dans l'emploi. Pour les TPE et les PME, c'est plus difficile. C'est pour cette raison que la région doit les aider pour la formation de leurs salariés. Bien entendu, contrairement à ce que j'ai entendu en commission, 3 000 euros c'est très important pour un patron de TPE. Certains confondent les entreprises du CAC 40 et les artisans, j'en suis désolé. En cas de licenciement un senior aurait un accès plus facile à un retour à l'emploi.

Par ailleurs, concernant ce dispositif, nous demandons une simplification administrative pour les TPE et PME avec un versement rapide des aides.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Nous demandons également au Conseil régional employeur de mettre en place un plan d'action pour l'embauche des seniors au sein de notre collectivité. Le Conseil régional doit donner l'exemple. Cette question a été posée en commission, mais ses membres m'ont demandé de la poser aujourd'hui à Madame FOURÉ.

(Applaudissements sur les bancs du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés)

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur BRUN.

M. BRUN : Merci, Monsieur le Président.

Voilà une mesure qui, même si elle peut sembler partir d'une bonne intention, est davantage cosmétique que véritablement efficace car cela ne change rien sur le fond du chômage de masse et de la précarité. La réforme des retraites voulue par le gouvernement MACRON et une partie de la droite ne ferait que fabriquer de nouveaux chômeurs. Prolonger l'âge de départ de deux ans de plus provoque le désarroi de beaucoup de seniors en recherche d'emploi, et la réforme sur l'assurance chômage qui rabote leurs droits les inquiète au plus haut point.

A notre sens, le recrutement doit être d'abord en corrélation avec un besoin de main-d'œuvre pour un véritable développement économique, plutôt qu'un effet d'aubaine engendré par une chasse aux subventions. Développons davantage la politique de formation ciblée et surtout exigeons que des milliers d'emplois ne soient pas détruits chaque année avec les plans de départ anticipé ou les ruptures conventionnelles. Sans oublier le scandale des licenciements pour inaptitude, qui se font d'abord pour des raisons de variable d'ajustement, sur des salariés anciens usés par des cadences infernales, qui subissent la double peine, licenciement et handicap.

En définitive, formation, mise en relation, c'est oui. Distribution d'argent public sans contrepartie ni suivi, c'est non.

(Applaudissements sur les bancs du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi)

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur METTAI.

M. METTAI : Merci, Monsieur le Président.

Force est de constater que cette délibération n'arrive pas par hasard dans le contexte que nous connaissons au sujet de la réforme des retraites. Elle vise à débloquer une enveloppe de 300 000 euros pour subventionner l'embauche de cent demandeurs d'emploi, sur un total de 130 000. J'ai bien apprécié l'expression « travailleur expérimenté » plutôt que senior qui semble quand même très réductif et pas très valorisant.

Néanmoins, même si nous ne pouvons que vous suivre dans l'esprit, il nous semble, à titre d'exemple, que le fait d'ouvrir cette possibilité à des CDI et à des CDD de six mois n'empêchera pas un employeur de multiplier ces embauches et donc d'en faire, comme le disait mon collègue BRUN, un effet d'aubaine.

Mais surtout, la question à se poser est : que fait-on pour maintenir les seniors dans l'emploi ? Si nous n'avons pas la compétence en termes de formation des gens en activité, mais seulement des demandeurs d'emploi, qu'attendons-nous des entreprises que nous subventionnons, parfois avec des sommes stratosphériques ? Ne pourrait-on pas leur demander, notamment à ces grandes industries, quels sont les moyens déployés pour maintenir leurs travailleurs les plus expérimentés dans l'emploi, quel est le montant du budget formation dédié, quelle est l'adaptation des postes de travail ?

Même si nous considérons qu'il vaut mieux penser le changement que changer le pansement, nous vous suivrons et nous voterons pour cette délibération.

(Applaudissements sur les bancs du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi)

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

M. LE PRESIDENT : Laurent RIGAUD.

M. RIGAUD : Merci, Monsieur le Président.

Nous sommes bien ici sur une mesure destinée aux TPE et aux PME. Nous ne faisons pas de la cosmétique mais nous nous battons pour les gens. 3 000 euros, vous l'avez dit, ce n'est pas négligeable pour une TPE et une PME. Vu le contexte actuel de la réforme des retraites, les difficultés de reprise d'emploi des seniors ou des travailleurs expérimentés et la tension sur les recrutements, cette expérimentation tombe pile-poil. Nous sommes très fiers de porter cette expérimentation.

M. LE PRESIDENT : Monsieur OUIZILLE, puis Brigitte FOURÉ.

M. OUIZILLE : Monsieur le Président, pour faire l'explication de vote, nous avons décidé de nous abstenir sur cette délibération.

Nous partageons l'objectif d'activité des seniors, parce qu'en effet il y a un sujet d'activité des seniors dans notre pays. D'ailleurs, avec les débats que nous avons aujourd'hui sur la réforme des retraites, il serait évidemment plus judicieux de mettre de l'énergie à faire rentrer des cotisations sociales en faisant en sorte que les gens qui sont aujourd'hui déjà privés d'emploi puissent en trouver un, plutôt qu'en allongeant l'âge de départ à la retraite.

Nous nous abstenons, parce que nous partageons votre objectif mais que nous ne sommes pas convaincus sur le moyen. Ces mesures sont souvent sujettes à des effets d'aubaine importants. Vous nous dites que c'est une expérimentation, mais quand on voit les montants, c'est une expérimentation qui ne pourra jamais être généralisée car cela coûterait des sommes pharaoniques à la région. Nous ne comprenons donc pas très bien vers quoi vous voulez aller.

Et j'ajoute un point qui est connu. Ce sont des mesures qu'on appelle dans la file d'attente du chômage, à savoir que vous allez encourager l'un plutôt que l'autre. Je rejoins ce que disait mon collègue BRUN, avec ce type de mesure vous n'allez pas avoir d'effet sur l'activité générale ni d'accompagnement spécifique.

On partage l'objectif mais on n'est pas forcément d'accord avec la modalité, donc on s'abstient sur cette délibération. J'espère que vous ne trouverez pas que cela n'est pas du tout courageux, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Juste un point. On n'est peut-être pas dans nos compétences directes, mais on essaie de trouver des solutions. Vous pouvez dire que ce n'est pas assez, que ce n'est pas suffisant. Mais on essaie clairement de trouver des solutions en la matière.

Brigitte FOURÉ pour un rappel au règlement.

MME FOURÉ : Un mot pour répondre à Monsieur THEVENIAUD.

Je voulais lui indiquer qu'au 1^{er} janvier le nombre d'agent de 60 ans et plus est de 991 sur environ 7 500 agents permanents, donc c'est à peu près 13 %. D'ici à 2029 ce nombre devrait augmenter dans une proportion importante, il devrait tripler pour atteindre 2 881 agents ayant plus de 60 ans en 2029. C'est un sujet auquel nous sommes attentifs avec la direction des ressources humaines, notamment dans le cadre de la qualité de vie au travail et de l'équipement de nos agents.

M. THEVENIAUD : Explication de vote.

Madame FOURÉ, vous n'avez pas répondu à ma question. Vous prenez un bilan social avec une moyenne d'âge qui vieillit. J'ai posé la question : des embauches de seniors sont-elles prévues, pour montrer l'exemple ? C'était ma question. Vous ne répondez pas à ma question, force est de le constater.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Monsieur BERTRAND, vous avez été aussi un des acteurs des réformes des retraites et je vous ai connu avec une autre casquette. Mais vous savez tout, c'est vrai que vous savez tout ! A l'époque, on avait déjà évoqué les organisations syndicales, le maintien des seniors dans l'emploi, la formation tout au long de la vie. Vous faites des réformes qui sont inhumaines, sans tenir compte de la réalité. Après, vous nous donnez des leçons de morale, vous connaissez tout, vous êtes compétent. Mais c'est votre bilan aussi, Monsieur BERTRAND, comme celui de Monsieur MACRON.

M. LE PRESIDENT : Ce sont les réformes passées qui ont permis d'augmenter le taux d'emploi des seniors.

Vous voulez que je suspende ? Si vous avez du mal à garder votre calme, on peut suspendre la séance pour que vous repreniez vos esprits. On n'est pas dans une conversation, ni mondaine ni politicienne.

Quant aux réformes inhumaines, si c'est le fait d'avoir à l'époque augmenté le minimum vieillesse, d'avoir augmenté les retraites agricoles ou d'avoir permis, quand j'étais rapporteur, que voie enfin le jour le dispositif carrière longue, oui j'en suis fier et on n'a pas la même conception de l'humanité, mais cela ne m'étonne pas.

Le scrutin est ouvert.

Monsieur THEVENIAUD, vous avez du mal à garder votre calme ?

Le scrutin est ouvert sur la délibération.

Vote sur la délibération n° 2023.00573

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT (sur le bruit entendu à l'extérieur de l'hémicycle lors d'une intervention précédente) : Ce sont les portes incendies qui ont claqué, d'où le bruit. Il n'y a pas de problème particulier autre. Je voulais vous donner cette information.

2023.00805 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention allouée à la société Delpharm à Mouvaux

M. LE PRESIDENT : La société Delpharm, c'est le dossier Carelide.

Nous avons un amendement n° 1 du Rassemblement National, défendu par Madame ENGRAND.

Philippe BEAUCHAMPS répondra à cet amendement et nous expliquera où nous en sommes.

MME ENGRAND : Merci, Monsieur le président.

Par cet amendement récurrent nous demandons d'attribuer une avance remboursable d'un million d'euros pour le projet d'investissement de la société Delpharm, investissement pour les lignes de remplissage et de packaging. Nous sommes tout à fait d'accord pour aider, mais nous souhaitons que ce soit une avance remboursable et non une subvention. Cela éviterait que certaines sociétés délocalisent et gardent l'argent des contribuables en partant. Même si c'est une société qu'il faut aider, nous en sommes tout à fait conscients, nous préférons aujourd'hui pouvoir réattribuer cet argent une fois que la société aura remboursé.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Monsieur BEAUCHAMPS, vous allez expliquer que si cet amendement avait été adopté, on n'aurait certainement pas sauvé Carelide.

M. BEAUCHAMPS : Vous avez tout dit, Président.

Je vais simplement vous dire deux choses. Vous avez dit que c'était un amendement récurrent. Mais la récurrence peut aussi parfois trouver l'exception et votre groupe aurait été bien inspiré sur un tel dossier de faire jouer l'exception. Pourquoi ? Six jours avant la date limite de dépôt des offres, pas d'offre déposée. 400 salariés en attente. Et voilà qu'avec le travail de tous, un repreneur se fait connaître. Ce repreneur va faire 47 millions d'euros d'investissement sur le site et reprendre 390 salariés sur 400. Je vous le dis donc, donner un million de fonds régionaux en subvention sur 47 millions d'euros, je trouve que c'est une très bonne idée.

Mais je n'ai pas fini. Cinq jours avant le dépôt de l'offre, problème. L'investisseur dit : « Je ne mettrai pas 47 millions si je ne suis pas propriétaire de l'immobilier. » Le propriétaire de l'immobilier dit : « Je veux vendre mais à tel prix. » Puisque vous demandiez que l'on vous dise ce que font les conseillers régionaux, les conseillers régionaux délégués et les présidents de commission, je vais vous dire ce que l'on fait. La région rentre dans la danse, s'aperçoit qu'il y a une escalope foncière qui n'est voulue par aucun des exploitants actuels, propose de la racheter, 30 000 hectares, par son nouvel outil Batixia, pour un très bon prix. Non seulement on a sauvé les 390 emplois, mais en plus sur les 30 000 hectares, on va créer de nombreux autres emplois.

Donc choisissez vos amendements et faites qu'ils ne soient plus récurrents.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité régionale)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est ouvert sur l'amendement.

**Vote sur l'amendement n° 1 du groupe Rassemblement national, Indépendants et Apparentés
à la délibération n° 2023.00805**

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRÉSIDENT : Madame ENGRAND, vous voulez vous faire inscrire sur la délibération ?

MME ENGRAND : Rappel au règlement simplement.

Un million d'euros par rapport à ce que l'on vient d'annoncer, c'est peanuts, je suis tout à fait d'accord avec vous. A la limite, on n'aurait pas dû le donner. Et je me rappelle que pour Bridgestone vous aviez tenu le même langage, Monsieur le Président. Quelques mois plus tard, il partait avec les 10 millions d'euros qu'on leur avait donnés.

M. LE PRÉSIDENT : Madame, il faut juste être précis. Pour Bridgestone, on n'a pas versé 10 millions d'euros. Il s'avère qu'à une époque, de la formation avait été versée, sous la précédente mandature, si je ne me trompe pas. Pour Bridgestone, on avait dit que l'on se battraient pour les salariés. Au moment où je vous parle, on est à environ 78 % des salariés qui ont aujourd'hui à nouveau une activité. C'est bon de le rappeler. Vous ne l'avez pas fait non plus.

Monsieur POIX a demandé la parole. Monsieur TIRMARCHE également.

M. POIX : Monsieur le Président, la situation de ce fleuron industriel Carelide à Mouvaux avait mobilisé toute la classe politique régionale. Ayant moi-même visité l'usine en compagnie de mon collègue Cédric BRUN et des députés François RUFFIN et Damien MAUDET, j'avais pu me rendre compte du potentiel productif réel de l'entreprise et de la grande qualité du savoir-faire des salariés.

L'investisseur Delpharm est arrivé in extremis pour éviter la catastrophe sociale qui arrivait. L'État met 20 millions de prêt, 5 millions de subvention, la MEL et la région un million chacune sous forme de prêt. C'est un geste. Delpharm se fixe comme objectif de passer de 40 à 70 millions de poches par an.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Une petite question tout de même sur l'argent investi qui, si on regarde la délibération, va renforcer l'automatisation de l'usine avec de nouvelles chaînes. Inquiétude aussi sur les salariés qui n'ont pas été repris. Monsieur BEAUCHAMPS l'a dit, il y avait 430 salariés au départ avec une centaine d'intérimaires ; on est à 390 repris. Que sont devenus les salariés licenciés ? Y a-t-il un plan d'accompagnement de reconversion pour les autres ? Quid des plus précaires, notamment des intérimaires ?

Logiquement, on peut aussi se demander si l'argent public ne va pas dériver et servir justement à payer des machines qui vont peut-être à terme impacter l'emploi. Il y a un questionnement aussi sur la stratégie de l'entreprise car le principal problème portait sur les débouchés, les marchés qui devaient être recherchés.

Au-delà de cette question des subventions, il faut se poser la question de la souveraineté économique et industrielle, et du « acheter français ». Là, c'est au législateur de s'en emparer. Il faut contraindre par la loi nos hôpitaux et nos services, par exemple le service de santé des armées, d'acheter des poches chez Carelide. Il faut montrer l'exemple. Sans cette loi « acheter français », on continuera la fuite en avant. Pour mémoire, Carelide avait reçu 5,1 millions d'euros en 2021 afin de soutenir un plan d'investissement de 12 millions d'euros et cela n'avait pas suffi. Il faut donc résoudre le problème de fond, celui des débouchés économiques, celui de la commande publique, qui peut et qui doit être à notre avis un levier central dans le développement économique de notre pays.

Nous voterons cette délibération. C'est une question de souveraineté industrielle urgente, souveraineté sanitaire. Mais nous appelons aussi à ce que nos réserves habituelles soient entendues sur l'utilisation de cet argent, que l'on soit très vigilant pour que l'emploi dure et reste sur Mouvaux.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Monsieur TIRMARCHE.

M. TIRMARCHE : Monsieur BEAUCHAMPS ne répond-il pas d'abord aux questions de mon collègue ?

Je vais faire l'explication de vote mais j'aimerais entendre Monsieur BEAUCHAMPS avant d'expliquer notre vote.

M. LE PRESIDENT : Il y a un déroulé. De toute façon je pense que votre explication de vote est déjà prévue, quelles que soient les explications données. Allez-y.

M. TIRMARCHE : Très bien.

Nous voilà à nouveau confrontés à une délibération de subvention des grandes entreprises. En la matière, mon collègue Julien POIX s'est déjà exprimé là-dessus, notre ligne ne change pas mais nous nous faisons ici les porte-parole des salariés concernés. Dans cette lutte de maintien de l'activité de Carelide à Mouvaux, les conseillers régionaux insoumis et les députés insoumis ont été présents.

On se félicite bien sûr de l'aboutissement. Carelide, le dernier fabricant de poches de perfusion, un acteur français de rang mondial, a été repris par un groupe français, et qui plus est un groupe qui n'est pas encore connu pour ses malversations financières et capitalistiques sur le dos de leurs salariés.

Vous nous demandez de voter une subvention d'un million d'euros. Nous la voterons. Mais nous appelons à la méfiance.

Nous sommes toujours méfiants concernant les aides régionales aux grandes entreprises, parce que ces grandes entreprises sont déjà gavées d'argent public. A l'automne 2022, des chercheurs lillois du Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques ont montré que les aides publiques destinées aux entreprises se chiffraient à au moins 157 milliards d'euros par an. Cela en fait le premier poste du budget de l'Etat.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Et pour quels effets ? On est encore loin du plein-emploi, la précarité est généralisée, les salaires sont en berne, le déficit commercial extérieur est à un niveau catastrophique et la désindustrialisation est totale. Et ce ne sont pas les quelques projets annoncés dans les journaux qui compensent les fermetures à bas ou à grand bruit, comme Buitoni et Tereos en sont les preuves du moment.

Vous comprendrez donc que concernant Carelide nous restions méfiants, méfiants sur l'avenir de l'emploi. Ce million d'euros servira à financer des investissements pour l'automatisation d'une partie de la production. 390 emplois ont été repris, aujourd'hui certes, mais pour combien de temps ? Et méfiance sur la dégradation des conditions de travail à venir.

Pour autant, nous voterons cette délibération avec toutes nos salutations aux salariés de Carelide.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Pour votre groupe, c'est vous, Madame, qui prenez la parole ?

MME KERRICH-BERNARD : Une courte explication de vote.

Nous nous prononcerons évidemment pour cette subvention.

Je voudrais rappeler que l'Etat était déjà venu au secours de Carelide en 2020 pour un montant de 5,1 millions d'euros, pour subventionner des machines qui n'avaient même pas été mises en fonctionnement. Comme cela a été rappelé par plusieurs de mes collègues, il faut être très vigilant sur l'attribution de ces subventions. Les chantiers n'avaient pas été finalisés, c'était quand même assez étonnant.

On est soulagé pour le devenir de cette entreprise mais la problématique est ailleurs, c'est-à-dire à chaque fois qu'un problème de souveraineté économique va se poser sans que la loi y réponde. Nous en tant que région, nous pouvons aussi appeler à ce qu'a dit mon collègue Julien POIX, à savoir un acte d'acheter français ou européen, si on veut l'étendre. Car le problème ne va faire que se répéter d'année en année. Nous sommes ici face à une concurrence des poches pharmaceutiques, notamment allemandes ou américaines, qui sont achetées en priorité par nos hôpitaux parce qu'elles sont moins chères, alors même que nous avons ici dans le Nord une des dernières entreprises à produire ces poches.

Dernier point sur lequel je voulais attirer notre vigilance collective en tant qu'élus locaux, c'est la nécessité, comme cela a été demandé à plusieurs reprises par des parlementaires au Sénat ou à l'Assemblée nationale, de créer un pôle public du médicament. Aujourd'hui, la production de la plupart des actifs qui sont nécessaires pour que l'on puisse acheter ces poches est délocalisée. Ces principes actifs sont aujourd'hui faits principalement en Chine, ou en Inde, ce qui n'est pas sans poser problème non seulement sur la souveraineté économique, mais aussi sur la souveraineté sanitaire. Je vous invite donc à tenir, pourquoi pas, un propos assez fort en tant que région. Si une telle loi venait à être adoptée au niveau français, nous en serions les premiers bénéficiaires, et l'emploi de nos concitoyens aussi.

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres interventions ? Philippe BEAUCHAMPS.

M. BEAUCHAMPS : Simplement pour répondre à quelques remarques que vous avez faites, chers collègues.

Sur les subventions, je rappelle, parce qu'il semble qu'il soit nécessaire de le rappeler en permanence, que c'est quelquefois plus efficace et moins dangereux qu'une avance, puisqu'au moins, quand on donne des subventions, on vérifie qu'elles sont versées en contrepartie d'investissements et d'emplois, conformément aux subventions et aux critères qui y ont conduit. On a quand même assez rarement – beaucoup moins que vous voulez bien le dire – le cas où l'on a versé une subvention et où les investissements et les emplois ne sont pas créés.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Deuxième remarque que je voudrais faire : lorsque l'offre a été déposée, il n'y avait plus 430 salariés, il y en avait 402. C'est bien 390 sur 402 qui ont été sauvés. Pourquoi ? On est sur un territoire où il y a de la demande, mais ce n'est pas parce qu'il y a de la demande en termes de recrutement qu'il faut se désintéresser d'une entreprise qui va fermer, y compris lorsqu'elle est dans un sujet de souveraineté.

Enfin, je veux m'adresser à mes collègues LFI. Venez dans ma commission thématique, je peux vous y inviter, pour vous sortir une idée de la tête : la robotisation ou la numérisation ne détruit pas de l'emploi, au contraire elle en crée quasiment systématiquement. Nous avons un dispositif qui s'appelle IPIN, où nous aidons justement la robotisation et la numérisation de nos PME. Nous avons un petit plus quand cette robotisation et cette numérisation sont accompagnées de création d'emplois. Eh bien, pour neuf délibérations sur dix on attribue ce petit plus à ceux que l'on subventionne sur la numérisation et la robotisation. C'était vrai, vous avez raison, il y a quelques décennies de cela. Ce n'est plus obligatoirement vrai maintenant.

M. LE PRESIDENT : Le scrutin est ouvert sur la délibération.

Vote sur la délibération n° 2023.00805

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Sur ce dossier, il y a encore une partie qui relève de l'Etat. Il faut aussi que les hôpitaux continuent à acheter en privilégiant de l'approvisionnement local, c'est-à-dire produit dans notre pays. On a su le faire au moment de la crise Covid mais beaucoup d'établissements ont repris d'anciennes habitudes depuis. Cela a été l'une des difficultés de Carelide. En tout état de cause, il n'est pas question que les mêmes causes produisent les mêmes effets et affaiblissent ce projet, qui est un très beau projet de reprise, auquel nous croyons. C'est la raison pour laquelle nous mettrons de l'argent sur ce projet. Mais les conditions d'acquisition, ce n'est pas un sujet secondaire.

2023.00432 - Développement des PME Industrielles et de services à haute valeur ajoutée : prêt de 120 K€ pour la SARL Filtrelys à Lorgies

M. LE PRESIDENT : Monsieur METTAI est inscrit, ainsi que Monsieur POIX.

M. METTAI : Merci. C'est Monsieur POIX qui prendra directement la parole.

M. LE PRESIDENT : Allez-y.

M. POIX : Monsieur le Président, mes chers collègues, rapidement, une question récurrente à la lecture de cette délibération. Pourquoi ici dans ce cas précis – peut-être que Monsieur BEAUCHAMPS pourra nous répondre – un prêt à taux zéro et pas une subvention directe, puisque vous nous dites que c'est plus simple de vérifier que l'on a un respect des critères d'emploi, d'achat de matériel ou environnementaux quand ils sont écrits, ce qui n'est pas le cas partout. Ou des critères REV3.

On propose régulièrement depuis le début du mandat une sorte de big bang de la subvention aux entreprises, si je puis dire, changer la logique de notre politique de soutien aux entreprises. Nous ne sommes pas dans l'anti-entreprise, je tiens à le réaffirmer aujourd'hui, à partir du moment où des règles claires sont définies par le législateur et par la puissance publique. Quelle est cette logique de big bang ? Tout simplement de dire qu'on peut prêter aux grands groupes qui ont les moyens, si je simplifie très clairement les choses, mais il est nécessaire parfois en termes de trésorerie et en termes d'investissement sur le court terme que des TPE et des PME puissent avoir des subventions directes et non pas des prêts remboursables. C'est une vision des choses un peu différente que je tenais à rappeler.

(M. Xavier BERTRAND cède la présidence à MME Brigitte FOURÉ)

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

MME FOURÉ : D'autres interventions ? Je donne la parole à Philippe BEAUCHAMPS.

M. BEAUCHAMPS : Merci, Madame la Vice-présidente.

Pas grand-chose à dire sur cette délibération dans le sens où quand ce sont des subventions, on me dit qu'il faut mettre de l'avance remboursable et quand je mets de l'avance remboursable, vous ne m'avez pas critiqué, Monsieur POIX, mais vous dites : « Pourquoi pas des subventions ? » Je vais vous répondre très clairement à ce sujet. Nous avons des politiques et nous avons différents dispositifs. Si une demande d'une entreprise ne rentre pas dans un dispositif que vous avez voté en son temps en subvention, peut-être peut-il rentrer dans un dispositif en avance remboursable. Donc, par rapport aux politiques que nous avons décidées conjointement et qui ont été votées par cette assemblée, les services – rendons aussi aux services l'honneur qui leur revient pour le travail excellent qu'ils font, notamment mes équipes de la direction des entreprises – voient comment on peut satisfaire une demande d'une entreprise, si on la considère justifiée. Parfois, c'est de la subvention, parce que c'est ce que vous avez voté. Parfois, c'est de l'avance remboursable, parce que c'est ce que vous avez voté.

MME FOURÉ : On peut passer au vote sur la délibération.

Le scrutin est ouvert.

Vote sur la délibération n° 2023.00432

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Commission n°5 : Lycées, recherche et enseignement supérieur

Education

2023.00464 - Dispositif Carte Génération #HDF : aide à l'acquisition des manuels scolaires et de l'équipement nécessaires à la scolarité ; adoption du règlement général de la carte Génération #HDF pour l'année scolaire 2023-2024

MME FOURÉ : Il y a un amendement n° 1 de Monsieur POIX.

M. POIX : Merci, Madame la Vice-présidente.

Cet amendement vise à clarifier un peu les choses. Il y a beaucoup d'informations contradictoires sur la question des élèves de 3^e prépa-métiers et de leur intégration à la carte Génération Hauts-de-France. J'avais déjà eu l'occasion de questionner Madame MARTIN l'an passé au moment du vote du budget.

Je propose dans l'amendement d'explicitier les choses et de rappeler, dans la partie « Considérant / préambule », que nous proposons l'ajout également des élèves de 3^e prépa-métiers comme bénéficiaires de cette carte Génération Hauts-de-France.

Pourquoi ? Le contexte de crise économique renforcée, on le connaît. Il est nécessaire d'intégrer les élèves de cette filière spécifique, qui est à la pointe pour lutter contre le décrochage scolaire et pour faire connaître les voies professionnelles dont nous avons besoin dans notre région industrielle.

Cela voudrait dire aussi que pour cette liste des bénéficiaires, si on est clair sur les élèves de 3^e prépa-métiers, on soit dans l'obligation d'abaisser le seuil à 14 ans, puisque certains élèves en 3^e ont cet âge, pour qu'ils puissent acquérir cette carte.

C'est nécessaire, parce qu'en plus dans notre région la part des non-diplômés chez les 15-24 ans est très haute, à plus de 30 %, et des secteurs sont davantage touchés que d'autres comme le canton de Roubaix, Condé-sur-l'Escaut, Saint-Amand-les-Eaux, Denain. Et encore, je me base sur les chiffres anciens de 2011. On sait que les jeunes qui ont décroché ont deux fois plus de risques d'être au chômage que ceux qui sont partis dans cette filière, ou en CAP ou en bac.

Cet amendement a un objectif, envoyer un signal fort pour encourager le développement de cette filière offerte aux élèves des Hauts-de-France dans 120 établissements, qui sont tous des lycées, privés ou publics. Nous voulons donc préciser, explicitier, pour que les élèves de 3^e prépa-métiers puissent réellement bénéficier de cette carte Génération Hauts-de-France, qui devient un outil qui s'implante dans le paysage régional, un outil qui a de plus en plus de fonctionnalités maintenant. C'est très bien comme cela.

Merci.

MME FOURÉ : Manoëlle MARTIN ?

MME MARTIN : Merci, Monsieur POIX, de souligner que c'est un outil qui s'implante dans le paysage. C'est effectivement vrai.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Je suis désolée de devoir vous rappeler que la carte Génération couvre déjà l'ensemble des lycées après bac, qu'ils soient publics ou privés. Pour être très précise, elle couvre les élèves de 3^e prépa-métiers bien évidemment, mais aussi les élèves de 4^e et 3^e des lycées agricoles, les élèves du niveau collège des EREA et les élèves de primaire des écoles régionales du premier degré, de l'école régionale des déficients visuels ; ils sont tous éligibles à cette carte Génération.

C'est pour cela, chers collègues, que je vous propose de repousser cet amendement.

MME FOURÉ : On passe au vote sur l'amendement.

Le scrutin est ouvert.

Vote sur l'amendement n° 1 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi à la délibération n° 2023.00464

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

MME FOURÉ : Sur la délibération sont inscrits Laurence CHARPENTIER, Anthony JOUVENEL, Julien POIX et Elodie CLOEZ.

Madame CHARPENTIER.

MME CHARPENTIER : Madame la Vice-présidente, chers collègues, je veux rappeler à l'occasion du vote de cette délibération l'importance de ce dispositif carte Génération Hauts-de-France, que nous reconduisons année après année depuis sa mise en place à l'échelle de la région Hauts-de-France en 2016. C'est une délibération habituelle et récurrente, mais qui ne doit pas faire oublier l'effort important que l'institution régionale fait pour sa jeunesse.

La jeunesse, notre plus grande richesse. A ce titre nous l'accompagnons de façon importante dans de nombreux domaines. La carte Génération en est un des éléments. Je pense également au renforcement de la mission Proch'Orientation, à la poursuite du dispositif 4T : « travail, transport, toit, tremplin », au soutien accru sur les formations sanitaires et sociales avec une augmentation du nombre de places et la revalorisation des bourses d'étude. Je pense aussi à notre action de soutien au pouvoir d'achat des familles : nous n'avons pas répercuté la hausse des prix sur le tarif des cantines scolaires qui n'augmentera pas, comme les transports scolaires qui restent gratuits.

Quant à la carte Génération, vous le voyez, elle est évidemment maintenue, avec un montant identique aux années précédentes, ce qui représente un effort financier important de la région. La carte Génération représente un effort important pour les élèves tels que Noé qui commencera un BP aménagement paysager par apprentissage, ou Chloé qui entre en 1^{re} générale, ou Julia qui va intégrer l'EREA de Berck. Ils se verront attribuer une aide universelle de 55, 100 ou 200 euros pour l'achat de leurs livres ou leur équipement ou matériel.

Un effort important pour les familles également et pour la préservation de leur pouvoir d'achat. La participation régionale à l'équipement des élèves allège en effet la part que représentent à la rentrée ces achats.

Un effort important enfin, ne l'oublions pas, pour le réseau des partenaires, les commerçants, qui bénéficient des achats des familles à l'occasion de ces aides de rentrée.

Voilà, Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, en quelques mots, le cercle vertueux de la carte Génération Hauts-de-France, dont nous sommes fiers de voter la poursuite pour l'année scolaire 2023-2024.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité régionale)

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

MME FOURÉ : La parole est à Monsieur POIX.

M. POIX : Merci, Madame la Vice-présidente.

Je rebondis sur notre échange concernant l'amendement.

Je souhaitais l'opposer pour que la situation soit clarifiée. Sur certains sites de lycée, étaient mentionnés les prépa-métiers, mais pas sur d'autres. Je voulais que l'on puisse le graver dans le marbre de nos délibérations afin que l'on puisse s'appuyer là-dessus pour mieux faire connaître ce dispositif qui reste encore assez méconnu des familles, notamment en direction des prépa-métiers.

Plusieurs questions globales :

Pourquoi les lycéens des bacs professionnels ne bénéficient-ils pas des 200 euros tout comme les apprentis et les élèves des écoles de production ? Pouvez-vous nous préciser sur quels critères ou logiques sont appuyés ces choix ?

Je voulais aussi revenir sur un débat que l'on avait déjà eu sur l'obtention de cette carte, sur la facilité à l'obtenir, sur les démarches à faire pour obtenir cette carte. Actuellement, c'est une démarche volontaire, il faut en faire la demande. Est-ce qu'on a avancé sur l'idée d'automatiser cette carte dès l'entrée en seconde, ou en 3^e prépa-métiers ou en 4^e agricole ? Via les outils numériques dont dispose l'académie, cela peut se faire plus facilement.

Je n'ai pas eu la réponse sur le taux de non-recours, que j'avais demandé. Est-ce que c'est possible ? A l'époque, vous m'aviez renvoyé vers les lycées. Je ne peux pas faire tous les lycées de la région pour leur demander le taux de non-recours. Est-ce qu'au niveau académique on a des chiffres pour savoir la déperdition, sur ce non-recours à la carte Génération Hauts-de-France, qui est quand même assez appréciable quand on voit l'aide que l'on peut apporter et garantir. On se félicite que cette aide reste constante mais il y a des questionnements sur ce qui fait qu'il y a 200 euros pour les uns et pas pour les autres.

On reparlera tout à l'heure des questions sur l'équipement informatique. Certaines régions se positionnent, utilisent la carte jeune pour participer par exemple à l'achat de matériel informatique, pour des lycées étiquetés ou labellisés numériques. Est-ce que c'est prévu aussi dans notre région, à court ou moyen terme ?

Merci.

MME FOURÉ : Madame CLOEZ pour l'explication de vote.

MME CLOEZ : Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, notre groupe votera en faveur de cette délibération. Nous savons bien évidemment à quel point les courses de rentrée sont pour les familles de notre région, et surtout pour les plus modestes, d'un coût terrible pour le portefeuille. Nous savons d'ores et déjà qu'avec l'inflation à la prochaine rentrée des familles seront obligées de choisir entre équiper les enfants pour l'école, manger ou s'habiller. Il est donc salutaire de reconduire ce dispositif pour 2023-2024.

Si nous saluons l'existence de ce dispositif, nous n'en restons pas moins sceptiques sur le montant alloué, et ce particulièrement sur cette période où de nombreux concitoyens se retrouvent dans une extrême précarité notamment du fait de l'inflation. Nous sommes particulièrement inquiets pour nos jeunes concitoyens de la filière professionnelle. Pour certains à la tête de l'Etat, ces jeunes ne sont rien ; pourtant, nous leur accordons une place centrale à La France Insoumise car nous savons que ce sont eux qui répondront demain par un haut niveau de qualification aux défis majeurs de notre époque, au premier desquels le changement climatique.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Vous n'êtes pas sans savoir, mes chers collègues, qu'un élève de la voie professionnelle est amené à prendre en charge des fournitures, alors qu'un élève de la voie générale n'aura pas à le faire : du matériel de sécurité, les outils propres à sa filière. Comment voulons-nous que nos jeunes de la filière professionnelle atteignent un haut niveau de qualification si nous ne créons pas les conditions favorables, surtout quand on sait que les jeunes des filières professionnelles sont souvent issus des familles les plus modestes et que par conséquent, les dépenses vont être d'autant plus difficiles à assumer à la rentrée prochaine pour ces familles. Avons-nous réellement envie, mes chers collègues, que nos jeunes n'aient pas, par manque de moyens, tout le matériel nécessaire à la rentrée ou que celui-ci soit inadapté à leur apprentissage ?

Quoi qu'il en soit, considérant l'urgence de venir en aide aux jeunes des Hauts-de-France, parce que sans eux nous ne répondons à aucun défi de demain, nous voterons pour cette délibération.

Mais nous invitons dès à présent à revoir à la hausse les moyens alloués à ce dispositif pour l'année prochaine.

MME FOURÉ : Madame DE TEMMERMAN

MME DE TEMMERMAN : Merci, Madame la Présidente.

Juste pour dire que notre groupe votera en faveur de cette délibération, que nous trouvons positive.

Mais je voudrais en profiter pour souligner que finalement, nous ne faisons que pallier le désengagement de l'Etat en matière de pédagogie. La répartition des compétences était simple, claire, entre les collectivités sur les bâtiments, la gestion. Là, on est obligé de prendre en charge ce qui n'est plus pris en charge par le ministère de l'Education nationale. A titre de comparaison, juste pour vous alerter et montrer à quel point et combien de fois on va devoir prendre ce type de délibération, dans le collège dont je suis gestionnaire, je prépare le compte financier – nous, nous gérons les lycées –, il y a eu 307 euros l'année dernière pour l'achat des manuels scolaires dans l'établissement, de plus de 400 personnes. C'est trois cartes Génération #HDF.

Nous allons voter pour parce que nous trouvons que c'est un bon dispositif, mais cela ne devrait pas être à la région de prendre en charge ce qui relève normalement des compétences de l'Etat.

MME FOURÉ : Anthony JOUVENEL.

M. JOUVENEL : Merci, Madame la Vice-présidente.

Une explication de vote pour dire que nous voterons également ce dispositif qui est reconduit.

Mais également un complément d'information, à la suite des interventions que nous venons d'avoir, pour vous dire qu'il existe, au-delà de la carte Génération Hauts-de-France, et pour les élèves des familles les plus fragiles financièrement, un dispositif complémentaire que nous votons tous les ans dans cet hémicycle. C'est un dispositif fort précieux, puisque j'ai l'honneur, avec ma collègue Isabelle ITTELET, de coprésider cette commission d'aide complémentaire à la scolarité avec un pool de chefs d'établissement représentatifs de l'ensemble des types d'établissements concernés par le Conseil régional. Des familles peuvent solliciter, au-delà des fonds d'Etat lorsqu'ils sont épuisés, et lorsque la carte Génération Hauts-de-France a été complètement utilisée, la région et cette commission d'aide complémentaire à la scolarité pour obtenir un soutien financier complémentaire, comme son nom l'indique, pour à la fois l'équipement scolaire, l'équipement professionnel, tout matériel lié aux études, ainsi que la restauration et l'hébergement quand il y a lieu.

Voilà ce que je souhaitais ajouter comme information, Madame la Vice-Présidente.

MME FOURÉ : Merci.

Jean-Paul FONTAINE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

M. FONTAINE : Merci, Madame la Vice-présidente.

Je me permets juste de conforter les propos d'Anthony JOUVENEL et de répondre aussi à Madame CLOEZ en essayant d'élargir un peu le débat. Effectivement, il y a la question de la carte Hauts-de-France, mais quand on parle de fragilité des élèves, notamment dans l'enseignement professionnel, le retour d'expérience que l'on peut avoir quand on assiste aux conseils d'administration des lycées dans le technique, c'est que l'on a souvent des élèves qui ne vont pas à la restauration scolaire, avec un prix de repas qui est quand même très accessible, des élèves que vous qualifiez certainement comme étant en fragilité, qui vont au supermarché du coin, qui achètent de la malbouffe plus chère que le ticket de restauration scolaire. On a aussi des équipes d'agents de la collectivité, de la région, qui sont désespérés parce qu'ils essayent de faire des repas de qualité, de faire marcher le circuit court. Et derrière, cela ne répond pas parce qu'il y a un choix délibéré d'élèves nombreux qui refusent de bénéficier de cette aide de la région, avec des repas de qualité et accessibles.

MME FOURÉ : Tout à fait. Manoëlle MARTIN ?

MME MARTIN : Je ne reviens pas sur les propos de mes collègues Anthony JOUVENEL et Jean-Paul FONTAINE. Merci pour ces précisions. Je voudrais juste donner quelques précisions à Monsieur POIX, notamment sur les chiffres, et peut-être vous donner l'exemple de l'année scolaire en cours, l'année 2022-2023.

L'effectif concerné par la carte Génération Hauts-de-France était de 227 191 jeunes. 93 % des jeunes ont chargé la carte, ont utilisé la carte. Je vous rappelle à cette occasion que la carte transite par le lycée pour la simple et bonne raison qu'il faut être sûr que le jeune soit bien scolarisé dans l'établissement scolaire. La facilité pour la collectivité, c'est que ce soit bien le lycée qui enclenche cette carte, et donc qui permet aux jeunes de la charger.

Tout cela nous amène donc au total de chargement à quasiment 15 millions d'euros en 2022-2023.

Nous venons de voter une délibération qui propose 16,5 millions d'euros pour toucher l'ensemble des effectifs, des jeunes de la région des Hauts-de-France concernés l'année prochaine, en 2023-2024, par la carte Génération Hauts-de-France.

MME FOURÉ : Merci.

On peut passer au vote ?

Le scrutin est ouvert sur la délibération.

Vote sur la délibération n° 2023.00464

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Enseignement supérieur

2023.00211 - Appel à manifestation d'intérêt – Structuration et développement de l'enseignement supérieur en Hauts-de-France – Cadre d'intervention 2023

MME FOURÉ : Il y a un amendement n°5 défendu par Madame SADOUNE.

MME SADOUNE : Merci, Madame la Vice-présidente.

Dans l'axe 4 de l'annexe sont inscrites les dépenses éligibles et celles non éligibles. Nous vous proposons de retirer la liste des dépenses éligibles et de laisser celles non éligibles.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Si l'enjeu de l'axe 4 est d'accompagner les dynamiques d'amélioration des conditions de vie étudiantes et apparaît comme priorité posée par le comité d'orientation du schéma, au vu des disparités des difficultés rencontrées selon les territoires et afin de favoriser la prise d'initiatives nouvelles et expérimentales, nous formulons le souhait de ne pas enfermer les porteurs de projet dans des dépenses types. Néanmoins, nous convenons qu'il faille définir ce qui n'est pas éligible.

MME FOURÉ : Daniel LECA ?

M. LECA : Merci, Madame la Vice-présidente.

L'amendement que vous déposez porte en réalité sur un point de détail, que je souhaiterais préciser.

D'une part, la rédaction de cette délibération permet de donner des indications aux porteurs de projet, pour les aider à élaborer leur dossier de demande de financement. On a volontairement laissé des définitions de dépenses éligibles assez larges pour faire en sorte que cela ne constitue pas un frein aux dépôts de candidature. D'ailleurs, à titre d'information, lors du dernier AMI ouvert, on a eu sept projets déposés sur l'axe 3 qui portaient sur l'innovation et l'expérimentation. Donc on voit bien que la capacité d'innovation des établissements n'est pas bridée.

J'attire votre attention sur le fait que nous allons avoir un temps de bilan avec les bénéficiaires de cet AMI, avec des réflexions autour des délais, des dossiers, des modalités de mise en œuvre pour les simplifier davantage. Parmi les éléments questionnés, il y aura la procédure d'exécution et de mise en œuvre. Nous intégrerons aussi la question de l'assiette éligible. Mais à ce jour, dans les discussions que nous avons avec les porteurs de projet, aucune difficulté n'a été remontée.

Je vous propose donc de rejeter cet amendement et de faire confiance au travail qui va être engagé avec les bénéficiaires pour préciser le cadre d'intervention de cet AMI.

MME FOURÉ : On peut passer au vote sur l'amendement ?

Le scrutin est ouvert sur l'amendement.

Vote sur l'amendement n° 5 du groupe Gauche Républicaine et Écologique à la délibération n° 2023.00211

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

MME FOURÉ : Il y a un deuxième amendement, le n° 6, défendu par Madame SADOUNE.

MME SADOUNE : Merci, Madame la Vice-présidente.

Monsieur le Vice-président, le SRESRI vient d'être adopté, de nouveaux axes et enjeux ont été définis. Si nous comprenons l'importance de devoir faire transition avec le SRESRI qui vient de s'achever, il n'en reste pas moins que l'axe 4 de ce projet de délibération est le seul nouveau, d'où ma proposition d'amendement précédente.

C'est aussi le seul qui aborde les conditions de vie, outre celles liées à l'enseignement, alors que la situation de précarité d'un grand nombre d'étudiants des Hauts-de-France se dégrade. C'est un sujet sur lequel il convient de poser une priorité, autant que celle de la lisibilité des dispositifs d'amélioration de leurs conditions de vie. C'est pourquoi, sur cette année de transition et d'impulsion, il nous faut laisser la possibilité aux porteurs de projet de ne pas avoir à choisir entre un axe et un autre, et qu'ils puissent porter un projet sur celui-ci en parallèle d'un autre axe. Vous me direz peut-être, Monsieur le Vice-président, que c'est déjà le cas et vous me rassurez.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Aussi je vous propose en axe 4 de l'annexe dans lequel est inscrit qu'« *il n'est pas possible pour un porteur de projet de présenter plusieurs projets pour un même territoire* », de retirer cette ligne, et ainsi de permettre à un porteur de déposer plusieurs projets au titre de cet AMI, a minima sur l'axe 4.

MME FOURÉ : Daniel LECA ?

M. LECA : Merci car cela me permet de préciser les choses.

D'une part il est tout à fait possible pour un établissement de poser un projet par axe. Ils peuvent donc déposer plusieurs projets sur l'AMI, à condition de n'en déposer qu'un par axe.

Et vous l'avez dit, l'axe 4 est un nouvel axe de l'appel à manifestation d'intérêt qui répond à la volonté de la région de rendre opérationnels toutes les actions ou tous les travaux que nous avons engagés dans le cadre du SRESRI. Du coup, cette volonté de travailler de manière massive avec l'ensemble des établissements et l'ensemble des partenaires sur l'amélioration des conditions de vie étudiantes nous a amenés à travailler de manière concrète à une proposition. Cette proposition est de faire émerger des guichets physiques uniques au sein des campus pour valoriser l'ensemble des aides destinées à améliorer les conditions de vie des étudiants. Ces guichets auront pour objectif de favoriser cette fameuse lisibilité des aides aux étudiants, dont nous savons qu'elle est parfois un peu complexe. Aussi, dans la mesure où nous avons voulu lancer cette expérimentation avec une couverture territoriale suffisante, l'idée est qu'ils puissent se concentrer sur des territoires différents. C'est pour cela qu'il y a cette mention dans la rédaction de l'AMI. Puisqu'on veut évaluer la faisabilité et la pertinence de la démarche de création de ces guichets, nous avons voulu que chaque territoire puisse être concerné et que l'on fasse appel à cette adaptation en fonction des réalités territoriales, d'où l'incitation qui est faite aux porteurs de projet de proposer des projets sur des territoires différents.

Je rappelle que dans le travail qui a été engagé, 80 % du budget régional dédié à l'enseignement supérieur est destiné à améliorer les conditions de vie des étudiants, avec tous les dispositifs que nous mettons en œuvre.

Je voulais vous dire aussi que nous avons eu dans le cadre du précédent AMI douze établissements qui ont répondu à l'AMI, pour seize projets, avec un montant de 651 831 euros en fonctionnement et 437 000 euros en investissement. On voit donc bien que cela répond à un besoin et que cela permet de répondre à cette impérieuse nécessité d'améliorer les conditions de vie des étudiants.

MME FOURÉ : Merci.

On met aux voix l'amendement n° 6. Le scrutin est ouvert.

Vote sur l'amendement n° 6 du groupe Gauche Républicaine et Écologique à la délibération n° 2023.00211

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

MME FOURÉ : Sur la délibération, Madame SADOUNE ?

MME SADOUNE : Je pense qu'il y avait Madame CLOEZ juste avant. Pour autant, Monsieur le Vice-président, chers collègues, si nous avons adopté le SRESRI lors de notre dernière plénière, nous avons aussi indiqué que nous serions très attentifs à sa mise en œuvre et à la pertinence des actions portées à celui-ci.

Le premier projet de délibération qui nous est présenté ne porte aucun changement considérable du schéma qui s'est achevé en 2022. Nous ne sommes que sur une reconduction des dispositifs existants, mais si cet AMI a permis – je cite le paragraphe 3 du préambule – « *des projets ambitieux* », nous aurions juste apprécié que la région impulse l'initiative de projets plus ambitieux.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Trêve de jeu de mots, c'est parce que nous considérons qu'il ne s'agit que d'une courte transition et que vous saurez, j'en suis convaincue, Monsieur LECA, entendre le vœu de la Gauche Républicaine et Écologique, d'accélérer et d'ambitionner des actions du SRESRI au vu des enjeux non plus à venir, mais présents, de changement de paradigmes sociétaux, environnementaux et sanitaires que nous voterons pour ce projet de délibération.

MME FOURÉ : Nathalie LEBAS.

MME LEBAS : Mes chers collègues, depuis le début de notre mandat, Monsieur le vice-président Daniel LECA a souhaité faire de la vie étudiante une priorité en mettant en place de nombreuses mesures concrètes. Rappelons qu'en 2022 douze établissements d'enseignement supérieur ont déposé seize projets visant à développer l'attractivité et l'innovation dans l'enseignement supérieur sur l'ensemble des territoires.

De la création de nouvelles formations au renforcement de la politique d'orientation et d'insertion, l'appel à manifestation d'intérêt 2022 a permis aux établissements de déposer des projets ambitieux, riches et variés. Trois projets ont permis de développer l'attractivité des antennes et des établissements de proximité.

Mais depuis la crise sanitaire, les difficultés financières se sont multipliées pour de nombreuses familles et les étudiants boursiers sont ainsi passés de 32 à 40 % dans notre région. Cette crise a mis en évidence la précarité de certains et leurs difficultés à accéder aux dispositifs d'aide sociale, qu'il s'agisse d'aide au logement, à l'alimentation, à la mobilité, au numérique ou encore à la santé.

Face à ce constat, nous multiplions les actions pour aider ces étudiants dans leur quotidien. Cet appel à manifestation d'intérêt 2023, qui nous est présenté aujourd'hui, rendra visibles et développera les dispositifs d'accompagnement à la vie et au bien-être des étudiants, notamment via des guichets uniques physiques ou numériques. Par ce nouvel AMI 2023, nous continuerons à encourager les projets et les actions innovantes qui répondent au besoin de nos territoires pour nos étudiants. Nous soutiendrons plus que jamais nos étudiants en leur donnant tous les moyens pour réussir dans les Hauts-de-France.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe UDI)

MME FOURÉ : La parole est à Madame CLOEZ.

MME CLOEZ : Je ne prendrai pas la parole finalement.

MME FOURÉ : Très bien. On peut passer au vote sur la délibération.

Pardon, Daniel LECA d'abord.

M. LECA : Merci, Madame la Présidente.

Un mot pour venir en appui de cet appel à manifestation d'intérêt et pour le replacer dans un contexte un peu plus global.

Cet AMI est d'abord un outil concret, qui vient en aide à des projets très concrets qui viennent en appui du schéma, et surtout dans sa concrétisation, en sachant, comme je l'ai dit lors de la présentation du schéma et dans une précédente séance, qu'il s'agit bel et bien d'un schéma global qui implique l'ensemble des acteurs et qui invite toutes celles et tous ceux qui se sentent ou qui sont dans le cadre de leurs compétences concernés par l'enseignement supérieur et la recherche à participer à la mise en œuvre de cette politique, y compris d'ailleurs l'Etat.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

En la matière, nous avons une enveloppe, dans une logique proactive, de 3,5 millions d'euros, qui vient en appui de ces projets innovants, sur l'ensemble du territoire, avec une logique qui est de territorialiser, d'accompagner le développement, de renforcer l'attractivité, et aussi, vous l'avez dit, d'accompagner les dynamiques d'amélioration des conditions de vie étudiantes.

Encore une fois c'est un outil supplémentaire. Cette fois-ci, celui-ci est à la main de la région, en partenariat avec les porteurs de projet.

Permettez-moi de dire un mot plus général sur la situation des étudiants. Vous l'avez sans doute entendu, même si vous n'en avez pas parlé, sont annoncées quelques modifications et réformes de l'attribution des bourses. C'est une première étape. En tout cas, en tant que vice-président de la région sur ces sujets, dont le président BERTRAND suit avec attention l'évolution, je tenais à vous dire que nous espérons véritablement que ce ne soit qu'une première étape, et qu'il y aura une réflexion beaucoup plus large sur la question des conditions de vie des étudiants. Cela vaut pour notre région tout particulièrement mais aussi pour tous les étudiants de France. Il y a aujourd'hui besoin d'une réelle prise de conscience. On ne peut pas accepter que la question de la précarité des étudiants soit une sorte de normalité dans le parcours de la vie d'un jeune. Ce n'est pas normal qu'ils soient dans une telle précarité, qu'ils ne soient pas accompagnés à la juste mesure de leurs besoins et que l'on mette en péril leur réussite et leur formation. Les mesures annoncées par le gouvernement sont donc une première étape, mais il faut aller beaucoup plus loin et j'espère que ce sera le cas.

Sachez que la région des Hauts-de-France restera pleinement mobilisée dans le cadre de ses compétences en allant bien au-delà et en étant proactive en la matière.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe UDI et de la majorité régionale)

MME FOURÉ : Merci.

On passe au vote sur la délibération.

Vote sur la délibération n° 2023.00211

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, il est 12 heures 45. Si on prend le déroulé tel que prévu, je pense que l'on suspendra la séance vers 13 heures 45.

Je vous propose, comme annoncé en début de séance et avant la pause déjeuner, d'examiner maintenant le vœu relatif à la reconnaissance du génocide des Assyro-Chaldéens de 1915-1918, et on reprendra avec la C6 à l'issue du déjeuner.

Cela vous convient-il ?

EXAMEN D'UN VŒU

Vœu déposé par M. Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional : « Vœu relatif à la reconnaissance du génocide des Assyro-Chaldéens de 1915-1918 »

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, j'ai souhaité, au nom de l'Exécutif régional, présenter à notre assemblée ce vœu pour soutenir la proposition de résolution relative à la reconnaissance du génocide des Assyro-Chaldéens de 1915-1918, qui a été présentée en application de l'article 34-1 de la Constitution par Valérie BOYER, Bruno RETAILLEAU et Hervé MARSEILLE, adoptée en séance publique par le Sénat le 8 février dernier.

Le prix Nobel de la paix survivant de la Shoah Elie Wiesel écrivait : « *En niant l'existence d'un génocide, en l'oubliant, on assassine les victimes une seconde fois.* »

Aujourd'hui, cette résolution permet de faire sortir de l'oubli les 250 000 Assyro-Chaldéens méthodiquement assassinés pour leur foi, leur langue et leur appartenance culturelle entre 1915 et 1918 par l'Empire ottoman.

Il y a vingt-deux ans, par la loi du 29 janvier 2001, la France se faisait honneur à reconnaître officiellement le génocide arménien. Permettez-moi de citer Patrick DEVEDJIAN, qui était l'orateur de ma famille politique à l'époque sur ce texte et qui souhaitait que « *l'on enterre enfin les morts du génocide dans le linceul de la vérité* ».

Aujourd'hui, ce que nous souhaitons, c'est que ce linceul de la vérité s'étende aussi sur les victimes du génocide des Assyro-Chaldéens face au révisionnisme, au négationnisme et à tous les faussaires de l'histoire. Cette reconnaissance n'efface ni les crimes ni les atrocités commises par l'Empire ottoman sur les Assyro-Chaldéens dont la moitié de la population de l'époque – la moitié, rendez-vous compte – fut exterminée méthodiquement.

Cette reconnaissance n'aurait été possible sans le travail de mémoire du professeur Joseph YACOUB et le combat culturel et mémoriel inlassable de l'Association des Assyro-Chaldéens en France présidée par Monsieur Isa Marius YARAMIS, sans compter le soutien de François PUPPONI, ancien député. Je tiens à saluer leur présence aujourd'hui dans les tribunes de notre assemblée. Leur présence nous honore.

Ce travail de mémoire et de reconnaissance est d'autant plus important que l'histoire ne cesse de bégayer. Souvenons-nous, il n'y a pas si longtemps, le 8 juin 2014, Daech en Irak et au Levant prenait le contrôle de la ville de Mossoul, l'ancienne Ninive, capitale des empires assyriens, qui comptait autrefois plus de 30 000 chrétiens assyro-chaldéens. Ces barbares ont provoqué la fuite de près de 10 000 chrétiens de cette ville. L'avenir du Moyen-Orient, l'équilibre de cette partie du monde, la reconstruction de cette partie de l'Irak ne se feront pas sans les Assyro-Chaldéens. Les sacrifier, les oublier au profit d'un Proche-Orient mono-religieux, uniforme, c'est la garantie qu'aucune stabilité, aucune fraternité, aucune paix ne sera possible dans cette région du monde. Les sacrifier, les oublier, ce serait la négation même de notre civilisation, de notre humanité.

Ne pas oublier, c'est aussi permettre la diffusion de cette culture, une civilisation à part entière que nous devons faire connaître et qui est en résonance avec la nôtre. C'est pourquoi je suis fier que notre région ait soutenu en 2018 l'exposition « Chrétiens d'Orient » à Tourcoing avec plus de 40 000 visiteurs.

Par ailleurs, avec l'ouverture du département des arts de Byzance et des chrétientés d'Orient au Louvre en 2022, je souhaite que le Louvre-Lens puisse accueillir une exposition sur les chrétiens d'Orient. Je m'en suis entretenu avec la présidente du Louvre.

Ce témoignage, cette diffusion, cet héritage culturel n'auraient pas de sens s'ils étaient enfermés derrière les glaces des musées même les plus beaux. Ce patrimoine ne peut être arraché de la pratique et de la foi vivante depuis deux mille ans au Moyen-Orient.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

C'est pourquoi aussi je tiens à dénoncer ce qui se passe aujourd'hui au Haut-Karabakh, où la population arménienne subit un blocus ignoble depuis plus de cent jours. La France ne peut rester indifférente, silencieuse, face aux atrocités commises par l'Azerbaïdjan et sa volonté épuratrice.

Vous le voyez, ce vœu n'est pas qu'un vœu d'histoire, ce n'est pas le vœu d'un passé enfoui, mais c'est un vœu qui veut résonner, qui permet de nommer les choses et de rendre une dignité aux victimes.

Par ce vœu, nous souhaitons que l'Assemblée nationale, par les propositions de résolution des députés Raphaël SCHELLENBERGER et Anne-Laure BLIN, puisse reconnaître le génocide assyro-chaldéen de 1915-1918 comme le Sénat a pu le faire, et ainsi que la République puisse honorer cette mémoire. C'est aussi le devoir de notre République, hier soldat de Dieu, aujourd'hui soldat de l'humanité, toujours soldat de l'idéal, pour reprendre les beaux mots de Clemenceau.

Je vous remercie, mes chers collègues.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité régionale)

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Rassemblement National a fait parvenir une demande de modification de ce vœu.

Monsieur EYMERY a demandé la parole.

Ensuite, Monsieur BROHARD a demandé la parole également.

M. EYMERY : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous proposons d'ajouter après le troisième paragraphe du vœu, qui commence par « *Considérant la proposition n° 824* », le paragraphe suivant : « *Considérant que la campagne ottomane contre les minorités chrétiennes de l'empire entre 1912 et 1923, constitue un génocide contre les Arméniens, les Assyriens et les Grecs pontiques d'Anatolie* ».

Ensuite, remplacer la dernière phrase : « *Le Conseil régional Hauts-de-France réuni en Séance plénière...* » par : « *Le Conseil régional Hauts-de-France réuni en Séance plénière le 30 mars 2023 se déclare favorable à la reconnaissance par la France du génocide des Assyro-Chaldéens et des Grecs pontiques.* »

Exposé des motifs : la proposition de loi présentée par Monsieur SCHELLENBERGER met en perspective historique le sort des chrétiens d'Orient – d'ailleurs vous l'avez rappelé dans votre propos – et le processus d'effacement de leur présence au Moyen-Orient, depuis les campagnes de persécution et d'extermination menées par l'Empire ottoman et ensuite les Jeunes Turcs, avec des forces supplétives kurdes au début du siècle dernier. Ces campagnes ont visé les Arméniens, les Assyriens et les Grecs pontiques.

En conséquence, le Parlement grec, celui de la République de Chypre, le Parlement arménien en 2015 mais également des parlements d'autres pays, je pense aux Pays-Bas, ont reconnu le génocide des Grecs pontiques au même titre que celui des Assyriens et des Arméniens.

Enfin, le 12 avril 2015 le pape François déclarait, je cite : « *Notre humanité a vécu le siècle dernier trois grandes tragédies inouïes. La première est celle qui est généralement considérée comme le premier génocide du XX^e siècle, elle a frappé votre peuple arménien, première nation chrétienne, avec les Syriens catholiques et orthodoxes, les Assyriens, les Chaldéens et les Grecs.* »

La mémoire de ces campagnes d'extermination ne saurait être sélective. C'est la raison pour laquelle notre groupe demande que ce vœu ne laisse pas à l'écart les Grecs pontiques qui ont été touchés historiquement en même temps que les Arméniens et les Assyro-Chaldéens.

M. LE PRÉSIDENT : Qui demande la parole sur ce vœu ? Monsieur BROHARD ?

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

M. BROHARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, pendant la Première Guerre mondiale, au moins un million et demi d'Arméniens, pour lesquels ces crimes ont été qualifiés de génocide, et plusieurs centaines de milliers d'autres ont subi des crimes de masse, parmi lesquels les Assyriens, les Chaldéens ou encore les Grecs pontiques.

Vous nous demandez aujourd'hui de prononcer pour une partie de ces victimes un épisode génocidaire qui leur serait propre et vous en parlez comme d'un devoir moral et politique avant de, curieusement, lier la reconnaissance des crimes de masse passés et la reconstruction politique future de l'Irak. On dépasse là le cadre strictement mémoriel et historique.

Ensuite, le mot « génocide » tel que défini par Raphaël LEMKIN, en 1943, ne saurait être employé à la légère au risque de le vider de son sens. A ce jour, l'ONU ne reconnaît juridiquement que trois génocides, et les historiens en ajoutent un quatrième. Peut-être que l'avenir en reconnaîtra d'autres, passés ou en cours. Mais c'est seulement aux spécialistes que sont les juristes et aux scientifiques que sont les historiens d'en décider, et pas à la représentation nationale. Et ce, d'autant plus qu'il n'y a pas de consensus sur la question. Aujourd'hui, seul le politologue Joseph YACOUB utilise le terme de génocide. Lui seul, ou presque, utilise le terme assyro-chaldéen.

Enfin, cette reconnaissance devrait permettre selon vous de lutter contre tous les faussaires de l'histoire. Mais ce sont justement aujourd'hui les faussaires de l'histoire, *Français de souche*, SOS Chrétiens d'Orient et *Valeurs actuelles* en tête, qui relaient et instrumentalisent les travaux de Monsieur YACOUB. Peut-être a-t-il raison mais qui sommes-nous pour qualifier des processus parfois équivalents dans la barbarie, mais divergents dans les intentions ? Gardons-nous de confondre histoire et mémoire. Célébrons évidemment celle des victimes assyriennes et chaldéennes. Mais laissons l'histoire aux historiens et abstenons-nous d'en écrire une officielle.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Sur un sujet comme celui-ci, comme sur d'autres, je n'ai nulle intention de polémiquer avec qui que ce soit. J'ai fait une proposition au nom de l'Exécutif. Chacun prendra ses responsabilités.

Monsieur SILLANI, vous souhaitez prendre la parole ?

M. SILLANI : Merci, Monsieur le président.

Je voulais donner notre position par rapport à l'amendement du Front National. Je suis extrêmement étonné car sur un sujet aussi grave, aussi sérieux, aussi important, on se doit de ne pas faire de politique et être simplement dans l'humanité.

Les propos du Front National mettent quand même en exergue un certain nombre d'incohérences. Je pouvais voir sur Twitter il y a quelques jours qu'un de leurs ex-amis dénonçait le fait que le député Front National du Vaucluse Joris HEBRARD soit allé inaugurer une mosquée liée au régime turc.

Je suis également étonné car leur ami Stéphane RAVIER n'a pas pris part au vote au Sénat sur ce sujet.

Je suis également étonné car Marine LE PEN déclarait le 29 janvier 2012 : « Je suis particulièrement scandalisée que l'on reconnaisse et pénalise le génocide arménien. »

Enfin, vous nous parlez du pape – à qui on souhaite bon rétablissement –, alors même que Marine LE PEN en 2022 disait : « Je suis convaincue que de nombreux croyants seraient ravis que le pape s'occupe de ce qui se passe dans les églises plutôt que dans les urnes. »

Chers collègues du Front National, avant de vouloir faire de la polémique sur des sujets aussi sérieux que celui-ci, je vous demanderai de balayer devant votre porte. Merci !

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

M. LE PRESIDENT : Monsieur BAUDE a demandé la parole.

M. EYMERY : Rappel au règlement.

M. LE PRESIDENT : Monsieur BAUDE a demandé la parole avant.

M. BAUDE : Merci, Monsieur le Président.

Il faut d'abord se féliciter, vous l'avez souligné, qu'il y ait des spécialistes de cette cause et des gens très investis parmi nous. Il faut se féliciter que l'on accueille des invités dans notre hémicycle.

Sur la question du génocide, effectivement, certains le demandent. Il y a une spécialiste du CNRS, Florence HELLOT-BELLIER, qui est plus mesurée. Mais là n'est pas l'essentiel pour l'instant. Si on lit votre vœu, il ne nous est pas demandé de reconnaître le génocide. Il nous est demandé d'apporter notre soutien à une résolution qui va le demander. Et effectivement, cette reconnaissance internationale prendra des dimensions internationales. Je pense qu'il faut se libérer de cela.

Je ferai deux remarques suite à votre intervention, Monsieur le Président. Pour donner toute la force à cette discussion, n'oublions jamais – voir le travail précieux de la chercheuse au CNRS qui a fait un mémoire là-dessus assez fourni – qu'avant l'attaque de l'Empire ottoman il y avait dans la région une solidarité tribale entre musulmans et chrétiens qui ne posait pas problème. C'est aussi la preuve qu'une intervention armée, qu'on l'appelle et qu'on la qualifie comme on veut, ne fait toujours que des victimes. Mais cela ne doit pas nous faire oublier que les gens savaient vivre en bonne intelligence avant. Il faut le regagner. Je fais cette remarque suite à votre intervention sur le Proche-Orient et le Moyen-Orient où, effectivement, on peut être scandalisé de certaines situations. Je pense au sort qui est fait aux femmes, en Afghanistan ou en Iran.

Monsieur le Président, dans les quinze secondes qui me restent, parce que vous avez dit tout à l'heure que faire œuvre d'histoire, c'est aussi écrire l'avenir d'une autre façon, je souhaite que nous puissions nous retrouver bientôt dans la même séance pour amener notre soutien à des peuples qui souffrent aujourd'hui. Je pense aux Kurdes et au peuple palestinien qui attend toujours que la résolution de 1948 de l'ONU soit mise en place.

(Applaudissements sur les bancs du groupe Gauche Républicaine et Écologique)

M. LE PRESIDENT : Il y a un rappel au règlement, Monsieur EYMERY.

M. EYMERY : Oui, Monsieur le Président, pour vous dire combien nous sommes désolés, vraiment désolés, de l'intervention de notre collègue SILLANI, qui en même temps nous dit que le sujet est grave et qu'il ne faut pas faire de polémique et qui se livre à une polémique, vraiment... C'est désolant.

Nous sommes, nous, très touchés, il faut le dire, par ce vœu, par ces propositions de loi. C'est d'ailleurs ce que nous avons exprimé dans l'amendement en disant que la mémoire ne saurait être sélective et que l'on ne peut pas laisser à l'écart les Grecs pontiques.

Je l'exprimerai dans l'intervention sur le vœu. C'est pour vous livrer dans ce rappel au règlement un message d'apaisement.

(Applaudissements sur les bancs du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés)

M. LE PRESIDENT : Je le dis, je souhaite que le vœu soit adopté sans modification. Je pense qu'il n'y a pas lieu à surenchère ou souci d'exister de la part de certains ou certaines. Chacun prendra ses responsabilités.

Sur l'amendement du Rassemblement National, le scrutin est ouvert.

Vote sur l'amendement du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés au vœu déposé par M. Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Sur le vœu à proprement parler, le scrutin est ouvert.

Vote sur le vœu déposé par M. Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Ce vœu est adopté.

Je veux en remercier l'Assemblée régionale.

Et je veux aussi remercier de leur présence les amis assyro-chaldéens qui sont dans les tribunes.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité régionale)

M. EYMERY : Explication de vote, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Monsieur CHENU, il y a un rappel au règlement chez vous ?

M. EYMERY : Monsieur le Président, j'ai exprimé dans le rappel au règlement qu'il y aurait une intervention. Je vous ai réclamé une explication de vote et une intervention sur le vœu.

Donc je souhaite la faire.

M. LE PRESIDENT : Au titre d'un rappel au règlement.

M. EYMERY : Au titre d'un rappel au règlement si c'est la porte d'entrée.

Simplement pour que tous nos collègues sachent qu'hier le Secrétariat général faisait savoir à nos collaborateurs qu'il n'était pas possible au regard du règlement intérieur d'accepter un amendement sur un vœu. Heureusement que notre mémoire – comme quoi la mémoire est importante – nous a rappelé qu'en 2020 c'est votre Exécutif lui-même qui amendait son propre vœu relatif au sort des Arméniens, de même que nous avons à l'époque amendé le vœu sans difficulté de procédure.

Ce matin, après rappel, changement de pied, ce qui explique le dépôt de notre amendement ce matin, et quoi que vous en disiez, il n'est pas une surenchère. C'est simplement un souci de la réalité et de la vérité historique.

Allons à l'essentiel. Par ce vœu, vous proposez un soutien à des propositions parlementaires. Celle-ci et plus particulièrement celle de Monsieur SCHELLENBERGER ont le mérite d'une mise en perspective historique que nous partageons : rappel de la condition de *dhimmi* et non-musulman en terre d'islam, continuité historique de la condition de sous-citoyen entraînant un départ des populations non musulmanes avec accélération dans les années 1970-1990 en lien avec le réveil d'un islam conquérant. Les parlementaires évoquent, comme vous l'avez fait, une répétition de l'histoire. Ils rattachent les campagnes d'extermination et de déportation qui se sont déroulées au début du siècle dernier à ce qui s'est passé en 2014-2015 – je cite : « *Les chrétiens présents depuis 2001 en Irak et en Syrie se sont vu apposer une lettre les désignant comme Nazaréens qui stigmatise ces populations. Puis, ils ont reçu un ultimatum de l'Etat islamique, se convertir à l'islam, s'acquitter d'un impôt spécial pour les non-musulmans, fuir et tout abandonner, ou bien rester* »...

M. LE PRESIDENT : C'est deux minutes.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

M. EYMERY : ... mais également à ce qui se poursuit dans le silence médiatique.

Alors allons à l'essentiel. La Turquie et son nouveau sultan ERDOGAN jouent un rôle majeur dans ces persécutions et cette volonté d'épuration ethnique des populations non musulmanes. Le conflit multiséculaire entre l'Islam et l'Europe connaît un regain en lien avec le réveil d'un islam conquérant. Ne nous berçons pas de chimères, vous nous la baillez belle quand vous écrivez dans l'exposé des motifs que la reconstruction de l'Irak...

M. LE PRESIDENT : Si vous êtes en plus sur une polémique, je vous rappelle que le règlement intérieur, c'est deux minutes et pas plus.

M. EYMERY : Deux minutes plus deux minutes pour l'explication de vote. Quatre minutes.

M. LE PRESIDENT : Non.

Mes chers collègues, à la reprise de nos travaux cet après-midi nous aurons le plaisir de mettre à l'honneur les médaillés des 46^{es} finales internationales des compétitions WorldSkills.

Pour notre déjeuner, nous bénéficierons aussi du savoir-faire du lycée Don Bosco-Sainte-Marie de Bailleul.

La séance est levée.

Elle reprendra à 14 heures 30.

(La séance, suspendue à 13h06, reprend à 14h59)

Commission n°6 : Aménagement du territoire, transition énergétique et Europe (rénovation urbaine, logement, troisième révolution industrielle, contrat de plan Etat-Région, Europe, fonds structurels)

Aménagement du territoire

2023.00508 - Dispositif de soutien aux communes de moins de 20 000 habitants pour les équipements numériques de vidéoprotection pour la sécurité des habitants de la région Hauts-de-France - rapport d'information

M. LE PRESIDENT : Mes chers collègues, la séance est reprise.

Monsieur GENELLE a la parole.

M. GENELLE : Monsieur le Président, chers collègues, le dispositif mis en place l'année dernière, sous la houlette du vice-président COULON, a rencontré un vif succès : 259 communes ont pu être accompagnées. Cette aide répond aux attentes des communes rurales. Pour illustrer, je vais donner deux chiffres : 65 % des communes bénéficiaires ont moins de 2 000 habitants et même 24 % ont moins de 500 habitants. Trois communes de mon territoire ont pu mobiliser cette aide régionale : Sachin dans le Ternois (323 habitants), Blangy-sur-Ternoise (700 habitants), Auchy-lès-Hesdin (1 500 habitants). Preuve qu'il s'agit bien d'un dispositif qui s'adresse à tous, y compris aux plus petites communes.

Maire d'un village de 280 habitants, je suis confronté à la réalité du monde rural, de plus en plus touché par des faits d'incivilité, des dépôts sauvages et des dégradations qui ne sont pas commis par nos habitants. Nos budgets sont limités. Il est enrageant de financer des réparations qui auraient pu être évitées. La vidéoprotection est l'un des outils efficaces pour assurer la tranquillité publique de nos habitants et de nos territoires. Cela permet d'assurer la sécurité des abords de nos bâtiments publics, notamment nos écoles de village, où l'enseignant est bien souvent seul dans une classe unique. Equiper nos communes, c'est dissuader des comportements inappropriés, éviter les dégradations et, ainsi, répondre aux attentes de nos habitants d'assurer un cadre de vie de qualité, en sécurisant les espaces publics.

Nous sommes également en parfaite harmonie avec les services de gendarmerie, avec lesquels nous échangeons au quotidien. Ils nous soutiennent. Ils sont aux côtés des maires pour assurer nos missions. Je souhaiterais leur rendre hommage. J'ai une pensée particulière pour la brigade de Saint-Pol-sur-Ternoise, touchée la semaine dernière par le décès d'un gendarme.

Monsieur le Président, je vous remercie de l'attention que vous portez aux communes rurales.

Evidemment, le groupe Majorité Régionale, Républicains et Indépendants soutient ce dispositif.

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT : Merci.

Elisabeth CLOBOURSE. Ensuite, ce sera Alban HEUSÈLE, Katy VUYLSTEKER, Julien POIX, Alexandre OUIZILLE et Christophe COULON, bien évidemment, pour intervenir pour l'Exécutif.

Elisabeth CLOBOURSE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

MME CLOBOURSE : Monsieur le Président, mes chers collègues, voilà maintenant plus d'un an que le conseil régional a mis en place un dispositif de soutien aux communes de moins de 20 000 habitants souhaitant acquérir un système de vidéoprotection. C'était l'une des propositions phares de notre campagne. L'engouement autour du dispositif montre que nous avons visé juste. Quatre millions d'euros à destination de 259 communes, ces chiffres nous montrent que les communes se sont approprié le dispositif. C'est un succès indéniable. Nous l'avons donc reconduit en 2023.

Loin de tout dogmatisme, nous démontrons que la technologie permet de renforcer nos politiques publiques ici, en matière de sécurité et de tranquillité publique. Sur mon territoire, plusieurs affaires judiciaires ont été résolues grâce aux enregistrements. Ces équipements viennent en soutien aux forces de l'ordre, en les aidant à identifier et à poursuivre les auteurs d'infractions. On ne peut plus nier l'intérêt des maires pour ces outils, qui permettent d'endiguer les incivilités, vols et autres faits de délinquance. Il faut continuer à accompagner leur développement, en lien avec les autres collectivités, les municipalités, bien sûr, mais aussi les intercommunalités et les départements, qui proposent également ce type d'aide à l'équipement de système de vidéoprotection. Il y a de la complémentarité de nos politiques, de l'attractivité de nos villages et de la qualité de vie de nos habitants.

Le groupe UDI soutient bien évidemment cette délibération et souhaite que ce dispositif soit à l'avenir renouvelé selon les modalités initiales, incluant également les extensions dans les communes déjà équipées.

Merci de votre attention.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur GUINIOT, c'est vous ?

M. GUINIOT : Oui, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Allez-y.

M. GUINIOT : Merci.

Nous n'allons pas redire tout le bien que nous pensons de la vidéo, puisque, il y a déjà 20 ans, pendant nos campagnes électorales, nous la réclamions, nous la proposons. Nous n'avons pas changé d'avis, bien entendu.

Juste une question. Les communes de moins de 20 000 habitants, très bien, mais j'ai une interrogation : s'agit-il de caméras infrarouges ? J'ai soutenu au conseil départemental de l'Oise, sous la présidence de l'excellent Edouard COURTIAL, ces dispositifs. Nous étions convenus, d'ailleurs, à l'époque, que toutes les communes qui le demanderaient seraient subventionnées pour cela. Cela a été le cas. Aujourd'hui, j'ai quelques doutes sur l'utilisation de l'argent public qui a été fait dans ce cadre. C'est la raison pour laquelle je souhaiterais savoir si les caméras sont des caméras infrarouges. Il y a aujourd'hui un problème qui se révèle, c'est que de nombreux maires et Monsieur COULON, qui est natif d'une commune que je connais bien moi aussi, l'éclairage public est coupé toute la nuit, de minuit à 4 heures du matin. Les malfrats n'ont donc même plus besoin de mettre de cagoule. Les caméras, que l'on a énormément subventionnées, ne servent plus à rien, puisqu'elles sont dans le noir. Comme ce ne sont pas des caméras infrarouges, on peut s'en donner à cœur joie. Je sais, les économies. Oui, mais pourquoi a-t-on subventionné des caméras qui ne servent aujourd'hui plus à rien, en tout cas plus de la moitié ou les trois quarts de la nuit ?

Il y aurait peut-être une réflexion à mener, notamment dans l'attribution des subventions pour les communes qui font démocratiquement leur choix de couper l'électricité. Cela les regarde et elles régleront leurs comptes avec les électeurs la prochaine fois, mais on ne va tout de même pas subventionner si ce n'est pas précisé des caméras infrarouges, qui sont beaucoup plus chères, bien entendu. Je ne sais pas. Je voudrais peut-être avoir des précisions sur ce...

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Je vois que c'est Monsieur COULON. Je suis certain qu'il va me répondre et qu'il a déjà la solution. Peut-être des caméras infrarouges à la bougie ou quelque chose comme cela. En effet, cela pose tout de même un questionnement.

Merci, Monsieur le Président. J'aurai peut-être une réponse.

M. LE PRÉSIDENT : Katy VUYLSTEKER.

MME VUYLSTEKER : Merci, Monsieur le Président.

Le dispositif, sur lequel vous nous présentez un succinct rapport d'information aujourd'hui, prévoit d'équiper jusqu'à 3 747 des 3 787 communes des Hauts-de-France. En effet, seules 40 communes de notre région ne sont pas éligibles à ce dispositif. C'est *Big Brother* dans les Hauts-de-France, une véritable surveillance généralisée. En novembre, je vous parlais du cas d'un village isarien de 459 habitants, qui avait décidé d'installer pour un coût, après versement des aides régionales, de 159 euros par habitant. Je découvre, à l'occasion de ce rapport, un nouveau record : un village samarien, cette fois, 153 âmes, un seul axe principal, qui souhaite installer 7 caméras pour un coût de 30 000 euros, dont la région participera à hauteur de 7 000 euros, un coût restant à la charge de cette toute petite commune de 196 euros par habitant. Cela n'est que l'installation, évidemment, ce n'est pas l'entretien de ces équipements.

Dépenser 4,5 millions d'euros dans une politique pareille, c'est aussi la démonstration de votre posture politicienne, qui reflète une obsession sécuritaire. Vous nous présentez aujourd'hui un rapport d'information, mais nous espérons que, bientôt, vous pourrez nous présenter une évaluation pour ces politiques. En effet, j'ai beau entendre les interventions de Monsieur GENELLE, de Madame CLOBOURSE, le plébiscite n'est pas une démonstration d'efficacité. Nous devons faire un bilan du bon usage de ces deniers publics.

Avec 4,5 millions d'euros, qu'aurait-on pu faire ? Par exemple, nous aurions pu rénover 90 000 des 500 000 passoires thermiques de notre région. Nous estimons que c'est plus utile aux habitants. Nous estimons que c'est plus urgent que l'installation de caméras à chaque coin de rue. Nous signalons que cela relève de votre compétence. Vous auriez donc pu apporter l'aide de la région dans un certain nombre de ces rénovations, alors que la sécurité ne relève pas de vos compétences.

Evidemment, nous continuerons à nous opposer et à être extrêmement vigilants à ces rapports d'information, mais aussi, bientôt, je l'espère, au rapport d'évaluation de ces politiques.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur OUIZILLE.

M. OUIZILLE : Monsieur le Président, pour faire une petite explication de vote et vous dire, évidemment, que l'on soutient ce dispositif, conformément à ce que l'on a fait depuis le début de ce mandat. Nous le soutenons, car, en effet, sur un certain nombre de problématiques de sécurité publique et de cadre de vie, les caméras montrent une certaine efficacité dans nos communes. On est d'ailleurs un certain nombre de communes à avoir eu recours à ce dispositif. Je parle en cela des dépôts sauvages que nous pouvons rencontrer dans un certain nombre de communes et de villages. Je parle évidemment des investigations de police. Pour ce qui concerne ma commune, nous sommes régulièrement visités par la police nationale qui vient consulter, dans une salle prévue à cet effet, selon des règles de confidentialité qui existent, qui vient consulter les images qui lui servent pour contrôler les questions de sécurité publique.

On soutient donc ce dispositif et on soutient évidemment le fait qu'il puisse se poursuivre.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur POIX.

M. POIX : Merci, Monsieur le Président.

Je vous parlerai de la sécurisation et de la sûreté de l'espace public, mais sous un angle un peu différent qu'à l'habitude, avec des propositions pour utiliser différemment les 4,5 millions d'euros actuels. D'ailleurs, je vous remercie d'avoir répondu à une demande de notre part, qui était de proposer un bilan consolidé des sommes dépensées par la région sur ce poste depuis le début du mandat.

On le sait, les communes sont à bout de souffle financièrement. Elles rencontrent de plus en plus de difficultés pour assurer l'entretien et la sécurisation de leurs espaces publics, malgré les dispositifs existants : baisse des ressources, on pourrait notamment parler de la taxe d'habitation (20 milliards en moins), la CVAE, la crise énergétique qui grève les budgets des communes... Faire baisser la facture énergétique pour les communes pourrait être une mission, sur laquelle la région pourrait intervenir comme partenaire, notamment sur la question de l'équipement en LED des espaces publics. On a parlé de l'éclairage de l'espace public, qui participe aussi à la sécurisation de l'espace public. Les LED pourraient être cofinancées, par exemple, ou les aides pourraient être cofinancées par la région et 4,5 millions d'euros, cela ferait beaucoup d'ampoules.

Autre sujet qui est un peu un cheval de bataille important pour moi, la question des gardes champêtres, évoquée de nombreuses fois ici. Les gardes champêtres ne sont pas des épouvantails à moineaux inefficaces, contrairement à ce que d'aucuns peuvent penser. Il a fallu un fort *lobbying* de leur part, d'ailleurs, pour qu'ils soient mentionnés dans la loi sécurité globale en mai 2021, à leur grand soulagement et aussi au soulagement de l'AMF, qui était tout de même en soutien là-dessus. Ces gardiens de la paix rurale ont des spécificités intéressantes pour les maires en matière de sécurité. Ils ont une couverture de 150 domaines d'activité : tranquillité publique, sécurité routière, eau, urbanisme, divagation d'animaux, etc. Ils ont même parfois plus de pouvoir que la police municipale, notamment pour la saisie des fourrières, par exemple.

Pourquoi vous en parlé-je ? Il est possible que la région puisse intervenir en soutien sur des postes de dépenses qui pourraient être liées à l'installation de gardes champêtres (équipement de véhicules, équipement de locaux, rénovation de locaux). C'est possible. En Alsace, une brigade verte a été lancée, qui est d'ailleurs une obligation, car il y en a une par commune. Il y a une possibilité de mutualisation intercommunale, avec un partenariat du département et de la région. C'est d'ailleurs possible, puisque, dans le Code de la sécurité intérieure, article L.521-1 et 523-2, pour être précis, il est possible que les EPCI sollicitent la région ou le département pour venir aider sur l'installation de gardes champêtres au niveau matériel et, donc, de préparer le terrain pour une sécurisation humaine de nos campagnes et de nos espaces périurbains.

Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur COULON, Monsieur le Vice-président.

M. COULON : Merci, Monsieur le Président.

Pour répondre à Michel GUINIOT, évoquer Noyon, cela me rappelle lorsque, le dimanche matin, je passais devant la poissonnerie GUINIOT avant d'aller à la messe. Je me souviens de cette époque bénie, où Monsieur GUINIOT servait ses clients. Pour tout vous dire, les caméras infrarouges, Monsieur GUINIOT, la réalité est que nous, région, nous en remettons au travail préalable qui est fait dans chacune des préfectures de nos cinq départements pour évaluer la pertinence du matériel déployé. Ce ne sont pas des fonctionnaires de la préfecture qui le font. Ce sont des correspondants de sécurité, généralement la gendarmerie. Ces gendarmes appliquent des standards demandés par la gendarmerie sur le plan national. J'imagine qu'il y a, dans ces standards, dans ces matériels homologués, la possibilité de recourir à des caméras infrarouges diurnes, je ne sais pas comment on les applique, qui est la technologie.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Il n'y a pas que la nécessité d'avoir l'enregistrement la nuit, jour et nuit. L'intérêt, c'est aussi la surveillance en temps réel, la journée notamment, par des caméras capacitaires. Je prends l'exemple du département de l'Oise, qui a lancé une initiative assez innovante. C'est Edouard COURTIAL, d'ailleurs, effectivement, qui l'a initiée à l'époque. Elle consiste à mettre en place un centre de supervision offert à l'ensemble des communes du département de l'Oise, quelle que soit leur taille. Pas besoin d'avoir un centre de supervision urbain pour pouvoir le faire. Nous nous en remettons donc aux autorités de l'Etat, qui vérifient la conformité du matériel.

Madame VUYLSTEKER, nous avons un désaccord. Je crois que ce n'est pas la peine de continuer là-dessus. Je trouve toujours très étonnant, mais je ne cesserai de vous le dire, que vous soyez pour la vidéoprotection dans les transports, dans les lycées lorsque les conseils d'administration le décident, mais que vous ne le soyez pas sur le domaine public. C'est tout, c'est ainsi. J'ai un peu de mal à l'expliquer. Ce qu'il faut avoir en tête, ce n'est pas une obsession sécuritaire, c'est que nous répondons à une demande des élus locaux, car ce sont les élus locaux qui portent ces dossiers. Personne ne les oblige à le faire. Les élus locaux, cela a été rappelé par Alexandre OUIZILLE, souhaitent prendre l'initiative de « vidéoprotéger » leur territoire communal.

Cela va sur des choses extrêmement simples de la vie (dépôts sauvages...). On a des maires qui, débordés par une montée des incivilités, installent des caméras dans les cimetières, pour que l'on repère et que l'on dissuade le vol de plaques mortuaires dans les cimetières. C'est une solution. Oui, cela existe, malheureusement. C'est une solution qui permet d'éviter d'embaucher un agent municipal, qui passe sa vie dans les cimetières à surveiller que l'on ne vole pas les plaques. C'est un choix comme un autre. On peut légitimement respecter l'avis des conseils municipaux de se lancer dans ce genre d'initiative.

On aurait aimé faire davantage. J'en termine par là, Monsieur le Président. On aurait aimé faire davantage, notamment parce qu'il y a, dans le Pas-de-Calais, c'est Pierre-Emmanuel GIBSON qui préside un SIVOM, qui met en place une police rurale, on va l'appeler ainsi, globalement, à l'échelle intercommunale. On aurait aimé accompagner ce genre d'initiative, qui est très innovante et que la loi sécurité globale a permis. D'ailleurs, vous avez participé, chers collègues, à la rédaction de cette loi. En l'état actuel de la législation, nous ne pouvons pas aller vers l'équipement, même du côté des gardes champêtres. Il faut faire attention. Vous avez raison, mais il faut faire très attention, car les contrôles de légalité s'en donnent à cœur joie. Ce qui est vrai dans la préfecture du Nord ne sera peut-être pas forcément vrai dans la préfecture du département de la Somme. On a donc la loi qui est en train de s'écrire et de se constituer.

Nous allons donc continuer cette politique. Il a fallu l'ajuster cette année sur le premier équipement. Mes chers collègues, j'ai bien entendu la remarque d'Elisabeth CLOBOURSE. On est cette année sur le premier équipement, car nous devons avoir un peu de maîtrise budgétaire. Pour nous aussi, c'est compliqué, l'année 2023. J'espère que des moyens nouveaux, que nous dégagerons dans l'année, nous permettront de revenir à un régime plus ambitieux. Néanmoins, 2 millions d'euros, c'est la même somme que le budget initial de l'année 2022.

Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci.

Madame VUYLSTEKER, c'est pour quoi ?

L'explication de vote a été faite par Monsieur POIX.

MME VUYLSTEKER : Bien sûr. Pour un rapide rappel au règlement, au titre de l'article 2.2.

Je ne pense pas que Monsieur COULON a essayé de me mettre en cause en expliquant que nous étions favorables à la vidéosurveillance dans les trains et dans les lycées. Cela étant, c'est inexact. En tout cas, à titre personnel, je pense qu'il faut renforcer la surveillance par des personnels, mais pas par la vidéosurveillance généralisée qui, vous parlez à une usagère assez régulière des transports en commun, n'assure pas plus de sécurité et, en réalité, permet parfois, trop rarement, de retrouver des personnes.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Ce n'est pas notre position. Ce n'est pas ce que nous défendons. Je suis donc un peu surprise. Je voulais rectifier sur ce point, Monsieur COULON.

M. LE PRESIDENT : Monsieur GUINIOT, c'est une explication de vote ?

M. GUINIOT : Une position de vote, si l'on peut dire, Monsieur le Président, très rapidement.

Je pense que notre collègue COULON n'a pas tout à fait compris ce que je disais. Je disais qu'il fallait peut-être ajouter au cahier des charges, pour obtenir les subventions de la région, soit l'électricité la nuit, c'est un choix, soit les caméras infrarouges, pour rendre la gendarmerie... J'ai voté et soutenu le dispositif avec COURTIAL. Je sais donc de quoi il en est.

M. LE PRESIDENT : Monsieur COURTIAL.

M. GUINIOT : Je suis aussi en relation avec les gendarmes, je sais également ce qu'ils font. Les gendarmes précisent les endroits pour mettre les caméras – Philippe, merci –, mais ils n'obligent pas le maire à éteindre ou à allumer la lumière. Tout est là. C'est cela que la région peut faire dans le cahier des charges. C'est tout.

Puis, juste, il est vrai que c'est dommage que les personnes de gauche ou les Ecologistes, je comprends, ils sont contre la sécurité pour les habitants, pour les êtres humains. Cependant, il n'y a pas si longtemps, je crois qu'ils ont voté la demande de caméras pour surveiller les espèces sauvages. L'espèce humaine est une espèce que l'on doit aussi protéger.

Merci, Monsieur le Président.

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT : Oui, Madame TONDELIER ?

MME TONDELIER : On va se permettre de faire un petit rappel au règlement pour mise en cause des Ecologistes. Ce n'est pas personnel, c'est collectif, car on n'a pas de leçon de sécurité à recevoir de votre part. La sécurité, ce n'est pas juste la sécurité matérielle des biens, des objets et ne pas se faire agresser, ou alors que l'on ait la vidéo de notre agression pour pouvoir retrouver les personnes qui ont fait cela. La sécurité, aujourd'hui, c'est que les enfants qui naissent en 2023, on ne peut pas leur garantir que la planète sera encore habitable pour l'année de leurs 30 ans. La sécurité, figurez-vous, pour les Ecologistes, que non seulement on s'en préoccupe, mais qu'on ne s'en préoccupe pas qu'avec des caméras de surveillance. On s'en préoccupe de manière globale, générale, lucide, prévenante. On s'en occupe en s'occupant de la biodiversité, du changement climatique, de la qualité de l'air, de la qualité de l'eau et tout simplement de la survie de l'humanité et non de la planète, qui se portera très bien sans nous.

Merci, donc, d'éviter d'abaisser le débat.

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT : Le scrutin est ouvert sur cette délibération importante, où le conseil régional tient ses engagements et répond à une demande légitime de nombreuses collectivités.

Vote sur la délibération n° 2023.00508

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Je remercie tout particulièrement Christophe COULON de son implication sur ce dossier.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

On va continuer. Je voudrais juste dire qu'il serait tout de même de bon ton que, dans certains endroits, l'Etat ne diminue pas ses subventions à la vidéoprotection, car la région intervient. Le but est que l'on fasse en plus, ce n'est pas que l'on fasse à la place. On ne comprendrait pas un tel désengagement de l'Etat.

Madame VUYLSTEKER, si je peux me permettre, apprêtez-vous à faire un rappel au règlement. Vous allez voir, il n'y a rien d'agressif dans ce que je vais dire. Vous avez tweeté quelque chose, tout à l'heure, à propos de la bière qui était servie ce midi et de la bière, si je ne me trompe pas, qui est produite sur Bailleul. C'est bien cela ? D'accord. Vous avez dit que, comme il y avait le label Enercoop, cela devait être produit avec de l'énergie éolienne. En êtes-vous sûre ? Il s'avère notamment que, dans un mensuel que vous devez connaître sur ces bancs, depuis l'an dernier, ils ont indiqué qu'ils seraient certainement amenés à faire appel à de l'électricité d'origine nucléaire, pour avoir recours justement à la production. Si vous, Madame VUYLSTEKER, en êtes à faire la promotion du nucléaire, je serais tenté de dire : effectivement...

(Applaudissements)

...c'est la foi du converti qui l'emporte et c'est une très bonne chose. Voilà ce que je voulais dire.

Pourquoi un rappel au règlement ?

MME VUYLSTEKER : Ecoutez, je suis interpellée directement par vous. Laissez-moi deux phrases pour répondre, par élégance, à la limite.

M. LE PRESIDENT : Souligner un ralliement n'est pas une mise en cause.

MME VUYLSTEKER : Justement, j'ai bien peur que, à la suite de votre déclaration, vos collègues, qui vont visiter – je ne sais pas qui exactement – la centrale de Gravelines avec moi demain, soient un peu déçus. Je voudrais donc déjà un peu les mettre en garde sur le fait que, non, mes positions n'ont pas évolué sur la question.

Puis, vous vous rappelez tout de même que la bière qui était servie ce midi est brassée grâce à l'énergie d'Enercoop. C'est une coopérative qui, évidemment, aujourd'hui, s'appuie sur les énergies renouvelables, dont l'éolien. S'ils font un choix différent demain, je le regrette. Je les encourage évidemment à continuer, tout comme j'encourage les coopératives à continuer à proposer des alternatives, sur notre territoire comme partout en France.

Surtout, que mes collègues ne se trompent pas. J'ai vraiment peur qu'ils soient déçus demain, lorsqu'ils verront que je suis toujours farouchement opposée au nucléaire.

M. LE PRESIDENT : N'hésitez pas à lire *Reporterre* en la matière, qui précisait bien cette évolution dans l'orientation. Je pense que, à Bailleul, il y a plus de proximité d'une centrale nucléaire qu'il n'y en a d'éoliennes. Ils ont bien de la chance.

2023.00577 - Projet d'investissement - Construction d'une halle couverte et close et aménagement de ses abords à Maubeuge

M. LE PRESIDENT : Julien POIX est inscrit.

M. POIX : Merci, Monsieur le Président.

Concernant ce projet d'implantation d'une halle marchande à Maubeuge, triple question : question de calibrage, question d'implantation, question de stratégie commerciale plus globale. C'est un projet dont la taille paraît disproportionnée, peut-être, par rapport au bassin de vie, au bassin d'emplois. Il s'agit de construire un marché couvert résidentiel pour une vingtaine de commerces de bouche, qui est comparable, en sa taille, quasiment aux halles de Wazemmes qui en comportent 24.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

À Valenciennes, on a 7 commerces de ce type dans des halles pour 45 000 habitants, et à Amiens, 9 commerces pour 300 000. Là, on aurait 20 commerces, si j'ai bien calculé, pour 29 000 habitants.

Mes questions sont simples : existe-t-il, au niveau de l'agglomération, une stratégie commerciale plus large dans laquelle ce projet vient s'insérer, pour que l'on puisse voir aussi où l'argent de la région, *via* le pacte Sambre-Avesnois, peut s'intégrer ? C'est tout de même notre argent aussi, *via* l'Etat. Existe-t-il des aides à l'implantation, des prises en charge temporaires de baux commerciaux, comme cela peut exister en des communes (à Dunkerque, par exemple) ? A ma connaissance, il y a quelques initiatives locales, mais elles sont limitées, à travers notamment le dispositif Initiative Sambre Avesnois. La délibération n'aborde pas ce point. C'est dommage. Cela aurait pu éclairer notre vote sur le potentiel développement du projet. Autre point à noter, la question des parkings et des stationnements qui est, on le sait, souvent hautement stratégique et problématique. Il y a des immeubles d'habitation à proximité. Y a-t-il une compensation ? Comment s'organise localement le plan de circulation ?

Voilà des questions qui nous posent problème sur cette délibération. Nous souhaitons que le commerce local soit encouragé, mais il faut aussi penser au calibrage des choses et aux besoins. Cela part-il aussi d'un besoin réel des habitants sur ce type de commerces ? Je ne sais pas si Monsieur DECAGNY pourra me répondre. Comme il ne peut pas être juge et partie, j'imagine que ce ne sera pas lui qui me répondra.

En tout cas, merci pour vos compléments.

M. LE PRESIDENT : Non. Vous avez raison de le souligner. Il est impacté de façon qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêts, avec des règles qui sont tout de même assez particulières. Après, cette question aurait aussi pu être évoquée en commission, mais Guislain CAMBIER va vous répondre.

M. CAMBIER : Merci, Monsieur le Président.

Oui, Monsieur POIX. En effet, on est tout de même sur une agglomération, vous l'avez citée, qui est dans le pacte Sambre-Avesnois-Thiérache, pour lequel on a besoin d'avoir un regard bien particulier. Cette halle couverte ne représente qu'un équipement, qui est posé autour d'un aménagement beaucoup plus large de tout le centre-ville de la commune de Maubeuge. Cet aménagement de centre-ville est pleinement intégré dans le pacte SAT 2 et, donc, dans cette reconquête de l'activité économique et commerciale. En particulier, lorsque vous parlez de stratégie commerciale, il s'agit en effet de 24 cellules qui sont ici disposées, qui sont non seulement pour le commerce, mais aussi pour des animations, pour des lieux de découverte de produits locaux, de produits régionaux et bios, pour des itinéraires autour de circuits de détente et d'animation. C'est-à-dire qu'il n'y a pas que cela.

Bien évidemment, cela s'inscrit dans un programme de développement, qui est aussi porté par l'agglomération Maubeuge Val de Sambre et dessiné, d'ailleurs, par l'agence de développement urbain. C'est-à-dire que lorsqu'on prend, en matière de stationnement, par exemple, la question que vous posez, les aménités autour de cet équipement, il faut le voir avec la réhabilitation complète du centre-ville de la commune.

M. LE PRESIDENT : Benjamin SAINT-HUILE a demandé la parole.

M. SAINT-HUILE : Merci, Monsieur le Président.

Peut-être pour prolonger les propos de Guislain CAMBIER, préciser que si l'on parle d'une commune de 30 000 habitants, la zone de chalandise est plus large. L'agglomération, c'est 130 000 habitants. Cette stratégie renvoie à celle portée par l'équipe municipale et Arnaud DECAGNY, que je salue, avec la volonté de s'imprégner du dispositif « Action Cœur de Ville » et qui a, en fait, pour objectif de limiter l'étalement urbain et commercial en périphérie et de permettre le retour en centre-ville.

Evidemment, c'est un projet ambitieux. Il pose un certain nombre de questions sur la capacité à organiser la ville autour et à réorganiser le centre-ville. Néanmoins, cela a été dit, cela s'inscrit dans un projet plus global.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

L'équipe municipale porte ce projet depuis longtemps. Il a été fait en lien avec l'agglomération, puisque, sur les grands projets urbains de la commune-centre, l'agglomération est naturellement partenaire, à travers un dispositif de rénovation urbaine ou d'« Action Cœur de Ville ».

Je veux saluer la capacité de la région d'accompagner ce projet, car s'il y a encore un certain nombre de zones d'inconnues sur la réussite effective de ce projet que nous souhaitons, en tout état de cause, cela fait partie de la locomotive qui permettra à la ville-centre de retrouver, de manière certaine, une attractivité dans son centre-ville.

M. LE PRESIDENT : Monsieur GUINIOT.

M. GUINIOT : Merci, Monsieur le Président.

Juste quelques mots. Cela devient un peu à la mode. Dans un certain nombre de villes, ces halles couvertes éclosent. C'est vrai, lorsqu'il y a une zone de chalandise importante, c'est vrai aussi que cela peut fonctionner lorsque les villes elles-mêmes ont une certaine importance et un nombre potentiel de clients pour se rendre dans ces halles. En revanche, lorsque les villes souffrent déjà... Je crois que, malheureusement, c'est le cas de Maubeuge. J'y suis passé il n'y a pas très longtemps, on ne peut pas dire que le commerce local y soit florissant. Il y a des travaux. Je sais bien que les travaux, il faut que cela se fasse, mais tout de même.

Dans ce projet, puisque la région va contribuer, il faudrait peut-être faire un bilan de ce qui va rester après les travaux comme commerces vivants. La création, la construction d'une halle, avec un certain nombre de nouveaux commerçants, peut-être, qui arriveront, si les commerçants locaux sont morts ou en état de mort clinique, la construction de cette halle permettra-t-elle réellement de redynamiser ou de déclarer le bulletin de décès du commerce local ? Faisons très attention. Ces halles ne vivent parfois pas très longtemps, après avoir tout de même détruit le reste du commerce local.

Merci.

Vote sur la délibération n° 2023.00577

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

Logement

2023.00285 - Accompagnement régional à la réhabilitation des logements dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier du Nord et du Pas-de-Calais (ERBM) - Décision d'attribution de subventions

M. LE PRESIDENT : Est inscrite Marine TONDELIER.

MME TONDELIER : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux, nous allons voter dans quelques minutes une délibération concernant la réhabilitation de plusieurs logements du bassin minier dans le cadre de l'ERBM. Les Ecologistes et moi-même ne pouvons que nous féliciter et féliciter les différents acteurs et actrices mobilisés autour de cette question de la rénovation thermique des bâtiments. Nous ne doutons pas que la région se saisisse pleinement de cette thématique, malgré l'absence d'une vice-présidence au Logement et à la Politique de la ville.

Il est cependant nécessaire de rester vigilant à plusieurs critères concernant ces réhabilitations, notamment auprès des bailleurs qui en sont les maîtres d'ouvrage. Il serait envisageable de mettre en place des clauses permettant de favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés et locaux lors de la réhabilitation de ces logements. Ces clauses permettraient de développer et de renforcer toute la filière agricole de la paille, du chanvre et du lin en région, pour permettre, par exemple, la fabrication de béton de chanvre, bien plus efficace thermiquement et écologiquement que la laine de verre ou de roche. Ces cultures peuvent d'ailleurs se faire, y compris sur des terrains pollués ou en reconversion. Je sais que nous n'en manquons pas.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Dans un second temps, la région doit pouvoir donner les garanties pour la formation des jeunes et des personnes en précarité vers les métiers du bâtiment en plein essor. Dans un territoire avec près de 20 % de chômage, accompagner le développement et la formation aux métiers du bâtiment serait une sortie vers le haut pour toutes et tous. Cela nécessite que la région reste vigilante aux clauses d'insertion qui sont proposées par les départements dans le cadre des contrats de réhabilitation.

Enfin, en parallèle de ce qui a été dit précédemment, la région doit s'engager à développer les lycées du bâtiment, qui sont un élément essentiel à la réussite du secteur du bâtiment. Tous les responsables le disent, ce qu'il manque, c'est la main-d'œuvre. Pour cause, il est inconcevable qu'un seul lycée soit capable de proposer ce type de parcours au sein du bassin minier. De plus, ce dernier, le lycée Hennebique à Liévin, souffre d'un sous-investissement de la part de la région, alors qu'il devrait être pleinement soutenu et même financé à la hauteur des enjeux locaux.

Ainsi, Monsieur le Président, j'aimerais savoir si ces objectifs de l'ERBM, à savoir la rénovation des bâtiments avec des matériaux biosourcés et locaux, réalisée par des artisans eux aussi locaux et formés en région, sera garantie pour les prochains chantiers. Enfin, quelles dispositions sont prises pour développer l'industrie des isolants textiles recyclés ainsi que les cultures de chanvre, de lin et de paille au sein de notre région ?

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'autres interventions ?

Y a-t-il des personnes qui ne sont pas inscrites et qui... Non, pas d'autres ?

Guislain CAMBIER.

M. CAMBIER : Merci, Monsieur le Président.

Pour vous rassurer de suite sur les différents chantiers qui sont menés auprès de l'ERBM, si je prends, par exemple, ce qui se passe autour de la cité Bellevue à Denain, nous avons en effet une bonification qui justement est accordée pour l'utilisation des biomatériaux et du label de qualité BBC Rénovation. C'est à peu près autour de 8 000 euros. De la même manière, sur d'autres chantiers, comme à la cité Chabaud-Latour de Denain, nous avons aussi une bonification qui est accordée aux matériaux biosourcés. C'est donc bien un effort, je pourrais vous les citer, sur les différents sites portés ici. C'est bien un effort qui est fait de la part de la région d'avoir cette bonification lorsqu'on atteint non seulement cette qualité énergétique et, en même temps, cette structuration de filière, qui se fait par les entreprises. Vous avez raison, malgré tout, il faut toujours être vigilant non seulement sur les clauses d'insertion, sur la provenance et l'essaimage local autour de ces entreprises.

C'est ce que nous nous efforçons et ce sont les engagements que nous avons pris auprès de l'ERBM.

Vote sur la délibération n° 2023.00285

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Commission n°7 : Rayonnement (culture, sports, jeunesse, communication, relations internationales, tourisme)

Sports

2023.00028 - Politique sportive régionale

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons avoir une intervention de Florence BARISEAU pour commencer, avec la diffusion d'un film. Ensuite, nous aurons les interventions des différents responsables des groupes.

Madame BARISEAU a la parole.

MME BARISEAU : Merci beaucoup.

Sous forme de coup d'envoi, trois convictions de contexte.

Première conviction : on ne change pas une politique sportive à moins d'un an d'accueil des Jeux olympiques et paralympiques sur son territoire.

Deuxième conviction : on ne change pas une politique qui gagne, avec plus de 315 équipements sportifs, 23 piscines et 6 équipements sportifs d'excellence soutenus, avec près de 1 200 manifestations accompagnées ; qui gagne, avec les Hauts-de-France sur 3 podiums : première région en fonctionnement, troisième région en investissement, hors Ile-de-France, et dans le peloton de tête pour ce qui concerne l'accompagnement des athlètes, que ce soit en aides directes ou avec la Maison régionale de la performance, dans la recherche de partenaires privés économiques.

Troisième conviction, on tient compte des évolutions : une envie croissante de pratiques sportives, mais de moins en moins en structure ; 22 % des pratiquants déclarent le faire en salle, seulement 22 %, et même 24 % le font désormais à domicile.

Cette nouvelle délibération-cadre est donc une confirmation, une nouvelle impulsion pour une région en forme, qui forme et qui performe.

Voilà la feuille de match que je vous propose :

- En forme, avec toujours plus d'habitants des Hauts-de-France qui pratiquent une activité physique et sportive pour leur santé ;
- Qui forme, avec des sportifs toujours mieux accompagnés dans leur parcours ;
- Qui performe, avec une région reconnue pour les résultats de ses clubs, de ses sportifs, de ses événements.

Comment ? Tout d'abord, on n'abandonne rien ni personne. Deuxièmement, on confirme, on impulse.

Dans la catégorie « Une région en forme », on confirme le soutien aux courses hors stade ou encore la sensibilisation au sport-santé, avec le partenariat avec l'IRBMS. On impulse, avec un accompagnement simplifié à plus de 60 ligues et des contrats pluriannuels d'objectifs avec les ligues olympiques. On impulse toujours, avec une politique sport-santé en cours de coconstruction, avec Brigitte FOURÉ et Anne PINON pour nos agents régionaux.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Dans la catégorie « Une région qui forme », on confirme le soutien très fort au CREPS, l'aide à la formation des sportifs en pôle hors région et à l'acquisition de minibus. On confirme encore, avec le financement de plus de 600 clubs à parité hommes-femmes et le soutien à nos 42 pôles de formation sur le territoire. On impulse, avec l'accompagnement des structures de soutien à l'emploi sportif.

Dans la catégorie « Une région qui performe », on confirme l'aide financière aux manifestations sportives et aux grands événements sportifs internationaux. On impulse, avec une nouvelle *Team* Hauts-de-France, plus de 100 sportifs directement accompagnés dès lors qu'ils sont Elites ou Seniors et même Relèves pour les athlètes en parasport. On impulse encore, avec un soutien au parcours européen des clubs de haut niveau revu pour mieux tenir compte du niveau sportif et international.

Pour une région en forme, qui forme et qui performe, il faut aussi une région qui innove. C'est le cas avec les travaux uniques en France de la Conférence régionale du Sport, travaux qui partent de la demande et des besoins et qui portent sur l'équipement de demain, le club de demain, le service de demain, les emplois de demain. A venir, d'ailleurs, très prochainement le premier campus des métiers et des qualifications de sport-santé dans notre région. Je n'oublie évidemment pas la dynamique REV3 qui « énergisera » nos dispositifs, tout comme la volonté d'accompagner mieux le parasport. La course n'est pas finie. A venir très prochainement une région qui continue à investir aux côtés de ses territoires, avec « Nager en Hauts-de-France », avec les équipements sportifs en accès libre, à rayonnement local, à rayonnement régional, à rayonnement national et international.

En conclusion, la balle est dans votre camp, mes chers collègues, ou plutôt dans vos camps politiques respectifs, celui de faire le choix ou non d'approuver cette nouvelle délibération-cadre pour une région en forme, qui forme et qui performe, une politique Sport ambitieuse, volontariste, qui fait le choix de marquer de son empreinte la vie des habitants des Hauts-de-France et de nos divers territoires. Oui, de son empreinte, car ce qui doit guider chaque action politique, c'est bien la recherche d'empreinte, cette volonté d'imprimer une marque profonde et durable au profit de nos territoires, de nos acteurs sportifs et de nos sportifs eux-mêmes.

La preuve déjà en images.

(Diffusion d'une vidéo, suivie d'applaudissements)

(M. Xavier BERTRAND cède la présidence à MME Brigitte FOURÉ)

MME FOURÉ : Merci, Florence.

La parole est à Mady DORCHIES.

MME DORCHIES : Merci, Madame la Présidente.

Madame la Vice-présidente, chers collègues, une région en forme, qui forme, qui performe et qui innove, voilà une belle et grande ambition pour notre région, à l'aune de la Coupe du monde de rugby cette année et des Jeux olympiques et paralympiques en 2024. Une politique sportive ambitieuse, c'est ce que nous portons depuis 2016 avec vous, Madame la Vice-présidente. Une politique concertée avec les différents acteurs, c'est ce que nous faisons pour répondre au mieux à leurs besoins. Une politique sportive concrète pour nos clubs sportifs, avec plus de 600 clubs aidés chaque année, des équipements sportifs de proximité financés, ainsi que des minibus, c'est cela, répondre présents pour nos jeunes et nos clubs sportifs.

Cette délibération-cadre est un nouvel élan à notre volonté d'accompagner toujours mieux les acteurs sportifs de notre région. Une région qui forme et qui performe, c'est une région qui accompagne plus de 100 sportifs de haut niveau et 17 centres de formation de clubs professionnels. C'est aussi une région qui accompagne ses clubs sportifs de proximité, qui participent à la transmission d'un nombre important de valeurs, le respect de l'autre, l'égalité, le travail d'équipe ou encore la persévérance.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Nos clubs sportifs sont la vie de nos territoires. Ce sont des lieux d'épanouissement des jeunes. Les soutenir au quotidien, c'est leur permettre de performer au plus haut niveau et faire rayonner notre région. Accompagner nos clubs sportifs, c'est, par exemple, leur permettre l'achat de minibus pour se déplacer lors des différentes compétitions. Ce dispositif, nombre de clubs se le sont approprié. Entre 2017 et 2021, ce sont 139 minibus qui ont été financés et les demandes ne cessent d'affluer. Les clubs reconnaissent aujourd'hui l'engagement de la région Hauts-de-France, tout comme les communes qui nous ont sollicités dans l'accompagnement de leur équipement sportif de proximité.

Le sport, c'est aussi un travail d'équipe. Pour cela, la région ne travaille pas seule. En lien étroit avec le CREPS Hauts-de-France ou avec la Conférence régionale du Sport, notre région innove, avec un projet sportif territorial co-construit avec les acteurs publics, privés et associatifs, ayant pour ambition de créer les conditions du possible d'un parcours sportif tout au long de la vie, pour que chacun puisse pratiquer une activité physique ou sportive tenant compte de ses envies ou de ses contraintes. Du sport pour tous, du sport partout, c'est ainsi que nous créerons une véritable politique de sport bien-être, qui correspond aux besoins de chacun.

Madame la Vice-Présidente, chers collègues, j'ai envie de dire : plus vite, plus haut, plus fort, ensemble.

C'est tout naturellement que notre groupe votera en faveur de cette délibération.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

MME FOURÉ : Monsieur CLAVET. Il n'est pas là ?

Qui prend la parole ?

M. BRICE : Madame la Vice-présidente, bien que le budget accordé aux Sports cette année soit revu à la hausse et que la présente délibération sur la politique sportive régionale nous propose, selon vos dires, une politique volontariste, ambitieuse et concertée en faveur du développement et du rayonnement de la pratique sportive, l'investissement et la participation de la région dans ce domaine portent à questionnement. Les chiffres nous montrent que la région Hauts-de-France demeure à la traîne, avec 41,3 équipements pour 10 000 habitants. Elle est la moins bien dotée en équipements sportifs que le reste du territoire national. De plus, 12 % de ces équipements sportifs sont considérés comme récents. Ceci est marqué par des disparités interrégionales : 4 bassins de vie des Hauts-de-France figurent parmi les plus faiblement dotés de France et 25 % des communes des Hauts-de-France ne possèdent aucun équipement sportif, soit 948 communes. Elle se place encore dernière dans le classement des régions de France métropolitaine pour ce qui est du taux de pratiques sportives, avec 41 % de non-pratiquants contre 34 % au niveau national. C'est le même constat en ce qui concerne la pratique licenciée. Notre région se caractérise par la plus faible part de licenciés.

Nous constatons donc que les politiques et dispositifs engagés jusque-là demeurent insuffisants et que la région manque cruellement de moyens par rapport aux ambitions affichées, et ceci après déjà un premier mandat écoulé par votre majorité.

Vous nous présentez également, dans vos axes principaux, une volonté de soutenir les sportifs pour leur permettre de performer au plus haut niveau et de faire rayonner le territoire. Pour cela, il est bien confirmé que, *via* le dispositif *Team* Hauts-de-France, la région s'attachera à ne laisser aucun de ses sportifs sur le bord du chemin qui mène aux Jeux. Pourquoi, alors, avoir refusé notre proposition d'élargir le dispositif pour l'ensemble de la catégorie Relève des listes ministérielles et non uniquement au parasport ? Nous sommes tout à fait favorables à accompagner le handisport, mais si l'ambition de la région est de n'écarter aucun sportif, pourquoi ne pas élargir ce dispositif au plus grand nombre, alors que c'est justement dans cette catégorie que sont observées des difficultés, qui se matérialisent par un grand nombre d'abandons ?

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Nous voterons pour cette délibération, dans le sens où toute initiative pouvant subventionner le milieu sportif ne doit pas être écartée, mais d'autres projets sont réalisables afin de développer la pratique sportive dans notre région : mettre en place un chèque sport-santé pour favoriser l'acquisition d'une nouvelle licence sportive ou d'un abonnement dans une salle de sport. Si près d'un sportif sur deux évoque la santé comme première motivation à la pratique sportive, elle est le premier frein également en Hauts-de-France. C'est pourquoi nous proposons d'accompagner et encourager la création des maisons sport-santé, qui sont de véritables outils de promotion du sport au service de la santé, d'inciter par un accompagnement financier plus significatif les associations ou les collectivités qui souhaitent se lancer dans cette démarche de sport-santé, par le lancement d'un appel à projets, développer les moyens et les subventions dans le domaine du sport pour aider davantage les zones rurales, où les clubs sportifs ont le plus besoin d'aide, proposer des intervenants dans les lycées pour sensibiliser à la nécessité de la pratique sportive, les clubs sportifs peuvent très bien remplir ce rôle s'ils sont bien accompagnés, et mettre en place un véritable « plan Marshall » de l'équipement sportif pour combler notre retard. Ces mesures, présentées par notre groupe dans son programme mené par Sébastien CHENU, sont de bon sens et pourraient permettre, enfin, d'améliorer l'attractivité sportive régionale.

Merci.

(Applaudissements)

MME FOURÉ : Monsieur TIRMARCHE.

M. TIRMARCHE : Merci, Madame la Vice-présidente.

Chers collègues, « une région en forme, qui forme, qui performe et qui innove », ce n'est pas une politique sportive régionale. C'est un slogan publicitaire pour Decathlon. « *On ne change pas une politique qui fonctionne* », dites-vous. Après 8 ans de mandat, 42 équipements pour 10 000 habitants, on reste en dessous de la moyenne nationale ; 370 sportifs de haut niveau pour 15 000 inscrits sur les listes du ministère, cela fait 2,5 sportifs de haut niveau, alors que les Hauts-de-France représentent 9 % de la population. Il y a encore du pain sur la planche. Néanmoins, la direction prise est-elle la bonne pour rattraper le retard ?

Votre délibération, que vous appelez « Politique sportive régionale », j'y vois surtout un empilement de vœux, seulement des objectifs, aucun engagement budgétaire programmé sur le mandat, aucun moyen proposé, aucune stratégie et, surtout, aucune priorité. Les quelques exemples qu'il peut y avoir dans le document sont, en réalité, des dispositifs qui existent déjà. Evidemment, on ne va pas être contre une région en forme, une région qui forme, une région qui performe, une région qui innove. Evidemment. Dans mon intervention, je vais donc plutôt m'attarder à relever quelques creux.

Sur le sport-santé, les vertus sont connues. Des prescriptions médicales sont maintenant possibles, mais le sujet est de faire savoir, de promouvoir largement, dans une perspective de prévention. Cependant, c'est d'abord le rôle du gouvernement. Nous, en tant que région, on doit régler la question « où et comment ». « Où », c'est au plus près de tous les habitants, sans forcément avoir besoin d'équipements sportifs fastueux, hors de portée pour beaucoup de nos communes dans la région, même pour le budget de la région. « Comment », c'est fluidifier au maximum l'accès au sport. J'y reviendrai. Il n'y a pas que les associations sportives.

Le soutien aux sportifs de haut niveau est clairement insuffisant : 1 500 euros, 2 000 euros, 3 000 euros par an, cela ne suffit pas pour se nourrir. Surtout, ces dispositifs n'atteignent pas leurs cibles. L'enjeu de la région est de faire éclore des champions. Notre priorité devrait donc, d'abord, être d'aider les sportifs Espoirs. Malheureusement, derrière les footballeurs qui arrivent à s'en sortir, ce sont des milliers de sportifs de haut niveau qui galèrent, car ils ont le malheur de pratiquer des sports dits mineurs. Allez demander aux lutteurs, aux karatékas, aux kayakistes, aux pongistes et j'en passe, évidemment, comment ils peuvent faire pour avoir du temps pour s'entraîner s'ils doivent exercer une activité professionnelle rémunérée à côté ou s'ils doivent respecter, évidemment, l'assiduité due à leur bourse d'études.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Le soutien aux clubs de haut niveau, vous dites de passer de l'émergence à l'excellence. Là, il va falloir en discuter. Pour notre part, la priorité doit être d'abord de développer le sport de loisir et le sport populaire. J'y reviens juste après.

La déclinaison de la politique REV3, vous indiquez qu'il va falloir engager un dialogue. Parfait. Si vous croyez réellement à votre politique REV3, à son intérêt, à son efficacité, vous devez alors la décliner réellement et, donc, mettre en place dès maintenant des conditions environnementales, écologiques, énergétiques, concernant aussi bien les subventions d'équipement que celles aux événements sportifs.

Des creux, je l'ai dit, et – Madame la Présidente, vous aurez compris que j'entame l'explication de vote – des absences. Les Jeux olympiques 2024, en ce qui concerne les Insoumis, dès l'attribution en 2017, on était contre. Néanmoins, maintenant qu'ils sont là, on regrette que cette opportunité n'ait pas du tout été saisie à sa juste valeur. A part le slogan « Terre de Jeux », il n'y a rien eu de concret pour encourager, notamment, la découverte de sports peu connus. Un grand absent en vérité, c'est la population, ce sont les personnes. La seule chose que vous annoncez, c'est une réflexion après 8 ans de mandat. Il serait peut-être temps de commencer à réfléchir ! En effet, il n'y a pas que les clubs de sport. Le problème de cette délibération, c'est qu'elle prend assez peu en compte l'évolution de la société et spécifiquement l'évolution des pratiques sportives. Tous les enfants ne se sentent plus à l'aise dans les associations sportives et l'esprit compétitif qui y est développé. Pareil pour les adultes. Lorsque l'on a 30 ans, comment faire pour organiser un football avec les amis ? J'insiste, le sport loisir, le sport populaire, c'est l'angle mort de votre politique régionale.

Je terminerai la suite de mon intervention lors des prochaines délibérations. Il y a un indice sur des priorités qui pourraient être réellement marquées par la région, plutôt que de distribuer l'argent d'une manière que l'on a du mal à comprendre : par-ci une piscine, par-là un complexe sportif, par-là un plateau, par-là un minibus, sans qu'il y ait vraiment de choix de priorité et de clarté vis-à-vis des associations sportives et des collectivités locales qui les soutiennent.

MME FOURÉ : Merci.

M. TIRMARCHE : Pour ces considérations, nous nous abstiendrons, vous l'aurez compris.

MME FOURÉ : Salvatore CASTIGLIONE.

M. CASTIGLIONE : Merci, Madame la Présidente.

A mon tour, au nom des élus du groupe UDI, de saluer la politique volontariste et ambitieuse de notre région en faveur du développement de la pratique sportive dans les Hauts-de-France. Je remercie, bien sûr, Florence BARISEAU pour la présentation-cadre. Permettez-moi de saluer également les résultats du mandat précédent : 600 clubs aidés, 315 équipements sportifs financés, 23 projets de construction ou de réhabilitation de piscines, 139 minibus financés. La liste est longue, sans oublier la centaine d'athlètes accompagnés et l'appel à candidatures « Equipements sportifs d'excellence », qui a permis de retenir 7 projets. A ce bilan, il faut ajouter la contribution active de la PRADET : 73 dossiers avaient été soutenus pour un montant total de subventions attribuées d'un peu plus de 54 millions d'euros sur la période 2016-2022.

Sur ce point, nous savons être attendus par nos collectivités sur le terrain, notamment sur la question des financements des équipements sportifs de proximité. Dans ce cadre, nous attendons avec impatience la délibération en cours d'écriture, qui sera, si je ne me trompe pas, présentée en juillet prochain. Nous ne doutons pas que cette nouvelle politique viendra compléter la politique ACTes par des financements ambitieux et que notre région jouera son rôle d'aménageur, poursuivant la vision stratégique initiée lors du précédent mandat.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Vous le savez, depuis notre entrée en responsabilité et comme vous le constatez lors de cette Séance plénière sur les différentes délibérations, notre Exécutif s'attache à travailler pour nos habitants et pour nos forces vives, à la fois pour renforcer l'attractivité de notre région, notamment à l'international, mais aussi pour mettre en place des politiques concrètes, directes et pragmatiques. Cette délibération coche les deux cases, tout en répondant aux multiples enjeux de la société que sont l'éducation, la citoyenneté, le lien social, l'intégration, la santé. Sur le plan de l'attractivité, le Paris-Roubaix prévu dans quelques jours, avec ses célèbres secteurs pavés, dont la trouée d'Arenberg si chère à mes yeux, puis la Coupe du monde de rugby en fin d'année ou encore les Jeux olympiques et paralympiques en 2024 en France constituent vraiment une formidable caisse de résonance, qui met en lumière la qualité d'accueil de notre région et celle de nos infrastructures. Aujourd'hui, force est de constater que nous ne sommes plus la base arrière des Jeux olympiques de Londres, mais bien la base avancée des Jeux olympiques de Paris 2024.

Soutenir le sport de haut et de très haut niveau contribue également à l'attractivité régionale. Nos sportifs et nos clubs sont nos étendards, nos porte-drapeaux. Nous savons, en toute confiance, le travail mené par notre vice-présidente, Florence BARISEAU, sur ce point, avec notamment la *Team* Hauts-de-France. En matière de politique directe, nous encourageons évidemment nos clubs, nos associations sportives et nous soutenons l'emploi sportif. Nous menons une politique volontariste en matière de sport féminin. En effet, la région souhaite assurer la plus grande pratique sportive féminine. Cependant, le plus important à nos yeux est le sport-santé. L'obésité continue d'augmenter de manière alarmante dans notre région, particulièrement chez les 18-35 ans. Il est important de redoubler nos efforts et notre accompagnement des habitants au quotidien. Grâce à cette politique multidimensionnelle, la région Hauts-de-France porte l'ambition de placer le sport comme une mission de service public à part entière.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

MME FOURÉ : La parole est à Margaux ROUCHET.

Margaux ROUCHET ?

MME ROUCHET : Pardon, je ne vous avais pas entendue.

Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, chers collègues, une fois n'est pas coutume, je voudrais commencer par saluer cette délibération, car elle est la preuve que l'Exécutif régional est capable de rationaliser son action. Les dispositifs que, de notre part, nous avons découverts depuis notre retour dans cet hémicycle de façon un peu éparse, un peu éparpillée « façon puzzle », au sein d'une unique délibération-cadre, nous l'avons demandé sur la Jeunesse lors de la dernière Séance plénière et nous l'avons aujourd'hui sur le Sport, avec la politique portée par Madame BARISEAU. On la remercie, car cela nous permet de tenir des débats informés, sur le fond des sujets et sur la manière dont notre région s'en empare.

Vous nous demandez donc aujourd'hui de nous prononcer sur la politique sportive régionale, en partie élaborée, même si nous n'en retrouvons ici ni la forme ni tous les items, au sein de la Conférence régionale du Sport. Il faut rappeler que le sport n'est pas une compétence régionale propre. Il faut donc saluer la dimension volontaire de cette politique sportive régionale. Volontaire, donc, mais comme vous l'avez rappelé, Madame BARISEAU, pas vraiment nouvelle à bien des égards. Les dispositifs présentés dans les 9 pages de cette délibération sont en fait ceux que nous avons déjà délibérés ces derniers mois.

Sur le fond, la délibération qui nous est soumise nous permettra de continuer à soutenir financièrement les ligues et clubs dans leurs activités, ainsi que le développement du sport de haut niveau. Fort bien. Elle nous permettra de continuer à soutenir financièrement l'aménagement d'équipements. Fort bien. Elle rappelle le rôle social des clubs sportifs à tous les niveaux et c'est fort agréable, tant sur d'autres politiques, dont nous avons récemment débattu, nous regrettons que ce rôle ne soit pas valorisé par nos politiques. C'est sûrement à mettre

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

au crédit de votre passion, Madame BARISEAU, pour les acteurs et votre délégation, mais aussi, peut-être, car cette politique, à la différence d'autres, est écrite avec les acteurs concernés, dans le cadre de la Conférence régionale du Sport. Il faut souligner la méthode et appeler, nous appelons à ce qu'elle soit la plus largement mobilisée dans d'autres domaines de l'action publique régionale. Nous savons par ailleurs que les slogans et les jeux de mots sont à mettre au crédit de Madame BARISEAU, qui nous en a déjà fait la démonstration dans d'autres politiques.

On aurait cependant apprécié que la politique en elle-même soit davantage détaillée, car il nous semble que certains éléments du diagnostic, qui est porté par le projet sportif territorial de la Conférence régionale du Sport, n'y trouvent pas de réponse et, surtout, qu'un certain nombre d'enjeux sociaux soient négligés. Ainsi, on peut lire, dans le diagnostic du projet territorial sportif, que le versant Nord est plutôt moins bien doté en infrastructures que le versant Sud. Il faut le noter, car c'est souvent l'inverse. Disposons-nous d'un schéma directeur des infrastructures sportives nous permettant d'objectiver cette question ? Allez-vous mettre en œuvre une politique de « rattrapage », au-delà des piscines, comme vous l'avez fait sur d'autres politiques culturelles, par exemple ? On en débattrait peut-être à la prochaine Séance plénière. Cela ne figure pas dans les éléments qui nous sont fournis.

On peut également lire, dans le diagnostic du projet territorial, que le coût est souvent un frein financier à la pratique sportive. C'est vrai lorsqu'on connaît le prix des licences, souvent fixé par les fédérations au niveau national. Pourtant, on ne lit rien dans le cadre d'intervention au sujet du volet financier ou peu, en dehors des critères d'attribution des subventions que nous connaissons toutes et tous. Ne serait-il pas possible d'aller plus loin en mobilisant d'autres leviers, par exemple, en diminuant les frais de location des équipements sportifs des lycées, mis à disposition parfois des clubs par la région, ou penser l'aide à la licence pour les jeunes, pourquoi pas, au travers du dispositif Génération #HDF, en lien avec les collectivités territoriales, dont certaines sont déjà actives sur le sujet ?

Concernant les enjeux sociaux de la pratique sportive, nous déplorons deux manques importants. Le premier concerne l'accès aux responsabilités des femmes, pointé dans le diagnostic, et des jeunes. Cette thématique est fondamentale. Elle évoque la contribution du sport en matière d'éducation et de citoyenneté, que vous invoquez en préambule. Hélas, elle ne fait l'objet d'aucune de vos ambitions rappelées ensuite.

Le second manque est plus subtil, plus difficile à saisir, mais nous vous faisons une proposition à ce sujet. Nous finançons ou cofinançons plutôt un certain nombre d'équipements ouverts à tous, de type « citystade » sur l'espace public, à la demande des collectivités territoriales. J'ai déjà eu l'occasion, Madame BARISEAU, de rappeler qu'un certain nombre d'études démontrent que l'investissement des collectivités territoriales en ce sens ne bénéficie pas de la même façon aux femmes qu'aux hommes. Cela a à voir avec la différence de fréquentation de ces équipements. De nombreux paramètres peuvent évidemment expliquer les différentiels de fréquentation entre les femmes et les hommes. Les experts ont pu le constater dans d'autres régions, je pense notamment à la capacité des femmes à se sentir en sécurité dans l'espace public. Tous ces facteurs ne relèvent évidemment pas de l'action régionale. D'ailleurs, ce sont souvent les communes et leurs intercommunalités qui sont le plus à même de constater ces différentiels de fréquentation et ce sont elles qui, le plus souvent, lorsqu'elles sont volontaires, agissent efficacement. Elles peuvent aller jusqu'à conditionner le subventionnement des clubs et des associations à la démonstration d'activités qui promeuvent la pratique sportive des femmes et la mixité.

Néanmoins, parce que c'est non seulement une question d'égalité femmes-hommes, mais également une question de santé des femmes et plus largement une question...

MME FOURÉ : Je vais vous demander d'arrêter, de conclure, car vous avez dépassé votre temps de parole, y compris les explications de vote.

Merci.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

MME ROUCHET : C'était bien, pourtant.

On voudrait que vous impulsiez une réflexion sur ce sujet, avec la Conférence territoriale du Sport et les collectivités. On voudrait rappeler que l'on avait déjà déploré l'empreinte peu profonde du dispositif...

MME FOURÉ : Non, non, c'est terminé. La parole est à Madame BARISEAU pour vous répondre.

MME ROUCHET : On vote pour, tout de même !

(Rires)

MME BARISEAU : Bon ! Je constate que les groupes politiques sont en forme, car tous les groupes ont parlé beaucoup plus longtemps...

MME FOURÉ : Non. Ils ont parlé exactement le temps de parole, puisque le temps de parole était...

MME BARISEAU : Non, Brigitte, je n'ai pas dit qu'ils avaient outrepassé leur temps de parole.

MME FOURÉ : D'accord.

MME BARISEAU : C'est que j'avais fait une synthèse.

C'est plutôt un signe intéressant, selon moi. Après, il y a des débats. Je vous avoue que l'on aurait pu les avoir en commission. Même si c'est le président Dominique MOYSE qui a présenté la délibération-cadre et qui l'a présentée brillamment à la dernière commission, on n'a tout de même pas été fatigué des questions, puisqu'on a eu la liste des équipements sportifs qui nous a été demandée, c'est tout. Je trouve que, pour rebondir sur votre intervention, Madame ROUCHET, il y a des débats de fond, mais je préférerais qu'on les ait en commission.

Je vais commencer à l'envers. Je vais commencer par, peut-être, vous répondre à vous. Je vous remercie d'avoir aussi mis l'accent sur la Conférence régionale du Sport, ce qu'a aussi fait Mady et je l'en remercie. C'est un organisme difficile à faire avancer. Vraiment, cette ambition de construire le parcours sportif tout au long de la vie, en concertation avec les collectivités, le monde sportif et le monde privé, si cela n'est pas une ambition populaire, Monsieur TIRMARCHE, je ne sais pas comment cela s'appelle. Je reviendrai en détail sur vos remarques. Merci pour cela.

Je rappelle – j'ai plusieurs demandes de soutien financier direct à la prise de licence – que l'aide aux clubs leur permet aussi d'avoir moins de frais de fonctionnement et, donc, de ne pas être dans des politiques de tarification de licences et d'adhésions délirantes.

Ce débat sur l'accès des équipements, les équipements s'appellent « équipements en accès libre ». Cela s'appelle ainsi. Ce débat, on l'a déjà eu en commission. Il faudrait qu'on l'ait à nouveau.

Sur la parité et la gouvernance, je vais vraiment avoir un point de différend – je ne vais pas dire de divergence – avec vous. Je ne me mêle pas de la gouvernance du sport. Je trouve que les clubs, c'est à eux de le faire et c'est effectivement à l'Etat, qui a déjà pris des mesures, notamment sur les élections des fédérations nationales.

Monsieur TIRMARCHE, oui, je ne suis pas fatiguée par vos questions en commission. Je suis donc un peu surprise de l'ensemble de votre catalogue, puisque vous m'avez accusée d'avoir un slogan, ce que j'appelle une ambition, mais peu importe. Je n'ai pas de contrat avec Décathlon. Franchement, je n'ai pas de contrat avec Décathlon. Maintenant, s'ils veulent acheter le slogan de la région, cela leur coûtera très cher. Non, sincèrement, je vous ai trouvé un peu sévère. Je suis plutôt une sportive, une passionnée de sport. Je préfère être attaquante que sur le banc de touche. Là, j'avais un peu l'impression d'être spectatrice sur le banc de touche, qui disait : « *Allez, on met quelques tacles !* »

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Les dispositifs ont été présentés. Vous dites qu'on ne les présente pas. Ils ont été présentés en commission. Je voulais revenir sur le parcours sportif, mais j'en ai parlé. Sur les athlètes de la *Team*, je rappelle que l'on accompagne 42 pôles. Les athlètes Relèves dont vous parlez – vous voulez même aller jusqu'aux Espoirs, après, on peut aller jusqu'aux collectifs nationaux – sont aussi aidés indirectement lorsqu'on aide un club et, surtout, lorsqu'on aide un pôle. J'ai des sportifs Relèves qui sont au CREPS et la région participe aux frais de pension.

Ne vous énervez pas, Monsieur TIRMARCHE. Devant votre télé, vous devez être un fan assez actif. La prochaine fois, venez avec moi sur le terrain. On criera ensemble, si vous voulez. Je n'ai pas de footballeurs dans ma *Team*. Je vous le dis. En revanche, j'ai des kayakistes. Oui.

L'appel à projets sport-santé, je ne sais plus si c'est vous, Monsieur BRICE. C'est Monsieur BRICE, je vais donc répondre à Monsieur BRICE après.

Sport populaire, on est à une semaine de Paris-Roubaix. C'est du cyclisme, Paris-Roubaix. Si ce n'est pas un sport populaire... On va voter la subvention à la Route du Louvre. Si la Route du Louvre n'est pas une manifestation populaire, il faudra me l'expliquer. REV3, évidemment, dans les investissements, cela sera pris en compte. Le dialogue que je veux avoir avec le monde sportif, c'est sur REV3 en fonctionnement. Ils dématérialisent déjà un certain nombre de choses. Il y a des *éco-cups*, etc. Sans doute peut-on aller plus loin, mais il faut que je le fasse avec eux. Ce n'est pas moi, d'ici, qui vais déterminer ce qui serait bon à faire. C'est cela la concertation que je veux avoir avec le mouvement sportif.

Les Jeux olympiques, vous êtes contre. Puis, maintenant qu'ils sont là, vous dites : « *Mais que faites-vous ?* » Ce qui m'intéresse, c'est ce qui va rester après les Jeux olympiques. Lorsqu'on accompagne des athlètes, lorsque j'accompagne des pôles et que j'espère ouvrir des pôles France, voilà ce qui va rester sur le territoire. Lorsqu'on accompagne les équipements sportifs de proximité, voilà aussi ce qui va rester sur le territoire pour plus de pratiques sportives pour tous et par tous. C'est cela mon ambition avec les Jeux olympiques.

Voilà. Je vais arrêter de m'enflammer. Pardon.

Monsieur BRICE, alors, je ne suis pas volontaire sur les investissements ? Vous ne m'avez pas dit cela le 13 mars dernier, lorsqu'on vous a donné une bonne nouvelle pour votre équipement sportif d'excellence à Hénin-Beaumont. Là, c'était bien ! Je vous ai rappelé, on est au pied du podium, on est troisième en budget investissement. Pourquoi vous dis-je derrière l'Ile-de-France ? L'Ile-de-France, pour le coup, accueille beaucoup d'équipements des Jeux olympiques, puisque nous accueillons des épreuves, mais sur un équipement qui est construit. On est donc troisième. Je suis désolée, mais on part d'un héritage. Effectivement, on part de loin, mais nous progressons grâce à notre volontarisme et au budget investissement que nous mettons. Finalement, l'ambition est partagée, je vous ai entendu le dire et je vous en remercie.

Sur les athlètes, on a déjà eu longuement le débat.

En tout cas – oui, je dois terminer –, je remercie mes collègues de la C7, le président actuel de la C7, j'en profite, Anne PINON qui était présidente avant, Salvatore, Mady et tous les membres de la C7, qui participent activement à la coconstruction d'une ambition sportive.

(Applaudissements)

MME FOURÉ : On passe au vote sur la délibération.

M. COULON : Madame BARISEAU mérite l'unanimité !

Vote sur la délibération n° 2023.00028

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

2023.00244 - Soutien à l'acquisition de minibus (9 places) neufs ou d'occasion - 4 bénéficiaires

MME FOURÉ : Monsieur POIX est inscrit.

M. POIX : Oui, Madame la Présidente, sur cette question d'achat des minibus.

Vous nous présentez un bilan de 139 achats de minibus sur le mandat. J'ai une question sur ce dispositif : jusqu'à présent, il est limité, si j'ai bien compris, aux associations sportives qui en font la demande. Je souhaite savoir si l'extension de ce dispositif à d'autres acteurs de la région est possible. Je m'explique : j'ai été contacté l'an passé par une association de solidarité, qui possède une épicerie solidaire et qui doit renouveler son véhicule pour assurer le transport et la livraison de ses produits. Les besoins de mobilité sont réels dans le milieu associatif, ont une certaine réalité, en tout cas, mais pas seulement pour les clubs du secteur sportif. Cette association de solidarité, en particulier, passe sous les écrans radars de ce dispositif, qui relève tout de même aussi de la solidarité. Peut-être que ce serait plutôt à Madame BOUCHART que je devrais poser la question.

Est-il possible, justement, pour ces associations qui interviennent dans le champ de la solidarité, des solidarités et du tissu associatif, de la vie associative des villes et des communes, que ce dispositif réservé aux associations sportives soit élargi ou accessible ? C'était une question que je posais. Cela peut être pour Madame BARISEAU ou Madame BOUCHART.

Merci.

MME FOURÉ : Florence BARISEAU.

MME BARISEAU : Je pense que ma collègue complétera.

Effectivement, je m'occupe du sport. Un exemple tout de même, puisque, sur ma commune de Villeneuve-d'Ascq, le Secours populaire avait malheureusement été victime d'un incendie criminel. La région n'a pas hésité, n'a pas attendu la séance pour délibérer, pour prêter un véhicule, de façon que le Secours populaire puisse continuer sa tournée, et ce sous l'impulsion d'Antoine SILLANI.

MME FOURÉ : Natacha BOUCHART.

MME BOUCHART : J'aurais tendance à dire que l'intention est bonne, à partir du moment où elle accompagne les plus fragiles. Après, on a des dispositifs peut-être différents par rapport aux transports. Encore ce matin, on a échangé longuement avec les centres de loisirs, centres sociaux, budget assez conséquent, comme vous le savez, sur l'illectronisme et l'illettrisme. Pour autant, je poserai le sujet en réunion de budget exécutif, puisqu'il n'est pas prévu à celui qui est engagé, pour voir sur quels critères il est possible d'organiser des accompagnements de bus.

MME FOURÉ : Merci.

S'il n'y a pas d'autres interventions, explication de vote de Monsieur TIRMARCHE.

M. TIRMARCHE : Merci, Madame la Vice-présidente.

Lorsque ce n'est pas bien, on le dit. Cela, vous l'aviez remarqué. Lorsque c'est bien, on le dit aussi et on l'a déjà dit. Effectivement, je l'ai déjà dit, soit en commission, soit l'année dernière, il me semble, c'était déjà passé en plénière. Ce soutien à l'acquisition de minibus pour les associations sportives est une excellente idée. Il faut le continuer, il faut le développer. C'est une excellente idée, car cela répond concrètement à un problème concret qui se pose aux associations sportives, qui est tout simplement la difficulté, parfois, de solliciter de plus en plus les parents pour accompagner à la compétition à 20, 30 ou 40 kilomètres aux alentours. Ce minibus y répond. Oui, c'est donc très bien. On va évidemment voter pour cette délibération.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

En revanche, vous vous en réjouissez, vous vous en glorifiez même, j'ai l'impression. Permettez-moi tout de même de vous rappeler que, pour l'instant, c'est seulement 139 bus qui ont été financés, alors qu'il y a plus de 10 000 associations sportives dans les Hauts-de-France. On n'en est qu'à 2 %. Il va falloir développer, encourager, promouvoir. Je ne sais pas quel verbe vous voulez utiliser. En tout cas, il va falloir s'y mettre. Nous voterons pour cette délibération.

MME FOURÉ : Florence BARISEAU veut-elle dire un mot ?

MME BARISEAU : Non, ce n'est pas la peine.

MME FOURÉ : On passe au vote directement sur cette délibération.

Vote sur la délibération n° 2023.00244

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

(Applaudissements)

MME FOURÉ : Unanimité.

2023.00431 - Aide aux équipements sportifs de proximité : 24 bénéficiaires et 25 opérations

MME FOURÉ : Monsieur TIRMARCHE est inscrit.

M. TIRMARCHE : Merci, Madame la Vice-présidente.

Madame BARISEAU, lorsque ce n'est pas bien, on le dit. Lorsque c'est bien, on le dit aussi. Là, je vais le dire un peu moins fort, car je ne voudrais pas qu'il commence à y avoir des soupçons vis-à-vis de nos orientations politiques, évidemment.

Dans cette liste de 25 bénéficiaires par rapport aux aides aux équipements sportifs, ce qui est vraiment très bien, j'insiste là-dessus, c'est ce qui concerne les plateaux multisports. C'est un véritable enjeu et c'est vraiment une très bonne idée, car c'est un équipement sportif qui a un coût modique pour les communes. Enfin, « modique », c'est tout de même quelques dizaines de milliers, 100 000 euros, mais cela reste un coût modique pour les communes, un coût modique pour la région. Pourtant, son usage est vraiment complet, il sert vraiment à tout le monde : les écoliers, les élèves dans la journée, souvent les clubs de sport le soir, puis aussi en accès libre, les jeunes ou les parents avec leurs enfants et de manière tout à fait libre.

C'est en cela que j'indique la priorité que nous donnerions à notre politique régionale sportive, lorsque je parle de sport de loisir et de sport populaire. C'est un élément et c'est pourquoi je profite du temps de parole... Mince, je n'ai plus que 30 secondes. C'est pourquoi c'était l'un des raisonnements que je voulais développer. Lorsqu'on vous reproche qu'il n'y a pas de priorités, oui, car vous financez tout. Il y a tellement de besoins qu'on ne peut pas, la région n'a pas le budget pour tout financer. Il faut donc mettre des priorités. J'affirme que l'une des priorités qui devraient être prises, c'est les plateaux multisports abrités. Il y a un très bel exemple à Croix, chez notre collègue SILLANI. Je vous invite vraiment à aller visiter ce merveilleux équipement. N'est-ce pas ? L'autre priorité, c'est le financement des bassins d'apprentissage de la natation. J'insiste, bassins d'apprentissage de la natation, à ne pas confondre avec des complexes nautiques hors de prix. En effet, il y a un retard à rattraper, des obligations sur le « savoir nager » à respecter.

MME FOURÉ : Merci, merci.

Madame BARISEAU veut intervenir ?

MME BARISEAU : Oui.

Équipement en accès libre, vous avez donc trouvé l'endroit où vous organiserez votre match de football avec vos amis, puisque vous me posiez la question tout à l'heure. Effectivement, ce sont des équipements très demandés. Ce sont des équipements que la région finance quasiment à 50 %. Là encore, nous sommes la seule région à le faire. La petite différence que l'on a, Monsieur TIRMARCHE, sur ce que vous appelez « stratégie », je vais vous répondre « République des territoires ». C'est-à-dire que je réponds à la demande des territoires, sans volonté de planifier et d'avoir un schéma, un peu à l'ancienne URSS, de planification des équipements sportifs.

Quant aux complexes, à côté du terrain de football, il y a un magnifique terrain de football à l'Iris Club de Croix, juste à côté, pour vos matchs de football avec vos amis du dimanche matin.

Vote sur la délibération n° 2023.00431

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

MME FOURÉ : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Communication

2023.00562 - 18^e édition de la Route du Louvre 2023

MME FOURÉ : Madame CASIER était inscrite, mais... Oui, allez-y, Monsieur.

M. BRICE : Madame la Vice-présidente, la Route du Louvre est devenue pour notre région, au fil des années, un événement participant au rayonnement sportif et à l'attractivité de notre territoire. Cet événement rassembleur autour des valeurs du sport et de la santé mérite un soutien constant pour son évolution et son développement. Nous sommes donc tout à fait favorables à ce que le conseil régional apporte une aide financière à la Ligue des Hauts-de-France d'Athlétisme, afin de faire de ces 13 et 14 mai prochain une réussite dans son ensemble. Cependant, nous tenons à vous faire part de notre étonnement sur la baisse de la subvention accordée, puisque, de 2013 à 2022, une aide de 250 000 euros était accordée pour un coût total de la manifestation en moyenne autour de 640 000 euros. Or, pour cette année, la subvention se voit amputée de 50 000 euros, soit une aide de 200 000 euros pour un coût total à la hausse estimé, lui, à 685 000 euros.

Vous comprendrez notre questionnement à ce sujet, notamment lorsque nous constatons un rabais sur les aides octroyées pour des événements tels que celui-ci, alors que le soutien au sport est censé faire partie des points essentiels et ambitieux de votre programme régional, vous l'avez rappelé.

Je vous remercie.

MME FOURÉ : Florence BARISEAU.

MME BARISEAU : Pareil, Monsieur BRICE, vous auriez pu poser la question en C7.

Il n'y a pas du tout de renoncement, ni d'abandon, ni même d'amputation. C'est simplement lié au fait que la Route du Louvre rayonne tellement que l'on a réussi à convaincre le département du Nord de rentrer dans le tour de table. Cela correspond exactement à la subvention et à l'accompagnement du département du Nord.

MME FOURÉ : Merci.

Monsieur TIRMARCHE, pour une explication de vote.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

M. TIRMARCHE : Oui, rapidement, pour vous indiquer que nous allons voter pour cette délibération à nouveau et continuer à développer un peu le fil que j'essaie de tirer depuis que nous parlons du sport, enfin, en Plénière, en faisant remarquer que la Route du Louvre... Vous parliez du Paris-Roubaix la semaine prochaine. C'est très bien, Paris-Roubaix. Evidemment, il faut soutenir pour le caractère populaire, en matière de spectateurs. L'intérêt de la Route du Louvre, c'est qu'il y a quelques spectateurs, mais il y a aussi surtout beaucoup de praticiens. C'est une belle course, une course avec un très beau rayonnement, mais qui permet la participation des sportifs amateurs, avec des centaines, des milliers de sportifs qui se préparent depuis des mois et des mois pour participer à cette course. C'est en cela que, lorsqu'il doit y avoir des priorités, car, j'insiste, le budget régional n'est pas extensif, le budget du Sport dans le budget régional est tout de même relativement mineur, il y a d'autres choses à financer. Lorsqu'il y a des choix à faire, je fais savoir que les Insoumis, s'il y a des choix à faire, soutiendront d'abord la Route du Louvre avant le Paris-Roubaix, simplement.

Je vous remercie.

Vote sur la délibération n° 2023.00562

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Tourisme

2023.00478 - Organisation des 36^{es} Rencontres internationales de Cerfs-Volants de Berck-sur-Mer, du 15 au 23 avril 2023

MME FOURÉ : Monsieur TIRMARCHE est inscrit.

M. TIRMARCHE : J'arrive à la fin de mon développement.

Les rencontres internationales, les cerfs-volants à Berck-sur-Mer, formidable événement avec aussi un rayonnement au minimum européen, voire international, qui doit être soutenu par notre région.

Je n'ai pas posé de questions la semaine dernière, car figurez-vous que j'étais en manifestation contre la réforme des retraites. Je me sentais plus à ma place aux côtés des manifestants qu'en commission, pour une fois.

Toujours est-il que, juste, le petit bémol – on va voter pour cette délibération –, le petit bémol, cela a été ma surprise de découvrir que cette manifestation est organisée par un EPIC (établissement public industriel et commercial). Du coup, c'est un établissement public, c'est pourquoi on votera pour cette délibération. Toujours est-il que le caractère commercial fait qu'il y a l'idée de bénéfices qui seront versés. Si j'avais été en commission, j'aurais posé la question.

Peu importe, on va voter pour cette délibération.

MME FOURÉ : Dominique MOYSE souhaite-t-il s'exprimer ? Non.

Vote sur la délibération n° 2023.00478

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Devoir de mémoire

2023.00363 - Soutien à la rénovation de monuments commémoratifs et à la sauvegarde de sépultures de guerre - 4 bénéficiaires

MME FOURÉ : Madame FLAMANT est inscrite.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

MME FLAMANT : Merci, Madame la Présidente.

Nous sommes déjà intervenus plusieurs fois afin d'exprimer notre attachement au devoir de mémoire, qui est, selon nous, un devoir légitime de notre génération et des futures, afin que notre passé et l'héritage culturel et patrimonial qui en découle ne deviennent pas des traces de l'histoire tombant dans l'oubli. C'est ce maintien de ce qui témoigne de la grandeur de la France à travers les années, mais surtout de la mémoire de nos aïeux, qui se sont sacrifiés pour la défense de notre patrie et pour la préservation de nos valeurs, qui nous ordonne de tout mettre en œuvre pour ne pas faire disparaître nos monuments, lieux de commémoration ou nécropoles sur notre territoire. En cela, vos dispositifs d'aide à la rénovation et à la création des monuments aux morts des Hauts-de-France et celui d'aide à la rénovation ou à l'achat des drapeaux associatifs vont en ce sens.

Néanmoins, nous regrettons, nous l'avons déjà signalé lors de la Séance de novembre 2022, l'absence d'un véritable dispositif de soutien pour les sépultures de guerre non prises en charge par l'Etat. Des associations nous ont encore alertés, il y a peu, sur la disparition de tombes de soldats morts pour la France au sein de cimetières communaux. Parfois, la municipalité n'a même pas connaissance du statut de ces sépultures. Vous nous avez répondu en Séance plénière que le conseil régional effectuait une mise en relation avec des associations, notamment le Souvenir français, lorsque des demandes de rénovation ou d'entretien de sépultures de guerre étaient nécessaires. Force est de constater que cela n'est pas suffisant.

Au vu du nombre de bénéficiaires aidés par des délibérations comme celle que nous allons voter aujourd'hui, qui se comptent sur les doigts de la main depuis le début de ce mandat, nous estimons également que la communication et l'information des services au sein des antennes régionales sont défaillantes pour ce qui concerne les subventions qui pourraient être accordées par la région. Vous nous avez fait la promesse de l'envoi d'un courrier de votre part à l'ensemble des maires des Hauts-de-France pour les sensibiliser sur les procédés et dispositifs existants pour la sauvegarde des sépultures de guerre sur leur commune. Où en est cette promesse ? Est-elle tombée dans les oubliettes ? Nous n'avons toujours rien reçu.

Merci, Madame la Présidente.

MME FOURÉ : Monsieur POIX.

M. POIX : Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais profiter de cette délibération pour évoquer un dossier mémoriel que nous pourrions coconstruire. J'ai eu l'occasion d'échanger récemment avec Madame Lili KELLER-ROSENBERG, Lili LEIGNEL, qui est très connue pour ses témoignages dans toute la France depuis de nombreuses années maintenant. Ancienne déportée, elle m'a expliqué récemment que la maison qu'elle occupait pendant l'Occupation à Roubaix était en vente. Elle avait émis le souhait que celle-ci puisse devenir un centre de mémoire dédié aux victimes de la Shoah dans notre région. J'avais donc écrit à Madame DORCHIES et à Monsieur DELBAR, le maire de Roubaix. Tout en étant conscient des difficultés techniques que pouvait poser ce projet en matière de délai, notamment au niveau de la préemption, à défaut de pouvoir se porter acquéreur du site, je proposais que la région, en lien avec la mairie de Roubaix, puisse étudier la possibilité d'un geste mémoriel signalant au public la présence de Madame LEIGNEL et de sa famille dans cet édifice durant la période de l'Occupation.

Dans un courrier en date du 24 mars, Madame DORCHIES, vous m'avez répondu avoir justement entamé un dialogue avec le Mémorial de la Shoah à Paris et avec la ville de Roubaix pour voir ce qui pouvait être fait. Je vous remercie à nouveau pour votre réponse et votre réactivité sur ce projet.

Si ce projet avec le Mémorial de la Shoah ne devait pas aboutir, nous pourrions, par exemple, je l'évoque dans le courrier, regarder avec intérêt la démarche de l'artiste allemand Gunter DEMNIG qui a, depuis 1990, posé plusieurs milliers de pavés, qu'il appelle les Stolpersteine, dans toute l'Europe. Ces pierres de la mémoire sont fixées au sol et indiquent l'ancien domicile et le nom des victimes devant leur ancien domicile pendant la guerre. C'est le cas notamment, je pense, de villes comme Douai et Cambrai, qui ont déjà adhéré à ce dispositif.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Ce serait l'occasion, en effet, de rendre hommage au père de Madame KELLER-ROSENBERG, Monsieur Joseph Rosenberg, qui a été assassiné par les nazis à Buchenwald, peu avant la fin de la guerre. Cette proposition liée au devoir de mémoire pourrait pleinement s'inscrire dans le type de délibération que l'on nous présente aujourd'hui, bien sûr dans un partenariat avec la mairie de Roubaix et avec la région.

Je reste à votre disposition pour échanger sur ce projet, éventuellement, avec Monsieur DELBAR et Madame DORCHIES.

Merci.

MME FOURÉ : Mady DORCHIES.

MME DORCHIES : Sur la première intervention, rien de particulier, enfin, rien de plus que ce que j'avais déjà répondu concernant les tombes. Effectivement, on travaille étroitement avec le Souvenir français. Non, ce n'est pas tombé dans l'oubli. Il y aura bien un courrier adressé à l'ensemble des maires pour les sensibiliser sur cette démarche. Effectivement, c'est important. Il y a aussi ces tombes qui ne sont pas entretenues aujourd'hui. Ce sont des morts pour la France et ils méritent effectivement tout l'intérêt que nous pouvons avoir. Ce n'est pas du tout tombé dans l'oubli.

Quant à la démarche, nous sommes tout à fait en phase. On est en train de travailler avec le Mémorial de la Shoah pour essayer de trouver une solution. Si l'on n'avait pas... De toute façon, il n'est pas question que la région rachète cette maison, mais l'idée des pavés mémoriels est aussi une des pistes de réflexion que nous avons.

MME FOURÉ : Merci.

Sur le premier point, on me dit que le courrier est parti. Ainsi, tout le monde aura bien l'information.

MME DORCHIES : Je sais qu'il était dans les tuyaux. Il est donc parti.

MME FOURÉ : Monsieur TIRMARCHE, pour une explication de vote ?

Non ?

Vote sur la délibération n° 2023.00363

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Commission n°8 : Affaires familiales et sociales (famille, santé, action sociale, citoyenneté, vie associative)

Action sociale

2023.00652 - Politique régionale du handicap

MME FOURÉ : Une délibération particulièrement importante.

Plusieurs amendements ont été présentés. Un amendement n° 2 du groupe PCPE.

Je passe la parole à Monsieur POIX pour la présentation.

M. POIX : Merci, Madame la Présidente.

Vous faites bien de souligner l'importance de cette délibération, d'où le nombre d'amendements que l'on a pu déposer au niveau de notre groupe, ce qui rappelle notre intérêt et notre attachement à cette politique.

Je propose un amendement d'ajout, dans la partie « Décide », un amendement qui consiste à ajouter un tiret. Ce tiret est le suivant : nous demandons de rendre possible le cofinancement ou le prêt par la région d'ordinateurs, de règles scanners ou de tout autre type d'outils technologiques nécessaires à l'amélioration du travail et des apprentissages pour les lycéens qui bénéficient d'une notification MDPH.

Pourquoi cette proposition ? Certaines régions interviennent déjà sur ce type de dispositif. Je pense notamment au financement des outils numériques en Occitanie et en Pays de la Loire, sous forme de prêt ou de participation financière. Les deux existent.

Pourquoi cette proposition ? Les délais d'attente pour l'obtention des matériels informatiques notifiés par les MDPH sont souvent très longs. C'est le professeur qui vous parle, pour avoir beaucoup d'élèves au niveau du collège, en revanche, qui sont notifiés. On attend parfois 1 an à 1,5 an avant de recevoir l'ordinateur ou les règles scanners, même si cela va plus vite. Ces notifications interviennent souvent en décalage par rapport au temps scolaire, ce qui pose des problèmes pour le suivi et pour les progrès que les élèves doivent effectuer sur le rattrapage.

Via cette action volontariste, la région des Hauts-de-France pourrait intervenir justement au cœur du problème. C'est renforcer l'inclusion des élèves en situation de handicap. Je le rappelais, plus largement, au-delà de nos frontières régionales, l'Occitanie a un dispositif qui s'appelle loRdi, qui ne s'adresse pas spécifiquement aux élèves notifiés MDPH. loRdi, par exemple, c'est une subvention de 80 à 200 euros, en fonction des ressources. Ce sont des prêts gratuits dans les lycées labellisés « Lycée numérique ». La région Pays de la Loire propose des prêts gratuits d'ordinateurs à des élèves de Seconde ou de Première CAP. Sans aller pour l'instant aussi loin, l'amendement propose, dans un premier temps, d'aider uniquement les enfants qui ont reçu une notification MDPH.

Merci.

MME FOURÉ : Merci.

Madame MALIAR.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

MME MALIAR : Merci, Madame la Présidente.

Comme l'évoquait le collègue qui vient de prendre la parole, certains élèves bénéficient de matériels pédagogiques adaptés en fonction de la nature de leur handicap. Cette dotation fait bien l'objet d'une notification de la part de la MDPH. Le matériel est ensuite mis à la disposition de la famille de l'élève par les services de l'Education nationale. De notre côté, nous dotons évidemment les lycées afin de renouveler les équipements informatiques et de répondre à des besoins identifiés. De cette manière et, bien évidemment, dans l'attente – nous sommes d'accord sur le fait qu'il y a des délais trop importants aujourd'hui –, dans l'attente de l'obtention des matériels informatiques adaptés, les établissements ont la possibilité de répondre, par le biais du matériel que nous mettons à disposition, de manière transitoire aux besoins identifiés.

Par ailleurs, il est important de souligner que ce qui dépend de notre collectivité, c'est la mise à disposition du mobilier adapté au handicap de l'élève. Je pense très concrètement à des tables, à des chaises adaptées en fonction du handicap. C'est de cette manière, aujourd'hui, que nous accompagnons les élèves dans le cadre de leur scolarité au sein des lycées. J'insiste sur le fait que la région n'a pas vocation à se substituer à toutes les défaillances de l'Etat, en l'occurrence celle-ci vis-à-vis des délais.

Je vous propose donc, mes chers collègues, de rejeter cet amendement.

MME FOURÉ : On peut passer au vote sur l'amendement ?

Le scrutin est ouvert.

Vote sur l'amendement n° 2 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi à la délibération n° 2023.00652

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

MME FOURÉ : Je passe la parole à Monsieur POIX, pour l'amendement n° 3.

M. POIX : Merci.

C'est un amendement qui propose d'ajouter à la page 5, dans le paragraphe concernant les transports régionaux ferroviaires et routiers, après la phrase « *Les principaux chantiers engagés par la région Hauts-de-France sur ce sujet concernent* », ajouter le tiret suivant : « *De garantir le niveau d'offre actuelle et d'assurer le développement du service de transport à la demande accessible aux personnes à mobilité réduite et en situation de handicap, y compris au niveau des concessions accordées dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du ferroviaire.* »

Cela rejoint un échange que nous avons pu avoir ce matin sur le contenu de cette délégation. Nous avons des questionnements sur le maintien de l'offre du transport à la demande. Les associations voudraient également des éclaircissements et, surtout, graver dans le marbre, comme j'ai pu le dire ce matin, cet engagement de maintenir, mais surtout de développer, notamment en lien avec les pôles gares, les pôles multimodaux, ce droit à la mobilité de nos concitoyens et de nos concitoyennes en situation de handicap. Il passe par le maintien d'une offre de qualité et par son développement.

Nous serons particulièrement vigilants, surtout dans le cadre des étoiles qui seront ouvertes à la concurrence, au respect de ce droit fondamental.

Merci.

MME FOURÉ : Faustine MALIAR.

MME MALIAR : Merci, Madame la Présidente.

Evidemment, nous partageons cet objectif. J'aurais néanmoins deux remarques, une première sur la forme. Je dirais qu'il y a un « vice de forme » dans votre amendement, dans le sens où ce que vous proposez d'ajouter, c'est précisément l'un des résumés des principaux chantiers que nous poursuivons déjà dans le cadre des schémas directeurs d'accessibilité programmée (SDAP). Cela ne concerne pas directement la délibération que je vous présenterai dans quelques instants. Sur le fond, ces questions seront traitées par la région dans le cadre de la mise en œuvre des PAMS, les plans d'action communs en matière de mobilité solidaire, nouvel outil instauré par la loi LOM, la loi d'orientation des mobilités, dont l'objectif est précisément de développer des solutions adaptées aux besoins des personnes en situation de handicap ou des personnes à mobilité réduite.

Pour ces raisons, je vous propose de rejeter l'amendement.

MME FOURÉ : Merci.

Vote sur l'amendement n° 3 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi à la délibération n° 2023.00652

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

MME FOURÉ : Monsieur POIX, amendement suivant, le n° 4.

M. POIX : Merci.

Un amendement qui a pour but d'encourager l'éducation aux médias et la lutte contre les fausses informations. Cela faisait d'ailleurs récemment la une de *La Voix du Nord*. C'est un sujet brûlant du débat démocratique. Nous proposons d'ajouter, dans la partie « Projets emblématiques et citoyens à destination des lycées pour l'année scolaire 2022 à 2023 », à la page 24, dans la sous-partie « Objectifs », le tiret suivant : « *Développer et favoriser les initiatives liées à l'éducation aux médias et à la lutte contre les fausses informations.* »

Pourquoi rappeler ce sujet ici ? Les personnes en situation de handicap, notamment les personnes aveugles, non voyantes ou malvoyantes ont aussi besoin d'adaptation pour accéder à ces médias, pour sélectionner et hiérarchiser l'information. Il faut aussi que l'on prenne en compte, notamment dans le cadre de la Semaine des médias qui se tient régulièrement dans les collèges ou les lycées, de mettre à disposition des supports adaptés à tous les publics, pour leur permettre l'accès à l'information. Développer aussi des ateliers qui luttent contre les fausses informations. *Via* les réseaux sociaux, on sait maintenant que, en tant qu'enseignant, c'est aussi le cœur du métier d'apprendre aux élèves à hiérarchiser les informations, à sélectionner et à vérifier la fiabilité des sources.

L'éducation aux médias reste donc, selon nous, un outil essentiel à la formation du citoyen émancipé. Face à l'accélération et la multiplication des sources et des flux d'informations, l'éducation aux médias est un élément incontournable du socle de compétences. Sur ce dossier, la région, *via* sa compétence Lycées, doit être un partenaire indispensable des services académiques. Elle doit aussi proposer à tous les publics une offre adaptée pour accéder à l'information dans de bonnes conditions.

Merci.

MME FOURÉ : Faustine MALIAR.

MME MALIAR : Malgré l'intérêt évident du sujet, que je ne démentirai pas, encore une fois, la proposition d'amendement me semble hors sujet sur cette présente délibération, qui est une délibération-cadre. Je rappellerai que, là encore, il s'agit d'une compétence de l'Education nationale au travers des programmes pédagogiques qui sont aussi mis en œuvre. Pour autant, face à cet enjeu majeur, notre région est déjà fortement engagée, en finançant des actions spécifiques.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Vous avez évoqué la question de l'ESJ, l'Ecole supérieure de journalisme, qui porte des programmes que nous finançons, au titre aussi de notre politique Jeunesse ou du soutien des structures ou événements reconnus dans ce domaine, tels que l'Acap - Pôle régional image, etc. Nous intervenons donc sur ces questions, mais pas dans le biais de la délibération-cadre, qui n'est pas sur ce champ.

C'est pourquoi je propose le rejet de l'amendement.

Vote sur l'amendement n° 4 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi à la délibération n° 2023.00652

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

MME FOURÉ : Amendement n° 5, Monsieur POIX.

M. POIX : Merci.

L'amendement propose de renforcer l'inclusion et l'accompagnement des personnes en situation de handicap au quotidien. A la page 26 de la délibération, on propose de modifier la priorité 6 comme suit : « *L'inclusion et l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans le cadre de projets favorisant l'inclusion au quotidien dans leurs déplacements, leur vie professionnelle et leurs loisirs.* » Exposé des motifs : pourquoi cette précision, ce développement ? L'aide de la région ne doit pas se concentrer uniquement sur l'événementiel, sur la ponctualité, mais doit aussi intervenir en soutien sur tous les champs et les étapes de la journée d'une personne en situation de mobilité réduite, et aux différentes étapes de sa vie. Il nous faut donc aussi élargir le spectre des initiatives que nous allons soutenir. C'était le sens de mon amendement, Madame la Présidente.

Merci.

MME FOURÉ : Faustine MALIAR.

MME MALIAR : Merci pour cette attention.

Quelques remarques. On s'est davantage attardé en commission sur la dimension événementielle des événements associatifs que l'on se propose de soutenir dans le cadre de cette délibération. Pour autant, le sujet ne se limite évidemment pas à cela, puisque la modification du dispositif INAS, que nous proposons, vise aussi à avoir un impact sur le quotidien des personnes en situation de handicap. On travaille notamment sur les dynamiques d'inclusion, dont les bienfaits ne disparaissent pas, heureusement, une fois l'action passée, premièrement. Deuxièmement, le champ associatif est tellement important dans notre région que c'est une chance. Beaucoup d'acteurs associatifs sont très engagés sur ces questions de handicap. Il nous semblait indispensable d'avoir un cadre d'intervention nous permettant de les aider dans leurs projets, ce qui n'était jusqu'alors pas le cas sur cette thématique.

Enfin, la feuille de route que je vous présenterai dans quelques instants a pour ambition d'avoir une approche vraiment transversale, qui permettra justement d'améliorer dans toutes ses composantes la vie quotidienne des bénéficiaires. Nous y reviendrons tout à l'heure. Pour autant, encore une fois, je ne pense pas que ce soit le sujet de la délibération.

Je proposerai le rejet de l'amendement.

MME FOURÉ : Merci.

Vote sur l'amendement n° 5 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi à la délibération n° 2023.00652

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

MME FOURÉ : Monsieur POIX, amendement n° 6 ? (*L'amendement numéroté 6 est en fait l'amendement n° 7*)

M. POIX : Dernier amendement sur la politique tarifaire régionale à destination des personnes en situation de handicap, qui a aussi été évoquée ce matin dans le cadre de la DSP. Cela nous permet aussi de revenir dessus.

Dans la partie « Amélioration des conditions d'accessibilité », on propose de modifier le 7^e point des principaux chantiers de la région comme suit : « *Le déploiement d'une nouvelle tarification régionale à destination des personnes en situation de handicap et de leurs accompagnants. La région s'engage à la mise en place de la gratuité pour les accompagnants de personnes en situation de handicap, y compris pour les accompagnateurs de personnes disposant d'une carte d'invalidité supérieure ou égale à 80 %.* » L'objectif est simple, c'est de favoriser et de faciliter les déplacements des personnes en situation de handicap sur tout le territoire régional. Il s'agit également de sécuriser leurs déplacements et de simplifier les démarches administratives, en généralisant la gratuité pour leur accompagnant. Cette évolution tarifaire pourra être étudiée, car il faut la budgéter, bien sûr, lors de l'élaboration des futures conventions tarifaires ou du futur budget.

Je tenais aussi à rappeler cela, puisqu'il y a tout de même 9 guichets dans notre région qui sont encore fermés avant 9 heures et après 17 heures, depuis plus d'un an. Cette situation n'est toujours pas réglée. Elle impacte directement des familles. Je pense notamment à une famille de Valenciennes, qui m'avait contacté. La maman, qui était accompagnante, ne pouvait pas prendre son billet à un guichet physique. Elle ne pouvait pas le prendre non plus aux bornes billettiques actuelles, qui sont anciennes et qui ne disposent pas de la tarification accompagnant. Cela fait qu'elle voyageait dans l'illégalité, puisque lorsqu'elle reprenait son fils à 16 heures 30, elle arrivait à la gare, le guichet était fermé. Cela pose des problèmes concrets. Je pense qu'elle n'est pas la seule dans cette situation et cette situation dure. Il y a un bras de fer entre les différentes entités de la SNCF. La région ne souhaite pas rentrer dans la mêlée. C'est bien dommage.

Je voulais que l'on pense à une billettique adaptée et à une simplification de la tarification, notamment en direction des accompagnants, indépendamment du handicap. Merci.

MME FOURÉ : Faustine MALIAR.

MME MALIAR : Monsieur POIX, je ne me substituerai évidemment pas à notre vice-président chargé des Transports, mais je vous apporterai quelques éléments de réponse. La réflexion que vous évoquez dans votre amendement concerne l'amélioration de l'accès à la billettique pour les personnes en situation de handicap. Cette réflexion est déjà lancée au travers d'un projet de plate-forme unique de réservation pour les personnes en situation de handicap et les personnes à mobilité réduite. Elle est en cours de production. Elle sera mise en place par SNCF Gares & Connexions, en lien direct avec la région, et sera opérationnelle au plus tard début 2024, comme nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer.

Cette plate-forme sera ouverte 7 jours sur 7. Elle permettra, entre autres, de gérer les demandes de réservation, de modification ou d'annulation de billets, de gérer les aléas ou les urgences, de gérer aussi les réclamations relatives au service d'assistance aux personnes, tout simplement de rendre plus accessible l'information sur les aides à la mobilité et tenir les bénéficiaires informés des services qui leur sont proposés en matière d'accueil et d'accompagnement. Ce programme inclura, dans un premier temps, les services ferroviaires de transport de voyageurs et permettra une intégration des modes de transport urbain et interurbain dès 2025. C'est en tout cas ce sur quoi travaille notre collègue Franck DHERSIN.

Pour ces raisons, je vous propose le rejet de l'amendement.

MME FOURÉ : Merci.

Vote sur l'amendement n° 7 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi à la délibération n° 2023.00652

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

MME FOURÉ : Monsieur POIX, vous indiquiez que c'était le dernier amendement, mais j'en avais encore un qui était inscrit, le 7^e.

M. POIX : Oui, c'est toujours sur la politique de tarification. Cet amendement... Non, je pense que je l'avais soutenu, Madame. Non, c'est bon.

J'avais une intervention, en revanche, sur la délibération.

MME FOURÉ : Oui, qui viendra après.

M. POIX : C'est Madame HAMDANE.

MME FOURÉ : Un peu plus tard, si vous voulez bien.

M. POIX : Je pense que c'était le dernier amendement.

MME FOURÉ : On est d'accord ?

Si vous n'avez pas d'autres amendements, on passe.

J'ai encore l'amendement n° 4 de Monsieur OUIZILLE.

M. OUIZILLE : Oui, Madame la Vice-présidente.

C'est un amendement d'appel, qui vise à nous inviter à réfléchir sur l'extension de la politique régionale en faveur du handicap, en élargissant le périmètre aux publics souffrant de troubles autistiques sévères. Peut-être que c'est une réalité que vous connaissez, vous aussi, dans vos différents mandats d'élus. Je constate qu'il y a des familles en très grande souffrance sur notre territoire, qui viennent régulièrement nous solliciter dans nos différents mandats sur ce sujet. En effet, il y a, sur le territoire français et sur le territoire de la région, un manque cruel de places dans les IME, les instituts qui peuvent accueillir ces enfants. Cela a évidemment des conséquences terribles pour le développement des enfants. Cela a aussi aujourd'hui des conséquences inimaginables sur la vie de leurs parents.

Dans ma commune, j'ai des exemples assez précis en tête de familles, dont l'enfant n'est plus scolarisé depuis 5 ans, est gardé au jour le jour par les parents, qui n'ont d'ailleurs aucun moment de respiration. Je pense aussi à eux, car ils aiment évidemment leurs enfants, mais ils ont un rôle extrêmement difficile. J'en ai discuté, on a eu un début de discussion avec Madame MALIAR sur ce sujet. Même si l'on est, encore une fois, de toute manière, sur ces questions de santé et de handicap, à la limite des compétences de la région, je pense qu'il faut nous fixer l'objectif d'avoir une action sur ce sujet, qui est absolument abandonné au niveau national et qui nécessite toute notre attention pour les familles de la région concernées par ce sujet.

MME FOURÉ : Faustine MALIAR.

MME MALIAR : Merci, Monsieur OUIZILLE, pour votre intervention. Je reviendrai sur ce que l'on s'est dit en commission la semaine dernière. Je partage votre constat. Il y a un réel besoin en la matière, lorsqu'on voit un certain nombre de familles dans l'incapacité de trouver des solutions d'accueil adaptées, d'autres qui sont contraintes de partir vers la Belgique pour pouvoir disposer de places.

Je rappelle d'ailleurs et je m'y suis engagée, je vous le redis aujourd'hui en séance, c'était d'ailleurs une volonté de notre vice-présidente aux Solidarités, Natacha BOUCHART, partagée par le président, que l'on puisse regarder la question d'une participation régionale au financement de places, comme je vous l'évoquais la semaine dernière. Je réitère l'engagement que j'ai pris en C8 de travailler sur ces questions, dans le second volet de la politique Handicap, qui sera présenté en 2024.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Pour autant, je vous précise que la politique que l'on va aborder dans quelques instants, lors du débat sur le fond de la délibération, concerne toutes les personnes, tous les handicaps. Par définition, les personnes souffrant d'autisme seront donc aussi concernées par nos mesures. Elles ne sont en aucun cas exclues de ce que nous allons mettre en place. Du moins, je l'espère, si cette délibération est adoptée.

Je vous proposerai donc le rejet de l'amendement, Madame la Présidente.

Vote sur l'amendement n° 4 du groupe Gauche Républicaine et Écologique à la délibération n° 2023.00652

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

MME FOURÉ : Je reviens un instant sur l'amendement n° 7 du groupe PCPE.

On me fait remarquer qu'on ne l'a pas voté. Le retirez-vous ou non ? Si vous ne le retirez pas, on va le mettre aux voix. Monsieur POIX ?

M. POIX : J'avais 6 amendements. Avez-vous un titre pour cet amendement, Madame FOURÉ ?

MME FOURÉ : Je n'ai pas de titre express. Je ne l'ai pas sous les yeux.

M. POIX : J'avais 6 amendements.

MME FOURÉ : Il est intitulé : « Politique tarifaire régionale à destination des personnes en situation de handicap ». Il est rédigé ainsi : « *Dans la partie "Amélioration des conditions d'accessibilité", on propose de modifier le 7^e point des principaux chantiers de la région comme suit : "Le déploiement d'une nouvelle tarification régionale à destination des personnes en situation de handicap et de leurs accompagnants. La région s'engage à la mise en place de la gratuité pour les accompagnants."* »

M. POIX : C'est un doublon, car je viens de le défendre.

MME FOURÉ : C'est ce qui me semble. Je vérifie tout de suite.

M. POIX : Oui. C'est mot pour mot l'amendement que j'ai défendu juste avant celui de Monsieur OUIZILLE.

MME FOURÉ : Le 6, c'était « Favoriser un meilleur accès à la billettique pour les personnes en situation de handicap ». L'amendement est ainsi rédigé : « *Dans la partie concernant l'amélioration des conditions d'accessibilité des transports ferroviaires, on propose d'ajouter un point aux principaux chantiers engagés par la région Hauts-de-France : "L'amélioration de l'accès à la billettique pour les personnes en situation de handicap."* »

Je pense que celui-ci n'a pas été défendu.

M. POIX : C'est celui-ci qui n'a pas été défendu. On a donc sauté un amendement.

MME FOURÉ : Pour l'administration, l'amendement que nous avons voté tout à l'heure, qui avait été numéroté « 6 », est en fait l'amendement n° 7. Il a donc bien été voté. En revanche, l'amendement originellement noté « 7 » n'a pas été présenté. Il est en réalité l'amendement n° 6.

Monsieur POIX, voulez-vous en dire un mot pour le défendre ou peut-on passer directement à la...

M. POIX : Effectivement, on l'a oublié. Je vais donc le défendre très rapidement.

MME FOURÉ : Allez-y, Monsieur.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

M. POIX : Je ne vais pas abuser de la patience de nos collègues.

Cet amendement concerne l'amélioration d'accès à la billettique pour les personnes en situation de handicap. Je propose que ce soit aussi un chantier écrit noir sur blanc – je vois que Monsieur DHERSIN est revenu, cela tombe bien – sur cette question de l'accès des personnes en situation de handicap à la billettique. Problèmes des guichets dans 9 gares, qui ne sont toujours pas réglés, fermés avant 7 heures, je l'ai dit tout à l'heure, et fermés après 17 heures. Amplitude qui est réduite. Problème d'accès aux bornes qui sont vieillissantes. Vont-elles être renouvelées et adaptées, notamment en molette Braille ? Actuellement, ce n'est pas le cas. En description audio ? Ce n'est pas le cas actuellement non plus.

Je voulais que l'on écrive ici l'engagement de la région à améliorer et à avoir des supports de billettique adaptés à tous les publics. En tant qu'AOM régionale, c'est notre mission de le faire et d'être vigilants pour que, dans les concessions, cela figure également.

Merci.

MME FOURÉ : Faustine MALIAR.

MME MALIAR : Madame la Présidente, à la suite de cette erreur dans la numérotation des amendements, j'ai déjà répondu sur le sujet, en évoquant notamment le projet de plate-forme unique de réservation mise en place au plus tard début 2024.

J'épargnerai donc nos collègues et proposerai de nouveau, en toute cohérence, le rejet de l'amendement.

Vote sur l'amendement n° 6 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi à la délibération n° 2023.00652

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

MME FOURÉ : Nous allons maintenant passer à l'examen de la délibération.

Je vais d'abord donner la parole à Madame MALIAR, qui a 5 minutes pour présenter la délibération.

Puis, chaque groupe pourra disposer de 3 minutes pour exprimer son avis.

Madame MALIAR, vous avez la parole.

MME MALIAR : Merci, Madame la Présidente.

Si l'on peut lancer aussi la diffusion – merci beaucoup – du support.

Avant d'entrer dans le cœur de cette délibération, quelques chiffres pour vous rappeler, chers collègues, le contexte dans lequel nous avons travaillé pour élaborer cette délibération.

Premièrement, notre région compte actuellement plus de 900 000 personnes en situation de handicap. Nous estimons également que, avec le vieillissement de la population, environ 80 % des habitants de notre région seront confrontés, à un moment ou à un autre de leur vie, à un handicap temporaire ou permanent.

C'est la raison pour laquelle, au-delà de nos obligations légales, nous avons souhaité que l'engagement régional se traduise par une série d'adaptations de nos politiques sectorielles, pour vraiment avoir un impact concret sur le quotidien de nos habitants.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Je vous rappellerai également que notre région est déjà fortement engagée en la matière, d'une part, en tant qu'employeuse, puisque nous avons mis en place, depuis de nombreuses années, différentes actions pour permettre l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, que vous portez notamment, Madame la Première Vice-présidente, au travers de différentes conventions sur lesquelles je ne m'appesantirai pas aujourd'hui. Notre engagement se traduit aussi par nos efforts considérables en matière d'amélioration de l'accessibilité, que ce soit dans les transports régionaux ferroviaires et routiers, avec notre collègue Franck DHERSIN, que ce soit dans les bâtiments régionaux, notamment dans les lycées dont nous sommes propriétaires, par le biais de Manoëlle MARTIN, ou enfin grâce au soutien au parasport impulsé par notre collègue vice-présidente, Florence BARISEAU.

Sur le fond de cette délibération, je voulais vous préciser que l'esprit dans lequel s'est élaboré ce cadre d'intervention, c'est vraiment dans une optique d'égalité des droits et des chances et non de discrimination positive. L'égalité des droits et des chances, c'est tout simplement la compensation des inégalités liées aux handicaps, qui se matérialisent par des surcoûts, des difficultés d'accès ou d'autres insuffisances d'accompagnement dans nos politiques et dispositifs. Concrètement, si de telles inégalités sont identifiées dans nos mesures régionales, ces dernières seront modifiées en conséquence. C'est ce que je vous propose, par le biais de cette première délibération. Toutes les mesures à venir intégreront dès leur conception ces enjeux, pour éviter d'avoir à traiter ultérieurement des situations inégales.

La première série de mesures – j'insiste bien sur ce premier volet, puisqu'il y aura, dès l'année 2024, un second volet avec d'autres mesures –, ce premier volet est composé de 7 dispositifs, dont 4 aides directes. Nous proposons de les modifier de la manière suivante – vous verrez bien que l'on est sur des compétences principales de notre région – :

- D'abord, sur la question de l'aide au transport des salariés, il est proposé d'abaisser le seuil d'éligibilité de 20 à 1 kilomètre. C'est-à-dire que, dès le premier kilomètre entre le domicile et le lieu de travail, l'aide au transport pourra être attribuée.
- Deuxième aide, celle à la garde d'enfants. Nous proposons une bonification de 10 euros par enfant et par mois pour les parents faisant garder leur enfant en situation de handicap. De la même manière, si l'un des deux parents ou les deux parents se trouvent en situation de handicap, l'aide pourra également être accordée.
- Troisième champ, celui de la bourse Mermoz. Nous vous proposons une bonification de 25 % de la part variable et de 100 euros de la part transport pour les étudiants en situation de handicap, car nous ne souhaitons pas qu'un étudiant de notre région soit freiné dans son projet de mobilité internationale, considérant que c'est évidemment une chance, dans le cadre du cursus universitaire, de pouvoir voyager et de bénéficier d'expérience à l'étranger.
- Concernant le passe numérique, conscients des difficultés d'accès au numérique des personnes en situation de handicap, nous vous proposons de passer à 15 le nombre de passes pouvant être octroyés par bénéficiaire au lieu de 10 dans la délibération-cadre.
- Sujet suivant, cette fois-ci sur la politique associative, mon collègue Antoine SILLANI vous l'a présenté. Nous proposons d'ajouter une thématique du handicap à l'appel à projets INAS, pour justement, comme je l'évoquais tout à l'heure, nous permettre de soutenir les actions de nos associations.
- Enfin, cette fois-ci dans le domaine des lycées, vous savez que nous soutenons déjà un certain nombre de projets sur proposition des équipes pédagogiques et des lycéens. Nous proposons aussi que la thématique du handicap fasse désormais partie des projets que nous soutiendrons, projets d'établissement, pour aussi sensibiliser nos élèves et nos jeunes à ces questions.

Sur ces 7 mesures, 6 seront immédiatement modifiées pour une entrée en application début avril. La 7^e, la bourse Mermoz, en cohérence avec le calendrier universitaire et considérant qu'une mobilité internationale se prépare évidemment un certain temps en avance, le dépôt des dossiers sera possible dès le mois de mai, avec une application pour septembre, pour viser la rentrée universitaire sur l'année 2023-2024.

J'insiste une nouvelle fois sur le fait qu'il s'agit bien d'un premier volet de mesures, qui sera complété...

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

MME FOURÉ : Mes chers collègues, un peu de silence pour écouter Madame MALIAR.

MME MALIAR : ...par un second volet, avec d'autres thématiques qui seront visées. Je pense notamment à notre action en matière de santé, aussi à notre action auprès des territoires et auprès des communes. Je sais que les collègues ont envie de faire et de bien faire sur cette question.

J'adresserai, pour conclure, mes sincères remerciements aux vice-présidents mobilisés...

MME FOURÉ : S'il vous plaît, un peu de silence !

MME MALIAR : ...sur cette question, en premier lieu notre vice-présidente aux Solidarités, Natacha BOUCHART, que je sais très intéressée et très impliquée sur ces questions, notamment sur son territoire, comme elle le montre régulièrement, les collègues vice-présidents également, Daniel LECA, Manoëlle MARTIN, Franck DHERSIN et Florence BARISEAU, puisqu'ils sont concernés par cette délibération, et mon collègue conseiller régional délégué, Antoine SILLANI. J'associe enfin à ces remerciements, Madame la Présidente, les services qui ont travaillé d'arrache-pied, avec une mention spéciale pour Monsieur MONNIEZ et Ophélie MAURY, au cabinet du président.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

MME FOURÉ : Merci.

(Applaudissements)

Madame LUBREZ.

Si elle n'est pas là, quelqu'un prend-il la parole ? Madame LUBREZ.

MME LUBREZ : Madame la Présidente, chers collègues, tout d'abord, je souhaite féliciter Faustine MALIAR et ses services, qui ont mené un travail absolument considérable de recherche, de témoignages et de propositions nouvelles pour faire face aux handicaps, ainsi que notre vice-présidente aux Sports, Florence BARISEAU, pour son impulsion au développement du handisport.

Faustine l'a rappelé, notre région compte actuellement plus de 900 000 personnes en situation de handicap et, avec le vieillissement de notre population, on estime que 80 % des habitants de la région seront confrontés à un handicap permanent ou temporaire à un moment de leur vie. C'est pourquoi nous devons agir, pour conforter une région plus solidaire et, donc, plus juste. Aujourd'hui, nous le faisons dans le cadre de notre compétence, notamment dans le domaine sportif. Nous souhaitons faciliter l'accès à la pratique sportive à tous niveaux et appuyer la structuration du parasport. Vous le savez, le parasport inclut les sports portés par la Fédération française Handisport, la Fédération française du sport adapté, ainsi que les 17 fédérations qui ont reçu délégation du ministère des Sports des Jeux olympiques et paralympiques pour les activités comme le paracanoe, le parajudo, le paravolley ou encore le paratennis.

En 2022, les dispositifs de droit commun de la région Hauts-de-France ont permis de financer le parasport à hauteur de 500 000 euros, et cela de différentes manières : *via* le dispositif d'aide aux clubs de haut niveau, puisque nous avons soutenu 9 clubs de haut niveau (basket, foot et rugby en fauteuil, développé couché et musculation handisport), ou encore *via* le dispositif d'accompagnement des ligues et des comités régionaux, *via* le dispositif d'aide aux manifestations sportives, financement de 13 manifestations sportives, dont les Jeux mondiaux de l'Avenir Handisport, et 3 championnats de France, *via* l'appel à projets intitulé « Empreinte territoriale », lancé en 2022, afin d'accompagner les initiatives locales s'inscrivant dans la dynamique « Terre de Jeux 2024 », avec le financement de 18 projets concernant le parasport, *via* le dispositif minibus, on en a beaucoup parlé, soutien à l'achat de véhicules adaptés pour le transport des personnes à mobilité réduite, et enfin *via* le dispositif d'aide individuelle à destination des sportifs de haut niveau (soutien de 16 sportifs des Hauts-de-France en handisport ou sport adapté).

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Ce nouveau cadre a deux objectifs : maintenir la dynamique et amplifier l'inclusion sportive. Voilà encore une belle preuve du volontarisme dont font preuve le président et sa majorité. Le groupe Majorité Régionale Républicains et Indépendants, vous l'aurez compris, votera avec enthousiasme cette délibération.

Je vous remercie.

MME FOURÉ : Merci.

Monsieur OUIZILLE.

M. OUIZILLE : Acceptez-vous que, sur cette délibération, ce soit Madame LAYER qui prenne la parole, s'il vous plaît ?

MME FOURÉ : Bien sûr. Allez-y.

M. OUIZILLE : Merci.

MME LAYER : Merci, Madame la Présidente.

Mesdames les Conseillères régionales, Messieurs les Conseillers régionaux, il n'aura échappé à personne que cette délibération fait écho à une question orale du 20 juillet 2021, que notre groupe républicain et écologique, réunissant les communistes et les socialistes, posait sur le handicap. Nous demandions la création d'une commission extraterritoriale uniquement dédiée à cet important enjeu sociétal en matière d'égalité entre citoyens. Vous nous répondiez alors par la promesse d'un conseil régional du handicap. Nous sommes revenus à plusieurs reprises sur cette question dans cet hémicycle. Le temps a passé et voici cette délibération, qui ne crée pas ce surdimensionné conseil régional du handicap et encore moins une commission extraterritoriale, dont l'intérêt était de pouvoir traiter le sujet de façon plus directe et rapide, de mettre tous les acteurs en immédiate synergie et, donc, de réagir plus vite. Cela aurait pu être un outil plus maniable, dans la prise en compte des obstacles qui se dressent devant toute personne en situation de handicap.

Vous avez fait un autre choix, une délibération issue de la Commission 8, puis une forme de transversalité, pour faire connaître et voter cette politique régionale, puisque proposée à chaque commission concernée par une partie de la problématique du handicap, augurant d'une méthode complexe pour voter les futurs dispositifs en faveur des personnes en situation de handicap. Il en ressort un texte qui propose, je cite, « *une première série d'ajustements des politiques sectorielles régionales complétant 7 dispositifs existants, en les étendant aux personnes en situation de handicap et aux aidants familiaux.* » C'est déjà un grand pas que nous saluons, dans le but, je cite toujours, « *d'améliorer la prise en compte du handicap dans le fonctionnement de l'institution régionale.* » Puis sont détaillés les dispositifs où sont incluses les compensations des surcoûts rencontrés par les personnes en situation de handicap. Là-dessus, vous indiquez dans ce texte 6 dispositifs sur 7. Je n'ai pas vu le 7^e dispositif, à moins que ce soit la question sur les lycées, avec les actions éducatives et l'autre volet, l'autre domaine sur... j'ai oublié le terme. Excusez-moi. Il serait intéressant de connaître ce 7^e item et de savoir quels types de subventionnements ou de compléments financiers sont envisagés.

J'avais cru voir aussi, dans la présentation de Madame MALIAR en Commission 5, la création d'une agence du handicap qui était évoquée quelque part – ou alors j'ai fait erreur – dans le diaporama. Du coup, nous n'avons pas trop d'informations là-dessus, puisqu'elle n'est pas le sujet de cette délibération.

Quant à la feuille de route, elle indique, par le nombre de personnes en situation de handicap, plus de 900 000, et le pourcentage des 80 % d'habitants qui seront un jour confrontés, en raison du vieillissement, à une forme de handicap temporaire ou permanent, ce que l'extension des dispositifs existants a d'insuffisant en matière de subventionnements, malgré l'effort consenti. Peut-être faudrait-il aussi séparer ce qui est déjà budgété par obligation légale et ce qui sera budgété lorsque cette politique plus volontariste de la région sera mise en œuvre.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Néanmoins, nous ne voulons pas retarder la mise en œuvre de ces dispositifs que la délibération promet rapide, avril 2023 pour 5 d'entre eux et le 13 avril pour la bourse Mermoz, et que les personnes en situation de handicap et les aidants attendent.

C'est pourquoi nous voterons cette délibération.

Merci de votre attention.

MME FOURÉ : Merci.

La parole est à Cathy DESFONTAINES.

MME DESFONTAINES : Madame la Présidente, chers collègues, je tiens tout d'abord à remercier Faustine MALIAR et l'ensemble des services pour avoir mis en œuvre cette délibération. Cette intervention fait écho à l'actualité, avec la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme, qui a lieu en cette fin de semaine, le 2 avril. Cette journée nous rappelle que le handicap et les questions d'inclusion sont l'affaire de tous. Ce premier volet marque notre volonté d'agir de manière transversale en adaptant des dispositifs régionaux : l'aide au transport aux particuliers, la bourse Mermoz, l'aide à la garde d'enfants, les passes numériques, le soutien aux initiatives associatives et les actions éducatives dans les lycées.

Je suis particulièrement attachée au volet concernant le monde associatif. Sur mon territoire, je suis souvent sollicitée par des associations, créées par des parents d'enfants handicapés, pour venir en aide à ces derniers et répondre à leurs difficultés. Qu'il s'agisse d'aménagement, d'achat de matériel ou d'aide financière, ces proches aidants méritent d'être soutenus dans leur investissement quotidien. Je tiens également à saluer l'initiative du restaurant Le Petit Plus à Béthune, que nous avons rencontré. Le chef de cet établissement fait le choix de la solidarité et de l'inclusion en recrutant des personnes atteintes de troubles cognitifs pour, je le cite, « *qu'elles soient reconnues à leur juste valeur, et ce malgré les difficultés* ».

En tant qu'employeuse, la région a également mis en œuvre des actions pour favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap. Brigitte FOURÉ, chargée de l'administration générale et du personnel, a travaillé en faveur de l'inclusion. Aujourd'hui, la région emploie un peu plus de 10 % de personnes en situation de handicap, bien au-dessus du seuil réglementaire fixé à 6 %. Nous pouvons nous féliciter de l'exemplarité de la région en la matière. Au-delà de ces chiffres, la région se tient aux côtés des travailleurs ayant un handicap. Il est fait en sorte que leur poste de travail soit aménagé, pour qu'ils puissent travailler dans les meilleures conditions possible. C'est dans ce sens qu'a été renouvelée en 2022 la convention pluriannuelle entre la région et le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique : poursuivre cette dynamique d'accompagnement, d'inclusion et, surtout, l'inclure de manière pérenne. La région a également signé une convention avec l'association chargée de soutenir le développement de l'emploi des personnes en situation de handicap, pour qu'elles puissent plus facilement avoir accès à la formation, à l'emploi et à des conseils d'orientation.

L'inclusion des personnes en situation de handicap doit être au cœur de nos préoccupations. Je salue l'implication de Faustine MALIAR et de notre président Xavier BERTRAND sur ce sujet depuis des années. Nous avons d'ores et déjà fait des propositions pour aller encore plus loin sur l'adaptation des dispositifs et, ainsi, venir en aide au plus grand nombre.

Je vous remercie.

MME FOURÉ : Merci.

(Applaudissements)

La parole est à Marine TONDELIER.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

MME TONDELIER : Bonjour à toutes et tous, mes chers collègues. Je ne serai pas très longue, car je pense que beaucoup de choses ont été dites et l'on avait déjà eu un long débat en commission. Commencer...

C'est bien, sur des sujets pareils, de rire. C'est toujours le même respect sur les mêmes bancs. Sur les...

(Brouhaha)

Il y en a qui ont trop pris l'apéritif, manifestement.

MME FOURÉ : La parole est à Madame TONDELIER et à personne d'autre.

MME TONDELIER : C'est cela. Surtout pour parler de choses qui n'ont pas de rapport et que vous n'avez pas comprises.

Sur cette délibération, qui porte donc sur la politique-cadre Handicap, je voulais remercier très franchement...

(Brouhaha)

MME FOURÉ : La parole est à Madame TONDELIER et à elle seule.

Je le répète pour la dernière fois. Si cela continue, je suspends la séance.

Madame TONDELIER, vous avez la parole.

MME TONDELIER : Outre le fait que vous me manquez de respect, vous manquez de respect à un sujet qui, je pense, en mérite doublement.

Je voulais donc remercier très sincèrement Madame MALIAR et ses...

(Brouhaha)

MME FOURÉ : Suspension de séance ! Suspension de séance pendant 5 minutes !

(La séance, suspendue à 17h11, reprend à 17h16)

MME FOURÉ : Nous reprenons la séance.

J'espère que nous pourrons la reprendre sereinement, en écoutant les différents intervenants qui sont régulièrement inscrits.

Je repasse la parole à Madame TONDELIER.

MME TONDELIER : Merci.

Je voulais remercier Madame MALIAR et toutes les équipes pour le travail qui a été fourni. On a pu en débattre déjà en commission, je ne serai donc pas forcément longue.

Cela a été rappelé, ce sont plus de 900 000 personnes qui sont en situation de handicap dans la région. Pour elles, en général, c'est la double peine. On a parlé des parents qui étaient démunis, des parcours du combattant administratifs aussi, pour chercher des places scolaires, des places d'hospitalisation, dans le parcours de soins, pour avoir accès à ses droits. On sait que c'est souvent très compliqué. Cela entraîne du non-recours, des retards de prise en charge et des difficultés quotidiennes. En général, le handicap est une double peine, car la société ne fait pas toujours l'effort de s'adapter.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

En tout cas, la région Hauts-de-France a décidé de prendre sa part et d'essayer de leur simplifier la vie sur un certain nombre de points.

Le sujet sur lequel je voulais insister, j'avais pensé déposer un amendement, puis je me suis dit que ce n'était pas forcément un amendement, mais plutôt une vigilance collective à avoir, c'est que l'on a beaucoup insisté sur le sexisme, sur le racisme. Je pense qu'il faut aujourd'hui que l'on soit tous conscients du « validisme » et du fait que l'on peut avoir des expressions, chacune et chacun, qui peuvent parfois être dévalorisantes, dénigrantes pour les personnes en situation de handicap, comme lorsque vous dites que tel gouvernement est sourd aux Français, lorsque vous dites que telle politique est aveugle sur le long terme, lorsque vous dites qu'untel est fou, que c'est idiot... On utilise aussi beaucoup de mots liés aux handicaps mentaux pour s'invectiver, parfois même en politique et parfois même dans cet hémicycle.

Je trouvais donc que, dans le cadre de cette délibération-cadre sur le handicap, c'était bien de se dire tous ensemble que le respect pour les personnes en situation de handicap passait aussi par certaines expressions que l'on pouvait utiliser entre nous.

Merci, Madame la Présidente.

MME FOURÉ : La parole est à Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Je ferai également l'explication de vote, si vous me le permettez.

MME FOURÉ : Oui.

M. CLAVET : Madame la Présidente, lors des débats en commission, j'ai salué et rappelé, au nom de mon groupe, l'engagement des différentes collectivités du territoire en faveur des personnes en situation de handicap. En effet, bien que le sujet ne soit pas une compétence propre de la région, celui-ci se veut consensuel. Il est difficile de s'y opposer, mais il est nécessaire de proposer. Des actions ont-elles été entreprises par votre majorité ? La réponse est oui. Les juge-t-on suffisantes ? La réponse est non. Il est vrai que les régions s'engagent de manière volontariste dans les politiques en faveur du handicap, mais parfois pas complètement. Les régions ont développé une politique propre concernant le soutien aux associations de personnes en situation de handicap, qu'elles soient sportives, de loisirs, culturelles, et ont également mis en place des programmes régionaux d'accessibilité dans les transports (accessibilité des rames, travaux dans les gares, lycées, sites touristiques, etc.). Néanmoins, une grande partie des sites, que je viens de citer, demeurent non accessibles.

Au-delà de ces problématiques et des lacunes qu'il faut encore combler et que je pourrais dénoncer, permettez-moi d'être force de propositions, puisque l'opposition n'a d'intérêt que si elle est constructive. C'est pourquoi il serait bienvenu d'organiser une grande conférence régionale du handicap, avec tous les acteurs du domaine et pas seulement avec les départements. Cela permettra peut-être de répondre à la problématique du manque de places dans les IME, puisque, aujourd'hui, beaucoup sont contraints de partir en Belgique. Également, dans le domaine de l'emploi et selon le dernier rapport de l'AGEFIPH, la région est le plus mauvais élève de France concernant les demandeurs d'emploi en situation de handicap.

C'est pourquoi nous devons agir. Agir, c'est renforcer l'accès des personnes en situation de handicap aux dispositifs de formation continue de droit commun. C'est animer et accompagner les professionnels du champ de l'orientation et de la formation professionnelle. C'est sécuriser les parcours de formation des personnes en situation de handicap. C'est mieux orienter et élargir les choix professionnels. C'est intégrer pleinement un accord-cadre dans la gouvernance régionale et dans le pilotage emploi-formation. C'est casser les représentations en mettant en lumière des travailleurs bien formés, avec des moyens de compensation en formation et sur le poste de travail. C'est mettre en visibilité les possibilités de compensation du handicap. C'est sensibiliser les entreprises à la nécessité de montrer l'évolution des conditions de travail et des métiers, particulièrement dans les secteurs ayant des métiers à forte pénibilité.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Nous devons aussi agir pour la mobilité et permettre à la région de mettre en œuvre la gratuité du transport pour les accompagnateurs de personnes en situation de handicap. Nous pouvons également agir dans le domaine de la culture, pour renforcer le soutien aux acteurs du secteur qui veulent s'engager pour l'inclusion, avec, par exemple, l'acquisition de matériel favorisant l'accessibilité à leur offre culturelle, avec le développement de solutions innovantes favorisant l'accès pour tous, en partenariat avec des établissements d'enseignement supérieur, des structures médico-sociales ou des associations visant l'inclusion. Egalement, nous pouvons agir dans le secteur du tourisme, avec un tourisme handi-accueillant et un territoire toujours plus inclusif, en soutenant les projets d'acquisition d'équipements adaptés dans les entreprises touristiques du territoire.

Puis, il faut inciter les collectivités du territoire à développer des projets favorisant l'inclusion des personnes en situation de handicap. A cette fin, la région des Hauts-de-France doit s'engager, je le crois, dans deux directions : premièrement, inscrire les enjeux du handicap dans tous ses pactes conclus avec les territoires. Ainsi, lorsqu'elles présenteront un projet à la région, les collectivités locales concernées (EPCI, communes) devront mentionner quelles sont leurs obligations légales en matière de handicap dans le cadre du projet, mais également comment elles s'y soumettent et quelle preuve elles en apporteront. Puis, nous pourrions expérimenter la mise en place d'un label permettant de valoriser les acteurs du territoire qui s'engagent spécialement pour l'inclusion, également afin de leur donner de la visibilité et de faire connaître les bonnes idées, les bonnes pratiques et les innovations.

Pour finir, je rappelle que Marine LE PEN a proposé, au niveau national, d'ériger en principe constitutionnel la lutte contre les discriminations en raison du handicap, de conférer une protection juridique et fournir un accompagnement renforcé aux personnes en situation de handicap, de lancer un grand plan pour l'accès à la scolarité des enfants touchés par le handicap et de revaloriser et augmenter la durée des aides destinées aux proches aidants. Vous le voyez, le chantier est immense. Si nous mettons en commun nos idées, nous ferons avancer les choses, afin d'intégrer pleinement nos concitoyens en situation de handicap dans la société. Il s'agit d'un combat permanent. La place qu'ils occupent témoigne de notre degré d'humanité et de ce qu'est notre civilisation.

C'est pourquoi, même si la feuille de route que vous nous présentez me semble lacunaire, le groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés la votera, car c'est ensemble que nous avancerons, petit à petit, dans la bonne direction.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

MME FOURÉ : La parole est à Valérie BIEGALSKI.

MME BIEGALSKI : Merci, Madame la Présidente.

Tout d'abord, je précise que je ferai l'explication de vote également.

Madame la Présidente, chers collègues, merci tout d'abord à notre collègue Faustine MALIAR et aux services pour le travail réalisé. La loi du 11 février 2005 a permis de changer progressivement le regard de notre société sur le handicap. Elle a introduit des avancées significatives dans les domaines de la compensation, de la scolarité, de l'emploi, de l'accessibilité et de l'accès aux prestations, notamment grâce à la création des MDPH. Désormais, le recours aux prestations est plus démocratisé et également « déstigmatisé ». Cela se traduit par une augmentation significative du nombre de personnes bénéficiant d'une prestation délivrée par les MDPH sur le territoire des Hauts-de-France. A titre d'exemple, dans le Pas-de-Calais, le nombre de bénéficiaires a augmenté de plus de 70 % depuis 2010. Malgré tout, des freins persistent, notamment en raison de la complexité des démarches à effectuer et de quelques défauts de communication sur les aides existantes.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

À cet égard, notre groupe salue vivement les objectifs de clarté, de simplification des démarches administratives et d'accessibilité à l'information, portés par notre Plan régional du Handicap. Ces aides, ciblées vers les personnes en situation de handicap et leurs aidants, viennent en complémentarité de celles délivrées par les départements. Il est primordial qu'elles soient largement diffusées auprès des MDPH et des têtes de réseau associatives, qui œuvrent dans le champ du handicap.

Par-delà les mesures engagées, le Plan Handicap nous amène à nous questionner sur le point fondamental : quelle est la raison d'être de ces actions ? Pourquoi agissons-nous ? La réponse est à la fois simple et immense : pour l'inclusion. « Inclusion » signifie que, pour tout un chacun, une personne en situation de handicap doit pouvoir aller à l'école, accéder à un travail, à la culture, pratiquer un sport, partir en vacances, choisir ses loisirs ou prendre les transports en commun, sans oublier son implication dans les phases de décision, que ce soit pour sa situation personnelle ou dans la vie citoyenne.

En moyenne, 30 % des prestations délivrées dans le domaine du handicap concernent la reconnaissance en tant que travailleur handicapé. C'est dire que les mesures proposées par la région ont du sens et vont concerner un public certain en situation de handicap. L'inclusion se joue dans tous les domaines et doit faire partie de toutes nos compétences régionales. Prenons deux exemples : les transports et les lycées. Pour les transports, 111 millions d'euros ont été investis dans les gares depuis 2016, 85 sont prévus dans les 10 prochaines années. Des études ont été lancées sur près de 22 gares de notre territoire pour leur mise en accessibilité, 9 cette année. Pour ce qui concerne l'école et les lycées en particulier, au-delà de l'accessibilité aux bâtiments, salles de cours, salles de restauration ou salles de sport, c'est aussi la nécessité de prendre en compte, pour des situations particulières, des besoins d'équipements qui vont améliorer le quotidien de ces élèves. C'est pourquoi plus de 108 millions d'euros ont été engagés sur le précédent mandat, presque 37 sont prévus sur la période 2022-2024 afin de rendre nos lycées accessibles à tous.

Monsieur le Président, notre groupe se réjouit de la mise en œuvre de ce plan régional, qui traduit la volonté de notre institution à œuvrer au plus proche de ses habitants, pour une société plus solidaire et plus équitable, pour que chacun y trouve sa place.

Bien entendu, notre groupe votera pour cette délibération. Je vous remercie pour votre écoute.

MME FOURÉ : Faustine MALIAR veut-elle répondre ?

MME MALIAR : Oui. Merci, Madame la Présidente.

Merci aux différents groupes politiques pour leurs expressions. Simplement quelques remarques.

Concernant la question de la création d'un conseil régional du handicap, je répète ce que j'ai déjà dit, à savoir que la question n'est absolument pas mise de côté. En revanche, celle de créer une énième commission Théodule extraterritoriale, pour le coup, cela l'est définitivement. Vous avez peut-être un goût prononcé pour la commission, la réunion, etc. On préfère la proposition et l'action. Pour autant, je vous confirme que le conseil régional du handicap verra le jour, une fois que l'ensemble des acteurs aura été concerté, puisqu'il n'est pas question de faire à la place de ceux qui sont compétents, mais bien avec eux et notamment les bénéficiaires en premier lieu.

Ensuite, je voudrais aussi revenir sur ce qui a été évoqué par le groupe Rassemblement National, sur les leçons que l'on nous donne à l'envi sur la question de l'accessibilité. Donner des leçons, c'est bien, mais encore faut-il être en cohérence avec ses propres actes. Là, je ne ferai que vous citer, en évoquant un amendement que vous avez déposé lors de la Séance plénière de décembre sur le vote du budget : amendement n° 26, qui proposait de réduire les crédits en investissement sur l'accessibilité de 20 millions d'euros. Les menteurs, encore une fois, on sait de quel côté de l'hémicycle ils sont. En attendant, nous, on fait pour les habitants de la région et c'est uniquement dans ce sens que nous continuerons d'agir. Je vous remercie.

(Applaudissements)

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

MME FOURÉ : Madame HAMDANE était inscrite pour une explication de vote.

MME HAMDANE : Merci, Madame la Vice-présidente.

Chers collègues, je salue ici, comme je l'ai fait en commission, cette politique-cadre du handicap que portera notre région, tant les besoins sont grands. Je parlerai particulièrement de Flora, qui a 74 ans. Elle est en fauteuil roulant. Depuis 1,5 an, elle ne peut pas sortir de chez elle, faute d'accès. A ses sollicitations, à celles d'associations et d'élus, dont j'ai eu l'honneur de faire partie, la mairie d'Amiens déclare qu'il faut attendre le beau temps pour la réalisation des travaux. Etudier, travailler, se déplacer, se soigner ou même se loger, cela représente souvent des parcours du combattant pour les personnes en situation de handicap. Près de 12 millions de personnes disent avoir des difficultés importantes dans leur activité quotidienne. Vous en avez noté 900 000 pour notre région. Ces difficultés ne sont pas une caractéristique individuelle. Elles sont provoquées par un environnement inadapté. Pourtant, les réponses restent essentiellement médicales et les compensations individuelles sont priorisées au détriment de la nécessaire prise en compte de l'environnement.

En 2021, le Comité des droits des personnes des Nations unies l'a d'ailleurs regretté. Faire face à la perte d'autonomie est une question de solidarité républicaine. Le livret « Handicap : lever les obstacles à l'accès aux droits », développé par la France Insoumise, que j'ai ici et que je laisse à disposition, avance de nombreuses propositions. Celles-ci dépendent d'une politique nationale lorsqu'il s'agit de mettre fin au désengagement de l'Etat ou de recruter, former, titulariser, améliorer les conditions salariales et de travail des AESH, mais elles peuvent être mises en place au niveau régional lorsqu'il s'agit de renforcer l'accessibilité aux établissements scolaires et aux équipements sportifs, de favoriser la formation professionnelle et l'emploi ou d'assurer et sécuriser les déplacements. Notre groupe, d'ailleurs, à travers Monsieur POIX, a défendu un amendement pour généraliser la gratuité dans les transports pour tous les accompagnants.

Puisque les causes du handicap sont nombreuses, je conclus, chers collègues, en ayant une pensée et un mot pour tous les mutilés à vie, victimes d'une répression sauvage à coups d'arme de guerre, de grenade et de LBD, pour avoir osé s'opposer au gouvernement.

Merci.

Vote sur la délibération n° 2023.00652

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

(Applaudissements)

MME FOURÉ : Délibération adoptée à l'unanimité.

Xavier BERTRAND a la parole.

M. LE PRESIDENT : Je voudrais tout particulièrement remercier Faustine MALIAR pour le travail de concertation qui a été mené. Ce n'est qu'un point de départ, cette nouvelle délibération, qui va aussi permettre... C'est vrai, nous ne confondons pas les compétences des uns et des autres. Nous n'avons pas les compétences des départements, mais il me semble important, au travers de toutes nos politiques, que l'on puisse traduire cette ambition et cette volonté, justement, de mieux prendre en charge et de mieux prendre en compte le handicap.

Je remercie vraiment Faustine pour le travail qu'elle a effectué, qui n'est qu'un début.

(Applaudissements)

Commission n°10 : Agriculture et agroalimentaire

Agriculture

2023.00412 - Plan Agro-écologie - PSE (Paiements pour Services Environnementaux) « biodiversité » et « carbone » en agriculture - Soutien à l'ingénierie d'accompagnement pour la recherche de financements en Hauts-de-France

MME FOURÉ : Monsieur DESCAMPS est inscrit.

Monsieur Carlos DESCAMPS a la parole.

M. DESCAMPS : Merci, Madame la Présidente.

Je déborderais un peu.

Je ferai l'explication de vote en même temps, si cela ne vous dérange pas.

Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente à l'Agriculture, chers collègues, c'est avec intérêt et étonnement que nous avons pris connaissance, en commission thématique C10, de la délibération 2023.00412, dont l'objet est un soutien financier de la région Hauts-de-France afin de financer un équivalent temps plein de chef de projet commercial pour le syndicat agricole FRSEA. Selon nous, ce serait plus le rôle de la Chambre d'agriculture, représentant tous les agriculteurs, syndiqués ou non. D'ailleurs, il faut remarquer que le représentant légal demandant la subvention pour la FRSEA n'est autre que le nouveau président de la Chambre d'agriculture Hauts-de-France. Cette façon de faire n'est-elle pas un opportunisme syndical ? Cela représente tout de même 50 000 euros pour la première année, avec une reconduction à 2 ou 3 ans, pour un total de 150 000 euros, le tout pour 5 à 10 projets en 3 années, projets, je suppose, ciblés sur les adhérents exclusifs de ce syndicat, mais peut-être pour tous les agriculteurs syndiqués. Vous me répondrez ou non. Dans le second cas, le rôle principal est celui de la Chambre d'agriculture.

Cet argent ne serait-il pas plus utile au sauvetage financier de nos endiviers, assommés par les augmentations de charges énergétiques, de nos éleveurs bovins du Boulonnais, par exemple, qui décapitalisent leurs cheptels faute de trésorerie, et beaucoup d'autres aussi en difficulté, malheureusement ? D'ailleurs, ma collègue Christine ENGRAND vous a déjà interpellés à ce sujet. A ma connaissance, nous n'avons toujours rien obtenu de concret pour eux, alors que, dans ce cas précis, ce sont les premiers à faire des services environnementaux, et ce depuis toujours, par exemple, en mettant leurs bêtes en pâture, participant à l'entretien et à l'embellissement de la nature, du stockage de carbone, de l'agroécologie.

Dans ce contexte et étant donné que, pour la FRSEA, le projet est commercial, donc lucratif, ne serait-il pas plus approprié de proposer une avance remboursable ? Le contexte actuel m'oblige à vous rappeler que votre politique agricole, qui ne change pas depuis des décennies, oriente toujours les subventions vers les mêmes acteurs de l'agriculture, ceci pouvant provoquer une fronde de la base qui, sur le terrain, ne s'y retrouve plus. Malgré des sommes importantes débloquées, toujours les mêmes façons de faire. Lorsque les subventions sont connues, les initiés ont déjà préparé les dossiers et le temps que les agriculteurs soient tous informés et réagissent, les mesures sont déjà closes, les enveloppes budgétaires sont déjà consommées.

Attention, Madame la Vice-présidente, à la majorité silencieuse, trop occupée pour le moment par le travail et le sauvetage de leur entreprise, et qui se pose beaucoup de questions, dont une en particulier : « *Où passe notre argent ?* »

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Je terminerai par une citation d'Albert Einstein, que j'apprécie : « *La folie, c'est de faire toujours la même chose et de s'attendre à un résultat différent.* »

Merci à tous de m'avoir écouté et entendu, je l'espère.

Vous avez compris que nous voterons donc contre ce montage financier. Merci.

(Applaudissements)

MME FOURÉ : La parole est à Marianne SECK.

MME SECK : Je vous remercie.

Je ferai l'explication de vote en même temps.

Monsieur le Président, mes chers collègues, nous nous abstenons sur cette délibération et je m'en explique. Sur le fond, nous sommes d'accord, puisque j'ai souligné et demandé à maintes reprises : il faut une aide aux agriculteurs afin de les aider dans la recherche et le montage de dossiers de subventions, car ce n'est pas leur métier et cela leur demande beaucoup de temps. Cependant, mon collègue Nicolas RICHARD l'a souligné en commission, il n'est pas pensable de faire des différences entre les syndicats agricoles. Cette posture est purement politique.

Je me souviens de ma première Commission Agriculture. En tant qu'élue d'une liste d'opposition à la vôtre, j'ai posé des questions et émis des propositions, conformes aux attentes des électeurs qui ont voté pour notre liste. J'ai immédiatement été rabrouée. Vous êtes la majorité et nos propositions, vous n'en avez que faire. Pourtant, nous représentons une partie des citoyens des Hauts-de-France. Ne pas nous écouter, ne pas nous entendre, c'est renier ces citoyens. Ce constat, je l'ai encore fait à notre dernière commission la semaine dernière, Madame LESNE balayant mes propos d'un revers de la main et me disant que nous défendons deux mondes, et Monsieur PYPE m'invitant à débattre en Plénière.

Sur ce point, nous sommes d'accord : deux mondes nous opposent. Vous êtes dans l'ancien monde. Cet ancien monde a eu son utilité après la guerre, lorsque la famine a gagné le pays. Le gouvernement avait alors décidé ce qu'ils ont appelé le « remembrement ». Cette période a été d'une grande violence pour nos paysans, qui ont vu leurs terres saccagées, les arbres et les haies qui abritent la biodiversité arrachés, les terres arasées à perte de vue. Il a donc fallu produire, produire des monocultures de manière intensive. La biodiversité et les sols se sont donc appauvris. Il a donc fallu injecter des intrants et des pesticides. Cela, c'est le productivisme. Depuis des décennies, l'eau subit la pression croissante des pollutions, l'excès de l'irrigation en raison des sécheresses et l'artificialisation des zones humides.

Cette délibération à elle toute seule résume votre politique : soutien à la FNSEA pour défendre un modèle agricole intensif, sous couvert d'actions environnementales, alors que la FNSEA défend un modèle productiviste. Les petits paysans n'ont-ils pas droit, eux aussi, à un soutien à l'accompagnement pour la recherche de subventions ? Pourquoi ne financer que ce syndicat et pas les autres, ceux qui défendent un modèle agricole durable et raisonné ? Vous nous faites souvent le procès de ne pas aimer les agriculteurs, mais c'est vous qui ne les aimez pas. La politique, c'est gouverner et gouverner, c'est prévoir. Vous mettez des pansements sur des plaies béantes, mais les indicateurs sont au rouge : de moins en moins de fermages, l'agriculture raisonnée qui peine à décoller, des jeunes qui peinent à s'installer.

J'en veux pour preuve l'exemple flagrant des endives. Madame LESNE, alors que je vous alerte sur l'explosion des prix de l'énergie chez les endiviers et que je vous demande ce que vous avez prévu pour les accompagner dans une transition agricole, vous me répondez « *Ils ont le droit de vivre* » et vous nous proposez de financer des films pour expliquer comment on mange des endives en été.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Monsieur BERTRAND, alors que l'enjeu de notre région est notre souveraineté alimentaire et la lutte pour la préservation de l'eau, vous tentez de rentrer dans l'histoire avec le projet pharaonique du Canal Seine-Nord Europe, qui va assécher les rivières, l'Oise et l'Aisne notamment, alors que nos agriculteurs et éleveurs souffrent déjà de la sécheresse, tout cela pour permettre le transit de marchandises, qui va surtout bénéficier aux ports de nos pays voisins du Nord, et rien concernant la relocalisation économique de nos territoires. Quelle est la suite ? Comme dans le Sud, permettre la construction de bassines géantes ? Soyez ambitieux et facilitez le développement massif de la paysannerie. Soyez ambitieux et engagez une transition agricole raisonnée et durable. Soyez ambitieux et engagez une politique de préservation de l'eau et du vivant.

Nous aussi et les paysans les premiers, nous avons le droit de vivre, vivre dans un environnement durable et solidaire, vivre en laissant une planète vivable aux générations futures.

Je vous remercie.

(applaudissements)

MME FOURÉ : Marie-Sophie LESNE.

MME LESNE : Merci, Madame la Présidente.

Comme souvent, les débats agricoles nous emmènent très loin. C'est souvent l'occasion de défendre des visions idéologiques, puis d'opposer, de caricaturer, de dire que l'on ne fait rien, que l'on est les méchants productivistes et que vous seriez les gentils défenseurs de la paysannerie et de la nature. Cela fait partie des lieux communs. Puis, du côté de Monsieur DESCAMPS, il y a ce que l'on ne fait pas. Vous faites abstraction des 16 000 dossiers que l'on a financés. Vous oubliez tout ce que l'on apporte dans la modernisation. Vous oubliez tout le positif, tout de même, que l'on apporte. Même si rien n'est parfait et que l'on est bien conscient des difficultés du monde agricole, je pense que rien n'est aussi caricatural que vos positions, qui sont souvent développées en Séance plénière, beaucoup moins en commission. J'ai d'ailleurs l'impression de ne pas avoir vécu la même commission que vous, Madame SECK, lorsque vous dites que l'on ne vous écoute pas, que l'on ne vous entend pas. Je pense que tout cela n'est pas vrai. Puis, lorsque vous dites que l'on ne finance pas toutes les agricultures, je pense que l'on peut vous apporter des chiffres.

En tout cas, nous ne sommes pas, je ne suis pas, je le revendique, je ne suis pas sectaire. Je défends tous les modèles. Je vous l'ai déjà dit, ils ont tous la possibilité de coexister. Simplement, en agriculture, il ne faut pas opposer et il faut aussi respecter les rythmes. Lorsqu'on veut faire des transitions trop rapides, on peut tout casser. Lorsqu'on veut mettre tout le monde dans le même moule, on oublie les spécificités aussi. On oublie que la France est déjà le pays le plus vertueux au monde. Il ne faut pas oublier qu'il y a des hommes et des femmes qui ont des cultures, des modèles de production différents, qu'il faut les respecter et se garder de tout caricaturer.

Juste un mot, on revient – excusez-moi – sur la délibération. C'est juste une délibération d'accompagnement d'un poste d'ingénierie, une demande qui nous a été formulée par un syndicat, effectivement. S'il en arrive d'autres, mais on n'en voit pas souvent, on les financera de la même manière. Ce syndicat, en l'occurrence, travaille avec 4 associations. On a trouvé que c'était une bonne idée que d'activer la pédagogie, pour que les agriculteurs s'engagent dans l'agroécologie ou les paiements pour services environnementaux. Cela devrait plutôt vous réjouir et vous satisfaire, puisque c'est ce syndicat qui nous propose d'accélérer la cadence et d'accélérer l'engagement des agriculteurs dans la préservation de l'eau, le stockage du carbone, la protection du paysage et de la biodiversité.

MME FOURÉ : On va voter.

MME LESNE : Parfois, vous êtes un peu paradoxale, Madame SECK. Vous recouvrez tout cela d'une belle couche d'à-peu-près. Ici, il s'agit, je pense, d'une bonne mesure, d'encourager les bonnes volontés pour aller...

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

MME FOURÉ : On va voter.

MME LESNE : ...dans le sens que vous souhaitez.

Voilà pourquoi, je pense que l'on a conclu, Madame la Présidente, il faudra voter avec enthousiasme cette délibération.

Merci.

(Applaudissements)

Vote sur la délibération n° 2023.00412

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

2023.00408 - REV3 : Accompagnement et animation de la filière solaire agricole en Hauts-de-France

MME FOURÉ : Nous avons reçu l'amendement n° 8 de Monsieur RICHARD.

Monsieur RICHARD, vous avez la parole.

M. RICHARD : Merci, Madame la Vice-présidente.

L'objectif de cet amendement ne vise pas à modifier le projet en tant que tel, puisque nous soutenons l'accompagnement et l'animation de la filière solaire agricole, mais simplement à rectifier le mode de financement de ce projet, l'assiette subventionnable, pour uniformiser les frais de structure de ce porteur de projet au regard de ce qui se fait par ailleurs dans d'autres subventions de la région. Effectivement, nous avons aujourd'hui un projet et nous le soutenons, mais nous ne sommes pas là pour financer le fonctionnement des porteurs de projet. Or, jusqu'à présent, dans d'autres projets, la région plafonne à 20 % les charges indirectes des porteurs de projet, en particulier les projets associatifs. En cela, elle ne se distingue pas forcément des autres financeurs, tels que l'Agence de l'Eau ou d'autres, mais on a ici un projet porté par la Chambre d'agriculture, où les frais indirects sont de 42 %, près de la moitié du coût. Ceux retenus dans l'assiette subventionnable sont encore à 35 %.

Nous souhaitons, sans porter de jugement sur les coûts structurels du porteur de projet, que le cadre régional appliqué dans le cadre de cette subvention soit le même que celui appliqué pour les autres porteurs de projet, c'est-à-dire de limiter à 20 % l'assiette subventionnable retenue dans le projet. Nous espérons que cette demande d'équité sera prise en compte.

Nous vous en remercions.

MME FOURÉ : Marie-Sophie LESNE.

MME LESNE : ...à Monsieur RICHARD que nous avons bien vérifié depuis la commission, puisque l'argument a déjà été évoqué. D'autres structures associatives sont bien financées dans le cadre de la politique Agriculture de la région, qui présentent aussi des charges indirectes supérieures à 20 %. Nous ne plafonnons donc pas dans le cadre de nos aides régionales agricoles, en tout cas pas systématiquement. La règle qui prévaut ici n'est donc pas originale.

Pour cette raison, je vous propose de ne pas retenir l'amendement.

Vote sur l'amendement n° 8 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi à la délibération n° 2023.00408

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

MME FOURÉ : Sur la délibération, je passe la parole à Patricia POUPART.

MME POUPART : Madame la Présidente, Monsieur le Président, chers collègues, nul doute que cette délibération tombe à point nommé, au regard des derniers mois qui viennent de s'écouler. Jamais la question de l'énergie n'a été aussi prégnante dans l'actualité et la question de sa production aussi importante dans l'opinion publique. La filière agricole a aussi subi de plein fouet la hausse de l'énergie. Qu'ils soient producteurs d'endives, producteurs de fruits, producteurs de légumes ou éleveurs, les cris d'alerte sont nombreux, la pérennité de ces filières et celle des emplois sont mises à mal.

Un coup d'accélérateur doit être mis dans le déploiement des énergies renouvelables et des installations photovoltaïques chez les agriculteurs. Nombre d'entre eux se sont déjà engagés sur cette voie depuis quelques années. Les résultats de production d'électricité sont positifs, bien plus enthousiasmants, contrairement aux préjugés liés à notre position septentrionale. Néanmoins, il faut accélérer le déploiement pour assurer une stabilité des coûts de l'énergie et, donc, des coûts de production en favorisant l'autonomie. Par cette délibération, c'est donc un nouvel outil qui est mis à leur disposition par le biais de la Chambre d'agriculture, afin que celle-ci accélère la transformation de notre région chez les agriculteurs, en apportant un conseil fiable par une compétence renforcée, un conseil éclairé face aux évolutions technologiques, un conseil en toute neutralité face au nombre croissant de sollicitations, un conseil garant de la fiabilité des installations et, donc, un conseil garant de sa rentabilité pour l'agriculteur.

Cette politique vient s'inscrire parfaitement dans la feuille de route claire et ambitieuse de REV3, portée par la région Hauts-de-France. En effet, promouvoir le photovoltaïque permet d'accroître la force de notre mix énergétique en région et d'atteindre l'objectif régional en matière de production d'énergie solaire, fixé dans le SRADDET. Si la résilience de nos agriculteurs n'est plus à prouver, je me félicite ici que la région les accompagne en bonne intelligence vers des pratiques plus vertueuses, qui puissent concilier préservation de l'environnement et développement de l'activité agricole.

L'ensemble des élus de notre groupe de la majorité apporte pleinement leur vote à cette délibération.

MME FOURÉ : Merci.

La parole est à Alexandre DUFOSET.

M. DUFOSET : Madame la Vice-présidente, Monsieur le Président, si nous sommes résolument favorables à l'arrêt de nouveaux projets éoliens et solaires maritimes ou terrestres, trop coûteux et peu efficaces, cette délibération présentée dans le cadre de la démarche REV3 offre la possibilité aux agriculteurs d'équiper la toiture de leurs bâtiments pour être ainsi autosuffisants en production et consommation électrique, tout en optimisant l'utilisation des surfaces agricoles. Cette démarche, encore plus en cette période de forte tension énergétique, vous l'avez rappelé, va donc dans le bon sens pour nos agriculteurs, à condition que les panneaux solaires soient français et non d'origine étrangère, comme chinois, comme c'est malheureusement trop souvent le cas.

Après avoir rappelé notre attachement et notre vigilance quant au « *made in France* » ou au « fabriqué en France » dans ce dispositif, nous voterons favorablement cette délibération pour nos agriculteurs.

MME FOURÉ : Christelle DELEBARRE.

MME DELEBARRE : Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, chers collègues, je voulais profiter de cette prise de parole pour adresser, au nom des élus de mon groupe, toutes nos félicitations à nos agriculteurs, producteurs et éleveurs qui ont porté haut nos couleurs régionales au Salon international de l'Agriculture, avec 87 animaux vainqueurs d'un premier prix et 72 produits récompensés. Oui, je voulais l'affirmer ici : nous aimons nos agriculteurs. Bravo à eux et merci à toutes ces femmes et ces hommes pour leur travail si essentiel !

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

En plaçant l'innovation et la transition énergétique au cœur de ses politiques, la région poursuit son objectif de mix énergétique équilibré, avec une part majeure d'énergies renouvelables. Un cap a d'ailleurs été franchi en 2022, puisque la capacité de production d'électricité régionale provenant des énergies renouvelables a atteint 42 %, soit davantage que le nucléaire.

Aujourd'hui, nous poursuivons cet élan en accélérant le développement de la filière solaire. Depuis 2015, notre majorité a donné l'impulsion et la production d'énergie issue de la filière photovoltaïque a été multipliée par trois. Notre ambition REV3 place la production d'énergie renouvelable et décarbonée, ainsi que son stockage, au cœur des enjeux de la région. Le monde agricole offre un potentiel important. Dans la région des Hauts-de-France, forte de 23 000 exploitations et avec 67 % du territoire constitué d'espaces dédiés à l'agriculture, nous avons de réels leviers d'action. Ce programme, avec la Chambre régionale d'agriculture, va permettre d'installer du photovoltaïque au sein même des exploitations agricoles, par le solaire en toiture et par l'installation de solutions au sol, notamment *via* ce que l'on appelle l'agrivoltaïsme. Les agriculteurs pourront ainsi maîtriser davantage leur consommation énergétique.

La réussite de la réunion organisée à Bapaume dernièrement sur le sujet de l'agrivoltaïsme montre qu'il y a un réel engouement des agriculteurs pour la filière solaire. Il est de notre responsabilité d'encourager et d'accompagner ce mouvement. Cette délibération est une étape supplémentaire pour transformer durablement les Hauts-de-France.

Naturellement, le groupe UDI l'adoptera sans réserve.

Je vous remercie.

MME FOURÉ : Merci.

La parole est à Elodie CLOEZ.

MME CLOEZ : Madame la Présidente, chers collègues, je voudrais, au travers de ce propos préalable, venir appuyer le propos principal de cette délibération, c'est-à-dire l'importance de la filière solaire qui contribue au mix énergétique régional, qui se base de plus en plus sur le renouvelable. Face à la crise climatique, il nous faut continuellement tendre à travailler au développement des énergies renouvelables sur le territoire des Hauts-de-France et d'autant plus avec le secteur agricole. Face à la tentation de recourir de manière toujours plus récurrente à la méthanisation agricole, cette filière qui connaît actuellement une croissance exponentielle et qui, si elle n'est pas aboutie et suffisamment maîtrisée, induit des risques de pollution et des impacts importants sur l'environnement, face à cela, je trouve d'autant plus intéressant de pousser, au travers de la démarche REV3, le développement de la filière solaire, que ce soit un développement *via* la méthode thermique ou photovoltaïque.

Nous espérons que d'autres financements suivront en ce sens, afin de faire cesser la course à la méthanisation de nos espaces agricoles. Merci.

MME FOURÉ : Marie-Sophie LESNE.

MME LESNE : Merci, Madame la Présidente.

En deux mots, car je pense qu'il y a tout de même une belle unanimité qui s'exprime pour cette délibération. Vous l'avez compris, elle vise à développer le solaire sur les exploitations, en tout cas les toitures de nos exploitants agricoles. Il y a incontestablement un engouement depuis l'année dernière, depuis l'évolution des factures énergétiques. Il faut le dire. Nous en profitons pour embrayer et activer le mouvement, mais il faut surtout veiller à la qualité du conseil, à la neutralité du conseil, faire en sorte que les agriculteurs ne soient pas la proie des démarcheurs un peu trop commerciaux, car chaque projet de photovoltaïque est spécifique. Nous engageons donc quelques moyens, 80 000 euros sur 3 années, pour renforcer, là encore, le conseil et l'ingénierie au niveau de la Chambre d'agriculture.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Puis, juste pour vous dire que, dans les objectifs du SRADDET, le solaire représente actuellement 0,74 % de la production d'énergies renouvelables. Ce sont des chiffres qui datent de 2017, qui ont peut-être un peu évolué. L'objectif à échéance 2031, c'est 8,6 % de la production d'ENR à base de solaire. Il est donc vraiment urgent d'agir.

C'est ce que nous faisons à travers cette délibération.

MME FOURÉ : Monsieur RICHARD était inscrit pour une explication de vote.

Non ?

Vote sur la délibération n° 2023.00408

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

MME FOURÉ : La délibération est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements)

2023.00261 - FEADER 2014-2022 - Mise en œuvre de la campagne 2023 : Cadrage de la Mesure Agro-environnementale et Climatique « Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles » (MAEC API) et « Protection des races menacées de disparition » (MAEC PRM) des Programmes de Développement Rural Nord-Pas-de-Calais et Picardie

MME FOURÉ : Madame SECK est inscrite.

MME SECK : Je vous remercie, mais ce sera mon collègue Nicolas RICHARD qui fera l'intervention.

MME FOURÉ : Monsieur RICHARD, vous avez la parole.

M. RICHARD : Merci.

Comme je ne sais pas si je ne dépasserai pas les 2 minutes, je ferai en même temps l'explication de vote, si vous êtes d'accord.

MME FOURÉ : D'accord.

M. RICHARD : Il ne s'agit pas ici, dans cette intervention, de remettre en cause le principe de cette délibération. Il s'agit juste de pointer ce qui, dans ce texte de base européenne, je l'imagine, nous apparaît comme un peu incohérent ou en tout cas très mal formulé. Lorsqu'on lit l'intitulé, je parle en particulier de la MAEC API qui intervient pour les apiculteurs, on peut se demander s'il ne s'agit pas d'une erreur de traduction. Indiquer « *Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles* », bon. « Améliorer le potentiel de pollinisation des abeilles », peut-être, oui, en plaçant les ruches au bon endroit. C'est ce que font les apiculteurs, je dirais, depuis la nuit des temps. Quant à exiger des abeilles de « plus polliniser », j'avoue que je ne vois pas comment, honnêtement.

De quoi s'agit-il dans cette délibération ? En réalité, de soutenir les revenus des apiculteurs dont les ruches meurent ? On peut le penser. Dans ce cas, pourquoi masquer ce soutien derrière des exigences de déplacement, de quantité minimale de ruches déplacées, de tout ce fatras administratif qui, finalement, ne fait qu'alourdir la charge des apiculteurs lorsqu'ils ont besoin d'être soutenus ? S'agit-il d'améliorer la pollinisation des zones naturelles ? S'agit-il d'améliorer la pollinisation des zones agricoles ? D'éloigner les abeilles des zones où elles ne sauraient survivre aujourd'hui ?

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Le texte nous indique qu'il s'agit, je cite, « *de mettre l'apiculture au service de la biodiversité végétale dans les zones de grandes cultures et dans les zones intéressantes au titre de la biodiversité.* » Je ne vois pas en quoi les abeilles travailleraient à la biodiversité végétale dans les zones de grandes cultures. En pollinisant les quelques chardons qui y restent ? Je ne vois pas bien l'intérêt. En pollinisant les cultures elles-mêmes ? Dans ce cas, elles amélioreront la pollinisation, mais certainement pas la biodiversité. Quant aux zones intéressantes au titre de la biodiversité, on présuppose ici un déficit de pollinisation et de pollinisateurs. Sur quelle base ? Sur le constat du déclin de ceux-ci ? Il est intéressant, si c'est le cas, qu'on le souligne effectivement, mais il faut dans ce cas agir sur les causes. Il ne faut pas se substituer aux pollinisateurs sauvages qui ont disparu.

Par ailleurs, dans les zones naturelles, l'introduction d'abeilles domestiques, souvent issues de sélections ou de croisements, interfère avec les abeilles de souche sauvage et les autres pollinisateurs. Dans la mesure où l'on parle de placer 24 ruches au minimum par emplacement, soit près de 720 000 abeilles par emplacement, et cela tous les 500 mètres, lorsqu'on sait qu'une abeille parcourt 3 kilomètres pour se nourrir, cela signifie que l'on installe, dans des zones où elles rentrent en concurrence avec les pollinisateurs sauvages, près de 4 millions d'abeilles. Est-ce cela que l'on veut ? Je ne le pense pas.

Bref, nous avons ici un texte mal construit, qui tente de justifier une mesure simple et utile sous des habits complexes et peu crédibles. C'est, hélas, à l'image de nombreux documents européens bruxellois que nous subissons. Toutefois, comme le soutien, même modeste – on parle ici d'une vingtaine d'euros par ruche, lorsque le coût d'une ruche neuve aujourd'hui, c'est à peu près 150 euros en 2023 –, ce soutien aux apiculteurs en difficulté reste une bonne mesure, nous la voterons, en dépit de son ineptie administrative.

Merci.

MME FOURÉ : Marie-Sophie LESNE.

MME LESNE : Madame la Présidente.

Je salue, Monsieur RICHARD, l'exposé de vos connaissances, qui sont importantes en matière de pollinisation des abeilles. Je pense que l'on avait bien compris le message en commission. La réponse qui vous a été apportée, je vous la redonne ici. Vous soulignez ici des incohérences. Elles sont l'apanage du cadrage national, puisqu'on est ici dans le FEADER et la mise en œuvre des MAEC API. Nous ne sommes en rien, au niveau régional, dans la rédaction, ne serait-ce que d'une virgule, de cette délibération. Néanmoins – je pense que l'on vous a répondu aussi –, il ne s'agit pas de regarder, abeille par abeille ou ruche par ruche, ce qu'il est possible ou non de faire naturellement, mais plutôt d'améliorer un potentiel global de pollinisation des abeilles.

Je pense que vos remarques pourraient être transmises plus haut, mais qu'il n'y a pas non plus de contresens majeur dans les propos ou, en tout cas, les termes généraux mis dans le titre. Je pense que l'on peut être raisonnablement serein sur la volonté de l'Etat et de l'Europe, à travers le FEADER, de développer le potentiel pollinisateur des abeilles, mais pas pour autant de les faire mourir à polliniser les plantes et les fleurs.

Vote sur la délibération n° 2023.00261

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

MME FOURÉ : Nous avons terminé avec la partie délibérative de nos débats.

Monsieur le Président ?

M. LE PRÉSIDENT : Juste un point en marge de cette commission : je tenais à informer l'Assemblée d'une démarche que je viens de faire auprès du secrétaire d'Etat auprès du ministre chargé de la Mer, notamment concernant nos pêcheurs.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Vous le savez certainement, un récent plan de la Commission européenne vise à interdire le chalutage de fonds dans les aires marines protégées à l'horizon 2030. Cela représente 12 % des eaux européennes. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'une telle décision intervient en plus, en trop, par rapport à la crise Brexit et ce que j'appelle « le scandale des licences de pêche ». Nous avons aussi connu, ils ont connu la crise du COVID, la crise énergétique avec la hausse des carburants, qui a été en partie compensée, mais pas totalement, vous le savez, le plan de sortie de flotte qui est un autre scandale. Aujourd'hui, on est en train de leur expliquer que, demain, en 2030, ils ne pourront plus utiliser leur matériel et, en plus, qu'ils ne pourront plus pêcher dans près de 12 % des eaux européennes.

La question que je pose donc est : quand se réveille-t-on et quand cherche-t-on vraiment à sauver nos pêcheurs ? Cette interpellation vaut pour le gouvernement, à qui je demande de se mobiliser au niveau européen, car, dans peu de temps, il sera trop tard. Ce dont il est question aujourd'hui, c'est d'une question de survie, car on est en train de tuer cette profession. Dans la région, il faut savoir que, par ces mesures, ce sont 60 bateaux qui sont concernés sur 110, plus de la moitié.

Je pose aussi une autre question : qu'en est-il de notre souveraineté alimentaire ? Cela ne va-t-il déranger personne que l'on importe ? Moi, cela me dérange. Clairement, on est aujourd'hui en train d'assister à une forme d'assassinat, car ce laisser-aller revient à un assassinat de toute cette profession et les choses s'accumulent les unes après les autres.

Ce que je souhaite, au moment où les pêcheurs vont aussi s'exprimer là-dessus, c'est que le conseil régional puisse, au travers de l'intervention que j'ai faite et, peut-être, certainement aussi au travers de motions à venir, que l'on interpelle pour que, clairement, au niveau européen et au niveau du gouvernement français, on prenne les mesures qui s'imposent, faute de quoi, dans quelque temps, cela ne servira à rien de venir avec des grosses larmes en disant : « *On va vous aider, on va vous aider.* » Non. C'est maintenant qu'il faut aider, avant qu'il ne soit trop tard ; sauf que « trop tard », c'est demain.

Voilà le message que je voulais passer en soutien aux pêcheurs des Hauts-de-France.

(Applaudissements)

EXAMEN DES MOTIONS ET VŒUX

MME FOURÉ : Nous avons 3 motions à l'ordre du jour.

1° Motion déposée par le groupe UDI : « Soutien aux salariés et habitants du Cambrésis, Caudrésis et Catésis »

MME FOURÉ : Tout d'abord, la motion du groupe Union des Démocrates et Indépendants : « *Soutien aux salariés et habitants du Cambrésis, Caudrésis et Catésis* ».

Je donne la parole à Madame DROBINOHA pour 3 minutes.

MME DROBINOHA : Vous l'avez compris, la situation dans le Cambrésis est tendue. Nous sommes ici face à deux situations scandaleuses.

La première, Buitoni à Caudry, avec plus de 170 salariés, où un groupe qui gagne beaucoup d'argent, Nestlé en l'occurrence, fait donc le choix de fermer brutalement son usine. Nous ne cautionnons pas ce choix. Il est hors de question de rester sans rien faire. Une réunion est programmée demain à Cambrai avec le ministre de l'Industrie, Monsieur LESCURE. Nous maintiendrons cette position et tiendrons le même discours : Nestlé doit trouver une solution industrielle pour le site Buitoni à Caudry et trouver des solutions pour les salariés qui ont assez souffert à la suite de ce terrible drame.

Tereos à Escaudœuvres, un soi-disant groupe coopératif qui se comporte comme une multinationale, décide de fermer brutalement et subitement un site industriel historique. Nous nous battons pour que Tereos revienne sur sa décision. Lors des réunions auxquelles nous avons participé avec le président, nous avons constaté que les arguments avancés par Tereos ne sont pas recevables en l'état. Comme évoqué ce matin par notre collègue Philippe BEAUCHAMPS, la région a fait le choix de suspendre le versement de l'aide de 870 000 euros, votée en Commission permanente en novembre. Cette aide n'est certes pas destinée au site d'Escaudœuvres, mais elle concerne plus largement le groupe.

Nous maintiendrons la pression envers les deux groupes afin que des réponses et des solutions soient proposées pour les salariés et le territoire.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

MME FOURÉ : Les groupes qui le souhaitent ont 2 minutes pour s'exprimer à propos de cette motion.

Yannick BROHARD est inscrit.

Non ? Personne ?

Pardon, excusez-moi.

Allez-y, Madame.

MME DISDIER : Monsieur le Président, chers collègues, je souhaiterais revenir sur la proposition de mon collègue Philippe EYMERY de signer une motion transpartisane, affirmant notre soutien aux salariés de Buitoni et définissant des perspectives, afin d'accompagner un repreneur dans la mutation des outils et des compétences du site de Caudry.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Pour rappel, ce matin, en début de séance ont été présentées au vote l'urgence de la motion du groupe UDI ainsi que l'urgence de la mention présentée par le groupe Rassemblement National, chacune d'entre elles faisant des propositions sur un même sujet : la fermeture envisagée de deux sites industriels dans le Cambrésis. Puis, trois quarts d'heure après, le couperet tombe et l'annonce officielle de la cessation des activités de production et de commercialisation, en d'autres termes la fermeture du site de Caudry, est actée par la direction du groupe Nestlé. Cela rend caduque la proposition du groupe UDI de demander à Nestlé une nouvelle production à Caudry, afin de pérenniser les emplois d'un maximum de salariés. Or, il apparaît clairement que l'avenir de l'usine de Buitoni et de ses salariés préoccupe l'ensemble des élus de cet hémicycle, tous groupes confondus.

Je réitère donc ma demande d'une motion commune, en insistant sur notre vigilance quant aux engagements formulés par le groupe Nestlé, qui sont qu'aucun licenciement n'aura lieu avant le 31 décembre 2023, que chaque salarié en place se verra proposer un reclassement dans une usine du groupe, en priorité dans la région, de mettre en place une recherche active d'un repreneur du site de production avec une activité pérenne. Dans le cadre du plan de relance de revitalisation industrielle du Cambrésis annoncé par le ministre Roland LESCURE, le groupe Nestlé s'engage à doubler tous les euros qui seront investis dans ce plan de relance, dans la limite de 5 millions d'euros.

Chacun ici doit prendre ses responsabilités, dans des circonstances particulières telles que nous vivons aujourd'hui. L'intérêt général doit primer les postures politiques et partisans. Je vous demande donc de signer tous ensemble une motion contre la fermeture de Buitoni.

Je vous remercie.

MME FOURÉ : Monsieur RICHARD.

M. RICHARD : Merci, Madame la Vice-présidente.

Je me réjouis que l'on découvre que certaines entreprises multinationales n'ont pas comme objectif premier de faire autre chose que de l'argent. La dérégularisation du marché a été souhaitée par les industriels du secteur pour casser les prix. Les agriculteurs, qui sont censés être des coopérateurs, sont en réalité totalement prisonniers d'une course en avant sans issue. La fin des quotas, c'est 2017. Le secteur sucrier a perdu 21 % de ses emplois de 2008 à 2018. Quant à dire que c'est à cause des néonicotinoïdes, dont l'interdiction date de 2018, c'est faux. La mesure était déjà en place et la descente aux enfers de cette filière était déjà commencée. Aujourd'hui, on découvre que Tereos est une entreprise qui boursicote, qui place son argent là où c'est le plus rentable et qui ne le place pas forcément là où est l'intérêt des salariés et des agriculteurs de notre région. Je l'ai dit, Tereos ferme aussi ses entreprises au niveau de la canne à sucre. Pourtant, il n'y a pas de problème de néonicotinoïdes sur ce secteur.

On a financé sans écoconditionnalité cette entreprise. On découvre aujourd'hui qu'on a eu tort. Je m'en réjouis, mais je trouve que c'est un peu tard. Il serait temps que l'on prenne enfin la mesure de ce qu'est le capitalisme financier aujourd'hui, qui est une catastrophe pour l'emploi local. Il est temps de revitaliser notre agriculture locale, régionale et non multinationale.

(Applaudissements)

MME FOURÉ : On va passer au vote sur la motion.

Il y a une motion qui a été considérée comme urgente ce matin, qui a été votée dans l'urgence. Je propose que cette motion soit votée et que tous ceux qui se reconnaissent dedans puissent la voter.

Vote sur la motion déposée par le groupe UDI

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

2° Vœu déposé par le groupe Gauche Républicaine et Écologique : « Soutien de la région Hauts-de-France à l'organisation d'un référendum d'initiative parlementaire et populaire sur notre système de retraite »

MME FOURÉ : Avant de passer à la motion suivante, je vous propose que nous passions à l'examen du vœu déposé par Monsieur OUIZILLE et la Gauche Républicaine et Écologique, intitulé « *Soutien de la région Hauts-de-France à l'organisation d'un référendum d'initiative parlementaire et populaire sur notre système de retraite* ».

Monsieur OUIZILLE, vous avez la parole.

M. OUIZILLE : Merci, Madame la Présidente.

Nous vous proposons ce vœu, qui est proposé par nos deux groupes, le groupe PCPE et le groupe GRE et ses 4 composantes, les Écologistes, les Insoumis, les Communistes et, bien sûr, les Socialistes.

Notre hémicycle n'est pas imperméable à ce qu'il se passe dans le pays. D'ailleurs, très régulièrement ici, nous intervenons dans le débat public. Force est de constater que, depuis de longues semaines, une crise sociale est ouverte dans le pays. La mobilisation est continue. Elle est puissante. Le front syndical est uni. La quasi-totalité des actifs et une très large majorité de Françaises et de Français refusent fermement et continûment le projet du gouvernement de report de l'âge légal de départ en retraite à 64 ans.

Depuis le 16 mars, la crise sociale est devenue une crise politique, une crise démocratique, puisque le gouvernement a fait le choix de ne pas soumettre au vote de l'Assemblée nationale le projet de loi issu des travaux de la Commission mixte paritaire, et de préférer engager sa responsabilité sur le fondement de l'article 49.3. Partout dans le pays, immédiatement, des rassemblements spontanés ont eu lieu pour dénoncer cette méthode. Depuis lors, le gouvernement a laissé les Français et les syndicats sans réponse. Il a choisi le pourrissement, avec le pourrissement la violence, et avec la violence l'abaissement de la patrie.

Nous vous proposons aujourd'hui, car cette Assemblée est une assemblée politique, car elle doit porter une parole politique, nous vous proposons un vœu qui est d'ailleurs ouvert à vos amendements, un vœu qui cherche une position de sortie.

Vous le savez, nous sommes pour un retrait immédiat de la réforme, mais d'autres propositions ont été faites par les syndicats sur la question de la médiation. Monsieur BERTRAND, d'ailleurs, Monsieur le Président, vous avez vous-même, dans une communication, salué cette possibilité. Il y a également la possibilité institutionnelle du référendum d'initiative partagée entre les parlementaires et le soutien populaire à un référendum. Il est soutenu cette proposition de référendum, selon les sondages, par 71 % des Français.

Nous vous demandons donc de venir avec nous travailler à une position commune de la région pour dénoncer cette méthode, pour dénoncer cette réforme et pour dire à quel point nous y sommes hostiles.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

MME FOURÉ : La parole est à Marine TONDELIER.

MME TONDELIER : Explication de vote de cette excellente motion des collègues du groupe GRE. Il est vrai que l'on est dans un débat qui passionne les Français, qui les intéresse. On dit parfois qu'ils se désintéressent de la politique. Là, on peut dire qu'ils s'y intéressent. Ils sont même devenus experts du droit parlementaire. Ils connaissent des articles de la Constitution par cœur, dont le fameux article...

Bravo, Alexandre OUIZILLE ! Il a retenu le numéro.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

On va donc maintenant parler de l'article qui permet les référendums d'initiative parlementaire, car on voit bien qu'il y a une envie dans ce pays de débattre. On parle en ce moment beaucoup de violences, que c'est dangereux, que c'est dramatique. Tout le monde s'émeut devant les images de télévision. Cependant, il ne faut pas oublier que 8 manifestations dans ce pays ont chacune reçu des affluences record et qu'elles se sont à chaque fois extrêmement bien passées. La différence entre la 8^e et la 9^e, c'est que, entre les deux, il y a eu l'usage du 49.3. C'est-à-dire que la mesure passe en force, sans vote du Parlement. Cela ne signifie pas que c'est contraire au droit parlementaire. Cela ne signifie pas que c'est antidémocratique. En revanche, que ce soit acceptable socialement et juste est une autre question. Manifestement, cela ne l'était pas. Plus l'intervention, d'ailleurs provocatrice, du président de la République, qui a choqué énormément de monde par son mépris et par son cynisme.

Les choses sont simples. Pourquoi les Françaises et les Français s'intéressent-ils autant à cette réforme plus qu'à beaucoup d'autres projets de loi ? C'est que cette réforme revient à prendre leurs 2 plus belles années de retraite, c'est-à-dire en général les 2 premières, pour à la place leur donner leurs 2 pires années de travail, c'est-à-dire en général les dernières. Dans ce mandat – je dis « dans ce mandat », mais c'est depuis le précédent aussi –, ce sont toujours les mêmes qui doivent faire les efforts. Il faut donc avoir conscience que ce qu'il se passe là sur les retraites, pourquoi cela ne va-t-il pas s'arrêter avec la potentielle promulgation du texte ? C'est que c'est finalement l'humiliation de trop, après des années d'humiliation. Ce mouvement social ne va donc pas s'arrêter à la promulgation de la réforme des retraites. Sans le retrait de cette réforme, on est très nombreux à être extrêmement inquiets de ce qu'il pourrait se passer.

Pour finir, on a toutes et tous en tête le CPE. On était jeune à l'époque. On a bien fait de l'éviter. Oui, cela existe, des textes qui sont promulgués et, dans une sagesse présidentielle, ne sont pas appliqués, car on se rend compte à un moment que, lorsqu'on est président de la République, ce qui prime, c'est la cohésion du pays, la cohésion des institutions. Manifestement, depuis quelques jours, on peut dire que nous n'y sommes pas. Dans ce cas, retrait, écoute, justice et démocratie ouverte. Notre Constitution nous offre de beaux outils pour cela. On peut s'en servir.

(Applaudissements)

MME FOURÉ : Monsieur SILLANI.

M. SILLANI : Merci, Madame la Présidente.

Juste quelques mots pour vous expliquer pourquoi nous ne voterons pas ce vœu.

Premièrement, lorsque, l'ensemble de la gauche, vous votez ensemble un vœu, mettez « NUPES » directement. Ne cherchez pas à citer l'ensemble des groupes. C'est plus rapide.

Deuxièmement, vous le savez, une question a été posée au Conseil constitutionnel autour de ce RIP. Je pense qu'il serait maladroit, très maladroit de la part d'une institution d'émettre un avis alors que le Conseil constitutionnel est saisi. Attendons déjà l'avis du Conseil constitutionnel là-dessus.

Deuxième chose – laissez-moi finir, s'il vous plaît –, c'est que le deuxième volet qui est important, je ne fais pas mystère du fait que je suis contre cette réforme, comme beaucoup de personnes dans cette Assemblée.

(Applaudissements)

Je la trouve profondément injuste pour un certain nombre de personnes et je suis contre. Néanmoins, la grande différence que j'ai avec vous, qui est tout de même assez notable, c'est que, dans vos vœux et les différents vœux que vous avez pu faire sur la réforme des retraites, vous ne proposez aucune solution. Aujourd'hui, si l'on n'a aucune solution, on va vers la perte du système par solidarité et vous le savez.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Je préférerais donc que vous fassiez un jour un vœu, peut-être après la décision du Conseil constitutionnel, mais aussi avec les solutions que vous apportez, car dénoncer, c'est bien, proposer, c'est mieux encore. C'est bien le but de la politique de proposer aussi des solutions pour les Français. Dans votre vœu, je suis désolé de vous le dire, il n'y a jamais une seule proposition pour sauver notre système des retraites.

Pour toutes ces raisons, le groupe majoritaire rejettera ce vœu.

MME FOURÉ : Je mets aux voix ce vœu. Le scrutin est... Pardon !

Monsieur GUINOT, excusez-moi.

M. GUINIOT : « GUINIOT », Madame. Merci.

Madame la Vice-présidente, Monsieur le Président, on pouvait s'attendre à cette opération de mascarade, de commedia dell'arte. En effet, il faut tout de même avoir du culot alors que, à l'Assemblée nationale où cela se vote, j'ai déjà entendu 15 000 fois ici que certaines motions étaient hors sujet, que c'était national, que ce n'était pas ceci, que ce n'était pas cela. On est aujourd'hui encore en plein dedans. Les députés ont eu l'occasion de s'exprimer. On l'a fait. Je crois que cela a été assez animé. Nous avons été parmi les plus présents et aussi les plus sages ! Sans avoir d'attitudes prérévolutionnaires au sein de la Chambre des députés !

(Rires)

Certainement ! Ecoutez, je vous renvoie vers Monsieur DARMANIN. Ecoutez ses propos, ils sont bien au-delà des miens. On peut vous rappeler samedi dernier aussi. Cela suffit !

S'agissant du référendum, Marine LE PEN a proposé plusieurs fois un référendum sur les retraites. Puis, il y a eu les motions de censure. Il fallait dire... Il y en a un ici, il n'y est peut-être pas aujourd'hui, qui est aussi député de région parisienne et conseiller régional du Nord - Pas de Calais - Picardie. Vous pouviez, là où il le fallait, voter la motion de censure. Vous ne l'avez pas fait. Vous êtes aussi complices du système Macroniste, puisque, dans toutes les élections, toutes les élections partielles, vous avez appelé à voter pour les candidats du système de Monsieur MACRON ! Vous avez donc...

(Brouhaha)

Si ! Vous avez donc évidemment couvert ce gouvernement, pendant que vous voulez faire croire aux Français que vous les défendez sur le sujet de la retraite. Le sujet de la retraite n'est qu'un prétexte, comme l'a dit le ministre DARMANIN, à semer la pagaille dans la rue ! Vous aviez donc la possibilité, vous aviez la possibilité de vous opposer au gouvernement, d'obtenir sa destitution par le vote des motions de censure.

Monsieur le Président du conseil régional, Madame la Vice-présidente, qui présidez cette session, nous ne participerons pas, évidemment, à cette comédie, bien entendu, qui n'est qu'une comédie médiatique pour les personnes qui nous regardent sur internet. Il faut bien essayer de faire oublier les actions, notamment, du week-end dernier.

Merci, Monsieur le Président !

(Applaudissements)

M. OUIZILLE : Monsieur le Président ?

MME FOURÉ : La parole est à Daniel LECA.

M. OUIZILLE : Demande d'explication de vote, Monsieur le Président, s'il vous plaît.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

MME FOURÉ : Daniel LECA, d'abord.

M. LECA : Un mot très bref. Malheureusement, on vient d'avoir l'illustration de la raison pour laquelle nous ne venons jamais sur des sujets nationaux, car ni les uns ni les autres ne savent se tenir. Finalement, on comprend pourquoi il vaut mieux s'intéresser aux habitants de la région. Voilà pourquoi c'est ce que nous faisons en permanence.

MME FOURÉ : Monsieur OUIZILLE, pour une explication de vote.

M. OUIZILLE : Déjà, commencer par répondre immédiatement à Monsieur LECA que nous venons de voter un vœu sur les Assyro-Chaldéens, que c'est un sujet national et que c'est même un sujet international.

(Applaudissements)

Donc, faire cette petite musique... Je finis, Monsieur LECA.

Faire cette petite musique qui consisterait à dire que vous n'allez pas sur les sujets nationaux, c'est une fable. C'est la vôtre et vous la gardez.

Deuxième point, pardon, pour Monsieur SILLANI qui nous fait : « *Pirouette, cacahuète, le Conseil constitutionnel est en train de réfléchir.* » Les sages de la rue Montpensier n'ont pas besoin du silence du conseil régional des Hauts-de-France, Monsieur SILLANI. Il n'y a aucune raison que, tout d'un coup, le monde s'arrête, puisque le Conseil constitutionnel est en train de discuter de la constitutionnalité de la réforme des retraites. Au contraire, j'ai envie de dire, c'est le moment pour nous tous d'exprimer une position forte et claire. Je trouve que si vous êtes contre cette réforme des retraites, allez au bout et votez là.

J'en finis en disant que Monsieur GUINIOT, qui nous parle de commedia dell'arte, avec son cirque, sa manière d'être habituelle, sait très bien que nous avons voté la motion de censure du groupe LIOT ; évidemment pas la vôtre, Monsieur GUINIOT, évidemment pas la vôtre, mais nous avons voté la motion de censure contre cette réforme. Tout cela n'est qu'une vaste blague et la fumisterie, c'est vous !

(Applaudissements)

MME FOURÉ : Monsieur POIX, pour une explication de vote.

M. POIX : Pour un rappel au règlement.

(Brouhaha)

MME FOURÉ : Monsieur POIX, pour une explication de vote. S'il vous plaît.

M. POIX : Très calmement et très posément, je voudrais que l'on revienne sur quelques points, pour la qualité du débat, notamment sur les solutions que la gauche propose.

(Exclamations)

Oui, mais vous n'avez certainement pas écouté, vous n'avez certainement pas lu les nombreuses productions que nous écrivons depuis des années sur ce sujet, pour financer la retraite à 62 ans et même à 60 ans, figurez-vous. Le sens de l'histoire dans ce pays, tout de même, cela a été, depuis les années 1900, de réduire le temps au travail, de réduire aussi la durée du temps de travail hebdomadaire. On nous fait croire, par une pirouette rhétorique, qu'à présent le progrès serait de travailler plus longtemps, car on vit plus longtemps. Cependant, pourquoi vit-on plus longtemps ? C'est parce qu'on travaille justement moins longtemps. Il faut le rappeler. C'est une évidence. Première chose.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Les solutions, mais personne ne parle des salaires. Personne ne parle des salaires. Pourtant, il fut un temps où même la droite se battait pour des augmentations de salaire. Il fut un temps où, même à l'époque du général de Gaulle, on savait sortir d'une crise sociale par des augmentations de salaire qui étaient à hauteur de l'inflation ou bien au-dessus, puisque, à l'époque, il y en avait très peu. Les salaires. Vous augmentez les salaires du privé de quelques pour cent, vous avez déjà 9 milliards, alors que l'on nous dit qu'il y a un déficit de 12 milliards. Vous augmentez les salaires du public de 1 %, vous avez le trou qui est comblé. Vous augmentez légèrement les cotisations, de façon indolore, et vous avez ce financement qui est pérenne jusqu'en 2040, 2050. L'égalité salariale femme-homme, 18 % d'écart, alors que la loi, depuis les années 1980, oblige les employeurs, à poste égal, à payer les femmes et les hommes de la même façon. Beaucoup d'employeurs sont dans l'illégalité totale.

Vous avez des solutions concrètes. Néanmoins, bien sûr, cela ne passe pas par des solutions dogmatiques, qui sont celles proposées par le gouvernement actuel, de toujours donner des cadeaux à ceux qui n'investissent pas. Nous faisons encore des motions, nous allons déplorer les fermetures d'usines, mais ces cadeaux fiscaux, c'est pour ces entreprises qui nous font en permanence des bras d'honneur. On leur déroule le tapis rouge. Encore sur cette question des retraites, c'est pareil, c'est pour financer des cadeaux. A la fin, vous avez un bras d'honneur, alors que l'on fait tout pour qu'il puisse y avoir un terrain d'atterrissage et favoriser l'emploi.

Des solutions, nous en avons. Sortons du dogmatisme. A droite, vous avez des solutions, certaines droites. A gauche, nous en avons également. Respectons-nous donc et débattons sur le fond. Je pense que cela concerne les habitants de la région, car ils vont aussi avoir une retraite. Il faut donc tout de même que l'on puisse en parler ici. Si l'on n'en parle pas, nous avons échoué dans notre rôle.

Merci.

(Applaudissements)

Vote sur le vœu déposé par le groupe Gauche Républicaine et Écologique

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

3° Motion déposée par le groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi : « Urgence à TEREOS Escaudœuvres »

MME FOURÉ : On revient sur les motions.

La motion intitulée « *Urgence à Tereos Escaudœuvres* », déposée par Cédric BRUN pour le groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi.

Monsieur BRUN, vous avez la parole pour 3 minutes.

M. BRUN : Merci, Madame la Présidente.

Evidemment, avec les débats que nous avons eus depuis ce matin, cela pourrait faire une petite redite. Cependant, il y a des choses que l'on a entendues qui ne sont pas exactes et d'autres qui méritent d'être dites.

Il faut tout de même rappeler que, en dehors des 123 postes menacés et, à terme, les 150 du site, ce sont 1 193 emplois induits qui seront supprimés, avec autant de familles jetées à la rue. Rappelons que c'est une décision à la hussarde, à contre-courant, malgré les promesses du groupe, qui s'était engagé à ne fermer aucun site. D'ailleurs, il faut signaler que le directeur du directoire, Monsieur CLAY, n'a même pas eu le respect de venir à la demande du ministre lors de sa venue à Escaudœuvres. Il déclarait pourtant en 2021 : « *Il n'y a aucun projet de fermeture d'usine. Ce sont les producteurs qui décident de planter les surfaces et on s'adapte à l'outil industriel en face.* » Avec un chiffre d'affaires de 5 milliards, cela a été dit, 172 millions d'euros de bénéfices, cette entreprise se porte bien, très bien.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

La fin des néonicotinoïdes n'a rien à voir dans cette affaire. Ne dites surtout pas cela aux salariés. J'étais encore avec eux à 6 heures du matin sur leur piquet de grève. Je peux vous dire que cette excuse ne prend absolument pas. Eux sont parfaitement conscients que c'est d'abord les licenciements qui sont utilisés comme variable d'ajustement afin de garantir toujours plus les profits, au mépris des conséquences sociales, dans un bassin d'emplois largement sinistré.

Je tiens tout de même à féliciter les salariés du site qui, face à cette soif de rentabilité, mènent avec leurs syndicats une bataille exemplaire pour la dignité et pour le maintien de leur outil de travail. Pour faire pression contre la direction, ils bloquent l'usine depuis sa fermeture, avec 50 000 tonnes de sucre et 50 mètres cubes de graines retenus et surveillés par les grévistes jour et nuit. Ces mêmes salariés, qui ont tant donné sans compter, prêts à faire 190 heures par mois, prêts à passer 4 Noëls d'affilée sans voir leurs enfants, pour quels résultats et avec un mépris total de leur direction.

Je le dis, tous les acteurs du territoire (mairies, comités d'agglomérations, élus...) sont vent debout devant cette casse industrielle d'un outil performant, qui a bénéficié d'investissements importants. On entend beaucoup parler de solutions après la fermeture, de reclassement. La bataille est gagnable. Ce combat, nous pouvons le gagner. On s'en souvient, par le passé, l'entreprise PSA avait tenté de fermer et acté la fermeture de Sevelnord. Avec tous les acteurs locaux, de Jean-Louis BORLOO à Alain BOCQUET, de la CFDT à la CGT, nous avons réussi à contrer ce plan. Aujourd'hui, Sevelnord est encore debout avec ses 2 000 emplois.

Face à cette fronde, que propose la direction du groupe ? Ne conserver que son centre logistique, qu'une partie du service agricole afférent au secteur, soit une trentaine de postes sur les 153. Pour finir, de produire les betteraves aux alentours d'Escaudœuvres, les transporter dans des unités de transformation éloignées, pour les ramener au même point pour les stocker. Vous avez raison, Monsieur le Président, on marche sur la tête !

Puis, les éleveurs sont aussi concernés, eux qui achètent la pulpe des betteraves et les sous-produits pour nourrir leurs bêtes. Ils vont devoir se fournir dans les usines du groupe plus lointaines et, par conséquent, encaisser le coût du transport. Pour quelle utilité ?

Mes chers collègues, je vous demande de voter cette motion, qui est sensiblement différente de la précédente, puisqu'il n'y a pas la notion de néonicotinoïdes.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

MME FOURÉ : Monsieur POIX a demandé la parole.

M. POIX : Pour une explication de vote, Madame la Présidente.

Le sucre est le carburant d'Escaudœuvres depuis 150 ans. C'est donc un coup de tonnerre pour tout le bassin d'emplois. A la stupéfaction générale, Tereos, un des géants mondiaux du sucre, comme il a été dit depuis ce matin, vient d'annoncer que cette sucrerie fermerait avec ses 123 emplois. N'oublions pas également, dans la Marne, à Morains, les 26 emplois d'une distillerie qui sont également condamnés. Cette décision, mon collègue BRUN l'a rappelé, a été prise arbitrairement. Les travailleurs et leurs représentants ont été, une fois de plus, mis devant le fait accompli. Rien ne laissait présager cette fermeture, puisque Tereos est le deuxième producteur mondial de sucre et n'est pas en crise. Ses ventes, au dernier trimestre 2022, sont en hausse de 35 %. La dette est en baisse de 146 millions. Dès lors, on s'interroge. Faut-il voir dans cette décision violente plutôt une volonté de la part du groupe de redéployer ses activités, de retransformer à l'étranger ou sur d'autres secteurs d'activité ?

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Nous avons été mobilisés et nous demandons que Tereos rembourse les aides de l'Etat qui ont été versées depuis 10 ans. Nous nous réjouissons que la région ait annoncé ce matin le gel des aides qui avaient été données pour le site de Tereos en Picardie. C'était la moindre des choses. Nous restons extrêmement vigilants en ce qui concerne les engagements affichés de Tereos, qui affirme vouloir reclasser tous les salariés du groupe au sein de ce groupe. Pour nous, ce sont actuellement des promesses en l'air. Ces reclassements auront des conséquences sociales très lourdes, entraînant des mobilités sociales et professionnelles imposées, inacceptables pour les familles, qui ont donné leur sang et leur sueur depuis des années et des générations dans cette entreprise familiale.

Nous réaffirmons notre entière solidarité avec les travailleurs des sites concernés. Une fois de plus, ils payent les errements d'une mauvaise gouvernance et d'une absence totale de stratégie et de développement cohérents.

Je vous remercie.

MME FOURÉ : La parole est à Philippe BEAUCHAMPS.

M. BEAUCHAMPS : Madame la Vice-présidente, mes chers collègues, c'est un sujet que nous avons déjà abordé ce matin. Je ne suis pas le maître des horloges. Je suis donc désolé que l'on soit un peu dans la redondance.

Simplement vous dire que, dans votre motion, Monsieur BRUN, vous demandez que la région, par le biais de son président, agisse auprès du groupe. Je crois que vous avez la preuve, vous ne le contestez pas, d'ailleurs, qu'il le fait tous les jours. D'ailleurs, je salue aussi l'ensemble des conseillers régionaux, j'ai quasiment envie de dire, quelles que soient leurs étiquettes politiques, qui sont sur place tous les jours, notamment les élus du territoire de la majorité au conseil régional des Hauts-de-France.

Vous demandez une enquête sur les potentielles aides perçues par le groupe. Nous n'avons pas de pouvoir d'enquête. Nous ne sommes pas dotés de ce pouvoir à la région. En revanche, je vous ai annoncé ce matin que, effectivement, nous avons des pouvoirs, c'était de mettre un terme et de suspendre la subvention que nous avons votée pour le site de Mesnil-Saint-Nicaise. Je vais vous dire, ce sujet Tereos, selon moi, il y a la forme et le fond. La forme, à mes yeux, est aussi grave que le fond. Lorsqu'une entreprise connaît l'adresse de la région et le téléphone de la région pour lui demander des subventions, elle doit connaître l'adresse de la région et le téléphone de la région pour prévenir son président, avant qu'il le lise dans la presse, de la fermeture d'un site.

Vous dites également que vous voulez que les salariés soient reconduits dans d'autres lieux de production, mais c'est vous-même qui dites, à juste titre, que cela posera de toute façon des questions de mobilité.

Sur cette motion, je considère que nous l'avons déjà votée en votant celle de l'UDI ce matin.

Je laisse à chacun le choix de ce qu'il veut faire.

(Applaudissements)

MME FOURÉ : Si plus personne ne demande la parole, le scrutin est ouvert.

Je suis désolée, le scrutin est ouvert.

Vous ferez un rappel après.

Vote sur la motion déposée par le groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi

Rejetée à la majorité des suffrages exprimés

MME FOURÉ : Vous avez la parole, Monsieur.

M. DUFOSSET : Merci, Madame la Vice-présidente.

Je voulais, avant de voter, dénoncer l'hypocrisie de la NUPES, qui continue encore une fois. Cette motion est complètement démagogique. C'est une aberration, pire, un manque de respect pour les salariés et agriculteurs qui subissent les impacts de la décision de la direction du site Tereos d'Escaudœuvres. Cédric BRUN, qui présente cette motion la main sur le cœur, conteste les décisions prises par ce groupe, alors qu'il en est l'un des responsables avec ses amis de gauche, principalement au Parlement européen. Il conteste ici et fanfaronne sur le terrain, alors qu'il s'est félicité, avec ses amis Les Verts, de la fin de l'utilisation des néonicotinoïdes pour les betteraves.

Inutile de rappeler ici que cette mesure a eu comme conséquences la baisse considérable de la production de betteraves dans notre région, argument d'ailleurs utilisé par la direction pour motiver la fermeture de l'unité de production et le licenciement de 123 salariés. Merci, l'extrême gauche ! Merci, la NUPES ! Vous nous dites qu'il n'y a aucun rapport avec la fin de ce traitement, mais je dois vous dire que, cette année, la campagne de betteraves a été la plus courte depuis 10 ans. Si la campagne a été plus courte, c'est qu'il n'y a pas eu assez de matière. Fossoyeur de l'agriculture française, le groupe de gauche ne s'est jamais autant opposé au monde agricole, comme ils l'ont démontré à travers Marine TONDELIER le week-end dernier.

Alors, non, nous ne participerons pas à l'hypocrisie de la gauche. Nous ne participerons pas au vote de cette motion, même si mon groupe a soutenu, soutient et soutiendra les agriculteurs, que ce soit ici, au conseil régional ou dans les assemblées extérieures, contrairement à la gauche !

(Applaudissements)

4° Motion déposée par le groupe Gauche Républicaine et Écologique : « Pour un grand plan régional de lutte contre l'obésité »

MME FOURÉ : Nous passons à la motion intitulée « *Pour un grand...* »

(Brouhaha)

Je termine.

Nous allons donc passer à la motion intitulée « *Pour un grand plan régional de lutte contre l'obésité* », déposée par Sarah KERRICH-BERNARD.

Madame KERRICH-BERNARD va avoir la parole pour 3 minutes.

Avant, Monsieur, vous vouliez un rappel au règlement ?

M. BRUN : C'est la gauche qui est démagogique ? Franchement, lorsque j'entends une déclaration pareille... Je vous engage, chers collègues, à prendre votre document et à aller le lire aux travailleurs, à leur dire que je suis un imposteur, à leur dire que je suis du matin au soir un imposteur. Cependant, vous voyez, lorsque je me présente auprès des travailleurs, je ne me cache pas sous une autre étiquette. Je ne viens pas avec l'étiquette RN cachée et leur dire, avant de partir, que vous êtes du Rassemblement National, car vous connaissez parfaitement le sort qui vous sera réservé. Alors, comme hypocrites, Mesdames et Messieurs, franchement, c'est le bouquet !

Je me félicite aujourd'hui du travail qui est fait par la région, par le président BERTRAND et de toutes les colorations que l'on pourra faire, car diviser les travailleurs, diviser les agriculteurs, c'est ce que veut absolument faire le patron. A travers cette prise de position, vous venez de faire pression, prendre position sur le fait que vous soutenez d'abord l'employeur avant les salariés. Il n'y a que vous qui n'avez pas compris les vrais enjeux dans ce cycle.

(Applaudissements)

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

MME FOURÉ : Madame KERRICH-BERNARD a la parole pour 3 minutes.

MME KERRICH-BERNARD : Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, la région Hauts-de-France est la région française la plus atteinte par l'obésité. On a tous vu les chiffres de l'INSERM, qui a publié sa dernière étude le 20 février dernier. Ce sont 22 % des habitants de notre région qui souffrent de cette maladie chronique – je dis bien « maladie » –, que l'on confond souvent avec un léger surpoids dû à des repas trop arrosés. Nous sommes 5 % au-dessus de la moyenne nationale et c'est conséquent. Nous ne pouvons y être indifférents. Ce sont plus de 1 million de personnes qui souffrent de troubles sanitaires dus à plusieurs facteurs, notamment la précarité, la pollution de notre environnement, l'absence de diagnostic, ainsi qu'une alimentation non adaptée, avec des risques accrus de maladies cardiovasculaires, de diabète, ainsi que de certaines formes de cancers.

L'obésité n'est pas seulement un problème de santé, c'est sur cela que je veux insister. C'est aussi un stigmate social. Pour les plus jeunes, il est inutile de rappeler à quel point l'obésité est facteur de harcèlements scolaires, mais c'est également un obstacle à l'emploi. Selon le baromètre de 2016 du Défenseur des Droits, les demandeurs d'emploi jugeaient à 45 % qu'il était acceptable de refuser quelqu'un en raison de son poids. C'est une chose inacceptable selon nous. Nous ne sommes pas égaux face à l'obésité et elle n'est pas un choix pour les personnes qui en souffrent. Les stéréotypes qui y sont liés doivent être combattus et notre regard doit changer.

Face à cela, nous considérons aujourd'hui que les solutions apportées dans notre région sont insuffisantes. Il y a eu, certes, l'annonce du GPS-Obésité, dispositif innovant porté par l'ARS, permettant un accompagnement des personnes concernées sur 2 ans. Cependant, ce dispositif est à l'état expérimental et ne concernera que 3 000 personnes. Il y a ensuite 5 centres spécialisés de l'obésité, mais c'est une politique qui ne s'adresse qu'aux cas de l'obésité sévère. C'est donc un traitement nécessaire, mais qui arrive trop tard. Le maillage territorial des professionnels de santé, pour l'avoir vérifié, n'est pas optimal.

Nous devons et nous pouvons nous saisir de cette politique, au titre de notre compétence en matière de politique de Santé. Nous avons été une région qui, par le passé, a porté de grandes politiques de Santé innovantes, comme le premier plan anti-cancer régional en 2006. Nous devons intervenir en amont, en investissant dans des politiques de prévention, mais également porter une politique alimentaire cohérente, où les protéines végétales, qui sont un produit excédentaire de notre agriculture, sont mises en avant partout où c'est possible. Nous devons évidemment accélérer le commerce alimentaire de proximité et le promouvoir dans tous les secteurs. Nous tenons aussi à faire remarquer que les mots « obésité » ou « surpoids » sont absents, malheureusement, des délibérations sur notre politique sportive générale. C'est à ce titre que nous défendons le sport-santé.

Ainsi, nous demandons, par le vote de cette motion, la mise en place d'un grand plan régional de lutte contre l'obésité, un plan transversal qui doit se donner les moyens dans l'ensemble des politiques régionales, que le sujet de l'obésité soit un angle d'approche et la pierre angulaire des politiques mises en œuvre, notamment à travers la restauration scolaire dans les lycées, mais aussi, c'est une demande très formelle, la création d'un groupe de travail sur la lutte contre l'obésité, qui pourrait réunir, à l'image du groupe de travail sur l'amiante, les conseillers régionaux volontaires et les présidents des commissions concernées.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

(applaudissements)

MME FOURÉ : La parole est à Anne PINON.

MME PINON : Madame la Conseillère Sarah KERRICH-BERNARD, la lutte contre l'obésité est une réelle préoccupation de la région. Elle est au cœur de nos dispositifs Santé. Elle est et sera une priorité de l'intervention régionale, notamment sur le volet de la prévention.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Pour rappel, la région dédie les 3/4 de son budget Santé à la prévention, en déployant ou en soutenant un ensemble d'actions majoritairement en lien direct avec la lutte contre l'obésité et le surpoids : appels à projets permettant d'accompagner des initiatives régionales, signature de conventions pluriannuelles d'objectifs ou encore de nombreuses expérimentations.

Pour illustrer mes propos, je prendrai un exemple d'actualité : les Parcours du Cœur, que nous soutenons dans le cadre d'une convention, afin d'amplifier leurs actions sur l'ensemble de la région. L'idée est simple, elle est de bouger ensemble le temps d'un parcours, apprendre de bonnes habitudes d'hygiène de vie et, ainsi, sensibiliser aux risques liés à la sédentarité. Près de 500 communes des Hauts-de-France organiseront un Parcours du Cœur grand public d'ici le 30 juin. Plus de 800 parcours scolaires, 6 000 classes dans 1 250 établissements. Ce sont ainsi plus de 250 000 personnes qui vont participer à un parcours dans les Hauts-de-France en 2023.

Toutefois, identifier la région comme actrice de la lutte contre l'obésité et le surpoids uniquement au travers de sa politique Santé serait assez réducteur. Pour intensifier cet axe de prévention, la région a ainsi fait le choix de mettre en œuvre « En mouvement », un ensemble de politiques. Elle intensifie cette dynamique à l'image de ce que peut être un plan d'intervention globale, avec un volet Alimentation, un volet Aménagement du territoire en santé, un volet Recherche en santé-nutrition, un volet Sport-santé pour une région en forme, axe qui vous a été présenté par ma collègue vice-présidente Florence BARISEAU et que nous allons travailler ensemble, dans le cadre de nos feuilles de route respectives.

Enfin, je tiens à souligner que la région Hauts-de-France, reconnue pour son volontarisme, est appelée aujourd'hui à travailler avec l'ARS à la mise en œuvre, conjointement, de la feuille de route régionale de la lutte contre l'obésité et le surpoids. La région a donc pleinement pris conscience de ce fléau et de ses conséquences, en votant des dispositifs sur un ensemble conséquent des politiques qu'elle mène. Un plan régional de lutte contre l'obésité, porté par la région, même s'il n'est pas identifié en tant que tel en matière d'affichage, est donc mis en œuvre. Néanmoins, la prévention de l'obésité et le surpoids sont en effet un fléau, comme je vous l'ai dit, sur lesquels nous devons nous mobiliser ensemble.

C'est pourquoi je vous propose de voter pour cette motion.

Je vous remercie.

MME FOURÉ : Madame DELLI.

MME DELLI : Mes chers collègues, Monsieur le Président BERTRAND, vous connaissez bien les politiques de lutte contre l'obésité, car vous avez été le ministre de la Santé qui a lancé un des premiers grands plans en 2006 sur la lutte contre l'obésité. Il y aura trois volets. Malheureusement, aujourd'hui, la France, notamment les Hauts-de-France, la région la plus lourde du pays, les chiffres sont édifiants : nous avons 1 adulte sur 5, 22 % de la population concernée ; c'est 8 points de plus que la région parisienne, c'est 15 points de plus que la région Pays de Loire. Lorsqu'on regarde dans le détail, les plus de 65 ans sont les plus concernés, mais c'est les jeunes où il y a un grand problème. L'augmentation de la prévalence à l'obésité est en forte hausse. Je rappelle que, en 1997, l'obésité des 18-24 ans dans notre région, aujourd'hui, a été multipliée par 4. C'est énorme. Ce sont des jeunes qui se sentent mal dans leur peau. Ce sont des jeunes qui ne savent pas regarder le monde avec d'autres yeux que ceux du repli. Ce sont aussi ces jeunes qui ne savent plus quoi faire.

A ces critères s'ajoute aussi le critère malheureux de la classe sociale. L'obésité concerne malheureusement plus les ouvriers que les cadres. A cette différence, il y a aussi un autre enseignement, c'est que les hommes et les femmes ne sont pas logés à la même enseigne. Les hommes sont plus nombreux à être en surpoids, mais les femmes sont encore plus concernées par l'obésité. L'obésité doit donc être une priorité régionale de santé. Les chiffres sont importants. C'est très concret.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Je voudrais vous demander, car il est grand temps de mettre en place des groupes de travail avec une vraie politique régionale de Santé, mais j'aimerais que toutes les initiatives aillent dans le sens pour lutter contre l'obésité. La région ne peut pas encourager l'installation d'enseignes comme Burger King. Je vous le dis. On ne peut pas dire : « *On va encourager l'emploi, quitte à ce que la malbouffe auprès des jeunes soit importante.* » Lutter contre l'obésité, ce n'est pas aider ces enseignes, qui fournissent une main-d'œuvre pas chère, avec des bénéficiaires du RSA. Il faut être cohérent et permettre justement à l'ensemble des familles, des jeunes, faire en sorte que tout le monde ait accès à une alimentation de qualité et équilibrée.

Je vous remercie.

MME FOURÉ : Madame MARAIS-BEUIL.

MME MARAIS-BEUIL : Merci.

Monsieur le Président, mes chers collègues, « l'autre pandémie », c'est ainsi que l'OMS qualifie le surpoids et l'obésité, d'autant que le phénomène est en croissance et est très inégalitaire. Cette pandémie a été exacerbée par la crise sanitaire et principalement par le confinement. Le renforcement des prises en charge des personnes en situation d'obésité est nécessaire, mais difficile aujourd'hui en raison de l'état de notre système de santé. Je vous rappellerai que nous manquons cruellement de personnel médical et paramédical, puisque bon nombre de nos concitoyens ne trouvent même plus de médecin traitant. La prévention est donc le moyen de lutter le plus important.

Il s'agit d'un problème multifactoriel et non uniquement, comme vous semblez le dire dans votre motion, uniquement alimentaire. C'est un déséquilibre de la balance énergétique, c'est-à-dire un apport excessif de calories et une dépense calorique insuffisante, le plus souvent en raison d'une alimentation anarchique à travers des grignotages parfois compulsifs, d'une activité physique limitée, voire inexistante, d'un épuisement physique et psychique qui annonce des décompensations dépressives, une prise de poids qui vient valider toutes les angoisses, et de facteurs génétiques. Nous le voyons bien, il s'agit là de tous les facteurs retrouvés dans le confinement, mais également aujourd'hui dans le télétravail. Les récentes études le prouvent. Le télétravail est un bien-être de vie, il n'y a aucun problème là-dessus, mais il est un facteur favorisant du surpoids, par l'augmentation du grignotage et, surtout, par la diminution de l'activité physique. Le déplacement maison-travail supprimé entraîne une diminution de la consommation énergétique de 10 %.

Il faut donc changer nos habitudes de vie et non uniquement nos habitudes alimentaires. Pour cela, depuis plusieurs années, de nombreuses collectivités se sont mobilisées. Le programme EPODE, au début des années 2000, mis en place dans 10 villes françaises, dont Roubaix et Beauvais, a visé à mettre en place une politique d'éducation auprès des enfants de 5 à 12 ans, ainsi que de leurs familles : éducation à la fois alimentaire et physique, tout en suivant l'évolution de l'IMC tous les ans, par la mesure et la pesée de tous les enfants scolarisés de la maternelle à la primaire. Cette action a ensuite été remplacée par l'action « VIF - Vivons en Forme » : 250 villes sont adhérentes à ce projet en France. Il s'agit d'une méthode de prévention de santé axée sur la proximité, à l'aide des acteurs locaux, des élus et d'un chef de projet, dont la collectivité doit se doter. On a noté des résultats inédits, même auprès des populations défavorisées, comme cette baisse – je me tourne vers vous, Monsieur le Président – de 6,6 % du surpoids et de l'obésité à Saint-Quentin.

Je ferai l'explication de vote, si vous me le permettez, Madame la Présidente.

Ainsi que de 40,5 % à Saint-André-lez-Lille, de 40 % à Royan. Toutes ces actions doivent aujourd'hui être relancées, évaluées, et évoluer à la suite du COVID. D'autres programmes existent, qu'il faut mobiliser et, surtout, mettre en synergie : le programme ASPIRE, programme européen qui vise à apporter une réponse globale et simultanée à deux problématiques, le niveau du chômage et le surpoids, mais également revoir le PNNS et le renforcer. Monsieur le Président, vous ne vous en souvenez peut-être pas, mais le 4 avril 2006, j'étais à vos côtés pour signer le PNNS 2, justement à la suite de toutes les études que nous avons menées et qu'il faut renforcer.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Le PNNS doit aujourd'hui retrouver une valeur. Vous le voyez, tout existe, mais n'est pas suffisamment utilisé. C'est la coordination de tous les acteurs (Etat, région, collectivités locales) qui est la solution.

Vote sur la motion déposée par le groupe Gauche Républicaine et Écologique

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

(Applaudissements)

MME FOURÉ : Je passe la parole au président.

M. LE PRÉSIDENT : Je voudrais vous expliquer pourquoi j'ai souhaité voter ce vœu.

Initialement, on était tenté de vous dire que des choses sont déjà engagées dans la région et que l'on n'avait pas besoin d'un vœu pour aller plus loin. Finalement, aujourd'hui, on est dans un contexte singulièrement différent. Il semblerait, même si l'on n'a pas la compétence Santé, que l'Etat a décidé d'engager de nouvelles opérations. Il y avait notamment tout un dossier aujourd'hui dans *Le Parisien*. Je pense que c'est le moment de chercher à unir les forces pour faire beaucoup plus et beaucoup mieux.

Je vais être très franc avec vous : si c'est Madame DELLI qui avait déposé ce vœu, avec les propos que vous avez tenus, je ne l'aurais pas voté, car si c'est pour commencer à montrer du doigt telle ou telle enseigne, ce n'est pas la peine. Ce n'est pas ainsi que l'on va réussir, car c'est aussi une façon de culpabiliser les uns et les autres. Je ne sais pas à quoi correspondaient les quelques quolibets et ricanements tout à l'heure, lorsque vous avez fait état de l'action que j'ai pu mener, mais vous l'avez soulignée aussi à l'époque. Je voudrais que l'on aille beaucoup plus loin et que l'on soit capable d'être beaucoup plus efficace.

C'est pourquoi la proposition de constituer un groupe de travail, on l'avait notamment fait sur la question de l'amiante, un groupe de travail qui se réunirait vite et qui travaillerait bien, avec le souci d'aboutir et avec des propositions consensuelles, je pense que c'est une bonne démarche, mais il faudra que l'on y associe également d'autres que les conseillers régionaux. C'est dans cet esprit que j'ai demandé à Anne PINON que l'on puisse voir aussi si, avec l'ARS, ils sont décidés à ce que l'on travaille ensemble et pas chacun de son côté.

On le sait, c'est un fléau multifactoriel. Je sais aussi qu'il est particulièrement difficile d'obtenir des résultats. Si aujourd'hui, en tant que président de région, à la tête de cette Assemblée, nous avons la possibilité de faire reculer ce fléau, alors on aura fait, à mon avis, une action qui va dans le sens de l'intérêt général. C'est dans cet esprit, car le vœu que vous avez déposé me semble tout à fait acceptable et de nature, justement, à nous permettre de conduire une nouvelle action.

Voilà ce que je voulais indiquer. C'est dans cet esprit que ce vote a été voté à la quasi-unanimité. Voilà ce que je voulais dire.

Je vous redonne la parole, Madame la Présidente...

Non, juste un point, vous me permettez, qui n'a rien à voir.

Comme je n'ai pas la présidence, c'est une forme de rappel au règlement.

Je voudrais vous dire, Monsieur GUINIOT, vous êtes président du groupe en exercice. Si c'est vous qui avez validé ou donné votre feu vert à la publication du Rassemblement National sur les réseaux sur ce que j'ai fait tout à l'heure, je voudrais bien préciser les choses. Si vous me faites parler, faites-moi parler clairement. Oui, Monsieur EYMERY, tout à l'heure, s'est vu interrompre, car il n'a pas respecté le règlement intérieur et ses 2 minutes. Ce n'est donc pas la peine d'aller inventer un prétexte.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Pour Monsieur NAVE, qu'il reprenne exactement ce que j'ai dit. Exactement. Ce n'est pas les propos qu'il est censé me prêter. Puis, je vous le dis, je n'ai pas murmuré. Je vous ai redit en face ce que je pense. Voilà exactement, Monsieur, ce que je dis.

Franchement, les sales méthodes du Rassemblement National, jamais je ne les tolérerai !

(Applaudissements)

MME FOURÉ : Le vœu qui vient au vote maintenant...

Il y a un rappel au règlement ?

Pardon.

M. GUINIOT : Monsieur le Président, en général, lorsque j'ai quelque chose à vous dire, je vous le dis moi-même.

M. LE PRÉSIDENT : Oui, mais vous êtes président du groupe.

M. GUINIOT : Oui, mais je ne suis pas au courant de la chose. Je ne sais donc pas de quoi vous m'avez parlé tout à l'heure. Vous avez pu remarquer, depuis le nombre d'années que l'on se connaît et que je siège ici ou ailleurs, que je n'utilise jamais, pendant les sessions, Facebook ou Twitter.

M. LE PRÉSIDENT : Néanmoins, vous êtes le président du groupe en exercice.

M. GUINIOT : C'est bien, vous m'avez informé.

MME FOURÉ : Madame DELLI ?

MME DELLI : Je voudrais faire un rappel au règlement et répondre au président BERTRAND, lorsque je cite notamment ce *fast-food*.

Monsieur BERTRAND, je vous le dis : lorsque je dis cela, ce n'est pas pour vous pointer ou quoi que ce soit. C'est parce que c'est dans les recommandations du rapport du Sénat, qui dit très clairement : « *Désormais...* » Il y a donc 20 recommandations pour lutter contre l'obésité. La numéro 17 dit : « *Encourager les collectivités à réguler l'installation des nouveaux restaurants de restauration rapide, dit fast-food, à proximité des écoles, des collèges et des lycées.* » Lorsque vous regardez, dans notre région, lorsqu'on ouvre des *fast-foods*, cela peut être la marque que j'ai citée ou une autre, c'est souvent à côté des lycées et des écoles. Cela n'est plus possible.

Je tiens donc à juste mettre en avant le fait que, sur ce sujet, oui, il y a plusieurs acteurs qui ont travaillé. J'ai regardé les travaux du Sénat et de l'Assemblée. Je pense que l'on pourra s'en inspirer pour en faire une vraie politique régionale, notamment de lutte contre l'obésité.

Je vous remercie.

5° Vœu déposé par le groupe MoDem, Radicaux et Apparentés : « La gestion de nos forêts en Hauts-de-France »

MME FOURÉ : Nous allons passer au vœu déposé par le groupe MoDem, Radicaux et Apparentés, intitulé « *La gestion de nos forêts en Hauts-de-France* », déposé par Edith VARET et Anthony JOUVENEL.

Madame VARET a la parole pour présenter le vœu en 3 minutes.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

MME VARET : Monsieur le Président, chers collègues, ce vœu que je présente, au nom du groupe MoDem, Radicaux et Apparentés, concerne l'état de nos forêts françaises et plus particulièrement celles des Hauts-de-France. Je n'imaginai pas être à ce point dans l'actualité en découvrant pas moins de 6 pages sur ce sujet dans *La Voix du Nord* de ce jour.

Il n'est plus envisageable de gérer la forêt comme avant. La prise de conscience est brutale et la tâche immense face aux évolutions climatiques. Il faut tout mettre en œuvre pour permettre à la forêt de continuer à jouer ses rôles : économique, de protection contre les risques naturels, d'espace de loisirs et de ressourcement. Le réchauffement climatique comme la main de l'homme lui font subir un dépérissement inquiétant, qui va de l'apparition de savanes en forêt de Chantilly aux parasites qui minent les hêtres de la forêt de Compiègne, sans oublier les coupes parfois mal maîtrisées, Mormal est d'ailleurs citée dans *La Voix du Nord*, ou la sécheresse qui provoque des feux de forêt hivernaux, constatés récemment.

La gestion forestière est très complexe : Etat, organismes divers, propriétaires privés. Néanmoins, notre région a su développer des structures et des actions appropriées : 5 parcs nationaux, un conservatoire botanique national et un observatoire de la biodiversité, qui possèdent les outils et les compétences pour sauvegarder nos forêts, avec l'ONF. La récente mise en action de l'Agence régionale de la Biodiversité, le Plan Arbres, « Plantons le décor » d'ENRx, avec le soutien des pépiniéristes, ou encore le dispositif Génération+ Lycée et Nature sont les éléments clés du soutien de notre région, auxquels viennent s'ajouter le récent vote de l'aide au service de conseil forestier pour accompagner les propriétaires privés, ainsi que l'aide au financement de Fibois et Fransylva.

Ceci étant posé, nous devons, pour notre propre avenir et celui de nos enfants et petits-enfants, poursuivre encore nos efforts, entre autres, en établissant des plans de gestion et de suivi pour une durée de 10 à 15 ans, validés régulièrement, en pérennisant le dialogue avec l'Etat, en régulant avec l'ONF la production de bois, en adaptant la filière au changement des espèces ou encore en rétablissant l'équilibre forêt/ gibier. Il faut encore et toujours épauler les citoyens, qui se sentent de plus en plus concernés, en soutenant toujours plus les organismes dédiés à la sensibilisation, particulièrement ceux qui s'adressent aux plus jeunes.

Nous souhaitons donc la poursuite et l'accélération de ces dispositifs mis en œuvre, ainsi que des moyens pérennes pour nos scientifiques, nos forestiers et leurs organismes, afin de prendre le plus grand soin de nos forêts et les préparer rapidement au changement climatique.

Je vous remercie.

MME FOURÉ : La parole est à Jean-Michel TACCOEN.

M. TACCOEN : Les services rendus par les forêts sont nombreux : économique, écologique et social. Le constat est simple : l'état de la forêt domaniale, j'ai bien dit de la « forêt domaniale », est plus qu'alarmant. Elle souffre d'une mauvaise stratégie et gestion. L'Office national des forêts, que je sens à bout de souffle, fait de son mieux, avec le peu de moyens humains et financiers qu'on lui octroie. L'Etat va devoir se réveiller. La situation est urgente.

A notre échelle, vous l'avez rappelé, nous avons plusieurs dispositifs régionaux. Notre intervention est particulièrement axée vers les propriétés privées, afin de les inciter à mettre en place une gestion forestière durable et consciente de tous les enjeux. Je vous rappelle que 80 % des zones boisées de notre territoire sont privées et appartiennent à plus de 120 000 propriétaires, dont plus de 90 % possèdent moins de 4 hectares. Nous travaillons ardemment avec les associations de propriétaires forestiers, que je remercie. Nous collaborons également avec des collectivités sur des plans d'action et nos possibilités d'implication, comme récemment avec l'association du Pays Compiégnois. Des expérimentations de grande ampleur et uniques à l'échelle européenne ont lieu sur notre territoire, dans la forêt de Chantilly, où la communauté scientifique et des bénévoles œuvrent main dans la main, dans un véritable laboratoire à ciel ouvert. Enfin, le soutien aux parcs naturels régionaux et le transfert actuel de compétence concernant Natura 2000 vont permettre à la région de poursuivre et d'accroître son soutien au niveau d'un plus grand nombre de territoires concernés par la gestion forestière.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Protéger les forêts, c'est préserver l'ensemble de la biodiversité, la qualité de notre air et le cycle de l'eau. C'est pourquoi je vous invite à voter favorablement ce vœu.

(Applaudissements)

MME FOURÉ : La parole est à Alexandre COUSIN.

M. COUSIN : La forêt souffre et l'éminent spécialiste mondial de l'arbre qu'est Francis HALLE est inquiet, lui qui, sa vie durant, a vu la biodiversité partout s'effondrer. En France, bien sûr, mais que dire dans notre région ? Sous-représentée, surexploitée et morcelée, la forêt des Hauts-de-France est en souffrance. Victimes de l'augmentation globale des températures, les arbres, lorsqu'ils y parviennent, migrent vers le nord et l'altitude. Victimes de la sécheresse, les arbres ont soif. La France a connu l'an dernier d'innombrables feux de forêt, ce que connaîtra inévitablement notre région. Victimes de la mondialisation, les massifs forestiers subissent, par exemple, les attaques massives de la chalarose du frêne, de la pyrale du buis ou du scolyte du pin. Victimes des hommes, les forêts souffrent de coupes rases dans un simple objectif de rentabilité. Victimes de l'effondrement de la faune et de l'extermination du loup à la fin du XIXe siècle, lui qui assurait l'équilibre de l'écosystème forestier. Victimes, enfin, de loisirs funestes, les forêts de la région sont trop souvent préemptées par les chasseurs, qu'ils soient à courre ou non.

Alors, oui, il est grand temps d'impulser un grand Plan Forêt dans les Hauts-de-France, à la suite du plan « Un million d'arbres ». Dans cette optique, nous allons soutenir ce vœu, en proposant notamment que les plans de gestion, certes, soient mis en place, mais qu'il y ait un réel suivi de ces plans, pour éviter ce qu'il se passe actuellement à Mormal, où les coupes réelles menées par l'ONF ces dernières années ont été bien plus élevées que celles qui avaient été validées. A un équilibre forêt/ gibier, nous souhaitons substituer l'équilibre forêt/ faune, qui pose la question de la protection réglementaire des grands prédateurs, qui sont inéluctablement amenés à habiter à nouveau notre région. Nous souhaitons par ailleurs que soient posés des objectifs : rattraper la moyenne nationale de 30 % d'occupation des forêts à échéance d'une génération. Le constat est clair, nous ne pourrons pas lutter contre le réchauffement climatique sans les arbres et les forêts, et nous ne pourrons juguler l'effondrement de la biodiversité sans une forêt retrouvée et en pleine vitalité.

Enfin, une idée : Francis HALLE porte un projet ambitieux et salubre de forêt primaire européenne. La prospective a commencé. Peut-on faire acte de candidature ou, au minimum, d'intérêt sur ce projet fédérateur ?

Merci.

MME FOURÉ : Je mets aux voix ce vœu.

Le scrutin est ouvert.

Pardon. Je vous donnerai la parole après.

J'avais regardé. Non, vous n'étiez pas inscrit.

M. GUINIOT : Madame la Présidente, pardon.

Mon collègue était inscrit clairement sur la feuille.

MME FOURÉ : Je ne l'ai pas. Je vous donne la parole après.

Vote sur le vœu déposé par le groupe MoDem, Radicaux et Apparentés

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

MME FOURÉ : Monsieur HANSEN-CATTA, je vous donne la parole. Excusez-moi, mais vous n'étiez pas inscrit sur mon déroulé et je n'ai pas vu lorsque vous avez levé la main.

M. HANSEN-CATTA : L'avantage de Monsieur COUSIN, c'est qu'il force le trait. Ce vœu, qui avait quelque chose d'un vœu pieux, présente quelques conceptions forestières, dont Monsieur COUSIN a souligné l'aspect relativement contestable.

Le premier, c'est qu'il n'y a pas 300 000 hectares de forêt domaniale dans notre région. Il y a 102 000 à 120 000 hectares. Il n'y a pas 300 000. En fait, ce chiffre est avancé pour donner l'idée que la forêt, c'est l'Etat et l'ONF. Ce n'est pas vrai. Jean-Michel TACCOEN l'a bien souligné : 71 % de la surface forestière de notre région appartient à des propriétaires privés. Ceci pour dire que ce que contient le vœu, sur certains points, pose un problème. Notamment, il préconise de réguler la production de bois à la demande de l'ONF. En quoi l'ONF, largement défaillant, est-il autorisé à avoir un avis sur la régulation de bois dans notre région, dont 70 % de la surface forestière est privée ? C'est un tropisme de l'importance de l'Etat dans la gestion forestière, qui est assez inquiétant.

Autre point qui est souligné, ce vœu vise à rétablir l'équilibre forêt/ gibier. Selon quels critères, l'équilibre forêt/ gibier ? Selon ce que pense l'ONF, qui a trop de cerfs en forêt de Mormal, ou selon les fédérations de chasseurs ? Que signifie « l'équilibre forêt/ gibier » selon les critères de l'ONF ? Cela signifie que, derrière ce vœu, il y a – ce n'est pas une volonté, mais je pense – une conception de la forêt, mon collègue dit « une idéologie », une conception de la forêt qui ne correspond pas du tout à la réalité.

En ce qui concerne le mal-être de la forêt lié à des événements climatiques, peut-être. Il ne faut néanmoins pas oublier que la forêt, dans notre région, a progressé de plus de 15 % en surface depuis une quinzaine d'années. La forêt a donc plutôt tendance à s'étendre. Qu'elle soit plus ou moins malade, peut-être, elle a néanmoins tendance à s'étendre.

Enfin, ce vœu évoque une sensibilisation aux questions de la forêt. Oui, certainement. Cependant, la première des sensibilisations, c'est de rappeler que la forêt a d'abord une fonction économique. La forêt produit du bois. On peut parler des forêts primaires. Vous n'arriverez jamais à rétablir des forêts primaires dans nos régions. C'est n'importe quoi. La forêt est donc faite pour produire du bois. S'il n'y avait pas la vocation économique de la forêt, il n'y aurait plus de forêt. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'agriculture a gagné sur la forêt dans notre région. C'est la fonction économique de la forêt qui garantit son maintien. Il ne faut pas l'oublier. Dans l'opinion, cela serait certainement important à rappeler en matière de sensibilisation.

L'autre point, c'est que, dans les usagers de la forêt, il y a des ayants droit. Le droit de propriété a un certain nombre d'attributs, qui justifient des ayants droit. Rappeler à l'opinion que la forêt est d'abord privée, même la forêt d'Etat, d'ailleurs, c'est le domaine privé de l'Etat. Ce n'est pas une forêt publique. Il n'y a pas de forêts publiques, il n'y a que des forêts privées qui appartiennent à des collectivités, à l'Etat ou à des propriétaires privés. Rappeler dans l'opinion que la forêt n'est pas un lieu de récréation permanent, cela fait partie de la sensibilisation à mettre en œuvre.

Un point central : ce vœu pose la question d'une vision de la forêt où l'Etat est un acteur majeur. Ce n'est pas vrai. Il vaut mieux, d'ailleurs, des forêts privées que des forêts publiques, lorsque l'on voit dans quel état se retrouve la forêt publique.

6° Vœu déposé par le groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi : « Mises en place des Assises régionales du climat »

MME FOURÉ : Le vœu suivant est porté par le groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi. Il est déposé par Madame DELLI.

Madame DELLI, vous avez la parole pour présenter le vœu en 3 minutes.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

MME DELLI : Merci beaucoup, Madame la Vice-présidente.

Mes chers collègues, toutes les régions françaises seront concernées par le réchauffement climatique, mais à des degrés divers. Il y a eu une publication d'une étude, l'étude XDI, publiée en février dernier, qui a classé les territoires selon des critères, notamment en raison du changement climatique et à l'horizon de 2050. Savez-vous ? La région des Hauts-de-France est considérée comme étant la région en France la plus exposée aux risques climatiques : inondations, montée des eaux, mais aussi pollution atmosphérique, mal-logement, sécheresse avec pertes agricoles, inflation majeure sur les fruits et les légumes. En gros, nous sommes véritablement menacés par ce réchauffement climatique.

J'entends déjà un peu ce brouhaha, lorsqu'on parle du changement climatique. Mes chers collègues, je crois que notre région a compris que nous ne pouvions pas être dans le déni. Je pense surtout que l'on a besoin de se mettre d'accord, car c'est fondamental lorsqu'on parle du réchauffement climatique. On a besoin de se retrouver, mais de se parler, de trouver les modalités qui feront que, dans 10 ans, les 10 années qui viennent, on va radicalement changer nos sociétés et, surtout, que notre région va être beaucoup plus économe : économe en énergie, économe aussi sur notre façon de consommer, quels que soient les objets, de repenser la façon dont on se déplace, de repenser la façon dont on se nourrit. Si l'on y réfléchit chacun dans son coin, on n'y arrive pas. On ne peut pas laisser les ONG d'un côté réfléchir, les syndicats réfléchir, certaines entreprises sur notre territoire faire des choses. Il est grand temps de montrer à quel point, mes chers collègues, nous pouvons et nous devons nous parler.

En effet, cela fait 40 ans que cela dure ; 40 ans, alors que le temps nous est compté. Il est grand temps de mettre en place ce que nous appelons les Assises du Climat, faire en sorte que nous soyons la première région avec un GIEC du climat. A l'instar de cette Convention citoyenne pour le Climat au niveau national, il est grand temps de mettre l'ensemble des acteurs autour de la table et d'avoir une feuille de route claire. Il n'y a pas de fatalité à être les mauvais élèves. Les Hauts-de-France peuvent servir de laboratoire et de transition. Là aussi, je le dis, nous serions un peu l'avant-garde, si nous avions demain une convention avec 150 citoyens tirés au sort, une mini-Hauts-de-France pour pouvoir avoir des actions claires. En somme, je vous le dis, si nous sommes capables de faire cela, alors nous serons capables, justement, de montrer et de nous doter d'une stratégie, d'une planification, avec une avant-garde.

J'attire votre attention, car nous sommes un peu en retard. Lorsque je regarde d'autres régions, par exemple, le gouvernement vient de signer un protocole d'expérimentation pour la planification écologique en PACA. Ils se sont engagés à atteindre les objectifs européens, quel que soit le domaine.

Alors, je vous le dis : mettons en place une fondation tout de suite, basée sur une méthode de travail pour accélérer la transition. Si nous ne le faisons pas, je peux vous assurer une chose, c'est que nous n'aurons que nos yeux pour pleurer dans quelques années.

MME FOURÉ : La parole est à Frédéric MOTTE.

M. MOTTE : Madame DELLI, j'ai évidemment lu avec attention votre vœu, mais permettez-moi d'être très perplexe. Notre ambition de développement durable et de marche vers la décarbonation, ici, nous l'appelons REV3. Premièrement, elle se veut transversale à toutes nos politiques. C'est le sens de toute notre action. Deuxièmement, elle doit entraîner, elle entraîne et associe tous les acteurs, collectivités, entreprises, monde de la formation et de l'innovation et, bien évidemment, tous les citoyens et tous les territoires de notre région. Ainsi, chaque jour, les élus de notre collectivité, nous sommes sur le terrain, à l'écoute, à l'action. C'est cela qui nous intéresse. Plus que des assises ponctuelles, cette mobilisation et cette écoute sont quotidiennes, dans toutes les actions de tous les élus, dans tous les territoires et auprès de tous les publics. Partout, je dis bien partout, jour après jour, cette ambition REV3, source d'activités, d'emplois, de fierté, d'espérance et d'attractivité, se diffuse. Plus que jamais, REV3 s'affirme comme une belle raison d'être que de travailler à construire une région plus durable et plus solidaire, en avançant vers cette neutralité carbone.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Aussi, si nous partageons les défis écologiques que nous avons à relever et qui nous motivent chaque jour à agir toujours plus autour de REV3, face à votre vœu et votre souhait de nous parler, nous entendons également, hélas, dans la réalité, la teneur de certains de vos discours. Vos amis ont notamment saboté le débat lillois sur le mix énergétique, évoquant le projet de Penly. Nous entendons les postures nationales pour « zadiser » l'Assemblée nationale, voire nous déconstruire. Je ne parle pas du terrifiant et pitoyable spectacle du week-end dernier, qualifié de « manifestation conviviale et solidaire ». Bref, ces discours, les Français n'en veulent pas et ils ne nous montrent aucune envie de concertation. Nous entendons là s'affirmer des dogmes de la division, des jalousies et, ainsi, aucune crédibilité apportée à un projet de mobilisation collective.

Aussi, face à la crise climatique et aux transformations que nous devons mener avec REV3, ce que nous voulons, c'est tout le contraire. C'est rassembler, c'est mobiliser, c'est expliquer, c'est accompagner, c'est agir. Aussi, chers collègues, en vous demandant de refuser ce vœu, je donnerai le mot de la fin à Michel Audiard qui, avec un clin d'œil malicieux, déclarait : « *Un intellectuel assis va moins loin qu'un "con" qui marche.* »

(Applaudissements)

MME FOURÉ : Alexandre COUSIN.

(Brouhaha)

Alexandre COUSIN a la parole.

M. COUSIN : Je vais donner la parole à Karima DELLI, pour qu'elle fasse l'explication de vote, mais le propos qui vient d'être tenu est franchement très limite.

MME FOURÉ : Ce n'est pas vous qui donnez la parole, Monsieur COUSIN.

(Brouhaha)

MME DELLI : Allez, allez, allez ! On se calme un peu !

MME FOURÉ : S'il vous plaît, un peu de calme.

MME DELLI : Explication de vote.

MME FOURÉ : Ce n'est pas un élu qui donne la parole à un autre élu, c'est le président de séance.

Je donne volontiers la parole à Madame DELLI, à la demande de Monsieur COUSIN.

MME DELLI : Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Monsieur MOTTE, quel discours ! Quel discours ! Vous me dites : « *Nous mettons tout en œuvre pour être mobilisés sur la politique, notamment de transition écologique.* » J'aimerais tellement vous dire : « *Ah oui, tout de même ! Le "waouh" des politiques publiques !* » Malheureusement, dans ma propre région que j'aime plus que tout, je ne peux pas dire : « *Waouh !* »

Je vais vous demander deux choses. Vous avez des amis, vous avez de la famille. Posez-leur la question : qu'est-ce que REV3 ? Personne n'est au courant, premièrement. La deuxième chose qui me vient ici en tête, c'est véritablement de montrer à quel point, dans d'autres régions, ils sont en avance. La Normandie vient de mettre en place un GIEC du climat. Pourquoi ne sommes-nous pas capables de le mettre en œuvre ?

(Brouhaha)

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Un GIEC du climat, c'est assez simple. C'est une ouverture.

Laissez-moi...

Ce sont des scientifiques avec des maires, des représentants des élus, avec également des chercheurs, des citoyens. Ils montrent quelle feuille de route nous allons prendre en compte, notamment sur les priorités. Quelles sont leurs priorités ? Ce sont notamment des objectifs de réduction de gaz à effet de serre, pas de 40 % d'ici 2030, car ils prennent les objectifs des accords de Paris ; c'est - 55 %, sur l'objectif européen.

Maintenant, vous me dites : « *Madame DELLI, on ne va pas vous faire confiance par rapport à vos attitudes.* » De quoi parlez-vous ? Depuis que je suis ici, dans cette Assemblée, combien de fois vous ai-je tendu la main ? Combien de fois ai-je dit qu'il fallait travailler ensemble ? Combien de fois vous ai-je dit...

(Brouhaha)

Bien sûr que si ! Maintenant, vous me dites que ce n'est pas possible. Alors, arrêtez de m'envoyer des *mails* pour me dire : « *Vous devez me voir au Parlement européen.* » Vous voyez ? Arrêtez de vouloir justement montrer à quel point nous ne sommes pas dans la même trajectoire. Je vous le dis très simplement, Monsieur MOTTE : la transition écologique, ce ne sont pas des petits sujets à même de faire un peu de communication. C'est trop important.

La volonté de ce vœu est de se dire : nous sommes capables de nous mettre autour de la table, d'ouvrir cette région aux citoyens, aux associations, aux experts, aux syndicats, et montrer que nous sommes capables d'avoir des objectifs et d'aller vite. Pourquoi ? Je le redis...

MME FOURÉ : Non, on a compris.

MME DELLI : ...car nous serons les derniers de la classe, et cela, je n'en veux pas.

MME FOURÉ : Madame DELLI, c'est tout. C'est fini.

La parole est à Guislain CAMBIER.

M. CAMBIER : Merci, Madame la Présidente.

En effet, il n'y a pas de petits sujets, il y a un grand débat et il y a des réponses concrètes à apporter.

(Brouhaha)

Puisque, disais-je, il n'y a pas de petits sujets, mais un grand débat, c'est vrai, il y a eu le rapport du GIEC il y a peu, qui livre aux décideurs des clefs pour limiter les hausses des températures prévues. En effet, on peut construire un horizon qui offre aux générations actuelles autre chose qu'une vision toujours « décliniste » et qui joue sur la peur. C'est philosophique. C'est Nietzsche contre Schopenhauer. C'est-à-dire que l'idée, si l'on reprend ces différentes clefs, est de travailler justement sur chaque solution proposée. Concernant, par exemple, le bas carbone, nous prônons le mix énergétique, la candidature aux deux EPR de Gravelines, énergie reconnue verte par l'Europe, nous jouons sur les énergies renouvelables, comme à Gœulzin où, grâce à une petite roue sur la Scarpe, la commune est désormais autonome, comme on soutient également le bois-énergie du bocage dans la Thiérache, dans l'Avesnois également.

Bref, ce que je veux dire par là, c'est que les solutions sont adaptées au terrain. Il faut qu'elles soient justement reliées aux possibilités de chaque territoire. C'est avec les territoires, avec leurs possibilités, leurs aménités, leurs ressources, leurs projets, que nous construisons un avenir durable.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Le GIEC insiste sur la séquence « Réduire ». Nos industries y travaillent. C'est le cas d'Arcelor, par exemple, à Dunkerque, et sur la filière hydrogène, où nous sommes les premiers ou dans les premiers. Nous engageons, avec nos voisins régionaux et européens, une coopération fructueuse dans ce domaine. On peut aller encore plus loin, c'est vrai, en accélérant le Plan Arbres, qui a déjà vu 668 000 arbres plantés. A chacun d'entre nous de relayer ces efforts.

Face au défi global, je le disais, il faut une vision systémique. Vous parliez du GIEC normand. L'agence Hauts-de-France 2040 devra évoluer dans les missions et dans les semaines qui viennent, justement, pour porter cette réflexion à un autre niveau. Puis, au mois d'octobre, j'invite tout le monde à participer au World Forum qui aura lieu ici, à Lille. Vous le voyez, mes chers collègues, on est déjà, en fait, dans l'action. Encore à nous de l'amplifier, tout simplement.

MME FOURÉ : Merci.

S'il n'y a pas d'autres intervenants, on passe au vote.

MME KERRICH-BERNARD : Une explication de vote, Madame la Présidente.

Très rapidement, une explication de vote sur cette motion déposée par nos collègues. En fait, la difficulté réside dans la capacité ou non de la structure de s'autosaisir. C'est cela que veut dire ma collègue, Madame DELLI. Aujourd'hui, plusieurs régions ont mis en place, avec des résultats, un GIEC. Ce sont des experts qui s'autosaisissent et qui peuvent aussi être critiques à travers et sur les politiques régionales. Sous REV3, on l'a déjà dit à plusieurs reprises à Monsieur MOTTE, toute la difficulté de REV3 – et on l'a demandé –, c'est qu'il n'y a pas d'indicateurs aujourd'hui nous permettant d'être très précis sur les retombées des politiques régionales.

Un GIEC, c'est deux choses différentes : c'est analyser les politiques régionales et les critiquer lorsqu'elles ne vont pas dans le bon sens, puis c'est faire des propositions. Aujourd'hui, c'est vrai, il existe un multiple panel d'agences. On en a fait le tour. Il y a des cellules internes, il y a aussi le CESER qui peut se prononcer, il y a d'autres choses. Cependant, il manque cet aspect d'autosaisine et de critique de la mise en œuvre des politiques, que nous mettons nous-mêmes parfois assez longtemps à analyser.

C'est pourquoi nous appelons aussi au vote de ce vœu. Il faut que l'on travaille main dans la main, car le temps presse à ce sujet. On en est toutes et tous conscients.

Merci.

(Applaudissements)

Vote sur le vœu déposé par le groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

7° Vœu déposé par le groupe UDI : « Donnons un nouveau souffle au projet européen »

MME FOURÉ : Le dernier vœu est celui présenté par le groupe Union des Démocrates et Indépendants : « Donnons un nouveau souffle au projet européen ».

Je donne la parole à Daniel LECA.

M. LECA : Merci, Madame la Présidente.

Je prendrai un tout petit peu de temps de l'explication de vote. En cette fin de séance, j'essaierai de faire tout de même efficace.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Simplement vous dire que ce vœu est d'abord le fruit de l'expérience, qui est au fondement de notre engagement centriste, nous qui sommes profondément convaincus de la pertinence du projet européen pour faire face aux grands défis de notre époque. Nous venons d'en aborder un tout particulièrement. Reconnaissons que nous avons quelqu'un de clairvoyant avec Jean Monnet, qui avait expliqué que l'Europe se ferait dans les crises et qu'elle serait la somme des solutions apportées à ces crises. Au fond, on comprend que, à la genèse du projet européen, il y avait cette idée que l'Europe était avant tout une construction concrète, une construction collective, au service de solutions censées être utiles aux peuples européens.

C'est cette même préoccupation qui doit aujourd'hui nous amener à venir au fond des choses et revenir aux fondamentaux du projet européen, à l'heure où, malheureusement, les crises que nous venons de traverser ont questionné jusqu'à notre modèle de développement. Comment nier que ce n'est qu'à l'échelle européenne que notre continent parviendra, d'une certaine manière, à affronter un certain nombre de difficultés ? Comment nier que c'est à l'échelle européenne que l'on pourra reconstruire notre souveraineté ? Comment nier que ce n'est pas en dehors du cadre européen que l'on pourra construire une véritable ambition pour disposer des forces industrielles, des forces de recherche et d'innovation, des forces de négociation commerciale, des forces de production d'énergie, des forces diplomatiques aussi pour défendre notre indépendance ?

En effet, une indépendance, l'indépendance européenne, c'est sans doute le trésor le plus précieux, à l'heure où de grandes puissances mondiales s'affirment, avec des ententes parfois très anxiogènes, voire au-delà, questionnant quant à notre capacité à maintenir cette indépendance. C'est, au fond, des ententes comme la Russie et la Chine, que nous venons de voir très récemment. Au fond, c'est notre modèle occidental, c'est notre modèle de vie qui est remis en question. Il faut que nous en ayons conscience. C'est ce modèle qui est aujourd'hui défié.

Contre ceux qui pensent que c'est par le repli sur soi que l'on aura une réponse à cette crise, à ces risques, qui disent que cette indépendance européenne, au fond, viendrait remettre en question l'indépendance nationale, c'est contre ceux-là qu'il faut aujourd'hui se battre. En effet, aujourd'hui, assumer d'être européen, c'est assumer de dire que la souveraineté nationale passe par une souveraineté européenne. Ceux qui critiquent cette Europe concrète sont aussi ceux qui seront demain les fossoyeurs de l'indépendance nationale, ce sont ceux qui seront les fossoyeurs de notre force et de notre souveraineté.

Oui, la région des Hauts-de-France a, dans ce cadre, un rôle spécifique à jouer, un rôle dans la consolidation de notre souveraineté. Oui, la région des Hauts-de-France, c'est la région qui a pris l'avant-garde d'un certain nombre de sujets, en particulier de la transition écologique, avec REV3. C'est aussi la région qui a fait le choix de renforcer la souveraineté européenne, au travers de notre engagement en matière de batteries pour les véhicules, en particulier. C'est aussi notre engagement pour le Canal Seine-Nord Europe.

Maintenant, ce que nous proposons, au travers d'une Europe au concret, c'est que l'on puisse relancer le projet européen au travers de plusieurs aspects. D'abord, approfondir et renforcer ce qui fonctionne. Ce qui fonctionne, c'est en particulier notre politique de cohésion qui s'appuie sur les régions, qui, en tant qu'autorités de gestion, sont au plus près des besoins des habitants. Deuxièmement, c'est continuer les politiques sectorielles qui rapprochent les pays, notamment dans le cadre de coopérations fructueuses. Je pense notamment à la recherche. Puis, c'est aussi renforcer le cadre démocratique dans lequel nous nous inscrivons, pour une Europe plus transparente et plus décentralisée, qui permettra d'afficher des priorités fortes dans la coopération et dans l'affirmation de ce qu'est notre modèle européen.

Pour conclure, vous dire que c'est contre toutes celles et tous ceux qui veulent détricoter le projet européen que nous reconstruirons notre indépendance. C'est ainsi que nous parviendrons à lutter contre les égoïsmes nationaux, qui fragilisent l'Europe et qui nous fragilisent collectivement. Au fond, c'est au travers de cette lutte pour le projet européen que nous parviendrons à renouveler notre indépendance, notre souveraineté et notre force.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

MME FOURÉ : Monsieur BROHARD.

M. BROHARD : Madame la Présidente, mes chers collègues, le projet européen, auquel ce vœu souhaite donner un nouveau souffle, est assurément la plus belle idée qui soit apparue sur le vieux continent depuis la Seconde Guerre mondiale. Il n'y a guère que les sots pour lui contester sa nature, son utilité et sa formidable – bien qu'incomplète – réussite. Qui d'autre que l'Union européenne pour ainsi rassembler et protéger 450 millions de citoyens dans un destin commun ? Qui aujourd'hui est assez fou pour croire que la seule petite France, rabougrie sur son passé et recluse derrière ses frontières, peut peser face aux enjeux de demain ? Victor Hugo, déjà, espérait l'avènement de cette unité supérieure aux Nations et de cette fraternité européenne.

Monsieur LECA, vous voulez consolider l'Europe politique et moderniser sa gouvernance ? Chiche ! Seulement, la coopération doit faire place à davantage d'intégration. Il manque à l'Europe ce gouvernement démocratique désigné, qui seul aura la légitimité d'accomplir l'ambition des pères fondateurs. Il manque à l'Europe un budget propre. Il manque à l'Europe une structure fédérale pleine et entière.

Vous souhaitez également que change le regard sur l'Europe, mais tant que l'on désignera comme étant « l'Europe » le Conseil européen ou la Commission européenne, tant que l'Europe sera invoquée pour se défausser de ses échecs ou de ses lâchetés, tant que le Parlement européen sera perçu par certains comme un asile électoral ou par d'autres comme un moyen de détourner de l'argent, rien ne sera possible. Enfin, tant que durera le double discours, qui consiste à invoquer en France une Europe plus sociale, plus démocratique, plus ambitieuse et plus verte, mais à voter à Strasbourg, comme l'a fait le groupe Renew que vous soutenez, le développement des autoroutes, l'intégration du gaz dans la taxonomie, et qui s'est abstenu sur le volet social et sur les traités de libre-échange, rien n'avancera.

L'Europe mérite de l'ambition, vous avez raison, mais elle mérite aussi de la cohérence.

(Applaudissements)

MME FOURÉ : Y a-t-il d'autres interventions ?

Il n'y en a pas ? Si ?

Allez-y, Monsieur SOUFFLET. Micro, micro !

M. SOUFFLET : Madame la Vice-présidente, Monsieur le Président, mes chers collègues, à vrai dire, nous ne comprenons pas l'objet de ce vœu. Sans manquer de respect à notre collègue, Monsieur LECA, nous avons pieusement lu une litanie de banalités avec lesquelles on peut être tantôt un peu d'accord, tantôt un peu en désaccord.

Je ne reviendrai pas sur l'intervention de notre collègue Christopher SZCZUREK en décembre dernier, qui avait résumé la distinction claire entre l'Union européenne comme institution politique et administrative, dont nous critiquons le fonctionnement et les résultats, et l'Europe comme réalité historique, « civilisationnelle », identitaire et philosophique. Européens, nous le sommes. Il y a des choses avec lesquelles nous ne pouvons être d'accord, notamment sur la nécessité que ressurgisse sur la scène internationale un pôle alternatif, dans les éternelles querelles Est-Ouest. Néanmoins, nous avons toujours pensé – et nous persistons – que la France a la légitimité pour incarner seule cette troisième voie diplomatique, comme elle en a toujours eu la légitimité.

Nous regrettons que vous minimisiez en permanence ce qu'a été la France et que vous lui refusiez de reconquérir sa grandeur par ses propres moyens. Nous rappelons, par ailleurs, notre position historique selon laquelle la coopération et les relations internationales doivent rester des affaires régaliennes. Si les interactions entre les régions frontalières et limitrophes sont concevables, si tout le monde finit par jouer les émissaires, alors on prend le risque d'une dilution de la diplomatie française et d'un dévoiement du principe de subsidiarité.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Pour le reste, conformément à ce que j'évoquais plus tôt dans mon intervention, vous parlez d'Europe, lorsque vous parlez en fait de l'Union européenne, comme pour rendre le bilan politique moins attaquant et intouchable. Alors, oui, l'Europe est une nécessité, l'Union européenne en est malheureusement la traduction politique et administrative ratée.

Pour ces raisons, Monsieur le Président, nous ne prendrons pas part à une motion qui s'apparente davantage à une profession de foi pour les prochaines élections européennes et dont on ne comprend pas bien en quoi elle concerne les affaires régionales.

(Applaudissements)

MME FOURÉ : Peut-on passer au vote ? Pardon, excusez-moi. Allez-y.

MME SADOUNE : Merci, Madame la Vice-présidente.

Monsieur LECA, le vœu que vous nous présentez aujourd'hui aborde un des sujets fondamentaux sur le devenir de l'Europe, sur le devenir des Etats européens et, par ricochet, sur l'avenir des Français et des habitants des Hauts-de-France. Vous posez en préambule une situation qui nous amène à renouveler tout notre soutien au peuple ukrainien, mais aussi au peuple russe qui aspire, dans une grande majorité, à la sérénité. Est-il besoin de rappeler que les fondations de l'Europe ont été bâties sur la mise en commun de ressources dans l'intérêt du progrès social, au nom de la paix, au lendemain de la guerre ? Telles étaient les motivations de Jean Monnet, certes, tout comme de Gasperi.

Au nouveau souffle que nous, Gauche Républicaine et Écologique, aspirons, ne viendra pas se détacher de la souffrance et la colère que vit la grande majorité des Français, en cette période de trouble démocratique, social, écologique et économique. Alors, oui à l'Europe qui assume la prospérité aux Etats et non à une Europe qui, au travers de la BCE, impose des cures d'austérité, de *dumping social*, qui nous obligerait à poser un âge de départ à la retraite à 64 ans, sous prétexte que d'autres Etats européens ont fait des réformes plus dures que celle de la France. Oui à l'Europe qui garantit la paix et non à une Europe qui permet à certains Etats de l'Europe de refuser la main tendue par la France à une armée commune, préférant rester sous le joug des Etats-Unis, dans l'attente de s'armer.

Rappelons François Mitterrand qui disait : « *La France est notre patrie, l'Europe est notre avenir.* »

Nous disons non à une Europe des Etats qui vivent sous perfusion du gaz russe, oui à une Europe souveraine, capable d'anticiper. Monsieur LECA, la Chine et l'Inde ne sont pas de nouvelles puissances qui sont apparues en 2022. Cela fait plus de 15 ans qu'émerge le sujet de leur quasi-monopole des terres rares et bien d'autres ressources. L'Europe ne peut pas être l'arène d'une guerre environnementale, économique, identitaire contre tous, conduisant à la perte de tous, au risque de créer des injustices qui contribuent au sentiment anti-européen.

Nous aurions apprécié que le sujet de l'écologie n'apparaisse pas en dernier point. Si nous disons oui à l'Europe du zéro carbone, nous disons non à une Europe qui rejette, pour l'instant, la place du nucléaire dans les principes de décarbonation et le mix énergétique. Nous sommes convaincus qu'il nous faut porter une Europe de projets, qui soit un îlot de quiétude, de prospérité. L'Europe sera surtout le continent du progrès social et de l'économie verte ou ne sera pas. Telle est notre ambition.

C'est pour plus d'ambitions sociales et écologiques, par manque de solutions et de propositions concrètes – n'est-ce pas, Monsieur SILLANI, mais je crois qu'il a quitté l'enceinte – que nous nous abstenons au vote de ce vœu.

Vote sur le vœu déposé par le groupe UDI

Adopté à la majorité des suffrages exprimés

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

MME FOURÉ : Avant de passer aux questions orales, je vais passer la parole à François DECOSTER, pour qu'il puisse répondre à une question qui a été posée ce matin, alors qu'il n'était pas en séance, pour des raisons liées à son mandat.

M. DECOSTER : Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, j'étais à la Foire du Livre de Bruxelles pour représenter notre région auprès de la filière du livre.

Je voudrais répondre à la question qui a été posée par notre collègue Monsieur POIX, au sujet des désordres qui ont été constatés sur le mur d'enceinte du musée du Louvre-Lens et de blocs de béton dans sa proximité. D'abord, je voudrais signaler qu'il s'agit de la vigilance des services de la région qui a permis de repérer, il y a quelques mois, ces désordres.

De quoi s'agit-il ? En fait, il s'agit de fissures qui provoquent des infiltrations. Il n'y a donc aucune perturbation dans le fonctionnement actuel du musée. C'est un principe de précaution, de vigilance, qui nous a amenés à saisir le juge des référés le 6 décembre dernier, tout simplement pour que l'on puisse désigner un expert, qui va avoir pour mission d'établir l'origine, la nature décennale des désordres, puis la ventilation des responsabilités. Bien sûr, notre objectif est de pouvoir établir le coût de reprise des désordres et de les prévoir.

Le tribunal administratif de Lille a nommé un expert le 6 mars dernier. Une première réunion doit avoir lieu très prochainement. Viendra ensuite son rapport dans quelques mois, qui va nous permettre d'estimer les suites à donner, c'est-à-dire les travaux à reprendre, mais surtout leurs coûts, et d'introduire ainsi, de notre part, un recours indemnitaire auprès des intervenants à l'ouvrage, dont la responsabilité aura pu être mise en évidence par l'expert judiciaire dans son rapport.

Voilà, Madame la Présidente, ce que je pouvais apporter comme information à l'Assemblée régionale.

MME FOURÉ : Merci beaucoup.

QUESTIONS ORALES

MME FOURÉ : Les questions orales.

La première est posée par Luc FOUTRY. Je lui passe la parole.

M. FOUTRY : Madame la Présidente, merci.

Monsieur le Président, Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président DHERSIN, le 2 mars dernier, une réunion s'est déroulée au sujet de l'avenir de l'ancienne ligne Ascq – Orchies, une réunion organisée à l'initiative de la région. Lors de cette réunion, un absent de marque était à souligner : l'absence de l'Etat. Cette absence est surprenante, à mon sens, à plus d'un titre. D'abord, parce que, lors des précédentes réunions sur le sujet, dans le précédent mandat, l'Etat a toujours été associé. Il a d'ailleurs même contribué financièrement avec la région, la métropole européenne de Lille et Pévèle-Carembault au financement de la première partie de l'étude sur le devenir de cette ligne. Ensuite, parce que c'est bien l'Etat, *via* la SNCF – faut-il le rappeler ? –, qui a, par manque d'entretien et d'anticipation, conduit nos prédécesseurs régionaux à la fermeture de cette ligne de service ferroviaire.

L'avenir de cette ligne, si nous arrivions à en dessiner un, ne peut s'écrire sans une forte mobilisation de tous les acteurs, dont l'Etat, évidemment. A l'heure où les travaux d'étude du Réseau Express Hauts-de-France sont plus que jamais lancés, cela serait une erreur, de mon point de vue, de ne pas se pencher dans le même temps sur le renouveau de cette ligne, qui constitue un potentiel évident pour améliorer les déplacements vers la métropole lilloise. Les habitants de Pévèle-Carembault en ont assez d'avoir un territoire traversé et jamais desservi. Il est donc indispensable, Monsieur le Président, de mobiliser l'ensemble des énergies et des acteurs pour apporter un avenir à cette ligne.

Si l'on ne peut – c'est l'évidence – tout attendre de la région, il n'est pas plus acceptable de laisser croire que l'avenir de cette ligne serait entre les seules mains des décideurs locaux qui, vous le savez bien, n'ont pas les moyens d'intervenir seuls. L'Etat et la région – mais je pense que c'est plus l'Etat qui a forcé la région à sortir cette ligne, dans le cadre du protocole des lignes de desserte fine du territoire – doivent être des partenaires sincères, actifs et présents auprès des territoires pour mener à bien, d'abord, les études complémentaires et, ensuite, les travaux. Ce n'est malheureusement pas ce qui ressort de la réunion organisée en région, en raison de l'absence de l'Etat. Je m'en inquiète.

Je souhaite donc, Monsieur le Président, que vous puissiez me confirmer l'intérêt de la région à se tenir avec les territoires concernés, à savoir la métropole européenne de Lille et Pévèle-Carembault, et à mobiliser l'Etat sur le sujet pour le financement de l'étude complémentaire et pour la suite des opérations d'aménagement. Les négociations actuelles portant sur le volet Mobilité du contrat de plan Etat-région pourraient nous y aider.

Je vous remercie.

MME FOURÉ : La parole est à Olivier ENGRAND.

M. ENGRAND : Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseiller régional, mon cher ami Luc, à l'écoute de votre question, il me semble important de rappeler le contexte : fermeture de la ligne Ascq – Orchies en 2015, avant notre arrivée, et inscription de crédits au contrat de plan Etat-région 2015-2020 pour assurer son devenir. Néanmoins, vous vous souvenez certainement aussi que le consensus des parties à l'époque était qu'une régénération simple de la ligne ne suffirait pas à la rendre attractive.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

La région a donc conduit les études de modernisation. Tout le monde a reconnu qu'il était déraisonnable de poursuivre en mode ferré. Les deux collectivités concernées, que sont la MEL et la vôtre, la CC Pévèle-Carembault, se sont prononcées pour basculer sur du mode routier. L'hypothèse de créer, sur l'emprise actuelle, des voies de cars à haut niveau de service et une véloroute verte a pris corps. Nous l'avons étudiée et cela pourrait être un beau projet de territoire.

Vous interrogez sur le fait que l'Etat et la région auraient fait disparaître l'opération du CPER. Sur ce point, déjà, je vous rappelle que le volet Mobilité du futur CPER, qui aurait dû entrer en vigueur depuis 3 mois, n'est toujours pas entré en discussion. Les préfets attendent toujours leur mandat de négociation. Cela fait plus de 2 ans que cela dure. Voulez-vous mon avis ? Plus cela tarde, plus c'est mauvais signe. Je vous suggère de ne pas trop espérer que les annonces de la Première ministre, concernant le Plan d'Avenir sur les transports, se traduisent par une révolution, malheureusement. Le CPER Mobilité continuera sans doute de ne concerner que des infrastructures d'Etat, au grand dam des collectivités partenaires, au premier rang desquelles la région.

Je vous rejoins sur un point : si nous sommes aujourd'hui dans cette situation, c'est bien parce que l'Etat et SNCF Réseau n'ont pas fait ce qu'il fallait sur cette ligne et l'ont abandonnée. Quelle stratégie pour mettre l'Etat autour de la table, alors que la délibération du protocole des lignes de desserte fine du territoire du 27 janvier 2022 classe cette ligne en catégorie 3, c'est-à-dire avec un financement 100 % collectivités locales, dont la région ? Je n'en vois qu'une, c'est de répondre à un futur appel à projets sur le transport en commun, si d'aventure l'Etat se décide à en relancer un. C'est une des préconisations du Conseil d'orientation sur les infrastructures, mais le gouvernement la suivra-t-il ? Néanmoins, à cette fin, il faut un projet étudié et consolidé.

Je vous rappelle les engagements de la région : elle assurera l'exploitation du car à haut niveau de service, s'agissant d'une liaison interurbaine, elle maintient l'engagement financier pris précédemment. Néanmoins, il faut maintenant qu'un porteur de projet disposant de la compétence Voirie se saisisse du sujet, ce que la région ne peut pas faire. C'est la condition *sine qua non* pour lancer les études : demander le déclassement des emprises foncières, construire les dossiers de demande de financement *ad hoc*.

Voilà ce que je pouvais vous répondre, mon cher ami Luc.

MME FOURÉ : Merci. Je donne maintenant la parole à Madame DELANNOY pour la question suivante.

C'est Arnaud DECAGNY qui lui répondra.

Madame DELANNOY ?

MME DELANNOY : Monsieur le Président, chers collègues, les enseignes commerciales françaises connaissent actuellement, pour certaines, de grandes difficultés financières, notamment celles du milieu textile. En effet, à l'instar de la liquidation judiciaire de Camaïeu, d'autres grandes enseignes, telles que San Marina, Celio, La Halle, les Galeries Lafayette et bien d'autres, se voient dans l'obligation de mettre la clef sous la porte ou risquent de le faire, menaçant les emplois et le pouvoir d'achat de centaines, voire de milliers de Français, si rien n'est fait. Nous entendions ce matin que Pimkie était aussi en difficulté. A cela s'ajoute également le fait qu'un grand nombre de ces enseignes possèdent des magasins dans les galeries marchandes, les zones commerciales des centres-villes de nos agglomérations. La disparition de ces commerces accentuera la désertification et la perte de dynamisme du centre de nos villes, où subsistent aussi bon nombre de nos artisans, pour lesquels il est déjà parfois très difficile de rivaliser avec l'installation des grandes zones commerciales aux périphéries urbaines.

Je pourrais énumérer un grand nombre de villes, mais je ne vais parler que de Laon, où le plateau de la ville haute se vide de ses commerçants et où les décisions prises par la municipalité, telles que les boutiques éphémères, sans vraiment de résultats probants dans le maintien d'activité, ou encore la volonté de supprimer des places de parking indispensables au bon fonctionnement des commerces, ne font pas évoluer les choses dans le bon sens.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Nous souhaiterions connaître votre position sur cette situation et ce que vous comptez entreprendre, afin d'aider nos commerces français pour pallier la perte d'activité, donc d'attractivité commerciale, qui fait mourir nos centres-villes et centres-bourgs petit à petit.

Merci.

MME FOURÉ : Arnaud DECAGNY.

M. DECAGNY : Merci.

En premier lieu, il convient de rappeler les politiques régionales : d'abord, avec Booster TPE qui a permis de travailler et d'aider 2 000 entreprises, MOBI, REHA, la DACS qui a accompagné 1 000 TPE ou encore l'aide que nous portons avec les commerçants sur le numérique. La région n'a pas non plus vocation à se substituer à l'Etat. Vous avez cité un grand nombre d'enseignes qui disparaissent aujourd'hui. En revanche, la région des Hauts-de-France porte une politique volontariste afin d'aider les communes, notamment avec le programme « Centres-villes et Centres-bourgs », dans lequel nous accompagnons 114 communes. D'ailleurs, lorsqu'on s'engage dans ce dispositif, on s'engage, évidemment, à ne pas favoriser le commerce périphérique. La région vient plutôt aider sur la transformation des centres-villes, avec la rénovation et l'accompagnement financier pour rénover les centres-villes.

Vous parlez de la commune de Laon. Il y a d'autres communes que l'on aurait pu citer. Vous auriez aussi pu citer, par exemple, non loin, Villers-Cotterêts. Concernant Laon, depuis 2018, ce sont 23 commerces dans la ville haute qui ont été accompagnés, 59 dans la ville basse et 39 commerces ont aussi été aidés. C'est dire que la municipalité s'est engagée pleinement dans la reconquête de son centre-ville. Vous faites aussi allusion à 7 commerces éphémères, qui – d'ailleurs, le nom l'indique – ont été transformés en commerces, maintenant, pour une plus longue durée. C'est dire que la commune de Laon s'engage pleinement.

Madame la Conseillère régionale, la région a voté le SRDEII, dans lequel on s'engage sur un certain nombre d'actions au travers de l'économie. D'ailleurs, nous ferons encore des propositions dans les mois qui vont venir, afin d'aider les TPE, notamment les artisans et les commerçants.

Merci à vous.

MME FOURÉ : Merci.

La parole est à Madame MARAIS-BEUIL pour la question suivante.

C'est Christophe COULON qui lui répondra.

MME MARAIS-BEUIL : Merci.

Cette question sera très courte. Lors du dernier comité syndical du SMABT, nous avons voté une extension du hall 1, cela en vue de l'afflux important de passagers lors des Jeux olympiques de Paris 2024. L'une des problématiques importantes concerne le stationnement ainsi que la traversée de la ville de Tillé, qui jouxte cet aéroport. Les habitants souhaitent, ainsi que la SMABT, la création d'une voie de desserte spécifique empêchant la traversée et le stationnement des voitures dans cette ville.

Allez-vous participer au financement de cette voie ?

MME FOURÉ : Monsieur COULON.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

M. COULON : Madame MARAIS-BEUIL, chers collègues, tout doit être regardé dans sa globalité, puisque, par nature, le conseil régional n'a pas pour habitude de financer des routes. Vous le savez bien. Ce n'est pas ce que notre collectivité fait. Elle participe néanmoins à des opérations d'aménagement, notamment lorsqu'elles ont un caractère économique. Cela a été fait il y a peu de temps à Beauvais, vous le savez, pour un énorme employeur, AGCO pour ne pas le nommer. Si rien n'est décidé à cette heure, il s'agira de regarder le projet dans sa globalité et son intérêt. Ce n'est donc pas un « oui » ni un « non ». C'est un « on regarde ». Le président BERTRAND l'a confirmé à la présidente CAYEUX, qui lui a parlé de ce sujet. Il faudra voir la globalité de l'aménagement qui nous est présenté et qui, pour l'instant, n'est pas encore totalement finalisé.

MME FOURÉ : Merci.

La question suivante est posée par Madame FENAIN.

C'est Christophe COULON qui lui répondra.

MME FENAIN : Monsieur le Président, chers collègues, plusieurs manifestations contre l'implantation de nouvelles éoliennes dans le secteur du Douaisis et la frontière belge ont rassemblé plusieurs centaines de personnes ces dernières semaines. En effet, un projet de construction de 6 éoliennes est prévu entre Monchecourt, Fressain, Marcq-en-Ostrevent, soit 3 à Dechy, 2 à Roucourt, 1 à Cantin dans le Douaisis, par le groupe canadien Boralex. Notre député du Nord, Thibault FRANÇOIS, a été reçu par le maire actuel de la commune de Monchecourt, afin d'échanger sur le projet de cette folle implantation sur le territoire douaisien, où l'élu communal y est fortement opposé. Il serait préférable de suivre la parole de nos élus, qui sont normalement les maîtres de leur territoire. Du côté de ce bourg, 11 éoliennes sont prévues sur le territoire d'Honnelles, dans le Valenciennois, en frontière belge, sur la crête entre Marchipont et Roisin.

Ma question est la suivante : quelle est votre position sur ces implantations et quelles sont vos prochaines actions afin de lutter contre ce projet injuste pour nos habitants, qui craignent de se retrouver avec un décor éolien et des problèmes sonores qui auraient des impacts sur les structures avoisinantes, comme les EHPAD qui se trouvent à proximité de ces constructions ?

Nous voudrions aussi vous demander si vous êtes dans l'ambition de proposer un référendum sur ce sujet, adressé aux habitants de notre région Hauts-de-France.

Merci.

MME FOURÉ : Christophe COULON.

M. COULON : Merci, Madame la Présidente.

Plusieurs éléments.

La position de l'Exécutif sur l'éolien, vous la connaissez. Elle n'a pas changé et elle est confirmée ces derniers mois, ces dernières années, par la multitude de démarches que nous entreprenons. D'abord, dès qu'il y a un projet, systématiquement, nous demandons aux maires de l'ensemble du territoire de se positionner sur celui-ci. Ainsi, cela permet que les élus s'emparent du sujet, alors que rien ne prévoit aujourd'hui, dans la loi, que les élus soient les maîtres de leur territoire, contrairement à ce que vous souhaiteriez.

J'ai pris l'attache, comme je le fais habituellement, avec les élus du secteur, notamment le président DELANNOY, que j'ai eu au téléphone. La difficulté, c'est que nous arrivons là, sur Monchecourt, à un moment très lointain dans l'instruction. Il y a eu une décision de justice définitive. Seul le ministère est fondé à saisir le Conseil d'Etat, ce qu'il n'a pas l'intention de faire. J'ai dit au président DELANNOY qu'il était important que sa communauté de communes Cœur d'Ostrevent s'organise pour la suite, si ce projet devait aller à son terme. Les élus peuvent aujourd'hui planifier sur leur territoire les énergies renouvelables. Ils peuvent le faire.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

J'ai aussi pris, grâce à notre collègue François DECOSTER, l'attache du gouvernement wallon, qui a de plus en plus de projets en instruction administrative à son initiative, des projets frontaliers avec le département du Nord. Ce n'est pas sans poser quelques difficultés, car on a des mâts éoliens extrêmement proches de la France, voire plus proches de la France que de l'impact du côté belge. L'idée est donc d'avoir un partage de vue sur l'aménagement du territoire, là encore, pour faire en sorte que cela ne se fasse pas sans l'avis des populations, indépendamment d'une vision de planification énergétique. En effet, on a vu le résultat dans les Hauts-de-France. Ce n'est pas 5,7 %, 5,9 %, les Hauts-de-France, et l'on a 30 % des mâts éoliens. Le rapport entre 6 % et 30 %, chacun le comprend. On voit bien qu'il y a un vrai problème d'aménagement du territoire.

MME FOURÉ : Merci.

La parole est à Monsieur THEVENIAUD.

C'est Christophe COULON qui lui répondra.

M. THEVENIAUD : Merci, Madame la Vice-présidente.

Concernant la redynamisation des centres-villes et centres-bourgs, que notre groupe vote régulièrement, j'attire votre attention pour que ce dispositif n'ait pas un effet inverse à l'objectif recherché : maintenir les commerces et favoriser l'arrivée de nouveaux. Ces demandes doivent être étudiées au cas par cas, avec la plus grande prudence. Les municipalités et les architectes doivent impérativement construire leur projet dans la concertation avec les commerçants et les habitants concernés. Dans ces aménagements, la démocratie locale s'impose.

Force est de constater que ce n'est pas toujours le cas. Un exemple : à Poix-de-Picardie, la municipalité a décidé de revitaliser le centre-bourg, sans véritable concertation et malgré une très forte opposition. Aujourd'hui, le centre-bourg de Poix-de-Picardie est attractif, avec des commerces qui se portent très bien. Les travaux envisagés auront un coût de plus de 5 millions d'euros, avec une durée des travaux de 2 années. Les commerçants, avec les habitants, ont créé un collectif « Une place pour tous », pour demander une véritable concertation, afin de construire un projet alternatif moins coûteux, avec une durée de travaux acceptable. Ce collectif vous a d'ailleurs interpellés par courrier.

Dans une période économique et sociale difficile, où de nombreux commerces et emplois sont en danger, ils vous alertent sur les risques qui pèsent sur leur avenir. Si les TPE subissent une perte de chiffre d'affaires due aux travaux, nous devons les indemniser. Des collectivités ont déjà recours à ce dispositif.

Quelles sont vos propositions et votre position ?

Merci.

MME FOURÉ : Christophe COULON.

M. COULON : Merci, Madame la Présidente.

Monsieur THEVENIAUD, d'abord, un prérequis : nous faisons toujours confiance, par définition, aux élus locaux. Nous faisons toujours confiance, par définition, aux élus locaux. Toutefois, lorsque l'on partage ensemble des projets d'investissement, on dialogue bien évidemment avec eux. Ce n'est pas un chèque à l'aveugle qu'on leur fait, en leur disant : « *On voit lorsque vous avez fini les travaux.* » Il y a bien évidemment une discussion avec ces élus. Nous allons même jusqu'à proposer que nos services construisent avec eux le projet de réaménagement. On dialogue donc.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Ce que vous indiquez – je n'ai pas connaissance de ce courrier, je vais me le procurer, je suis désolé, je ne l'avais pas en tête –, c'est qu'il y a à la fois une contestation sur la méthode de concertation, sur la nature des travaux entrepris, qui semble être contestée, et sur leur durée. Les élus ont la possibilité d'éviter ce genre de désagrément. La nature, les goûts et les couleurs, de toute façon, on n'y reviendra pas. Néanmoins, très longtemps en avance, les municipalités qui prévoient de faire des travaux peuvent, en dialoguant avec les commerçants et les artisans, mettre en place un certain nombre de systèmes assurantiels qui leur permettraient des indemnisations en cas de perte de chiffre d'affaires. C'est possible. De toute façon, on ne fait pas de travaux sans occasionner des problèmes sur le commerce. La municipalité peut se prémunir de ces garanties, tout comme les commerçants et les artisans peuvent aussi faire valoir ces garanties auprès de leur propre compagnie d'assurances.

Le mieux est d'étaler les travaux dans le temps, lorsqu'on est obligé d'être sur des travaux très ambitieux. Je vais regarder cette sollicitation, dont je n'ai pas connaissance – vous nous alertez, je l'entends –, voir exactement quelle est la nature de la difficulté, apporter notre contribution, s'il est possible d'étendre les relations.

MME FOURÉ : La question suivante est posée par Alexandre DUFOSSET.

C'est Philippe BEAUCHAMPS qui lui répondra.

M. DUFOSSET : Madame la Vice-présidente, Monsieur le Président, le projet de l'implantation d'une usine de composants de batteries, sur une surface de 50 hectares sur des terres agricoles cultivées à Jenlain, provoque un fort rejet de la part des agriculteurs du territoire.

Quelle est la position de l'Exécutif régional sur ce sujet ?

Je vais vous dire, c'est un peu paradoxal, mais je pose une question à laquelle j'ai déjà la réponse. C'est-à-dire que j'ai entendu notre président, en direct du Salon de l'Agriculture, faire un médian en donnant son opposition à ce projet. Je vais vous dire pourquoi je pose cette question : c'est pour vous permettre d'avoir une position claire, en une seule voix et publique.

Je m'explique.

Nous avons un président de région qui s'est opposé à ce projet, mais nous avons une vice-présidente, Marie-Sophie LESNE, chargée de l'Agriculture, qui avait réagi à un article de *La Voix du Nord* intitulé « *Jenlain en pole position pour une usine de composants de batteries à 1 000 emplois* ». Marie-Sophie LESNE a fait un poste Facebook en deux parties : la première, où nous nous inscrivons, en disant que c'est une décision importante, que cela va réaliser des emplois industriels, une vitalité économique, etc. Cela, on est d'accord. La deuxième partie, je cite : « *Ce serait, malgré le sacrifice de plusieurs dizaines d'hectares de terres agricoles, une bonne décision, suite mécanique du volontarisme et du dynamisme de la région Hauts-de-France en matière d'accueil de gigafactories.* »

Je vais vous dire la position qui est la nôtre et la position de nombreux agriculteurs, car j'ai un bon nombre d'amis qui sont concernés par ce projet : on ne peut pas exproprier des agriculteurs sur des terres cultivées et faire une *gigafactory*, alors qu'à 12 kilomètres de Jenlain, à Onnaing, sur la zone Toyota, des friches industrielles sont disponibles pour accueillir cette *gigafactory*.

Ma question est : quelle est la position, en une seule voix, du conseil régional, de l'Exécutif ?

Je vous remercie.

MME FOURÉ : Philippe BEAUCHAMPS.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

M. BEAUCHAMPS : Monsieur le Conseiller régional, peut-être dire en préambule que les clefs de succès de la réussite d'une implantation d'une entreprise dans notre région, c'est la confidentialité. Lorsqu'on ne respecte pas la confidentialité, car les uns et les autres pensent avoir la bonne information, on dit des bêtises. Quelles sont ces bêtises ? C'est de dire que cela va être à Jenlain, cela va être à Onnaing, cela va être à Maubeuge, cela va être je ne sais trop où. On ne sait pas aujourd'hui où cela va être, tout simplement, car l'entreprise n'a pas encore confirmé qu'elle ferait un site dans les Hauts-de-France. Nous veillons en permanence à ce que la confidentialité de ces dossiers, que je suis avec le président et avec Nord France Invest, soit respectée le plus longtemps possible.

A défaut d'avoir une décision définitive sur l'implantation dans les Hauts-de-France de ce projet, je ne pense pas utile d'épiloguer encore longtemps ce soir sur : « Que pense-t-on, si cela se faisait à Jenlain ? » En effet, personne ne sait encore aujourd'hui sur quel terrain cela va être implanté, si cela l'est dans les Hauts-de-France.

MME FOURÉ : Merci.

La question suivante est posée par Monsieur CLAVET.

C'est moi qui répondrai.

M. CLAVET : Madame la Vice-présidente, nous avons appris récemment, par voie de presse, que l'association Porte Mine, financée par la ville de Lens, l'agglomération de Lens-Liévin, le département et le conseil régional des Hauts-de-France, a été contrainte de quitter la Maison des projets de Lens, dont les murs sont à ce jour la propriété de la région. Alors que j'ai maintes fois alerté les différentes collectivités citées précédemment sur le comportement de cette association en matière de subventions et de sa proximité avec certains membres de l'Exécutif lensois, je ne peux que me réjouir de cette éviction. En effet, cette association, qui parvenait à engranger des milliers d'euros de subventions, près de 300 000 euros en 2021, ne produisait finalement pas grand-chose sur le territoire en contrepartie, si ce n'est des dépenses de fonctionnement mirobolantes. On approchait les 730 000 euros en 2021. De plus, cela s'étant fait sur fond de polémique politique, comme l'a révélé *La Voix du Nord*, les raisons du départ de cette association restent encore floues. Il semblerait que l'agglomération de Lens-Liévin payait le loyer à la place de Porte Mine, qui en profitait donc gracieusement.

Ma question est donc la suivante : êtes-vous à l'origine du départ de Porte Mine ?

Si oui, pour quelles raisons ?

Je vous remercie.

MME FOURÉ : La région Hauts-de-France est propriétaire de la Maison des projets. C'est un ensemble immobilier d'une surface de 1 115 mètres carrés, sis rue Bernanos à Lens. Ces locaux, qui étaient libres de toute occupation, ont fait l'objet d'une demande d'occupation temporaire par la communauté d'agglomération Lens-Liévin, par courrier du 23 mai 2019, dans le cadre d'un projet de développement culturel du territoire de Lens-Liévin. En effet, la communauté d'agglomération Lens-Liévin a souhaité y développer, en étroite collaboration avec le musée du Louvre-Lens et en partenariat avec les acteurs socioculturels, des projets culturels. Ainsi, depuis le 14 août 2019, la Maison des projets est mise à la disposition de la communauté d'agglomération Lens-Liévin. La mise à disposition du site a ainsi été prolongée sur l'année 2023 par convention de décembre 2022. La convention autorise la sous-occupation de tout ou partie des lieux, sous la double réserve d'informations du propriétaire et de rester dans le domaine culturel.

L'association Porte Mine est ainsi sous-locataire de la communauté d'agglomération Lens-Liévin depuis le début de la mise à disposition. L'entité responsable des modalités de mise à disposition en sous-location est la CALL. La région a bien perçu de la part de la CALL le loyer correspondant à l'occupation pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2023, soit 6 000 euros.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

En dehors de l'autorisation initiale apportée sur la sous-location, la région ne peut répondre sur la relation entre l'occupant et le sous-locataire, comme sur les modalités de fin de la sous-location. La région n'est donc pas à l'origine du départ du sous-occupant.

Je passe maintenant la parole à Monsieur OUIZILLE pour la question suivante.

C'est Manoëlle MARTIN qui lui répondra.

M. OUIZILLE : Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente Manoëlle MARTIN, mes chers collègues, ma question porte sur un élément qui avait été particulièrement important lors de la campagne électorale de 2021 dans mon département de l'Oise. C'était le fait que la région, par la voie de Manoëlle MARTIN, s'était engagée sur la construction de 3 lycées dans le département de l'Oise : un lycée à Grandvilliers, un lycée à Pont-Sainte-Maxence et un lycée à Chaumont-en-Vexin. Cette question s'inscrit dans ce cadre. Elle est aussi le fruit de discussions avec les élus locaux, notamment des élus locaux du secteur de Chaumont-en-Vexin, puisque l'intercommunalité a pris un certain nombre de décisions en matière foncière pour accompagner les abords du projet, sur les questions de gymnase et sur d'autres sujets. Je voulais donc faire un point.

Je voulais demander à Madame Manoëlle MARTIN de nous faire un point, puisqu'il y avait des débats sur la possible implantation d'un autre lycée proche, dans le Val-d'Oise, qui aurait rendu compliquée la question du lycée de Chaumont. Faire un point pour savoir où nous en étions sur ces 3 lycées, qui étaient un élément important de la campagne électorale de 2021.

Je vous remercie.

MME FOURÉ : Manoëlle MARTIN.

MME MARTIN : Merci, Monsieur OUIZILLE, pour cette question. Cela me permet de faire un point sur les 3 projets.

Le premier, Grandvilliers : comme vous le savez, on a ouvert une classe de Seconde en un temps record, d'ailleurs, de 20 élèves à Grandvilliers. C'est une classe qui fonctionne bien, pour être retournée, malheureusement avec d'autres événements, dans cet établissement. Nous avons récemment interrogé le recteur pour savoir quelle était sa volonté pour l'année prochaine. Nous poussons à faire une deuxième classe de Seconde. Maintenant, vous le savez bien, ce n'est pas nous qui sommes décisionnaires en la matière. On reste persuadé que, avec une seule classe de Seconde, derrière, on ne peut pas ouvrir de Première et de Terminale. Nous attendons donc de voir ce qui se fera. Le président a interrogé le recteur il y a peu de temps.

Sur Pont-Sainte-Maxence, nous avons eu plusieurs réunions de travail avec les élus, avec le recteur, d'ailleurs, en mairie de Pont-Sainte-Maxence, avec le maire Arnaud DUMONTIER. Nous avons aussi fait un tour avec les entreprises locales, pour bien connaître leurs demandes. Au fur et à mesure des réflexions avancées avec les acteurs locaux, il a été un peu naturel de privilégier la piste de la voie d'apprentissage et un CFA académique, plutôt qu'une formation initiale, comme on l'avait évoqué au début. Une réunion va donc être montée pour bien cadrer le projet et voir comment on avance. Le CFA académique, par principe, c'est d'abord l'Education nationale et mon collègue Arnaud DECAGNY.

En ce qui concerne le lycée de Chaumont-en-Vexin, nous avons, au sein de notre instance, notre collègue Emmanuelle LAMARQUE qui suit cela de très près avec les élus du territoire. Plusieurs réunions ont été organisées. Nous avons notamment eu un point avec l'Île-de-France, qui nous a dit ne pas être mûre, pour le moment, à un projet commun. Le président Xavier BERTRAND nous a donc demandé d'avancer sur ce projet sans l'Île-de-France. C'est ce que nous avons fait. Nous avons donc travaillé à la construction d'un lycée sur Chaumont-en-Vexin, avec une volonté d'y répondre, car les jeunes de ce territoire ont un temps de transport très important, notamment lorsqu'ils vont dans les lycées sur Beauvais. Nous y avons travaillé avec les élus. On est sur une parcelle de 56 000 mètres carrés, qui a été cédée ou qui va être cédée à titre gratuit à la région.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Nous travaillons sur un lycée avec une capacité théorique de 525 élèves, c'est-à-dire 5 divisions de Seconde, Première et Terminale. Nous travaillons donc sur un projet qui fera à peu près 6 200 mètres carrés de surface plancher. Nous avons fait une réunion pas plus tard que jeudi dernier, jeudi 23 mars. Les élus du territoire sont donc très au fait de la situation. D'ailleurs, le DASEN nous a confirmé qu'il pourrait y avoir 7 à 8 spécialités dans ce nouveau lycée. Nous souhaitons, au travers de ce nouveau lycée, créer un vrai lycée du futur, tant sur sa conception, mais aussi dans son fonctionnement. Nous voulons travailler avec tous les acteurs là-dessus. Nous avons estimé les coûts de travaux de ce lycée entre 25 et 30 millions d'euros. Nous espérons pouvoir lancer le concours de maîtrise d'œuvre au deuxième semestre 2024. D'ici là, il nous reste une bonne année pour bien caler ce projet et pouvoir le porter, comme nous nous y étions engagés.

MME FOURÉ : Merci.

La question suivante est posée par Julien POIX.

C'est Christophe COULON qui lui répondra.

M. POIX : Merci, Madame la Vice-présidente.

L'entreprise Rinaldi Structal, située à Pinon dans l'Aisne, spécialisée depuis 1974 dans la réalisation de façades métalliques et en aluminium, a développé depuis de nombreuses années un savoir-faire de grande qualité, qui est reconnu au niveau national et international. Rinaldi Structal est notamment intervenue sur le chantier de la pyramide du Louvre, celui de la Direction régionale de la Police judiciaire à Paris et celui de la tour Pleyel, notamment, dans le cadre des travaux en prévision des Jeux olympiques. L'entreprise a pourtant été placée en redressement judiciaire le 15 mars. Elle paye les pots cassés de la réorganisation du groupe CORALU, auquel elle appartient.

Si aucun repreneur ne se fait connaître d'ici demain, c'est là que le couperet tombe, le 31 mars, c'est l'existence même de l'entreprise qui est en jeu, 180 emplois menacés, 128 à Pinon et 52 à Colmar. Les indicateurs socio-économiques sont déjà dans le rouge en ce qui concerne le département de l'Aisne, qui possède, avec 10,5 %, le taux de chômage le plus élevé des départements composant notre région et qui se classe 89^e département sur 96 en ce qui concerne le niveau de vie des habitants. La fermeture de cette entreprise, j'ai envie de dire « cette nouvelle fermeture », dans un territoire rural ou périurbain, constituerait un nouveau coup dur pour l'ensemble de notre région et pour le savoir-faire industriel de celle-ci.

Monsieur le Président, quelles sont les actions et la stratégie qui ont été déployées par notre région pour aider à la sauvegarde de l'emploi et éviter ce nouveau naufrage social, en sachant que l'urgence de la situation est critique ?

Je voudrais savoir si vous avez eu des contacts avec le ministère, s'il y a eu des avancées, en attendant la décision de demain.

Je vous remercie.

MME FOURÉ : Christophe COULON.

M. COULON : Merci, Madame la Présidente.

Monsieur POIX, je me suis absenté cet après-midi pendant à peu près 1 heure 30. Ce n'était pas au plateau, mais tout simplement parce que j'assistais à une visioconférence avec la préfecture de l'Aisne sur le sujet de l'entreprise Rinaldi. C'est une réunion qui a rassemblé les services de l'Etat, les syndicats, les élus locaux et les représentants du groupe CORALU (PDG, directeur général, directeur du site de Pinon dans l'Aisne).

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

Où en sommes-nous ? Vous l'avez rappelé, le 15 mars, l'entreprise est placée en redressement judiciaire. Je suis averti par le maire de Pinon, Patrick VITU, le 17. Nous voyons le directeur du site le 21. Il fallait aller extrêmement vite, car, vous l'avez rappelé, le calendrier que nous avons devant nous, c'est : remise des offres demain, 15 jours pour arriver à avoir des repreneurs, à susciter des vocations, si vous me permettez l'expression, et à rassurer les salariés, avec lesquels il y a un dialogue prudent, mais avec lesquels il y a un dialogue.

Au moment où je vous parle, nous avons la certitude – je rends hommage à Philippe BEAUCHAMPS, qui a pris le dossier à bras-le-corps, ainsi qu'aux équipes de la Direction d'appui des entreprises, qui étaient à mes côtés tout à l'heure en visioconférence –, nous avons l'assurance que plusieurs offres de reprise seront sans doute déposées. La date ultime que l'administrateur judiciaire a accepté de consentir pour la remise d'offres améliorées étant le 27 avril, le temps est très court. Néanmoins, nous avons, au-delà de la première remise des offres demain, un temps supplémentaire pour améliorer et accompagner les entreprises. Les services de la région sont extrêmement présents.

C'est effectivement une pépite, Rinaldi. Je ne refais pas l'exemple : la tour Pleyel, la pyramide du Louvre. Qui peut croire qu'une petite entreprise dans l'Aisne aura participé à ces joyaux d'architecture, qui rayonnent parmi les monuments nationaux de notre pays ? On est donc extrêmement mobilisé. Les services sont très impliqués. Les élus locaux, les syndicats sont particulièrement responsables. On a des délégués CGT, là-bas, qui sont vraiment impeccables, des personnes solides, lucides et responsables. Demain matin, le président BERTRAND s'entretiendra de ce dossier avec le ministre LESCURE, qu'il voit, de manière à voir comment l'Etat peut contribuer au renforcement des offres qui, nous l'espérons, seront déposées demain matin.

Voilà ce que je peux vous dire, Monsieur POIX.

MME FOURÉ : Merci.

La question suivante est posée par Monsieur RICHARD.

C'est François DECOSTER qui y répondra.

M. RICHARD : Madame la Vice-présidente, Monsieur le Président, mes chers collègues, il y a plus d'un an, le pouvoir russe déclenchait une guerre d'invasion de l'Ukraine, une guerre que les historiens qualifieront peut-être, à l'image de ce qui s'est déjà passé en 1932 et 1933, de génocide : 4 millions de morts ukrainiens en raison du régime russe, soviétique à l'époque. La plupart des multinationales implantées en Russie, refusant par leur présence de soutenir le régime, ont fait le choix courageux et responsable de se retirer du pays. Rockwool, entreprise danoise, est propriétaire de 4 usines en Russie, avec un chiffre d'affaires de 240 millions de dollars. Rockwool n'a pas cessé ses activités après l'invasion en Ukraine, même si, effectivement, elle n'exporte plus vers l'extérieur de la Russie. Au contraire, bien pire, Rockwool a intégré le club des grandes entreprises de Russie, Business Russia, qui soutient l'effort de guerre.

Tout à l'heure, Monsieur LECA parlait de « modèle de vie », lorsqu'il parlait de son vœu sur l'Europe. En connaissance de cause, le conseil régional peut-il maintenir son soutien à cette entreprise, qui n'en a par ailleurs nul besoin au regard de ses bénéficiaires, et en cela cautionner le positionnement de soutien à un dictateur colonialiste, aujourd'hui inculpé pour crime de guerre ?

Donnons-nous, devons-nous offrir des millions d'euros à Rockwool et nous rendre, à notre corps défendant, à notre tour complices de sa politique de collaboration ?

Merci de vos réponses.

MME FOURÉ : François DECOSTER.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

M. DECOSTER : Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais clairement redire que le soutien de la région envers l'Ukraine a été exprimé de la manière la plus forte possible dès le début du conflit. Les habitants de la région, depuis plus d'un an maintenant, l'expriment aussi par leurs actions, par le soutien dans l'accueil de familles ukrainiennes. Nous n'avons jamais varié là-dessus. Monsieur RICHARD, je suis un peu choqué de la formulation, de la manière dont vous exprimez des doutes sur la sincérité de la région, car la région est claire depuis le début.

Il me semble que, ensuite, vous posez des questions qui sont plus que des questions, qui sont des accusations de complicité du pouvoir russe. Je pense que ce sont des questions qu'il faudrait d'abord exprimer d'une autre manière. Vous connaissez le régime des sanctions qui a été voté par les Européens. Vous avez d'ailleurs vous-même fait référence à l'Europe que nous défendons. Vous savez très bien qu'il y a un cadre strict, celui qui a été voté par le Conseil des ministres de l'Union européenne, qui a été le résultat des orientations données par les chefs d'Etat et de gouvernement. C'est bien dans ce cadre que l'entreprise que vous citez a aujourd'hui modifié l'organisation de sa production russe. Je ne voudrais pas que, à l'occasion de votre question, d'une part, nous assistions finalement à un mélange des genres et que, d'autre part, vous puissiez mettre en accusation la région ou les habitants, dont le soutien à l'Ukraine est une unanimité comprise de tous.

MME FOURÉ : Merci.

La question suivante est posée par Karima DELLI.

C'est Frédéric MOTTE qui lui répondra.

MME DELLI : Merci.

Madame la Vice-présidente, mes chers collègues, une enquête du média d'investigation *Disclose* a récemment mis en lumière des faits, que nous soupçonnions déjà, au sujet de l'usine sidérurgique ArcelorMittal de Dunkerque. En effet, on apprend dans cet article que, malgré les 3 arrêtés de mise en demeure émis par la préfecture du Nord depuis 2017, les émissions de particules fines de l'usine ont dépassé de 1,5 à 2 fois les seuils autorisés dans l'agglomération de Dunkerque durant 100 jours, de janvier à octobre 2022. A cela s'ajoutent des émissions de dioxyde d'azote, extrêmement nocives pour la santé, dépassant également les seuils autorisés.

Malgré les 392 millions d'euros d'aides publiques perçues depuis 2013 par l'entreprise pour, entre autres, diminuer ses émissions, nous déplorons l'absence de résultats significatifs. Il est donc urgent de répondre à la crise sanitaire et écologique que génère cette entreprise au sein de notre région, déjà gravement affectée par tous types de pollutions. ArcelorMittal est responsable de 85 % des émissions de polluants atmosphériques industriels dans notre région, avec plus de 2 800 tonnes de particules fines émises par an, ce qui conduit à un risque majeur pour la santé des habitantes et des habitants de l'agglomération. La pollution atmosphérique est responsable en France de plus de 65 000 morts prématurées.

Alors, la région, comment comptez-vous pousser le gouvernement à agir, à avoir des sanctions pour des entreprises hors la loi, responsables de la dégradation de nos habitants sur nos territoires ? Comment allez-vous faire pour « secouer le cocotier », pour aider les salariés et les habitants en périphérie directe de l'usine, qui subiront demain les conséquences de ces rejets ? Par conséquent, ils et elles devront être indemnisés. Y a-t-il un travail d'anticipation sur toutes ces questions ? Nous sommes dans le même cas que les cas de l'amiante, notamment. Je vous le dis, car j'ai travaillé avec Marie-Christine BLANDIN. Lorsqu'elle avait tiré la sonnette d'alarme ici, personne ne l'avait écoutée. Les victimes de l'amiante ont pu être indemnisées après, mais c'était parfois trop tard.

Je vous remercie.

MME FOURÉ : Frédéric MOTTE a la parole.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

M. MOTTE : Madame la Présidente, dans les Hauts-de-France, nous l'affirmons, on aime l'entreprise et on aime l'industrie, mais cette industrie doit faire face à deux défis. Le premier, c'est de travailler à sa décarbonation. A ce titre, la société Arcelor, qui est un gros émetteur, est accompagnée, comme les autres industriels de l'écosystème du Dunkerquois, par tous les acteurs publics et l'Europe au premier rang. C'est un enjeu de pérennité. Nous savons leurs engagements pour électrifier et décarboner leurs *process*. Juste, peut-être, vous donner un petit chiffre : la plus grosse centrale de charbon en Allemagne – ils en ont 63 – émet 3 fois plus de gaz à effet de serre que l'ensemble des acteurs industriels du Dunkerquois. On n'est pas là pour faire des comparaisons, mais c'est toujours intéressant de donner des ordres de grandeur.

Le deuxième défi qu'ils ont, c'est évidemment de respecter les obligations réglementaires. Ils se doivent de les respecter, comme nous sommes tous extrêmement vigilants et exigeants sur ce bon respect. ArcelorMittal, à la suite de ces mises en demeure, a enregistré des dépassements, des valeurs limites d'émissions de poussières en 2022. Elle a entamé 4 actions. La première a été, dès l'été 2022, de remplacer un électrofiltre par un filtre hybride sur la chaîne d'agglomération n° 3. Ce sont 20 millions d'euros d'investissements. A l'automne 2022, c'est la remise en état sur la chaîne d'agglomération n° 3 d'électrofiltres et de filtres, pour 3 millions d'investissements. En janvier 2023, c'est la mise à l'arrêt de la chaîne d'agglomération n° 2. Le quatrième point, c'est le maintien d'un niveau de maintenance courante des outils de filtration des émissions à un niveau élevé. Ces 4 actions permettent au site dunkerquois de nous confirmer que, désormais, il respecte l'ensemble des exigences des différentes réglementations.

Voilà, Madame la Présidente, les précisions.

MME FOURÉ : Merci.

Je passe de nouveau la parole à Madame DELLI pour la dernière question.

C'est Philippe BEAUCHAMPS qui lui répondra.

MME DELLI : Merci beaucoup, Madame la Vice-présidente.

Mes chers collègues, on l'a vu durant toute la journée de notre Séance, beaucoup d'indicateurs dans notre région sont au rouge sur notre territoire et que laisse-t-on faire ? Un safari sous cloche, que l'on appelle Tropicalia, un projet de serre à Rang-du-Fliers. On nous propose le spectacle d'un bonheur standardisé. Cette serre est une catastrophe écologique de plus. Serre chauffée à 28 degrés 24 heures sur 24, 20 000 mètres carrés. Que nous dit-on ? Que va-t-on amener ? Des caïmans. Pour qui se prennent-ils ? C'est aussi une injure lancée au visage des personnes des Hauts-de-France. On nous fait un cadeau de tous les non-sens inimaginables : un poison écologique, un poison économique qui finira par une faillite, un poison culturel.

Nous ne voulons pas le pire sous serre. Nous voulons le meilleur au grand air. Le temps est venu de montrer que la transition écologique se joue sur notre territoire. Nous avons, dans notre région, des femmes et des hommes de tous horizons qui se battent pour un autre tourisme, un tourisme durable, un tourisme accessible, un tourisme de proximité. Notre projet est de défendre la nature. Non, la nature n'est pas à vendre. La nature, c'est notre bien commun. C'est surtout le patrimoine de ceux qui n'ont rien.

Pouvez-vous me confirmer que pas un euro de la région n'ira à ce type de projet ?

Deuxième grande question : allez-vous rappeler un non-soutien de notre région à ce type de projet ?

Je vous remercie.

MME FOURÉ : Philippe BEAUCHAMPS.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 MARS 2023

M. BEAUCHAMPS : Mes chers collègues, Madame la Conseillère régionale, je vous rappelle que vous aviez voté dans cette Assemblée ou plus précisément en Commission permanente, le 17 octobre 2019, pour une intervention sous forme de prêt à hauteur de 2 millions d'euros à ce projet. Cependant – je vais finir –, ce vote est devenu caduc, puisque l'entreprise avait un certain nombre de documents à nous remettre dans un certain délai et que nous n'avons pas eu ces documents.

J'en profite pour vous dire, puisque j'ai la parole pour cette dernière réponse, que c'est encore une preuve que nous ne versons pas des avances ou des subventions tant que nous n'avons pas les éléments que nous devons avoir. Vous avez dû lire, tout comme moi, *La Voix du Nord* d'aujourd'hui ou d'hier, je ne me souviens plus. Ce projet est *a priori* relancé. On parle d'un projet total de 90 millions d'euros. La seule chose que je peux vous dire, c'est qu'aujourd'hui, dans les cartons de la région et dans les délibérations qui pourraient arriver en commission thématique, il n'y en a pas sur ce projet.

Lorsque le porteur du projet dit : « *Je suis soutenu financièrement par la région* », il l'a été. Aujourd'hui, on attend que son tour de table, si un jour il arrive, autour des 90 millions d'investissements soit plus clair, ainsi que son projet. Je n'irai pas plus loin. Vous savez très bien que, à vos remarques écologiques, il donne d'autres réponses. On verra finalement lorsque le projet sera présenté, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. L'aide prévue initialement n'est plus d'actualité.

MME FOURÉ : Les questions orales sont sans débat. Je ne peux donc pas vous repasser la parole. Néanmoins, vous pourrez continuer à interroger Monsieur BEAUCHAMPS à la fin de la session.

Je vous remercie d'être restés jusqu'au bout de cette session. Je vous souhaite une bonne soirée.



Je passe la parole au président pour qu'il conclue.

M. LE PRÉSIDENT : Simplement pour remercier l'ensemble des agents qui nous ont accompagnés, pas seulement pendant cette journée. Je voulais également remercier nos collègues, car on a connu des sessions, des séances qui se sont déroulées dans un climat plus chahuté. Je tenais aussi à le souligner.

Je vous souhaite une très bonne soirée. La séance est levée.

(La séance est levée à 20h29)

Procès-verbal arrêté lors de la séance plénière du jeudi 22 juin 2023
conformément à l'alinéa 1^{er} de l'article L. 4132-12 du Code général des collectivités territoriales

 <p>Xavier BERTRAND Président du Conseil régional</p>	 <p>Anthony JOUVENEL Secrétaire de séance</p>
--	---

ANNEXE 1

Votes électroniques



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0001		
Nom	Urgence délib n°2023.01002		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 09:31:00	Fin de vote à :	30/03/2023 09:31:39

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	18
Réponses		
	Oui	148
	Non	4
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	18

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	66
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	24
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	10
	Non	4
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	27
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		N'a pas voté
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	N'a pas voté
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	N'a pas voté
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	N'a pas voté
	Paulette JUILIEN-PEUVION	N'a pas voté
	Anne-Sophie TASZAREK	N'a pas voté
	Amel GACQUERRE	N'a pas voté
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	N'a pas voté
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Non
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Non
	Benoît TIRMARCHE	N'a pas voté
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Non
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	N'a pas voté
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	N'a pas voté
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	N'a pas voté
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	N'a pas voté
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	N'a pas voté
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DES 30 MARS 2023

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) Pascal DEMARTRE
demande à rectifier mon vote concernant :

- La délibération (n° / objet) 2023.01002 Vote de
l'urgence
- L'amendement (n° / du groupe)

..... POUR au lieu de Dysfonctionnement Badge

VOTE CONFORME

Signature :

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0003		
Nom	Urgence motion UDI		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 09:47:59	Fin de vote à :	30/03/2023 09:48:32

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	10
Réponses		
	Oui	157
	Non	3
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	10

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	67
	Non	1
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	27
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	15
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	27
	Non	2
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		N'a pas voté
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	N'a pas voté
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	N'a pas voté
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	N'a pas voté
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	N'a pas voté
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Non
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	N'a pas voté
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Non
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	N'a pas voté
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	N'a pas voté
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0002		
Nom	Urgence motion RNIA		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 09:55:43	Fin de vote à :	30/03/2023 09:56:00

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	10
Réponses		
	Oui	30
	Non	117
	Abstention	0
	NPPV	13
	N'a pas voté	10

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	68
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	28
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	9
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	11
	N'a pas voté	2
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	0
	Non	12
	Abstention	0
	NPPV	2
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	30
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		N'a pas voté
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		N'a pas voté
Natacha BOUCHART		Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	N'a pas voté
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	N'a pas voté
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	NPPV
	Samia SADOUNE	NPPV
	Bernard BAUDE	NPPV
	Serge MARCELLAK	NPPV
	Alexandre OUIZILLE	NPPV
	Sandrine GOMBERT	NPPV
	Martial BEYAERT	NPPV
	Margaux ROUCHET	NPPV
	Heloise DHALLUIN	NPPV
	Marie-Ange LAYER	NPPV
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	NPPV
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Non
	Nicolas RICHARD	Non
	Elodie CLOEZ	Non
	Alexandre COUSIN	Non
	Marine TONDELIER	Non
	Gilles METTAI	Non
	Marianne SECK	N'a pas voté
	Benoît TIRMARCHE	NPPV
	Cedric BRUN	Non
	Katy VUYLSTEKER	Non
	Yannick BROHARD	Non
	Karima DELLI	Non
	Julien POIX	NPPV
	Benjamin LUCAS	Non
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	N'a pas voté
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	N'a pas voté
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0004		
Nom	Urgence voeu RNIA		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 10:06:32	Fin de vote à :	30/03/2023 10:06:52

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	9
Réponses		
	Oui	33
	Non	127
	Abstention	1
	NPPV	0
	N'a pas voté	9

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	3
	Non	65
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	27
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	10
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	11
	Abstention	1
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	0
	Non	14
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	30
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		N'a pas voté
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	N'a pas voté
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	N'a pas voté
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	N'a pas voté
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Non
	Samia SADOUNE	Non
	Bernard BAUDE	Abstention
	Serge MARCELLAK	Non
	Alexandre OUIZILLE	Non
	Sandrine GOMBERT	Non
	Martial BEYAERT	Non
	Margaux ROUCHET	Non
	Heloise DHALLUIN	Non
	Marie-Ange LAYER	Non
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	Non
	Sarah KERRICH-BERNARD	Non
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	Non
	Elodie CLOEZ	Non
	Alexandre COUSIN	Non
	Marine TONDELIER	Non
	Gilles METTAI	Non
	Marianne SECK	Non
	Benoît TIRMARCHE	Non
	Cedric BRUN	Non
	Katy VUYLSTEKER	Non
	Yannick BROHARD	Non
	Karima DELLI	Non
	Julien POIX	Non
	Benjamin LUCAS	Non
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	N'a pas voté
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	N'a pas voté
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0005		
Nom	Délib n°2023.00665		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 10:13:59	Fin de vote à :	30/03/2023 10:14:43

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	20
Réponses		
	Oui	150
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	20

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	66
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	6
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	27
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		N'a pas voté
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		N'a pas voté
Luc FOUTRY		N'a pas voté
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	N'a pas voté
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	N'a pas voté
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	N'a pas voté
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	N'a pas voté
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	N'a pas voté
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	N'a pas voté
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	N'a pas voté
	Marianne SECK	N'a pas voté
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	N'a pas voté
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	N'a pas voté
	Philippe EYMERY	N'a pas voté
	Christine ENGRAND	N'a pas voté
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	N'a pas voté
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	N'a pas voté
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0050		
Nom	Amendement n°1 GRE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 10:23:41	Fin de vote à :	30/03/2023 10:24:23

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	7
Réponses		
	Oui	26
	Non	107
	Abstention	3
	NPPV	27
	N'a pas voté	7

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	70
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	27
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	10
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	14
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	3
	NPPV	27
	N'a pas voté	2
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	N'a pas voté
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	N'a pas voté
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	N'a pas voté
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	NPPV
	Christine ENGRAND	Abstention
	Adrien NAVE	NPPV
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	NPPV
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	Abstention
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	NPPV
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	NPPV
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	N'a pas voté
	Philippe TORRE	NPPV
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	NPPV
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	NPPV
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	Abstention
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Christopher SZCZUREK	NPPV
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	N'a pas voté
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0051		
Nom	Amendement n°2 GRE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 10:38:02	Fin de vote à :	30/03/2023 10:38:29

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	11
Réponses		
	Oui	26
	Non	105
	Abstention	0
	NPPV	28
	N'a pas voté	11

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	68
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	26
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	10
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	14
	Non	1
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	28
	N'a pas voté	4
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		N'a pas voté
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	N'a pas voté
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	N'a pas voté
	Christelle DELEBARRE	N'a pas voté
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	N'a pas voté
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Non
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	NPPV
	Christine ENGRAND	NPPV
	Adrien NAVE	NPPV
	Mélanie DISDIER	N'a pas voté
	Michel GUINIOT	NPPV
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	NPPV
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	NPPV
	Carlos DESCAMPS	N'a pas voté
	Bruno BILDE	NPPV
	Philippe TORRE	NPPV
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY	N'a pas voté
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	NPPV
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	NPPV
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Christopher SZCZUREK	NPPV
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	N'a pas voté
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0052		
Nom	Amendement n°3 GRE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 10:42:37	Fin de vote à :	30/03/2023 10:43:05

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	10
Réponses		
	Oui	27
	Non	105
	Abstention	0
	NPPV	28
	N'a pas voté	10

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	69
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	26
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	10
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	15
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	28
	N'a pas voté	4
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	N'a pas voté
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	N'a pas voté
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JUILIEN-PEUVION	N'a pas voté
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	N'a pas voté
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	NPPV
	Christine ENGRAND	N'a pas voté
	Adrien NAVE	NPPV
	Mélanie DISDIER	N'a pas voté
	Michel GUINIOT	NPPV
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	NPPV
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	NPPV
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	NPPV
	Philippe TORRE	NPPV
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY	N'a pas voté
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	NPPV
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	NPPV
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Christopher SZCZUREK	NPPV
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	N'a pas voté
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0006		
Nom	Délib n°2023.00599		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 11:30:05	Fin de vote à :	30/03/2023 11:30:40

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	6
Réponses		
	Oui	108
	Non	16
	Abstention	29
	NPPV	11
	N'a pas voté	6

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	67
	Non	2
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	29
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	1
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	11
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	0
	Non	14
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	29
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON *		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR *	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui

* Rectification de vote : "Oui" au lieu de "Non"



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	N'a pas voté
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	NPPV
	Samia SADOUNE	NPPV
	Bernard BAUDE	NPPV
	Serge MARCELLAK	NPPV
	Alexandre OUIZILLE	NPPV
	Sandrine GOMBERT	NPPV
	Martial BEYAERT	NPPV
	Margaux ROUCHET	NPPV
	Heloise DHALLUIN	NPPV
	Marie-Ange LAYER	NPPV
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	NPPV
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Non
	Nicolas RICHARD	Non
	Elodie CLOEZ	Non
	Alexandre COUSIN	Non
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Non
	Marianne SECK	Non
	Benoît TIRMARCHE	Non
	Cedric BRUN	Non
	Katy VUYLSTEKER	Non
	Yannick BROHARD	Non
	Karima DELLI	Non
	Julien POIX	Non
	Benjamin LUCAS	Non
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Abstention
	Philippe EYMERY	N'a pas voté
	Christine ENGRAND	Abstention
	Adrien NAVE	Abstention
	Mélanie DISDIER	N'a pas voté
	Michel GUINIOT	Abstention
	Claire MARAIS-BEUIL	Abstention
	Audrey HAVEZ	Abstention
	Laurent BRICE	Abstention
	Odile CASIER	Abstention
	Marie-Christine DURIEZ	Abstention
	Sébastien CHENU	Abstention
	Virginie FENAIN	Abstention
	Alban HEUSELE	Abstention
	Alexandre DUFOSSET	Abstention
	Carlos DESCAMPS	Abstention
	Bruno BILDE	Abstention
	Philippe TORRE	Abstention
	Regine ANDRIS	Abstention



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Abstention
	Sandra DELANNOY	Abstention
	Nathalie BILLET	Abstention
	Emilie BOMMART	Abstention
	Jean-Philippe TANGUY	Abstention
	Pierrick BERTELOOT	Abstention
	Laurence BARA	Abstention
	Jean-Louis SOUFFLET	Abstention
	Patricia PLANCKE	Abstention
	Christopher SZCZUREK	Abstention
	Philippe THEVENIAUD	Abstention
	Huguette FATNA	Abstention
	Bruno CLAVET	N'a pas voté
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DES 30 MARS 2023

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) Yvan HUTCHINSON
demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet) ... 2023... CC 509

L'amendement (n° / du groupe)

.....

POUR au lieu de CONTRE

Signature :

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DES 30 MARS 2023

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) Faustine MACIAR
demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet) 2023 00599

L'amendement (n° / du groupe)

.....

POUR au lieu de CENTRE

Signature :



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0090		
Nom	délib n°2023.01002		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 11:41:30	Fin de vote à :	30/03/2023 11:41:54

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	12
Réponses		
	Oui	117
	Non	5
	Abstention	36
	NPPV	0
	N'a pas voté	12

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	68
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	29
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	8
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	1
	Non	5
	Abstention	5
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	31
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI	
Xavier BERTRAND	Oui
Christophe COULON	N'a pas voté
Isabelle ITTELET	Oui
Olivier ENGRAND	Oui
Nelly JANIER-DUBRY	Oui
Marie-Sophie LESNE	Oui
Florence BARISEAU	Oui
Sébastien HUYGHE	Oui
Jean-Pierre BATAILLE	Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS	Oui
Franck DHERSIN	N'a pas voté
Nathalie DROBINOHA	Oui
Aurore COLSON	Oui
Anne-Sophie BOISSEAU	Oui
Eric DURAND	Oui
Mady DORCHIES	Oui
Luc FOUTRY	Oui
Yvan HUTCHINSON	Oui
Guy HARLE D'OPHOVE	Oui
Manoëlle MARTIN	Oui
Chanez HERBANNE	Oui
Jean CAUWEL	Oui
Anne-Sophie FONTAINE	Oui
Denis PYPE	Oui
Natacha BOUCHART	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU *	N'a pas voté
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	N'a pas voté
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	N'a pas voté
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	N'a pas voté
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Non

* Rectification de vote : "Oui" au lieu de "N'a pas voté"



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Abstention
	Nicolas RICHARD	N'a pas voté
	Elodie CLOEZ	Non
	Alexandre COUSIN	Abstention
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Abstention
	Marianne SECK	Non
	Benoît TIRMARCHE	N'a pas voté
	Cedric BRUN	Non
	Katy VUYLSTEKER	Abstention
	Yannick BROHARD	Abstention
	Karima DELLI	N'a pas voté
	Julien POIX	Non
	Benjamin LUCAS	N'a pas voté
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Abstention
	Philippe EYMERY	Abstention
	Christine ENGRAND	Abstention
	Adrien NAVE	Abstention
	Mélanie DISDIER	Abstention
	Michel GUINIOT	Abstention
	Claire MARAIS-BEUIL	Abstention
	Audrey HAVEZ	Abstention
	Laurent BRICE	Abstention
	Odile CASIER	Abstention
	Marie-Christine DURIEZ	Abstention
	Sébastien CHENU	Abstention
	Virginie FENAIN	Abstention
	Alban HEUSELE	Abstention
	Alexandre DUFOSSET	Abstention
	Carlos DESCAMPS	Abstention
	Bruno BILDE	Abstention
	Philippe TORRE	Abstention
	Regine ANDRIS	Abstention



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Abstention
	Sandra DELANNOY	Abstention
	Nathalie BILLET	Abstention
	Emilie BOMMART	Abstention
	Jean-Philippe TANGUY	Abstention
	Pierrick BERTELOOT	Abstention
	Laurence BARA	Abstention
	Jean-Louis SOUFFLET	Abstention
	Patricia PLANCKE	Abstention
	Christopher SZCZUREK	Abstention
	Philippe THEVENIAUD	Abstention
	Huguette FATNA	Abstention
	Bruno CLAVET	N'a pas voté
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU

30/03/23

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) Fotune MASSARI
demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet) 2023.01002 - Pour

L'amendement (n° / du groupe)

.....

..... au lieu de Improvement Badge

Signature :



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0007		
Nom	Délib n°2023.00573		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 11:55:36	Fin de vote à :	30/03/2023 11:56:16

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	9
Réponses	Oui	143
	Non	7
	Abstention	11
	NPPV	0
	N'a pas voté	9

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	68
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	27
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	1
	Abstention	11
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	8
	Non	6
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	29
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		N'a pas voté
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		N'a pas voté
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	N'a pas voté
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	N'a pas voté
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Non
	Samia SADOUNE	Abstention
	Bernard BAUDE	Abstention
	Serge MARCELLAK	Abstention
	Alexandre OUIZILLE	Abstention
	Sandrine GOMBERT	Abstention
	Martial BEYAERT	Abstention
	Margaux ROUCHET	Abstention
	Heloise DHALLUIN	Abstention
	Marie-Ange LAYER	Abstention
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	Abstention
	Sarah KERRICH-BERNARD	Abstention
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Non
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Non
	Benoît TIRMARCHE	Non
	Cedric BRUN	Non
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Non
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	N'a pas voté
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	N'a pas voté
	Bruno CLAVET	N'a pas voté
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0060		
Nom	Amendement n°1 RNIA		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 11:59:14	Fin de vote à :	30/03/2023 11:59:36

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	15
Réponses	Oui	26
	Non	113
	Abstention	1
	NPPV	15
	N'a pas voté	15

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	2
	Non	67
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	27
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	10
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	1
	Abstention	0
	NPPV	9
	N'a pas voté	3
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	0
	Non	7
	Abstention	1
	NPPV	6
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	24
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	8
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	1
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		N'a pas voté
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE *	Oui
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY *	Oui
Laurence PROUVOT	Non

* Rectification de vote : "Non" au lieu de "Oui"



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	N'a pas voté
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	N'a pas voté
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	NPPV
	Samia SADOUNE	NPPV
	Bernard BAUDE	NPPV
	Serge MARCELLAK	NPPV
	Alexandre OUIZILLE	N'a pas voté
	Sandrine GOMBERT	Non
	Martial BEYAERT	NPPV
	Margaux ROUCHET	NPPV
	Heloise DHALLUIN	NPPV
	Marie-Ange LAYER	NPPV
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	NPPV
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	Non
	Elodie CLOEZ	NPPV
	Alexandre COUSIN	Non
	Marine TONDELIER	Abstention
	Gilles METTAI	Non
	Marianne SECK	NPPV
	Benoît TIRMARCHE	NPPV
	Cedric BRUN	NPPV
	Katy VUYLSTEKER	Non
	Yannick BROHARD	Non
	Karima DELLI	Non
	Julien POIX	NPPV
	Benjamin LUCAS	Non
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	N'a pas voté
	Philippe EYMERY	N'a pas voté
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	N'a pas voté
	Michel GUINIOT	N'a pas voté
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	N'a pas voté
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	N'a pas voté
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	N'a pas voté
	Bruno CLAVET	N'a pas voté
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Non



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DES 30 MARS 2023

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) France GONSE
demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet)

L'amendement (n° / du groupe) RNIA n°1 au la délibération
2023. 000805

CONTRE au lieu de POUR

Signature :

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DES 30 MARS 2023

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) M-C LEPHYTTE - BAVAY
demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet)

L'amendement (n° / du groupe) RNIA n°1 sur la délibération
2023.00805

CONTRE au lieu de Pour

Signature :

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0008		
Nom	Délib n°2023.00805		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 12:09:45	Fin de vote à :	30/03/2023 12:10:05

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	7
Réponses	Oui	163
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	7

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	68
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	15
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	29
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		N'a pas voté
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	N'a pas voté
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	N'a pas voté
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	N'a pas voté
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA *	N'a pas voté
	Bruno CLAVET	N'a pas voté
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui

* Rectification de vote : "Oui" au lieu de "N'a pas voté"



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DES 30 MARS 2023

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) Sarah FRANON, Présidente de l'axe Huguette FRANCA
demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet) 2023 00805 + 2023 00432

L'amendement (n° / du groupe)

Vote "Pours." au lieu de Professionnellement de cash

Signature :

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0009		
Nom	Délib n°2023.00432		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 12:13:58	Fin de vote à :	30/03/2023 12:14:26

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	14
Réponses	Oui	156
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	14

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	67
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	13
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	25
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	7
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		N'a pas voté
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		N'a pas voté
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	N'a pas voté
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	N'a pas voté
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	N'a pas voté
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	N'a pas voté
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	N'a pas voté
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	N'a pas voté
	Alexandre DUFOSSET	N'a pas voté
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT *	N'a pas voté
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	N'a pas voté
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	N'a pas voté
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	N'a pas voté
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui

* Rectification de vote : "Oui" au lieu de "N'a pas voté"



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DES 30 MARS 2023

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) Sarah FRANON, présidente de l'axe Huguette FRANCA
demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet) 2023 00 805 + 2023 00 432

L'amendement (n° / du groupe)

Vote "Pours." au lieu de professionnement de cash

Signature :

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0035		
Nom	Amendement n°1 PCPE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 12:17:37	Fin de vote à :	30/03/2023 12:17:56

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	11
Réponses	Oui	27
	Non	105
	Abstention	0
	NPPV	27
	N'a pas voté	11

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	64
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	6
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	29
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	10
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	13
	Non	1
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	2
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	27
	N'a pas voté	3
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	1
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		N'a pas voté
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	N'a pas voté
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	N'a pas voté
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	N'a pas voté
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	N'a pas voté
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	N'a pas voté
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Non
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	NPPV
	Christine ENGRAND	NPPV
	Adrien NAVE	NPPV
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	NPPV
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	NPPV
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	NPPV
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	NPPV
	Philippe TORRE	NPPV
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	NPPV
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	N'a pas voté
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	N'a pas voté
	Christopher SZCZUREK	NPPV
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	N'a pas voté
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0010		
Nom	Délib n°2023.00464		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 12:29:51	Fin de vote à :	30/03/2023 12:30:14

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	5
Réponses	Oui	165
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	68
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	29
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	15
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	31
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		N'a pas voté
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	N'a pas voté
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	N'a pas voté
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	N'a pas voté
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0054		
Nom	Amendement n°5 GRE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 12:32:39	Fin de vote à :	30/03/2023 12:33:02

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	11
Réponses	Oui	27
	Non	105
	Abstention	0
	NPPV	27
	N'a pas voté	11

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	66
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	29
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	10
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	15
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	27
	N'a pas voté	5
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
	Xavier BERTRAND	N'a pas voté
	Christophe COULON	Non
	Isabelle ITTELET	Non
	Olivier ENGRAND	Non
	Nelly JANIER-DUBRY	Non
	Marie-Sophie LESNE	Non
	Florence BARISEAU	Non
	Sébastien HUYGHE	Non
	Jean-Pierre BATAILLE	Non
	Nadège BOURGHELLE-KOS	Non
	Franck DHERSIN	Non
	Nathalie DROBINOHA	Non
	Aurore COLSON	Non
	Anne-Sophie BOISSEAU	Non
	Eric DURAND	Non
	Mady DORCHIES	Non
	Luc FOUTRY	N'a pas voté
	Yvan HUTCHINSON	Non
	Guy HARLE D'OPHOVE	Non
	Manoëlle MARTIN	Non
	Chanez HERBANNE	Non
	Jean CAUWEL	Non
	Anne-Sophie FONTAINE	Non
	Denis PYPE	Non
	Natacha BOUCHART	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	N'a pas voté
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	N'a pas voté
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	NPPV
	Christine ENGRAND	NPPV
	Adrien NAVE	NPPV
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	NPPV
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	NPPV
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	N'a pas voté
	Alexandre DUFOSSET	NPPV
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	NPPV
	Philippe TORRE	NPPV
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	N'a pas voté
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	N'a pas voté
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Christopher SZCZUREK	NPPV
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	N'a pas voté
	Bruno CLAVET	N'a pas voté
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DES 30 MARS 2023

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) M.C. LERMYTTE - BAVAY
demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet)

L'amendement (n° / du groupe) GRE n° 5 au la délibération
2023.00211

CONTRE au lieu de POUR

VOTE CONFORME

Signature :

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0055		
Nom	Amendement n°6 GRE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 12:36:27	Fin de vote à :	30/03/2023 12:36:53

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	9
Réponses	Oui	26
	Non	106
	Abstention	0
	NPPV	29
	N'a pas voté	9

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	67
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	29
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	10
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	14
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	29
	N'a pas voté	3
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		N'a pas voté
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAUX		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		N'a pas voté
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	N'a pas voté
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	N'a pas voté
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	N'a pas voté
	Christine ENGRAND	NPPV
	Adrien NAVE	NPPV
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	NPPV
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	NPPV
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	NPPV
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	NPPV
	Philippe TORRE	NPPV
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	NPPV
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	N'a pas voté
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Christopher SZCZUREK	NPPV
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	N'a pas voté
	Bruno CLAVET	NPPV
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0011		
Nom	Délib n°2023.00211		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 12:42:46	Fin de vote à :	30/03/2023 12:43:13

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	8
Réponses	Oui	162
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	8

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	66
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	29
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	8
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	14
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	32
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		N'a pas voté
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		N'a pas voté
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	N'a pas voté
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	N'a pas voté
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	N'a pas voté
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	N'a pas voté
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	N'a pas voté
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0070		
Nom	Amendement RNIA au Voeu Xavier BERTRAND		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 12:59:32	Fin de vote à :	30/03/2023 12:59:52

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	6
Réponses	Oui	32
	Non	129
	Abstention	3
	NPPV	0
	N'a pas voté	6

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	66
	Abstention	1
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	29
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	10
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	11
	Abstention	1
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	1
	Non	12
	Abstention	1
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	31
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	1
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		N'a pas voté
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		N'a pas voté
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	N'a pas voté
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Abstention
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Non
	Samia SADOUNE	Non
	Bernard BAUDE	Abstention
	Serge MARCELLAK	Non
	Alexandre OUIZILLE	Non
	Sandrine GOMBERT	Non
	Martial BEYAERT	Non
	Margaux ROUCHET	Non
	Heloise DHALLUIN	Non
	Marie-Ange LAYER	Non
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	Non
	Sarah KERRICH-BERNARD	Non
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Non
	Nicolas RICHARD	Non
	Elodie CLOEZ	Non
	Alexandre COUSIN	Non
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Non
	Marianne SECK	Non
	Benoît TIRMARCHE	N'a pas voté
	Cedric BRUN	Non
	Katy VUYLSTEKER	Non
	Yannick BROHARD	Abstention
	Karima DELLI	Non
	Julien POIX	Non
	Benjamin LUCAS	Non
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	N'a pas voté
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Non



Région
Hauts-de-France

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0029		
Nom	Voeu Xavier BERTRAND		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 12:59:58	Fin de vote à :	30/03/2023 13:00:32

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	9
Réponses	Oui	151
	Non	0
	Abstention	10
	NPPV	0
	N'a pas voté	9

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	67
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	29
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	2
	Non	0
	Abstention	10
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	30
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
7 - Non-inscrits		



Région
Hauts-de-France

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI	
Xavier BERTRAND	Oui
Christophe COULON	Oui
Isabelle ITTELET	Oui
Olivier ENGRAND	Oui
Nelly JANIER-DUBRY	Oui
Marie-Sophie LESNE	Oui
Florence BARISEAU	Oui
Sébastien HUYGHE	Oui
Jean-Pierre BATAILLE	Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS	Oui
Franck DHERSIN	Oui
Nathalie DROBINOHA	Oui
Aurore COLSON	Oui
Anne-Sophie BOISSEAUX	Oui
Eric DURAND	Oui
Mady DORCHIES	Oui
Luc FOUTRY	N'a pas voté
Yvan HUTCHINSON	Oui
Guy HARLE D'OPHOVE	Oui
Manoëlle MARTIN	Oui
Chanez HERBANNE	Oui
Jean CAUWEL	Oui
Anne-Sophie FONTAINE	N'a pas voté
Denis PYPE	Oui
Natacha BOUCHART	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région
Hauts-de-France

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	N'a pas voté
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région
Hauts-de-France

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Abstention



Région
Hauts-de-France

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Abstention
	Nicolas RICHARD	Abstention
	Elodie CLOEZ	Abstention
	Alexandre COUSIN	Abstention
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Abstention
	Marianne SECK	Oui
	Benoit TIRMARCHE	N'a pas voté
	Cedric BRUN	Abstention
	Katy VUYLSTEKER	Abstention
	Yannick BROHARD	Abstention
	Karima DELLI	N'a pas voté
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Abstention
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région
Hauts-de-France

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	N'a pas voté
	Sandra DELANNOY	N'a pas voté
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0012		
Nom	Délib n°2023.00508		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 15:18:04	Fin de vote à :	30/03/2023 15:18:26

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	11
Réponses		
	Oui	146
	Non	13
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	11

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	69
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	0
	Non	13
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	26
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	6
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		N'a pas voté
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	N'a pas voté
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Non
	Nicolas RICHARD	Non
	Elodie CLOEZ	Non
	Alexandre COUSIN	Non
	Marine TONDELIER	Non
	Gilles METTAI	Non
	Marianne SECK	Non
	Benoît TIRMARCHE	Non
	Cedric BRUN	Non
	Katy VUYLSTEKER	Non
	Yannick BROHARD	Non
	Karima DELLI	N'a pas voté
	Julien POIX	Non
	Benjamin LUCAS	N'a pas voté
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	N'a pas voté
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	N'a pas voté
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	N'a pas voté
	Sandra DELANNOY *	N'a pas voté
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	N'a pas voté
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	N'a pas voté
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui

* Rectification de vote : "Oui" au lieu de "N'a pas voté"



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DES 30 MARS 2023

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) DELANNUY SANDRA
demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet) 504 (P) 577 (P)

L'amendement (n° / du groupe)

.....

P/P au lieu de dysfonctionnement
lecteur

Signature :



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0013		
Nom	Délib n°2023.00577		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 15:27:45	Fin de vote à :	30/03/2023 15:28:05

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	15
Réponses	Oui	143
	Non	5
	Abstention	6
	NPPV	1
	N'a pas voté	15

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	68
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	26
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	1
	N'a pas voté	2
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	6
	Non	0
	Abstention	6
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	22
	Non	5
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		N'a pas voté
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		N'a pas voté
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	N'a pas voté
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	N'a pas voté
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	NPPV
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	N'a pas voté
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Abstention



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Abstention
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Abstention
	Benoît TIRMARCHE	Abstention
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Abstention
	Karima DELLI	N'a pas voté
	Julien POIX	Abstention
	Benjamin LUCAS	N'a pas voté
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Non
	Philippe EYMERY	N'a pas voté
	Christine ENGRAND	Non
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Non
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Non
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	N'a pas voté
	Sandra DELANNOY *	N'a pas voté
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	N'a pas voté
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	N'a pas voté
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	Non
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui

* Rectification de vote : "Oui" au lieu de "N'a pas voté"



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DES 30 MARS 2023

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) DELANNUY SANDRA
demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet) 504 (P) 577 (P)

L'amendement (n° / du groupe)

.....

P/P au lieu de dysfonctionnement
lecteur

Signature :



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0014		
Nom	Délib n°2023.00285		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 15:31:57	Fin de vote à :	30/03/2023 15:32:16

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	13
Réponses		
	Oui	156
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	1
	N'a pas voté	13

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	69
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	1
	N'a pas voté	0
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	26
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	6
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI	
Xavier BERTRAND	Oui
Christophe COULON	Oui
Isabelle ITTELET	Oui
Olivier ENGRAND	Oui
Nelly JANIER-DUBRY	Oui
Marie-Sophie LESNE	Oui
Florence BARISEAU	Oui
Sébastien HUYGHE	Oui
Jean-Pierre BATAILLE	Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS	Oui
Franck DHERSIN	N'a pas voté
Nathalie DROBINOHA	Oui
Aurore COLSON	Oui
Anne-Sophie BOISSEAUX	Oui
Eric DURAND	Oui
Mady DORCHIES	Oui
Luc FOUTRY	Oui
Yvan HUTCHINSON	Oui
Guy HARLE D'OPHOVE	Oui
Manoëlle MARTIN	Oui
Chanez HERBANNE	Oui
Jean CAUWEL	Oui
Anne-Sophie FONTAINE	Oui
Denis PYPE	Oui
Natacha BOUCHART	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	NPPV
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK *	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	N'a pas voté
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	N'a pas voté
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	N'a pas voté
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	N'a pas voté
	Christine ENGRAND	N'a pas voté
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	N'a pas voté
	Michel GUINIOT	N'a pas voté
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	N'a pas voté
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	N'a pas voté
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DES 30 MARS 2023

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) JM MICHALAK
demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet) ... 2023.00285 (ERBU)

L'amendement (n° / du groupe)

.....

NPPAV au lieu de POUR

Signature :

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0015		
Nom	Délib n°2023.00028		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 16:05:16	Fin de vote à :	30/03/2023 16:05:43

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	17
Réponses		
	Oui	139
	Non	0
	Abstention	14
	NPPV	0
	N'a pas voté	17

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	64
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	6
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	26
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	14
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	26
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	6
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE	N'a pas voté	
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN	N'a pas voté	
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY	N'a pas voté	
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE	N'a pas voté	
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	N'a pas voté
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	N'a pas voté
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	N'a pas voté
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	N'a pas voté
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	N'a pas voté
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Abstention



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Abstention
	Nicolas RICHARD	Abstention
	Elodie CLOEZ	Abstention
	Alexandre COUSIN	N'a pas voté
	Marine TONDELIER	Abstention
	Gilles METTAI	Abstention
	Marianne SECK	Abstention
	Benoît TIRMARCHE	Abstention
	Cedric BRUN	Abstention
	Katy VUYLSTEKER	Abstention
	Yannick BROHARD	Abstention
	Karima DELLI	Abstention
	Julien POIX	Abstention
	Benjamin LUCAS	Abstention
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	N'a pas voté
	Philippe EYMERY	N'a pas voté
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	N'a pas voté
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	N'a pas voté
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	N'a pas voté
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	N'a pas voté
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0016		
Nom	Délib n°2023.00244		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 16:10:10	Fin de vote à :	30/03/2023 16:10:42

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	20
Réponses		
	Oui	150
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	20

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	63
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	7
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	26
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	29
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		N'a pas voté
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		N'a pas voté
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		N'a pas voté
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	N'a pas voté
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	N'a pas voté
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	N'a pas voté
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	N'a pas voté
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	N'a pas voté
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	N'a pas voté
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	N'a pas voté
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	N'a pas voté
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	N'a pas voté
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	N'a pas voté
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	N'a pas voté
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	N'a pas voté
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	N'a pas voté
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0017		
Nom	Délib n°2023.00431		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 16:13:59	Fin de vote à :	30/03/2023 16:14:27

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	23
Réponses		
	Oui	146
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	1
	N'a pas voté	23

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	61
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	9
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	26
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	1
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		N'a pas voté
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		N'a pas voté
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		N'a pas voté
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	N'a pas voté
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	N'a pas voté
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	N'a pas voté
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	N'a pas voté
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	N'a pas voté
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	N'a pas voté
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	N'a pas voté
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	N'a pas voté
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	NPPV
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	N'a pas voté
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	N'a pas voté
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	N'a pas voté
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	N'a pas voté
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	N'a pas voté
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	N'a pas voté
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	N'a pas voté
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	N'a pas voté
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0018		
Nom	Délib n°2023.00562		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 16:17:32	Fin de vote à :	30/03/2023 16:17:57

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	27
Réponses		
	Oui	143
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	27

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	59
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	11
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	26
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		N'a pas voté
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		N'a pas voté
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		N'a pas voté
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	N'a pas voté
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	N'a pas voté
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	N'a pas voté
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	N'a pas voté
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	N'a pas voté
	Antoine SILLANI	N'a pas voté
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	N'a pas voté
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	N'a pas voté
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	N'a pas voté
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	N'a pas voté
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	N'a pas voté
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	N'a pas voté
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	N'a pas voté
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	N'a pas voté
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	N'a pas voté
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	N'a pas voté
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	N'a pas voté
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	N'a pas voté
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0019		
Nom	Délib n°2023.00478		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 16:19:24	Fin de vote à :	30/03/2023 16:19:49

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	32
Réponses		
	Oui	138
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	32

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	60
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	10
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	25
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	8
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	24
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	8
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		N'a pas voté
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		N'a pas voté
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		N'a pas voté
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		N'a pas voté
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	N'a pas voté
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	N'a pas voté
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	N'a pas voté
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	N'a pas voté
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	N'a pas voté
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	N'a pas voté
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	N'a pas voté
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	N'a pas voté
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	N'a pas voté
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	N'a pas voté
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	N'a pas voté
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	N'a pas voté
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	N'a pas voté
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	N'a pas voté
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	N'a pas voté
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	N'a pas voté
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	N'a pas voté
	Claire MARAIS-BEUIL	N'a pas voté
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	N'a pas voté
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	N'a pas voté
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	N'a pas voté
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	N'a pas voté
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	N'a pas voté
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0020		
Nom	Délib n°2023.00363		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 16:26:04	Fin de vote à :	30/03/2023 16:26:26

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	15
Réponses		
	Oui	155
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	15

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	62
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	8
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	27
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	14
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	30
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		N'a pas voté
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		N'a pas voté
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		N'a pas voté
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	N'a pas voté
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	N'a pas voté
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	N'a pas voté
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	N'a pas voté
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	N'a pas voté
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	N'a pas voté
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	N'a pas voté
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	N'a pas voté
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	N'a pas voté
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0036		
Nom	Amendement n°2 PCPE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 16:30:26	Fin de vote à :	30/03/2023 16:30:50

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	23
Réponses		
	Oui	20
	Non	97
	Abstention	0
	NPPV	30
	N'a pas voté	23

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	1
	Non	61
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	8
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	25
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	10
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	30
	N'a pas voté	2
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	1
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		N'a pas voté
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	N'a pas voté
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	N'a pas voté
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	N'a pas voté
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	N'a pas voté
Bernard GERARD	N'a pas voté
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	N'a pas voté
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	N'a pas voté
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	N'a pas voté
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	N'a pas voté
	Philippe CARON	N'a pas voté
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	N'a pas voté
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	N'a pas voté
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	N'a pas voté
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	N'a pas voté
	Karima DELLI	N'a pas voté
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	N'a pas voté
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	N'a pas voté
	Christine ENGRAND	NPPV
	Adrien NAVE	N'a pas voté
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	NPPV
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	NPPV
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	NPPV
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	NPPV
	Philippe TORRE	NPPV
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	NPPV
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	NPPV
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Christopher SZCZUREK	NPPV
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	NPPV
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0037		
Nom	Amendement n°3 PCPE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 16:33:07	Fin de vote à :	30/03/2023 16:33:28

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	23
Réponses	Oui	24
	Non	95
	Abstention	0
	NPPV	28
	N'a pas voté	23

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	5
	Non	58
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	7
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	26
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	10
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	28
	N'a pas voté	4
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	1
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		N'a pas voté
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	N'a pas voté
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	N'a pas voté
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	N'a pas voté
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	N'a pas voté
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	N'a pas voté
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	N'a pas voté
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	N'a pas voté
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	N'a pas voté
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	N'a pas voté
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	N'a pas voté
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	N'a pas voté
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	N'a pas voté
	Karima DELLI	N'a pas voté
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	N'a pas voté
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	N'a pas voté
	Christine ENGRAND	NPPV
	Adrien NAVE	N'a pas voté
	Mélanie DISDIER	N'a pas voté
	Michel GUINIOT	NPPV
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	N'a pas voté
	Sébastien CHENU	NPPV
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	NPPV
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	NPPV
	Philippe TORRE	NPPV
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	NPPV
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	NPPV
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Christopher SZCZUREK	NPPV
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	NPPV
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0038		
Nom	Amendement n°4 PCPE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 16:36:14	Fin de vote à :	30/03/2023 16:36:39

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	22
Réponses	Oui	21
	Non	98
	Abstention	0
	NPPV	29
	N'a pas voté	22

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	1
	Non	60
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	9
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	27
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	10
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	29
	N'a pas voté	3
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	1
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		N'a pas voté
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		N'a pas voté
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		N'a pas voté
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	N'a pas voté
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	N'a pas voté
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	N'a pas voté
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	N'a pas voté
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	N'a pas voté
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	N'a pas voté
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	N'a pas voté
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	N'a pas voté
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	N'a pas voté
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	N'a pas voté
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	N'a pas voté
	Karima DELLI	N'a pas voté
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	N'a pas voté
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	N'a pas voté
	Christine ENGRAND	NPPV
	Adrien NAVE	N'a pas voté
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	NPPV
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	N'a pas voté
	Sébastien CHENU	NPPV
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	NPPV
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	NPPV
	Philippe TORRE	NPPV
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	NPPV
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	NPPV
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Christopher SZCZUREK	NPPV
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	NPPV
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0039		
Nom	Amendement n°5 PCPE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 16:38:46	Fin de vote à :	30/03/2023 16:39:07

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	27
Réponses	Oui	19
	Non	98
	Abstention	0
	NPPV	26
	N'a pas voté	27

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	62
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	8
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	26
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	10
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	6
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	26
	N'a pas voté	6
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		N'a pas voté
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		N'a pas voté
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAUX		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		N'a pas voté
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		N'a pas voté
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	N'a pas voté
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	N'a pas voté
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	N'a pas voté
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	N'a pas voté
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	N'a pas voté
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	N'a pas voté
	Christelle DELEBARRE	N'a pas voté
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	N'a pas voté
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	N'a pas voté
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	N'a pas voté
	Benoît TIRMARCHE	N'a pas voté
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	N'a pas voté
	Julien POIX	N'a pas voté
	Benjamin LUCAS	N'a pas voté
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	N'a pas voté
	Christine ENGRAND	NPPV
	Adrien NAVE	N'a pas voté
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	N'a pas voté
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	N'a pas voté
	Sébastien CHENU	NPPV
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	NPPV
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	NPPV
	Philippe TORRE	NPPV
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	NPPV
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	N'a pas voté
	Laurence BARA	N'a pas voté
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Christopher SZCZUREK	NPPV
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	NPPV
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0040		
Nom	Amendement n°7 PCPE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 16:42:37	Fin de vote à :	30/03/2023 16:43:01

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	19
Réponses	Oui	23
	Non	102
	Abstention	0
	NPPV	26
	N'a pas voté	19

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	63
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	7
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	28
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	10
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	14
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	26
	N'a pas voté	6
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	1
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		N'a pas voté
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		N'a pas voté
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAUX		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		N'a pas voté
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		N'a pas voté
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	N'a pas voté
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	N'a pas voté
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	N'a pas voté
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	N'a pas voté
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	N'a pas voté
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	N'a pas voté
	Philippe EYMERY	N'a pas voté
	Christine ENGRAND	NPPV
	Adrien NAVE	N'a pas voté
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	NPPV
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	N'a pas voté
	Sébastien CHENU	NPPV
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	NPPV
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	NPPV
	Philippe TORRE	NPPV
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	NPPV
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	N'a pas voté
	Laurence BARA	N'a pas voté
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Christopher SZCZUREK	NPPV
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	NPPV
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0053		
Nom	Amendement n°4 GRE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 16:46:52	Fin de vote à :	30/03/2023 16:47:24

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	15
Réponses	Oui	51
	Non	102
	Abstention	0
	NPPV	2
	N'a pas voté	15

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	1
	Non	64
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	1
	Non	27
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	10
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	14
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	26
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	2
	N'a pas voté	4
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	1
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		N'a pas voté
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAUX		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		N'a pas voté
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		N'a pas voté
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	N'a pas voté
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	N'a pas voté
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	N'a pas voté
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	N'a pas voté
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	N'a pas voté
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	N'a pas voté
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	N'a pas voté
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	N'a pas voté
	Mélanie DISDIER	N'a pas voté
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	N'a pas voté
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0041		
Nom	Amendement n°6 PCPE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 16:50:54	Fin de vote à :	30/03/2023 16:51:15

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	20
Réponses	Oui	46
	Non	103
	Abstention	0
	NPPV	1
	N'a pas voté	20

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	65
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	28
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	1
	Non	9
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	7
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	6
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	13
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	25
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	1
	N'a pas voté	6
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	1
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		N'a pas voté
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAUX		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		N'a pas voté
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		N'a pas voté
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	N'a pas voté
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	N'a pas voté
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	N'a pas voté
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	N'a pas voté
	Martial BEYAERT	N'a pas voté
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	N'a pas voté
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	N'a pas voté
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	N'a pas voté
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	N'a pas voté
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	N'a pas voté
	Mélanie DISDIER	N'a pas voté
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	N'a pas voté
	Alexandre DUFOSSET	N'a pas voté
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	N'a pas voté
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0021		
Nom	Délib n°2023.00652		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 17:30:34	Fin de vote à :	30/03/2023 17:31:04

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	23
Réponses	Oui	147
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	23

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	66
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	24
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	6
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	7
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	14
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	27
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	N'a pas voté
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	N'a pas voté
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	N'a pas voté
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	N'a pas voté
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET *	N'a pas voté
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA *	N'a pas voté
	Nathalie LEBAS	N'a pas voté
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

* Rectification de vote : "Oui" au lieu de "N'a pas voté"



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	N'a pas voté
	Arnaud DECAGNY	N'a pas voté
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	N'a pas voté
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	N'a pas voté
	Martial BEYAERT	N'a pas voté
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	N'a pas voté
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	N'a pas voté
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	N'a pas voté
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	N'a pas voté
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	N'a pas voté
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	N'a pas voté
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	N'a pas voté
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU

30/03/2023

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) D. LECA + pouvoir S. DUCRET
demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet) 223.00652

L'amendement (n° / du groupe)

POUR au lieu de Dysfonctionnement
badges de vote

Signature :



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0022		
Nom	Délib n°2023.00412		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 17:42:47	Fin de vote à :	30/03/2023 17:43:07

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	19
Réponses	Oui	105
	Non	30
	Abstention	14
	NPPV	2
	N'a pas voté	19

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	62
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	1
	N'a pas voté	7
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	24
	Non	1
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	7
	Non	0
	Abstention	1
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	0
	Non	1
	Abstention	13
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	3
	Non	28
	Abstention	0
	NPPV	1
	N'a pas voté	0
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		N'a pas voté
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		N'a pas voté
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAUX		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		N'a pas voté
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	N'a pas voté
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	NPPV
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	N'a pas voté
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	N'a pas voté
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	N'a pas voté
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	N'a pas voté
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	N'a pas voté
	Nathalie LEBAS	N'a pas voté
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	N'a pas voté
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET *	N'a pas voté
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Abstention
	Sandrine GOMBERT	N'a pas voté
	Martial BEYAERT	N'a pas voté
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	N'a pas voté
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Abstention



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Abstention
	Nicolas RICHARD	Abstention
	Elodie CLOEZ	Abstention
	Alexandre COUSIN	Abstention
	Marine TONDELIER	Abstention
	Gilles METTAI	Abstention
	Marianne SECK	Abstention
	Benoît TIRMARCHE	N'a pas voté
	Cedric BRUN	Non
	Katy VUYLSTEKER	Abstention
	Yannick BROHARD	Abstention
	Karima DELLI	Abstention
	Julien POIX	Abstention
	Benjamin LUCAS	Abstention
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Non
	Christine ENGRAND	Non
	Adrien NAVE	Non
	Mélanie DISDIER	Non
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Non
	Audrey HAVEZ	Non
	Laurent BRICE	Non
	Odile CASIER	Non
	Marie-Christine DURIEZ	Non
	Sébastien CHENU	Non
	Virginie FENAIN	Non
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Non
	Carlos DESCAMPS	Non
	Bruno BILDE	Non
	Philippe TORRE	NPPV
	Regine ANDRIS	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Non
	Sandra DELANNOY	Non
	Nathalie BILLET	Non
	Emilie BOMMART	Non
	Jean-Philippe TANGUY	Non
	Pierrick BERTELOOT	Non
	Laurence BARA	Non
	Jean-Louis SOUFFLET	Non
	Patricia PLANCKE	Non
	Christopher SZCZUREK	Non
	Philippe THEVENIAUD	Non
	Huguette FATNA	Non
	Bruno CLAVET	Non
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU

.....

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) *Nichelle Duchy*

demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet) *412*

L'amendement (n° / du groupe)

.....
Pour / afin d'insérer le lieu de badge
.....

..... au lieu de

Signature : *[Signature]*

VOTE CONFORME

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU

.....

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) Varet Edith.....

demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet) 2023 004.12.....

L'amendement (n° / du groupe)

.....

Pour..... au lieu de des dysfonctionnement
appareil

Signature :

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0023		
Nom	Amendement n°8 PCPE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 17:45:25	Fin de vote à :	30/03/2023 17:45:46

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	25
Réponses	Oui	21
	Non	92
	Abstention	0
	NPPV	32
	N'a pas voté	25

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	2
	Non	62
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	6
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	25
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	5
	Abstention	0
	NPPV	1
	N'a pas voté	4
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	7
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	6
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	31
	N'a pas voté	1
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND *		Oui
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		N'a pas voté
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAUX		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		N'a pas voté
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		N'a pas voté
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non

* Rectification de vote : "Non" au lieu de "Oui"



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	N'a pas voté
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	N'a pas voté
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	N'a pas voté
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	N'a pas voté
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	N'a pas voté
	Nathalie LEBAS	N'a pas voté
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	N'a pas voté
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	N'a pas voté
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	NPPV
	Bernadette VANNOBEL	N'a pas voté
	Michele DUCLOY	N'a pas voté
	Jean-Christophe LORIC	N'a pas voté
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	N'a pas voté
	Martial BEYAERT	N'a pas voté
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	N'a pas voté
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	N'a pas voté
	Cedric BRUN	N'a pas voté
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	N'a pas voté
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	NPPV
	Christine ENGRAND	NPPV
	Adrien NAVE	NPPV
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	N'a pas voté
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	NPPV
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	NPPV
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	NPPV
	Philippe TORRE	NPPV
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	NPPV
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	NPPV
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Christopher SZCZUREK	NPPV
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	NPPV
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU

30 Mars 2023

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) Xavier BERTRAND

demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet)

L'amendement (n° / du groupe) n° 8 du groupe PCF

Non au lieu de Oui

Signature :

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0023		
Nom	Délib n°2023.00408		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 17:54:09	Fin de vote à :	30/03/2023 17:54:32

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	14
Réponses		
	Oui	155
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	1
	N'a pas voté	14

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	66
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	27
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	1
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	8
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	13
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	32
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI	
Xavier BERTRAND	Oui
Christophe COULON	Oui
Isabelle ITTELET	Oui
Olivier ENGRAND	N'a pas voté
Nelly JANIER-DUBRY	Oui
Marie-Sophie LESNE	Oui
Florence BARISEAU	Oui
Sébastien HUYGHE	Oui
Jean-Pierre BATAILLE	Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS	Oui
Franck DHERSIN	Oui
Nathalie DROBINOHA	Oui
Aurore COLSON	Oui
Anne-Sophie BOISSEAU	Oui
Eric DURAND	Oui
Mady DORCHIES	Oui
Luc FOUTRY	Oui
Yvan HUTCHINSON	Oui
Guy HARLE D'OPHOVE	Oui
Manoëlle MARTIN	Oui
Chanez HERBANNE	Oui
Jean CAUWEL	Oui
Anne-Sophie FONTAINE	Oui
Denis PYPE	Oui
Natacha BOUCHART	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	N'a pas voté
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	N'a pas voté
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	N'a pas voté
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	N'a pas voté
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	N'a pas voté
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	NPPV
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	N'a pas voté
	Martial BEYAERT	N'a pas voté
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	N'a pas voté
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	N'a pas voté
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0024		
Nom	Délib n°2023.00261		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 17:59:55	Fin de vote à :	30/03/2023 18:00:46

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	12
Réponses		
	Oui	127
	Non	0
	Abstention	31
	NPPV	0
	N'a pas voté	12

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	65
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	29
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	14
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	31
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		N'a pas voté
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	N'a pas voté
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	N'a pas voté
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	N'a pas voté
	Martial BEYAERT	N'a pas voté
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Abstention
	Philippe EYMERY	Abstention
	Christine ENGRAND	Abstention
	Adrien NAVE	Abstention
	Mélanie DISDIER	Abstention
	Michel GUINIOT	N'a pas voté
	Claire MARAIS-BEUIL	Abstention
	Audrey HAVEZ	Abstention
	Laurent BRICE	Abstention
	Odile CASIER	Abstention
	Marie-Christine DURIEZ	Abstention
	Sébastien CHENU	Abstention
	Virginie FENAIN	Abstention
	Alban HEUSELE	Abstention
	Alexandre DUFOSSET	Abstention
	Carlos DESCAMPS	Abstention
	Bruno BILDE	Abstention
	Philippe TORRE	Abstention
	Regine ANDRIS	Abstention



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Abstention
	Sandra DELANNOY	Abstention
	Nathalie BILLET	Abstention
	Emilie BOMMART	Abstention
	Jean-Philippe TANGUY	Abstention
	Pierrick BERTELOOT	Abstention
	Laurence BARA	Abstention
	Jean-Louis SOUFFLET	Abstention
	Patricia PLANCKE	Abstention
	Christopher SZCZUREK	Abstention
	Philippe THEVENIAUD	Abstention
	Huguette FATNA	Abstention
	Bruno CLAVET	Abstention
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0027		
Nom	Motion UDI		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 18:09:57	Fin de vote à :	30/03/2023 18:10:31

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	13
Réponses	Oui	145
	Non	5
	Abstention	7
	NPPV	0
	N'a pas voté	13

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	63
	Non	4
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	5
	Non	1
	Abstention	7
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	N'a pas voté
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	N'a pas voté
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	N'a pas voté
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	N'a pas voté
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	N'a pas voté
	Alexandre COUSIN	Non
	Marine TONDELIER	Abstention
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Abstention
	Benoît TIRMARCHE	Abstention
	Cedric BRUN	Abstention
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Abstention
	Julien POIX	Abstention
	Benjamin LUCAS	Abstention
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	N'a pas voté
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	N'a pas voté
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	N'a pas voté
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	N'a pas voté
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0031		
Nom	Voeu GRE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 18:18:26	Fin de vote à :	30/03/2023 18:26:29

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	8
Réponses	Oui	26
	Non	94
	Abstention	0
	NPPV	42
	N'a pas voté	8

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	67
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	17
	Abstention	0
	NPPV	11
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	10
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	15
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	31
	N'a pas voté	1
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	N'a pas voté
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	N'a pas voté
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	NPPV
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	NPPV
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	NPPV
	Christelle DELEBARRE	NPPV
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JUILIEN-PEUVION	NPPV
	Anne-Sophie TASZAREK	NPPV
	Amel GACQUERRE	NPPV
	Hakim ELAZOUZI	NPPV
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	NPPV
	Elisabeth GONDY	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	N'a pas voté
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	NPPV
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	N'a pas voté
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	NPPV
	Christine ENGRAND	NPPV
	Adrien NAVE	NPPV
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	NPPV
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	NPPV
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	NPPV
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	N'a pas voté
	Philippe TORRE	NPPV
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	NPPV
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	NPPV
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Christopher SZCZUREK	NPPV
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	NPPV
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0025		
Nom	Motion PCPE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 18:34:41	Fin de vote à :	30/03/2023 18:35:21

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	14
Réponses	Oui	25
	Non	103
	Abstention	0
	NPPV	28
	N'a pas voté	14

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	66
	Abstention	0
	NPPV	1
	N'a pas voté	3
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	27
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	10
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	15
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	27
	N'a pas voté	5
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		NPPV
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	N'a pas voté
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	N'a pas voté
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	N'a pas voté
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	N'a pas voté
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	N'a pas voté
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	NPPV
	Christine ENGRAND	N'a pas voté
	Adrien NAVE	NPPV
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	NPPV
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	N'a pas voté
	Odile CASIER	N'a pas voté
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	NPPV
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	NPPV
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	NPPV
	Philippe TORRE	NPPV
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	N'a pas voté
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	NPPV
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Christopher SZCZUREK	N'a pas voté
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	NPPV
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0026		
Nom	Motion GRE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 18:50:38	Fin de vote à :	30/03/2023 18:51:05

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	19
Réponses	Oui	111
	Non	14
	Abstention	0
	NPPV	26
	N'a pas voté	19

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	51
	Non	13
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	6
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	28
	Non	1
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	26
	N'a pas voté	6
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		N'a pas voté
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAUX *		Non
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		N'a pas voté
Natacha BOUCHART		N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	N'a pas voté
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT *	Non
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	N'a pas voté
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES *	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	N'a pas voté
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH *	Non
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE *	Non
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN *	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

* Rectification de vote : "Oui" au lieu de "Non"



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE *	Non
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	N'a pas voté
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	N'a pas voté
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	N'a pas voté
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	NPPV
	Christine ENGRAND	N'a pas voté
	Adrien NAVE	NPPV
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	NPPV
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	N'a pas voté
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	NPPV
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	N'a pas voté
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	NPPV
	Philippe TORRE	NPPV
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	N'a pas voté
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	N'a pas voté
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Christopher SZCZUREK	NPPV
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	N'a pas voté
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DES 30 MARS 2023

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) Laure BAZAN
demande à rectifier mon vote concernant :

- La délibération (n° / objet)
- L'amendement (n° / du groupe)

A Motion GRE "Plan contre l'obésité" 4

POUR au lieu de CONTRE

Signature :

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DES 30 MARS 2023

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) A-S BOISSEUX
demande à rectifier mon vote concernant :

- La délibération (n° / objet)
- L'amendement (n° / du groupe)

A Mohim GRE "Plan contre l'obésité"

Pour au lieu de Contre

Signature :



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU

30/03/2023

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) François DESMAYES
demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet)

L'amendement (n° / du groupe)

Motion GRE "Plan contre l'obésité"

POUR au lieu de CONTRE

Signature :

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU

30/03/2023

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) Mabrouka EDHIFALLAH
demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet)

L'amendement (n° / du groupe)

A Motion GRE "Plan contre l'obésité"

POUR au lieu de CONTRE

Signature :

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU

..... 30/03/2023

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) André GENELEE + pour moi N. SHEERBRANT
demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet)

L'amendement (n° / du groupe)

Motion GRE "Plan contre l'obésité"

..... POUR au lieu de CONTRE

Signature :



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU

30/03/2023

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) Nathalie CÉBAS + pouvoir Pascal DEMARTRE
demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet)

L'amendement (n° / du groupe)

Motion GRE "Plan contre l'obésité"

POUR au lieu de CONTRE

Signature :



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0030		
Nom	Voeu MRA		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 19:04:00	Fin de vote à :	30/03/2023 19:04:44

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	36
Réponses	Oui	111
	Non	0
	Abstention	9
	NPPV	14
	N'a pas voté	36

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	62
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	8
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	26
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	2
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	11
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	9
	NPPV	14
	N'a pas voté	9
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		N'a pas voté
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	N'a pas voté
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	N'a pas voté
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	N'a pas voté
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	N'a pas voté
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	N'a pas voté
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	N'a pas voté
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	N'a pas voté
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	N'a pas voté
	Pascal DEMARTHE	N'a pas voté
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	N'a pas voté
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	N'a pas voté
	Alexandre OUIZILLE	N'a pas voté
	Sandrine GOMBERT	N'a pas voté
	Martial BEYAERT	N'a pas voté
	Margaux ROUCHET	N'a pas voté
	Heloise DHALLUIN	N'a pas voté
	Marie-Ange LAYER	N'a pas voté
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	N'a pas voté
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	N'a pas voté
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	N'a pas voté
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Abstention
	Philippe EYMERY	NPPV
	Christine ENGRAND	N'a pas voté
	Adrien NAVE	NPPV
	Mélanie DISDIER	N'a pas voté
	Michel GUINIOT	Abstention
	Claire MARAIS-BEUIL	Abstention
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	N'a pas voté
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	N'a pas voté
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	Abstention
	Alexandre DUFOSSET	NPPV
	Carlos DESCAMPS	Abstention
	Bruno BILDE	NPPV
	Philippe TORRE	Abstention
	Regine ANDRIS	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Abstention
	Sandra DELANNOY	Abstention
	Nathalie BILLET	N'a pas voté
	Emilie BOMMART	N'a pas voté
	Jean-Philippe TANGUY	Abstention
	Pierrick BERTELOOT	NPPV
	Laurence BARA	N'a pas voté
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Christopher SZCZUREK	NPPV
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	N'a pas voté
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0032		
Nom	Voeu PCPE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 19:22:56	Fin de vote à :	30/03/2023 19:23:21

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	20
Réponses		
	Oui	18
	Non	106
	Abstention	0
	NPPV	26
	N'a pas voté	20

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	67
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	28
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	9
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	7
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	6
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	2
	Abstention	0
	NPPV	26
	N'a pas voté	4
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		N'a pas voté
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	N'a pas voté
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	N'a pas voté
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	N'a pas voté
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	N'a pas voté
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	N'a pas voté
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	N'a pas voté
	Sandrine GOMBERT	N'a pas voté
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	N'a pas voté
	Alexandre COUSIN	N'a pas voté
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	N'a pas voté
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	N'a pas voté
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	NPPV
	Christine ENGRAND	NPPV
	Adrien NAVE	NPPV
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	NPPV
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	Non
	Odile CASIER	N'a pas voté
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	NPPV
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	NPPV
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	NPPV
	Philippe TORRE	NPPV
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	N'a pas voté
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	NPPV
	Laurence BARA	N'a pas voté
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Christopher SZCZUREK	NPPV
	Philippe THEVENIAUD	Non
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	N'a pas voté
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 30 Mars 2023		
Numéro de vote	0033		
Nom	Voeu UDI		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	30/03/2023 19:35:54	Fin de vote à :	30/03/2023 19:36:24

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	20
Réponses		
	Oui	94
	Non	13
	Abstention	16
	NPPV	27
	N'a pas voté	20

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	55
	Non	8
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	7
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	29
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	7
	NPPV	0
	N'a pas voté	6
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	0
	Non	3
	Abstention	8
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	2
	Abstention	1
	NPPV	27
	N'a pas voté	2
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI	
Xavier BERTRAND	N'a pas voté
Christophe COULON	Oui
Isabelle ITTELET	Oui
Olivier ENGRAND	Oui
Nelly JANIER-DUBRY	Oui
Marie-Sophie LESNE	Oui
Florence BARISEAU	Oui
Sébastien HUYGHE	Oui
Jean-Pierre BATAILLE	N'a pas voté
Nadège BOURGHELLE-KOS	Oui
Franck DHERSIN	Oui
Nathalie DROBINOHA	Non
Aurore COLSON	Oui
Anne-Sophie BOISSEAUX	Oui
Eric DURAND	Oui
Mady DORCHIES	Non
Luc FOUTRY	Oui
Yvan HUTCHINSON	Oui
Guy HARLE D'OPHOVE	Oui
Manoëlle MARTIN	Oui
Chanez HERBANNE	Oui
Jean CAUWEL	N'a pas voté
Anne-Sophie FONTAINE	Oui
Denis PYPE	Oui
Natacha BOUCHART	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	N'a pas voté
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	N'a pas voté
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	N'a pas voté
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	N'a pas voté
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Abstention
	Bernard BAUDE	N'a pas voté
	Serge MARCELLAK	Abstention
	Alexandre OUIZILLE	N'a pas voté
	Sandrine GOMBERT	N'a pas voté
	Martial BEYAERT	Abstention
	Margaux ROUCHET	Abstention
	Heloise DHALLUIN	Abstention
	Marie-Ange LAYER	Abstention
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Abstention
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Abstention
	Nicolas RICHARD	Abstention
	Elodie CLOEZ	N'a pas voté
	Alexandre COUSIN	Abstention
	Marine TONDELIER	Abstention
	Gilles METTAI	Abstention
	Marianne SECK	Non
	Benoît TIRMARCHE	N'a pas voté
	Cedric BRUN	N'a pas voté
	Katy VUYLSTEKER	N'a pas voté
	Yannick BROHARD	Abstention
	Karima DELLI	Abstention
	Julien POIX	Non
	Benjamin LUCAS	Abstention
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	NPPV
	Christine ENGRAND	NPPV
	Adrien NAVE	NPPV
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	NPPV
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	Non
	Odile CASIER	N'a pas voté
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	NPPV
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	NPPV
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	NPPV
	Philippe TORRE	NPPV
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	N'a pas voté
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	NPPV
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Christopher SZCZUREK	Abstention
	Philippe THEVENIAUD	Non
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	NPPV
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté

ANNEXE 2

Amendements

AMENDEMENT

DATE	30 mars 2023
DÉLIBÉRATION N°	2023.00599
AMENDEMENT N°	01
DÉPOSÉ PAR	Alexandre Ouizille



TITRE

Affermissement de l'option portant sur la ligne Abbeville
- Le Tréport

AMENDEMENT

Ajouter après

- D'approuver le contrat de concession de service public pour l'exploitation du transport ferroviaire de voyageurs relatif aux lignes susmentionnées pour une durée de 10 ans et 6 mois dont 9 ans d'exploitation effective

à compter du 15 décembre 2024. Le montant estimé des charges d'exploitation sur la durée de la délégation s'élève à 825 857 704 € HT.

Le paragraphe suivant :

- D'affermir l'option portant sur la ligne Abbeville - Le Tréport

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le contrat de concession de service public prévoit une option sur la ligne Abbeville - Le Tréport. Compte tenu des enjeux en termes de mobilités et des enjeux environnementaux liés au développement du ferroviaire dans notre région, il est proposé d'affermir l'option présente au contrat pour pouvoir dès à présent engager le travail nécessaire avec SNCF en vue de cette réouverture.



elu.gre@hautsdefrance.fr

Conseil Régional
151 avenue du Président
Hoover, 59000 Lille

AMENDEMENT REJETÉ

AMENDEMENT

DATE	30 mars 2023
DÉLIBÉRATION N°	2023.00599
AMENDEMENT N°	02
DÉPOSÉ PAR	Alexandre Ouizille



TITRE

Amélioration du système d'indemnisation des usagers du TER

AMENDEMENT

Ajouter à l'énumération suivante : "L'exploitation, la gestion et les services à destination des clients : accueil, distribution, billettique et validation des titres de transport, dispositifs d'information (fixe et temps réel), propreté ;

Les mots :

"l'indemnisation automatique des usagers avec une ouverture du droit à indemnité à hauteur de 50 % dès le premier mois"

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le système d'indemnisation des usagers du TER prévu au contrat est excessivement restrictif et présente des insuffisances notables.

- il ne présente pas de caractère automatique.** Alors que pour les usagers disposant d'un abonnement, la SNCF pourrait procéder à des ajustements de prélèvement ou à des remboursements sur les comptes client, le contrat de concession ne rend pas automatique l'indemnisation résultant d'une qualité de service dégradée (11 situations dégradées par mois).
- il n'est enclenchée qu'au terme de deux mois consécutifs de dégradation.**

AMENDEMENT REJETÉ



elu.gre@hautsdefrance.fr

Conseil Régional
151 avenue du Président
Hoover, 59000 Lille

AMENDEMENT

DATE	30 mars 2023
DÉLIBÉRATION N°	2023.00599
AMENDEMENT N°	03
DÉPOSÉ PAR	Alexandre Ouizille

TITRE

Partage des pénalités prévues au chapitre 48 avec les usagers et création d'un fonds de revitalisation du rail en région Hauts-de-France

AMENDEMENT

Ajouter après :

- D'approuver le contrat de concession de service public pour l'exploitation du transport ferroviaire de voyageurs relatif aux lignes susmentionnées pour une durée de 10 ans et 6 mois dont 9 ans d'exploitation effective

à compter du 15 décembre 2024. Le montant estimé des charges d'exploitation sur la durée de la délégation s'élève à 825 857 704 € HT.

Le paragraphe suivant :

- D'approuver un partage des pénalités de l'article 48 entre les usagers et un fonds dédié à la revitalisation du réseau ferroviaire dans les Hauts-de-France.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le contrat de concession de service public va conduire à un fort déplafonnement des pénalités exigibles par la région auprès de la SNCF.

Ces pénalités doivent permettre une meilleure indemnisation des usagers ou bien être réinvesties dans la revitalisation du réseau en région Hauts-de-France. C'est le sens de cet amendement.

AMENDEMENT REJETÉ



elu.gre@hautsdefrance.fr

Conseil Régional
151 avenue du Président
Hoover, 59000 Lille



Conseil régional Hauts-de-France
NORD-PAS-DE-CALAIS PICARDIE
Séance plénière du 30 mars 2023

Amendement n° 1- présenté par le Groupe « Rassemblement National, indépendants et apparentés »

Délibération n°2023.00805

Objet : Aide au développement des grandes entreprises : subvention allouée à la société DELPHARM à Mouvaux.

Amendement :

Dans la partie DECIDE :

Remplacer :

« D'allouer à la SAS Delpharm à Comines, une subvention d'un montant de 1 000 000 € pour son projet d'investissement dans les lignes de remplissage et de packaging sur le territoire des Hauts-de-France. »

Par :

« D'allouer à la SAS Delpharm à Comines, une avance remboursable d'un montant de 1 000 000 € pour son projet d'investissement dans les lignes de remplissage et de packaging sur le territoire des Hauts-de-France. »

Exposé des motifs : Nous demandons d'attribuer des avances remboursables et non des subventions afin de pouvoir récupérer l'argent et financer d'autres entreprises par la suite.

Christine ENGRAND

AMENDEMENT REJETÉ

Christine Engrand

AMENDEMENT

Arrivé SG le 28/03/2023

Groupe "Pour le Climat, Pour l'Emploi"

DÉLÉGATION INSOUMISE



DÉLÉGATION INSOUMISE
HAUTS-DE-FRANCE

Date Séance plénière du 30 mars 2023

Délibération n° 2023.00464 : Dispositif Carte Génération #HDF

Amendement n° 1

Déposé par Julien Poix

Titre de l'amendement

La Carte Générations #HDF et les 3ème Prépa-métiers

Amendement

Dans la partie « Considérant/préambule », nous proposons l'ajout suivant :

« Pour les lycéens pré-bac des filières générales, technologiques et professionnelles, les élèves de 3ème prépa-métiers, les élèves des Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté(EREA), des Ecoles Régionales du Premier Degré (ERPD) et l'Ecole Régionale des Déficiants Visuels (ERV) : une allocation de 100 euros la première année et 55 euros les années suivantes pour l'achat ou la location des manuels scolaires et pour l'achat d'équipement nécessaire à leur scolarité ».

Exposé des motifs

Dans un contexte de crise économique renforcée, il est nécessaire d'intégrer et de citer clairement les élèves de 3ème prépa-métiers qui doivent faire partie de la liste des bénéficiaires de la Carte Générations Hauts-de-France dès leurs 14 ans.

AMENDEMENT REJETÉ

AMENDEMENT

DATE	30 mars 2023
DÉLIBÉRATION N°	2023.00211
AMENDEMENT N°	05
DÉPOSÉ PAR	Samia Sadoune



TITRE

Ouvrir largement les dépenses éligibles aux subventions pour l'appel à manifestation d'intérêt "Structuration et développement de l'enseignement supérieur en Hauts-de-France - Cadre d'intervention 2023" pour favoriser les initiatives nouvelles et expérimentales

AMENDEMENT

En l'axe 4 de l'annexe est inscrit les dépenses éligibles et celles non éligibles. Nous proposons de retirer la liste des dépenses éligibles et de laisser celles non éligibles.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Si l'enjeu de l'axe 4 est « d'accompagner les dynamiques d'amélioration des conditions de vie étudiante » et apparaît comme priorité posée par le Comité d'Orientation du Schéma du 11 janvier 2022, au vu des disparités de difficultés rencontrées selon les territoires, afin de favoriser la prise d'initiatives nouvelles et expérimentales, nous formulons le souhait de ne pas enfermer les porteurs de projet dans des dépenses types.

Nous convenons, pour autant, qu'il faille définir ce qui n'est pas éligible.

AMENDEMENT REJETÉ

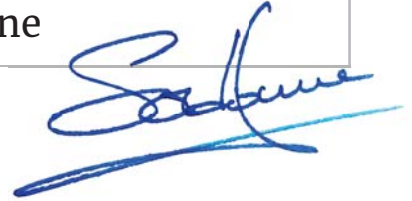


elu.gre@hautsdefrance.fr

Conseil Régional
151 avenue du Président
Hoover, 59000 Lille

AMENDEMENT

DATE	30 mars 2023
DÉLIBÉRATION N°	2023.00211
AMENDEMENT N°	06
DÉPOSÉ PAR	Samia Sadoune



TITRE

Rendre possible plusieurs projets pour répondre à l'appel à manifestation d'intérêt "Structuration et développement de l'enseignement supérieur en Hauts-de-France - Cadre d'intervention 2023"

AMENDEMENT

En l'axe 4 de l'annexe est inscrit « Il n'est pas possible pour un porteur de projet de présenter plusieurs projets pour un même territoire ».

Nous proposons de retirer cette ligne, ainsi permettre à un porteur de déposer plusieurs projets au titre de cet AMI.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le SRESRI vient d'être adopté, de nouveaux axes et enjeux ont été définis. Si nous comprenons l'importance de devoir faire transition avec le SRESRI qui vient de s'achever, il n'en reste pas moins que l'axe 4 de ce projet de délibération est le seul nouveau. C'est aussi le seul qui aborde les conditions de vie (outre celles liées à l'enseignement). Alors que la situation de précarité d'un grand nombre d'étudiant-e-s des Hauts de France se dégrade, c'est un sujet sur lequel il convient de poser une priorité autant que celle de la lisibilité des dispositifs d'amélioration de leurs conditions de vie. C'est pourquoi, sur cette année de transition et d'impulsion, il nous faut laisser la possibilité aux porteurs de projets de ne pas avoir à choisir entre un axe et un autre, et qu'ils puissent porter un projet sur celui-ci en parallèle d'un autre axe.

AMENDEMENT REJETÉ



elu.gre@hautsdefrance.fr

Conseil Régional
151 avenue du Président
Hoover, 59000 Lille

Conseil régional Hauts-de-France
NORD-PAS-DE-CALAIS PICARDIE
Séance Plénière du 30 Mars 2023

Amendement présenté par le Groupe « Rassemblement National, indépendants et apparentés »

Vœu déposé par Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional

Objet : Vœu relatif à la reconnaissance du génocide des Assyro-Chaldéens de 1915-1918

Amendement :

Ajouter après le troisième paragraphe

" considérant que la campagne ottomane contre les minorités chrétiennes de l'Empire entre 1912 et 1923 constituait un génocide contre les Arméniens, les Assyriens et les grecs Pontiques d'Anatolie"

Remplacer

" Le conseil régional Hauts-de-France, réuni en séance plénière le 30 mars 2023, apporte son soutien aux propositions parlementaires de résolution portant reconnaissance par la France du génocide des Assyro-Chaldéens de 1915- 1918 "

Par

" Le conseil régional Hauts-de-France, réuni en séance plénière le 30 mars 2023, se déclare favorable à la reconnaissance par la France du génocide des Assyro- Chaldéens et des Grecs Pontiques"

Exposé des motifs :

La proposition de loi présentée par monsieur Schellenberger met en perspective historique le sort des chrétiens d'Orient et le processus d'effacement de leur présence au Moyen Orient depuis les campagnes de persécution et d'extermination menées par l'Empire ottoman et ensuite les Jeunes Turcs au début du siècle dernier. Ces campagnes ont visé les Arméniens, les Assyriens et les Grecs pontiques.

En conséquence le Parlement grec, celui de la république de Chypre, le Parlement arménien mais également des parlements d'autres pays ont reconnu le génocide des Grecs pontiques au même titre que celui des Assyriens et des Arméniens.

Enfin le 12 avril 2015 le pape François déclarait " Notre humanité a vécu, le siècle dernier, trois grandes tragédies inouïes : la première est celle qui est généralement considérée comme " le premier génocide du XXème siècle "; elle a frappé votre peuple arménien - première nation chrétienne, avec les Syriens catholiques et orthodoxes, les Assyriens, les Chaldéens et les Grecs"

La mémoire de ces campagnes d'extermination ne saurait être sélective. C'est la raison pour laquelle notre groupe demande que ce vœu ne laisse pas à l'écart les Grecs pontiques.

AMENDEMENT REJETÉ

Philippe EYMERY

AMENDEMENT

Arrivé SG le 28/03/2023

Groupe "Pour le Climat, Pour l'Emploi"

DÉLÉGATION INSOUMISE



DÉLÉGATION INSOUMISE
HAUTS-DE-FRANCE

Date Séance plénière du 30 mars 2023

Délibération n° 2023.00652 : Politique régionale du Handicap

Amendement n° 2

Déposé par Julien Poix

Titre de l'amendement

Aide de la région pour l'acquisition de matériel informatique à destination des élèves notifiés

Amendement

Dans la partie « Décide » propose d'ajouter un tiret :
« - de rendre possible le co-financement ou le prêt par la région d'ordinateurs, de règles-scanner ou de tout autre type d'outil technologique nécessaire à l'amélioration du travail et des apprentissages pour les lycéens qui bénéficient d'une notification MDPH ».

Exposé des motifs

Les délais d'attente pour l'obtention des matériels informatiques notifiés par les MDPH sont souvent très longs et interviennent parfois alors que l'année scolaire est fort avancée. Ce décalage temporel entre la notification et la réception du matériel nuit au bon déroulement de la scolarité du lycéen et ralentit ses progrès. Via une action volontariste, la région Hauts-de-France pourrait intervenir afin de renforcer l'inclusion des élèves en situation de handicap.

insoumis@hautsdefrance.fr

AMENDEMENT REJETÉ



Conseil Régional

151 avenue du Président Hoover
59000, Lille

AMENDEMENT

Arrivé SG le 28/03/2023

Groupe "Pour le Climat, Pour l'Emploi"

DÉLÉGATION INSOUMISE



DÉLÉGATION INSOUMISE
HAUTS-DE-FRANCE

Date Séance plénière du 30 mars 2023

Délibération n° 2023.00652 : Politique régionale du Handicap

Amendement n° 3

Déposé par Julien Poix

Titre de l'amendement

**Maintenir et développer l'offre de transport
à la demande pour les personnes en
situation de handicap**

Amendement

Dans la délibération, nous proposons d'ajouter à la page 5 dans le paragraphe concernant les transports régionaux ferroviaires et routiers après la phrase « Les principaux chantiers engagés par la Région Hauts-de-France sur ce sujet concernent », le tiret suivant :
« -de garantir le niveau d'offre actuel et d'assurer le développement du service de transport à la demande accessible aux personnes à mobilités réduites et en situation de handicap, y compris au niveau des concessions accordées dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du ferroviaire ».

Exposé des motifs

L'objectif de l'amendement proposé est de réaffirmer le droit à la mobilité sur le tout le territoire régional pour tous nos concitoyennes et concitoyens en situation de handicap. Ce droit passe par le maintien d'une offre de qualité et par son développement.



AMENDEMENT

Arrivé SG le 28/03/2023

Groupe "Pour le Climat, Pour l'Emploi"

DÉLÉGATION INSOUMISE



DÉLÉGATION INSOUMISE
HAUTS-DE-FRANCE

Date Séance plénière du 30 mars 2023

Délibération n° 2023.00652 : Politique régionale du Handicap

Amendement n° 4

Déposé par Julien Poix

Titre de l'amendement

Encourager l'éducation aux médias et la lutte contre les fausses informations

Amendement

Nous proposons d'ajouter dans la partie « Projets emblématiques et citoyens à destination des lycées pour l'année scolaire 2022/2023 », à la page 24, dans la sous-partie « objectifs » le tiret suivant :

« -Développer et favoriser les initiatives liées à l'éducation aux médias et à la lutte contre les fausses informations. »

Exposé des motifs

L'éducation aux médias est un outil essentiel dans la formation du citoyen émancipé. Face à la multiplication des sources et l'accélération des flux d'informations, l'éducation aux médias et à l'information (EMI) est un élément incontournable du socle commun de compétences. Sur ce dossier, la région, via sa compétence « Lycées » doit être un partenaire indispensable des services académiques.



AMENDEMENT

Arrivé SG le 28/03/2023

Groupe "Pour le Climat, Pour l'Emploi"

DÉLÉGATION INSOUMISE



DÉLÉGATION INSOUMISE
HAUTS-DE-FRANCE

Date Séance plénière du 30 mars 2023

Délibération n° 2023.00652 : Politique régionale du Handicap

Amendement n° 5

Déposé par Julien Poix

Titre de l'amendement

Inclusion et accompagnement des personnes en situation de handicap au quotidien

Amendement

A la page 26 de la délibération, on propose de modifier la priorité 6 comme suit:

« L'inclusion et l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans le cadre de projets favorisant l'inclusion au quotidien dans leurs déplacements, leur vie professionnelle et leurs loisirs ».

Exposé des motifs

L'aide de la région à la région ne doit pas se concentrer sur l'évènementiel mais encourager les initiatives et actions qui œuvrent à l'inclusion au quotidien de nos concitoyennes et concitoyens en situation de handicap.

AMENDEMENT REJETÉ

AMENDEMENT

Arrivé SG le 28/03/2023

Groupe "Pour le Climat, Pour l'Emploi"

DÉLÉGATION INSOUMISE



DÉLÉGATION INSOUMISE
HAUTS-DE-FRANCE

Date Séance plénière du 30 mars 2023

Délibération n° 2023.00652 : Politique régionale du Handicap

Amendement n° 7

Déposé par Julien Poix

Titre de l'amendement

Politique tarifaire régionale à destination des personnes en situation de handicap

Amendement

Dans la partie amélioration des conditions d'accessibilité, on propose de modifier le 7^{ème} point des principaux chantiers de la région comme suit :

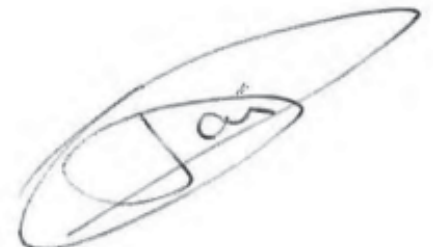
« -Le déploiement d'une nouvelle tarification régionale à destination des personnes en situation de handicap et de leurs accompagnants. La région s'engage à la mise en place de la gratuité pour les accompagnants de personnes en situation de handicap y compris pour les accompagnateurs de personnes disposant d'une carte d'invalidité supérieure ou égale à 80% ».

Exposé des motifs

L'objectif est de favoriser et de faciliter les déplacements des personnes en situation de handicap sur tout le territoire régional. Il s'agit également de sécuriser le déplacement des personnes en situation de handicap et de simplifier les démarches administratives en généralisant la gratuité pour leurs accompagnants. Cette évolution tarifaire pourra être étudiée lors de l'élaboration des futures conventions tarifaires et du prochain budget.

insoumis@hautsdefrance.fr

AMENDEMENT REJETÉ



Conseil Régional

151 avenue du Président Hoover
59000, Lille

AMENDEMENT

DATE	30 mars 2023
DÉLIBÉRATION N°	2023.00652
AMENDEMENT N°	04
DÉPOSÉ PAR	Alexandre Ouizille



TITRE

Extension de la politique régionale en faveur du handicap aux publics souffrant de troubles autistiques sévères

AMENDEMENT

Après le paragraphe suivant :

D'approuver, pour tous les dispositifs concernés excepté la Bourse Mermoz, les règlements d'attribution modifiés et annexés à la présente délibération pour une application à compter du 1er avril 2023, la bourse Mermoz faisant quant à elle l'objet de la délibération 2023.00314 inscrite à la commission permanente du 13 avril 2023.

Ajouter un paragraphe :

D'ouvrir une réflexion, dans une deuxième phase du plan Handicap, sur le soutien de la région aux publics souffrant de troubles autistiques sévères.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les troubles autistiques sévères nécessitent le plus souvent une prise en charge dans des établissements spécialisés de type IME. Le nombre de places en IME est une des faiblesses de notre système de santé. La région pourrait contribuer à leur financement et ainsi améliorer de manière importante la prise en charge de ces troubles qui touchent de nombreuses familles.



elu.gre@hautsdefrance.fr

Conseil Régional
151 avenue du Président
Hoover, 59000 Lille

AMENDEMENT REJETÉ

AMENDEMENT

Arrivé SG le 28/03/2023

Groupe "Pour le Climat, Pour l'Emploi"

DÉLÉGATION INSOUMISE



DÉLÉGATION INSOUMISE
HAUTS-DE-FRANCE

Date Séance plénière du 30 mars 2023

Délibération n° 2023.00652 : Politique régionale du Handicap

Amendement n° 6

Déposé par Julien Poix

Titre de l'amendement

**Favoriser un meilleur accès à la billettique
pour les personnes en situation de handicap**

Amendement

Dans la partie concernant l'amélioration des conditions d'accessibilités des transports ferroviaires, on propose d'ajouter un point aux principaux chantiers engagés par la région Hauts-de-France :

- « l'amélioration de l'accès à la billettique pour les personnes en situation de handicap. »

Exposé des motifs

Pour faciliter l'accès des personnes en situation de handicap aux transports, nous avons le devoir de lancer une réflexion en partenariat avec SNCF, les AOM et les associations sur la présence humaine aux guichets et sur le remplacement des bornes « billettique » et leur adaptation à tous les types de handicap

AMENDEMENT REJETÉ



Les Écologistes
HAUTS-DE-FRANCE

Séance plénière
30 mars 2023

Arrivé SG le 28/03/2023

**Groupe « Pour le Climat, Pour l'Emploi »
DÉLÉGATION ÉCOLOGISTE**

**Conseil Régional
HAUTS-DE-FRANCE**

Amendement n° 8

Déposé par : Nicolas Richard

Délibération : 2023.00408

Objet : REV 3 : Accompagnement et animation de la filière solaire agricole en Hauts-de-France

Titre de l'amendement : Rectification de l'assiette subventionnable pour uniformiser les frais de structure des porteurs de projets sollicitant des subventions au Conseil régional

Amendement :

Plafonner, dans le montant de l'assiette subventionnable, les charges indirectes à 20% (18 844,18 €) au lieu des 33 750,84 € ramenant la subvention allouée au taux actuel de 62,51% à 70 676,47€.

Exposé des motifs :

L'objectif de la Région est de soutenir des projets et non les coûts de fonctionnement des porteurs de projets. Dans cette logique, la Région plafonne à 20% les charges indirectes des porteurs de projets associatifs dans ces délibérations. En cela, elle fixe les charges indirectes au même niveau que ce qu'appliquent la plupart des administrations (Agence de l'Eau...). Dans le projet porté par la chambre d'agriculture, ces frais indirects sont de 42% et ceux retenus dans l'assiette subventionnable de 35%

Nous souhaitons, sans porter de jugement sur les coûts structurels du porteur de projet, que le cadre régional soit appliqué de la même manière pour ce projet que pour les autres, dans une logique d'équité.

Nicolas Richard

AMENDEMENT REJETÉ

ANNEXE 3

Motions et vœux

CONSEIL REGIONAL HAUTS-DE-FRANCE

Séance plénière du 30 mars 2023

Motion Groupe UDI

Soutien aux salariés et habitants du Cambrésis, Caudrésis et Catesis

Considérant l'annonce de la suspension de la production du site Buitoni, où sont employés 180 salariés, à Caudry par le groupe Nestlé le 3 mars 2023,

Considérant la mobilisation des salariés de Buitoni, des habitants et des élus du Caudrésis, du département du Nord et de la Région Hauts-de-France, qui a eu lieu le 13 mars,

Considérant la rencontre des élus avec la direction de Nestlé France en présence du Ministre de l'Industrie le 13 mars dernier,

Considérant la réunion du Comité social et économique de Nestlé France ce jeudi 30 mars,

Considérant l'annonce, le 8 mars dernier, de la fermeture de la sucrerie d'Escaudoevres par le groupe Tereos, où sont menacés 123 salariés sans compter les 80 saisonniers lors des campagnes betteravières,

Considérant la mobilisation des salariés de la sucrerie d'Escaudoevres, des habitants et des élus du Cambrésis, du département du Nord et de la Région Hauts-de-France, qui a eu lieu le 19 mars à Escaudoevres,

Considérant la rencontre des élus du territoire avec la direction de Tereos le 16 mars dernier en présence du Préfet du Nord ainsi que la rencontre des élus du territoire avec les représentants des salariés le 20 mars dernier à Escaudoevres,

Considérant l'engagement total de notre collectivité pour ce territoire à travers de grands projets comme le Canal-Seine-Nord-Europe et la requalification de la base aérienne 103 en zone E-Valley, ou le soutien régional à des fleurons industriels de cet arrondissement comme Stoelzle à Masnières,

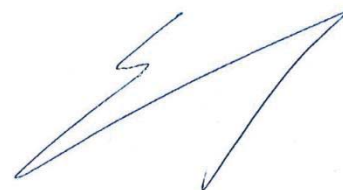
Le Conseil régional Hauts-de-France, réuni le 30 mars en séance plénière demande :

1/ que le groupe NESTLE puisse examiner la possibilité d'installer une nouvelle activité capable de garantir l'avenir industriel du site de Caudry et l'emploi des 180 salariés.

2/ que le groupe TEREOS sursoit à sa décision de fermeture de la sucrerie d'Escaudoevres, alors que la demande mondiale en sucre n'a jamais été si forte et que la capacité de production française de sucre se réduit année après année. Par ailleurs, si la décision de la Cour de justice de l'Union européenne du 19 janvier 2023 sur l'usage des néonicotinoïdes s'applique à l'ensemble des Etats-membres, il est incompréhensible que la loi française du 8 août 2016 « pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » crée une distorsion inacceptable de concurrence et de production de betteraves entre la France et ses voisins directs.

C'est pourquoi la Région demande à l'Etat de réunir l'ensemble des acteurs la filière sucre-betterave ainsi que les collectivités territoriales concernées afin de présenter un plan de sauvegarde de cette filière exportatrice, essentielle pour notre souveraineté alimentaire et économique.

MOTION ADOPTÉE



Serge SIMEON

Conseiller régional Hauts-de-France

Maire du Cateau-Cambresis

Président de la communauté de communes du Caudrésis et du Catésis



Région
Hauts-de-France

MOTION
PORTANT SUR
LES COMPETENCES REGIONALES

Déposée par le groupe politique : Rassemblement National,
Indépendants et Apparentés

Séance plénière du : 30/03/2023

Titre de la motion : Les salariés du Cambrésis sacrifiés sur l'autel de restructuration de gros
groupe ultra bénéficiaire : Sauvons nos emplois industriels et redéployons notre industrie
agroalimentaire !

Rédacteur : Mélanie DISDIER

Signature : Mélanie DISDIER

Série noire pour le Cambrésis et pour notre industrie régionale. Dans un contexte économique globalement morose, avec de nombreuses fermetures d'artisans et de commerces, le mois de Mars a été marqué par l'annonce brutale de la fermeture programmée de deux usines à Caudry et à Escaudoevres, soit plus de 260 salariés menacés de perdre leur emploi.

En effet, après un accident sanitaire grave et conséquemment une baisse de sa production, l'usine Buitoni de Caudry, appartenant au groupe mondial Nestlé, laisse 140 salariés dans l'incertitude. Une fermeture de ce site serait une catastrophe économique et sociale pour l'avenir du territoire alors même qu'à quelques kilomètres, le groupe Tereos menace également de fermer la sucrerie d'Escaudoevres, dernière sucrerie du Nord.

Le groupe Tereos, pourtant porté par quelques 5.1 milliards d'euros de chiffre d'affaires, a investi des millions d'euros sur son site nordiste il y a quelques années. Nous ne pouvons nous résigner à voir disparaître 123 des 153 emplois actuels. Cette décision, si elle se confirmait, ne ferait qu'accroître quasi irrémédiablement cette industrie betteravière déjà mise à mal par la décision récente du gouvernement de se plier au diktat de l'Union Européenne sur l'interdiction des néonicotinoïdes pour la culture de la betterave, sans avoir de solutions alternatives.

Nous refusons l'abandon sans réaction de nos emplois industriels : l'Etat comme le Conseil régional doivent être aux côtés des salariés et tout faire pour discuter et trouver, avec les industriels, d'autres investissements et productions afin de maintenir ces compétences et donner un avenir local aux nombreuses familles. Notre région est déjà accablée par des années de délocalisations, de désindustrialisation, ou d'abandon de services publics, entraînant un chômage de masse et toujours plus de précarité. Nous ne pouvons accepter plus longtemps d'en payer la facture trop élevée.

C'est pourquoi, le Conseil régional réuni en séance plénière le 30 Mars 2023 :

- Propose la mise en place d'un Plan de crise avec les dirigeants de ces entreprises et les représentants des groupes de notre Assemblée pour définir ensemble à court et moyen terme les nouveaux objectifs de relance par les investissements, ou par des accompagnements sociaux, de formation, ou de reconversion.
- Demande à l'Etat de se mobiliser pour soit sauvegarder ces emplois existants, soit aider financièrement ces entreprises à passer vers un nouveau cap.
- Demande à l'Etat, dans sa stratégie industrie 2035, une relance de l'industrie agro-alimentaire du Cambrésis par l'investissement et l'innovation.
- Exige de l'Etat, en cas de fermetures, de demander à ces deux groupes industriels de rembourser les subventions/aides publiques perçues ces dernières années et de bloquer toute aide financière à venir.

URGENCE REPOUSSÉE



VŒU
PORTANT SUR TOUT OBJET
D'INTERET REGIONAL
(hors compétences régionales)

Déposé par le groupe politique : Rassemblement National, Indépendants, et Apparentés

Séance plénière du : 30 Mars 2023

Rédacteur : CLAVET Bruno

Signature :

SAUVONS NOTRE PATRIMOINE RELIGIEUX

Notre patrimoine et notre identité sur le territoire français sont menacés. L'Observatoire du patrimoine religieux affirme que d'ici 2030, entre 2000 et 5000 édifices religieux risquent de disparaître en France. Nous le constatons partout. Chaque année des églises ferment leurs portes du fait de leurs vétustés rendant l'accès dangereux au public, d'autres sont rasées ou parfois désacralisées.

Si rien n'est entrepris, ce sera tout un pan de notre identité et de la mémoire de notre pays qui sera voué à la disparition.

Cet héritage culturel ne peut et ne doit pas s'effacer. Sous les motifs de manques de moyens conséquents à la préservation et à la rénovation, le manque d'action pour cet ensemble patrimonial nous mènera à perdre à jamais une part de notre histoire et de l'identité chrétienne de la France.

Comme nous avons pu le constater encore dans la presse via un article du Courrier Picard du 14 Mars 2023, les communes et leurs maires ont de plus en plus de difficultés à subvenir à l'entretien de leurs clochers face aux baisses toujours plus importantes des dotations de l'Etat et à l'augmentation des normes et contraintes imposées toujours plus nombreuses, auxquelles s'ajoutent dans le contexte actuel, les budgets municipaux et intercommunaux plombés par l'inflation et la crise énergétique.

Nous tenons particulièrement à féliciter tous ces élus dans nos villages et les diverses associations qui se battent au quotidien, avec courage et détermination dans la sauvegarde de nos églises, nos statues et nos calvaires quand d'autres par idéologie ou par wokisme cherchent à effacer notre identité en rêvant de déboulonner nos statues et de faire disparaître toutes croix chrétiennes du paysage.

Cependant, ces derniers ont besoin d'un accompagnement plus important.

A l'image du Musée Louvre-Lens qui a pris la décision de mettre en place une section dédiée à la culture et au patrimoine des Chrétiens d'Orient, le patrimoine chrétien occidental mérite également que l'on s'investisse dans sa préservation et sa promotion.

Le groupe Rassemblement National, Indépendant et Apparentés, exprime par ce vœu, la demande au Gouvernement de prendre en compte l'urgence de la situation et de réagir en lançant un grand plan national de protection et de valorisation du patrimoine religieux chrétien, fondement de notre civilisation française et occidentale, afin de sauver nos édifices du funeste péril qui les attend.

URGENCE REPOUSSÉE

Vœu relatif à la reconnaissance du génocide des Assyro-Chaldéens de 1915-1918
Déposé par Xavier BERTRAND, Président du conseil régional

"En niant l'existence d'un génocide, en l'oubliant, on assassine les victimes une seconde fois"
(Elie Wiesel).

Considérant la Loi n° 2001-70 du 29 janvier 2001 relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915,

Considérant la proposition de résolution en application de l'article 34-1 de la Constitution, relative à la reconnaissance du génocide des Assyro-Chaldéens de 1915-1918, adopté par le Sénat le 8 février 2023,

Considérant la proposition n°824 de résolution relative à la reconnaissance du génocide des Assyro-Chaldéens de 1915-1918, déposée par Madame Anne-Laure Blin, députée, le jeudi 9 février 2023 et la proposition n°851 de loi relative à la reconnaissance du génocide des Assyro-Chaldéens de 1915, déposé par Monsieur Raphaël Schellenberger, député le mardi 14 février 2023,

Le Conseil Régional Hauts-de-France, réuni en Séance plénière le 30 Mars 2023, apporte son soutien aux propositions parlementaires de résolution portant reconnaissance par la France du génocide des Assyro-Chaldéens de 1915-1918.

Exposé des motifs :

Il y a plus d'un siècle, en Anatolie Orientale et au Moyen-Orient, de 1915 à 1918, 250.000 Assyros-Chaldéens, soit plus de la moitié de la population de l'époque ont été exterminés méthodiquement par l'Empire Ottoman.

Contrairement au génocide arménien, reconnu par de nombreux pays dont la France par la loi du 29 janvier 2001, le massacre des Assyro-Chaldéens souffre du manque de reconnaissance en tant que génocide. Cette reconnaissance n'effacera ni les crimes ni les atrocités qui ont été commis par l'Empire Ottoman mais elle permettra de lutter contre tout révisionnisme, de tout négationisme, de tous les faussaires de l'Histoire.

Fidèle à son histoire, la France ne doit pas faillir à son devoir de protection des Chrétiens d'Orient, devoir historique, moral et politique. L'avenir du Moyen-Orient, l'équilibre de cette partie du Monde, la reconstruction de l'Irak ne se fera pas sans une diversité culturelle et culturelle.

Comme aujourd'hui les Arméniens de l'Artsakh pour lesquels la Région Hauts-de-France a voté un vœu de soutien en séance plénière du 19 novembre 2020, les Assyro-Chaldéens il y a plus d'un siècle, se sont vus aussi déposséder d'une grande partie de leurs lieux de vie, de culture et de mémoire.

C'est pourquoi la Région Hauts-de-France souhaite la reconnaissance par la France du génocide des Assyro-Chaldéens de 1915-1918.

VOEU ADOPTÉ



VCEU
PORTANT SUR TOUT OBJET
D'INTERET REGIONAL
(hors compétences régionales)

Déposé par le groupe Gauche Républicaine et Écologique
politique :
Séance plénière du : 30 mars 2023
Titre du vœu : **Soutien de la région Hauts-de-France à l'organisation d'un référendum d'initiative parlementaire et populaire sur notre système de retraite**
Rédacteur : Alexandre Ouizille
Signature :

Voeu proposé par l'ensemble des membres des groupes GRE et PCPE au Conseil régional des Hauts de France

Lille, le 17 mars 2023,

Monsieur le Président, Chers collègues ,

Depuis de longues semaines, une crise sociale est ouverte dans le pays. La mobilisation est puissante et continue. Le front syndical est uni. La quasi-intégralité des actifs, une très large majorité de Françaises et de Français refuse le projet du gouvernement de report de l'âge légal de départ en retraite à 64 ans.

Depuis le 16 mars, la crise sociale est devenue une crise démocratique. Le gouvernement a fait le choix de ne pas soumettre au vote de l'Assemblée nationale le projet de loi issu des travaux de la commission mixte paritaire. Il a préféré engager sa responsabilité sur le fondement de l'article 49-3 de notre Constitution. C'est un aveu de faiblesse : il n'a pas de majorité dans le pays, il n'a pas de majorité à l'Assemblée Nationale. Et pourtant, la réforme pourrait *in fine* être réputée adoptée sans vote. Nous le refusons.

Immédiatement dans le pays, des rassemblements spontanés ont eu lieu pour dénoncer la pratique gouvernementale et pour enjoindre la représentation nationale à censurer le gouvernement.

Si la censure n'était pas adoptée, il est de notre responsabilité d'élus de trouver une voie de sortie à cette crise ouverte par le gouvernement.

De ce fait, nous, élus socialistes, communistes, écologistes et insoumis, invitons le conseil régional des Hauts-de-France, par ce vœu, à soutenir la procédure de référendum d'initiative partagée prévue à l'article 11 de la Constitution que les parlementaires de tous horizons ne manqueront pas d'engager.

Il est de notre responsabilité collective de participer à la sortie de la crise démocratique et sociale que traverse notre pays.

Bernard Baude ; Martial Beyaert ; Yannick Brohard ; Cédric Brun ; Elodie Cloez ; Alexandre Cousin ; Karima Delli ; Jennifer De Temmerman ; Héloïse Dhalluin ; Sandrine Gombert ; Zahia Hamdane ; Thomas Hutin ; Sarah Kerrich-Bernard ; Marie-Ange Layer ; Benjamin Lucas ; Serge Marcellak ; Gilles Mettai ; Julien Poix Catherine Quignon ; Nicolas Richard ; Margaux Rouchet ; Alexandre Ouizille ; Samia Sadoune ; Benjamin Saint-Huile ; Marianne Seck ; Benoit Tirmarche ; Marine Tondelier ; Katy Vuylsteker

VOEU REJETÉ



DÉLÉGATION INSOUMISE
HAUTS-DE-FRANCE

MOTION

Arrivée SG le 17/03/2023

Groupe "Pour le Climat, Pour l'Emploi"

DÉLÉGATION INSOUMISE

Date: Séance plénière du 30 mars 2023

Titre de la motion: Urgence à TEREOS Escaudœuvres

Déposé par: Cédric Brun

Signature:

Texte de la motion:

Dans le but unique de maintien de ces marges, la direction de TEREOS a annoncé la fermeture de la production de sucre le 8 mars 2023 à Escaudœuvres. Cette annonce donne lieu à la suppression de 123 emplois sur 140 sur le site.

Un coup de tonnerre pour le territoire sur lequel l'usine était implantée depuis 150 ans et une incompréhension chez les salariés.

Une situation totalement inacceptable au regard des profits accumulés et de la rentabilité du site.

Depuis, les employés du site et les agriculteurs qui fournissent le site se relaient pour bloquer l'entrée et refusent en bloque ce gâchis monumental.

Suite à la motion, nous demandons que :

La région par le biais de son Président agisse auprès du groupe afin de maintenir l'activité sur le site.

La région demande une enquête sur les potentielles aides perçues par le groupe et que si il y en a, si il y a fermeture, que celles-ci soient intégralement remboursées.

Les salariés soient reconduit dans d'autres lieux de production par le groupe si la fermeture définitive est impossible à empêcher.

MOTION REJETÉE



MOTION
PORTANT SUR
LES COMPETENCES REGIONALES

Déposée par le groupe politique : **Gauche Républicaine et écologique**

Séance plénière du : 30/03/2023

Titre de la motion : **POUR UN GRAND PLAN RÉGIONAL DE LUTTE CONTRE L'OBÉSITÉ**

Rédacteur : Sarah Kerrich-Bernard

Signature :

POUR UN GRAND PLAN RÉGIONAL DE LUTTE CONTRE L'OBÉSITÉ

Monsieur le Président, mes chers collègues

La Région Hauts-de-France est la région française la plus atteinte par l'obésité. Selon l'INSERM, qui a publié sa dernière étude le 20 février, ce sont 22% des habitants de notre région qui souffrent de cette maladie chronique. Nous sommes 5% au-dessus de la moyenne nationale : c'est conséquent et nous ne pouvons y être indifférents.

Ce sont plus d'un million de personnes qui souffrent de troubles sanitaires, dus à plusieurs facteurs notamment la précarité, la pollution de notre environnement, l'absence de diagnostic ainsi que l'alimentation non-adaptée, avec des risques accrus de maladie cardio-vasculaires, de diabète ainsi que de certaines formes de cancer.

L'obésité n'est pas qu'un problème de santé, c'est aussi un stigmate social. Pour les plus jeunes, inutile de rappeler à quel point l'obésité est facteur de harcèlement scolaire. Mais c'est également un obstacle à l'emploi. Selon le baromètre de 2016 du Défenseur des droits, les demandeurs d'emploi jugeaient à 45% qu'il était acceptable de refuser quelqu'un en raison de son poids.

Nous savons que nous ne sommes pas tous égaux face à l'obésité et qu'elle n'est pas un choix pour les personnes qui en souffrent. Les stéréotypes qui y sont liés doivent être combattus et notre regard doit changer.

Face à cela, les solutions apportées dans notre Région sont insuffisantes :

- L'annonce du "**GPS obésité**", dispositif innovant porté par l'ARS et permettant un accompagnement des personnes concernées sur 2 ans, à l'aide d'un programme personnalisé façonné par des professionnels de santé, des nutritionnistes, des psychologues et des préparateurs physiques, le tout remboursé par la sécurité sociale, est une première étape. Mais ce dispositif est à l'état expérimental et ne touchera que 3 000 personnes ;
- La région dispose de 5 **Centres Spécialisés de l'Obésité**, mais cette politique ne s'adresse qu'aux cas d'obésité sévère. C'est un traitement nécessaire, mais qui arrive trop tard et le maillage territorial des professionnels n'est pas optimal.

La Région doit se saisir de ce sujet au titre de ses politiques de santé. Nous avons été une Région qui, par le passé, a porté de grandes politiques de santé innovantes comme le premier **plan Anti-Cancer régional en 2006**. Nous devons intervenir en amont, en investissant dans des politiques de prévention mais également porter une politique alimentaire cohérente, où les protéines végétales, qui sont un produit excédentaire de notre agriculture, sont mises en avant partout là où c'est possible. Nous devons accélérer le commerce alimentaire de proximité, et le promouvoir dans tous les secteurs.

Nous tenons aussi à faire remarquer que les mots "obésité" ou "surpoids" sont absents des délibérations sur la politique sportive générale. Nous aurions aimé que ce sujet ne soit pas abordé comme une sous-partie implicite du volet "santé". Pour réellement traiter ce sujet il faut l'aborder avec ses particularités, et donc comme une problématique à part entière au titre du "**sport-santé**".

Nous demandons :

- La mise en place d'**un grand plan régional contre l'obésité**. Ce plan doit se donner pour principe la transversalité : dans l'ensemble des politiques régionales, alimentaires, sportives ou sanitaires, le sujet de l'obésité doit être un angle d'approche et la pierre angulaire des politiques mises en œuvre. Notre ambition régionale en termes de restauration scolaire dans les lycées doit viser le 100% bio et circuits courts de qualité.
- La mise en place d'**un groupe de travail sur la lutte contre l'obésité** réunissant, à l'image du groupe de travail sur l'amiante, conseillers régionaux volontaires pour établir un plan d'attaque, en lien avec les Présidents des commissions affaires familiales et sociales, agriculture et environnement, ainsi que la Vice-Présidente en charge de la santé,

Chers collègues, alors que plus d'un habitant sur 5 dans la région souffre de ce fléau dû à la précarité, à des pathologies non diagnostiquées, à une alimentation non adaptée, nous devons réagir et nous donner les moyens d'une politique ambitieuse à la hauteur des besoins de nos concitoyens.

MOTION ADOPTÉE

LA GESTION DE NOS FORETS EN HAUTS-DE-FRANCE VCEU DEPOSE PAR LE GROUPE MRA

Les forêts françaises, dont celles des HDF, sont en difficulté. Sources de biodiversité, de bien-être et de loisirs, régulatrices du cycle carbone et filières économiques, les forêts sont un élément essentiel et déterminant de notre territoire.

Mais depuis 2018, nous constatons que plus de 300.000ha de forêts publiques subissent des dépérissements de peuplement forestiers (Compiègne avec les hêtres, Chantilly avec l'apparition de savanes), des parasites et insectes ravageurs (hannetons à Chantilly), des extensions de feux de forêts ou des sécheresses récurrentes, ou encore, des coupes de bois un peu trop systématiques.

D'ici 50 ans, plus de la moitié de la forêt française verra son faciès modifié. Les Hauts de France avec une vingtaine de sites, sont l'un des territoires les moins boisés avec 16,3% d'occupation des sols contre 41% pour l'Europe et 30% pour la France.

C'est la main de l'homme qui a créé ces forêts, c'est la main de l'homme qui doit absolument les soigner pour préserver sa propre survie. Il n'est plus envisageable de gérer la forêt comme avant et la prise de conscience est brutale, la tâche est immense face à ces évolutions climatiques.

Il faut savoir que la gestion forestière est très complexe. Elle se partage entre l'Etat et ses différents organismes, les collectivités territoriales et les propriétaires privés. Afin d'embrasser tout à la fois la complexité, la richesse et les enjeux des forêts et de la sylviculture, notre Région a depuis longtemps développé structures et actions appropriées. Citons nos 5 parcs régionaux, notre conservatoire botanique qui possède les outils scientifiques et les hommes pour sauvegarder ses forêts avec l'ONF. Citons la mise en action de l'Agence Régionale de la Biodiversité en lien avec, notamment les espaces naturels régionaux, citons le plan Arbres ou encore le dispositif Génération + lycée et nature. Nous avons de plus, voté lors de la dernière commission permanente l'aide aux services de conseil forestier afin d'accompagner les propriétaires privés de forêts. Nous finançons également des organismes qui travaillent avec des forestiers privés comme Fibois et Francylva, qui font un travail formidable.

Le Conseil Régional des HdF, réuni en Séance Plénière, conscient de l'urgence, incite à aller plus loin.

- En établissant des plans de gestion pour une durée de 10 à 15 ans et en les validant régulièrement ;
- En régulant la production de bois à la demande de l'ONF ;
- En pérennisant le dialogue et les mesures communes avec l'Etat pour la gestion domaniale ;
- En respectant l'accroissement naturel des forêts et de l'environnement ;
- En adaptant la filière bois au changement des espèces ;
- En rétablissant l'équilibre forêt -Gibier ;
- En impliquant encore plus les citoyens, qui se sentent de plus en plus concernés et en poursuivant avec les organismes dédiés la sensibilisation qui fonctionne très bien auprès des jeunes générations.

Nous souhaitons de tous nos vœux la poursuite et l'accélération des dispositifs mis en œuvre ainsi que des moyens pérennes pour nos scientifiques, nos forestiers et leurs organismes pour prendre soin de nos forêts et les préparer rapidement aux évolutions climatiques.

Edith VARET et Anthony JOUVENEL

VOEU ADOPTÉ



Groupe « Pour le Climat, Pour l'Emploi » DÉLÉGATION ÉCOLOGISTE

Conseil Régional
HAUTS-DE-FRANCE

VOEU

Déposé par : **Karima Delli**

Objet : Mises en places des Assises régionales du climat

Exposé des motifs :

A travers le Grand débat et la Convention citoyenne pour le climat, le Président de la République s'est engagé à faire de la transition écologique sa priorité.

Pourtant, les Hauts-de-France sont en alerte rouge depuis plusieurs années : la biodiversité suffoque, 17 personnes meurent prématurément chaque jour à cause de la pollution de l'air, nos côtes s'effondrent, nos champs brûlent et le scénario catastrophe ne fait que commencer.

Le cabinet australien XDI a récemment publié une étude qui classe les régions du monde selon leur niveau de vulnérabilité aux changements climatiques. En France, ce sont les Hauts-de-France qui obtiennent la première place de ce triste palmarès.

L'étude est sans appel : les épisodes de tempête, de sécheresse et d'inondation que nous avons connu ces dernières années vont se multiplier et redoubler d'intensité avec de lourdes conséquences sur l'économie et l'emploi régional. Inutile de rappeler que ce seront celles et ceux qui sont les plus vulnérables qui seront les plus touchés dans ce scénario.

Pourtant, l'heure n'est pas au désarroi et au laisser-aller. Il est encore temps d'agir et pour le mieux en usant de l'intelligence collective des acteurs de la région.



Les Écologistes
HAUTS-DE-FRANCE

Séance Plénière

30 mars 2023

Arrivé SG le 17/03/2023

Groupe « Pour le Climat, Pour l'Emploi » DÉLÉGATION ÉCOLOGISTE

Conseil Régional HAUTS-DE-FRANCE

Ainsi, en lien avec la politique REV3, la région demande à l'État de s'engager dans l'instauration d'Assises régionales du Climat et dans la mise en place des moyens d'actions qui en résulteraient. Ces assises auront pour but, sur le modèle de la convention citoyenne, de réunir les industries, les entreprises, les associations, les citoyens, les partenaires sociaux et les collectivités afin d'établir un plan d'adaptation aux changements climatiques dans les Hauts-de-France et de garantir l'objectif de réduction des gaz à effet de serre de 55% d'ici 2030.

Ouvrir un débat régional sous la forme des Assises permettrait d'avoir un outil consultatif de sortie de crise pour mieux se loger, mieux produire, mieux se déplacer et mieux se nourrir. Et à termes d'instaurer un groupe d'experts régionaux sur le climat (GREC) afin de permettre une veille scientifique et pallier au mieux les changements climatiques de la région.

VOEU REJETÉ



CONSEIL REGIONAL HAUTS-DE-FRANCE

Séance plénière du 30 mars 2023
Voeu groupe UDI

Donnons un nouveau souffle au projet européen

Il y a un peu plus d'un an, **la Russie a envahi l'Ukraine et ainsi bafoué les principes fondamentaux du droit international, à savoir l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Etat ukrainien.** Depuis les origines de la construction européenne, la paix n'avait jamais été remise en question à ce point sur le vieux continent.

A l'aune de ces événements, les mots de Jean Monnet retrouvent leur pertinence : « L'Europe se fera dans les crises et elle sera la somme des solutions apportées à ces crises ».

Il est urgent de consolider une Europe politique qui défende nos intérêts communs. Les différents traités constitutifs de l'Union Européenne ont formé un espace de gouvernance à multi niveau qui manque de lisibilité et de représentativité. **Nous sommes pour plus de démocratie et de coopération afin de donner un nouvel élan au projet européen.**

Aussi l'Europe doit affirmer son indépendance. Le retour des impérialismes nous oblige à nous démarquer sur la scène internationale. **L'émergence de nouvelles puissances, comme la Chine ou l'Inde, nous poussent à réinventer le multilatéralisme.** Les européens doivent **coopérer en matière de sécurité et de défense.** Pour cela, il nous faut réfléchir au périmètre efficient à l'heure où l'Ukraine nous appelle à l'aide et où les britanniques ne font plus partie de l'Union Européenne.

C'est le sens de la réunion de la Communauté Politique Européenne organisée à Prague le 06 octobre 2022. Ce nouvel espace de dialogue et de coopération vise à **défendre des intérêts communs, renforcer la sécurité, la stabilité et la prospérité du continent européen et réformer l'ordre européen au-delà des activités de l'UE et de l'OTAN.**

Dans certains domaines, l'Union Européenne démontre déjà son ambition.

Sur le numérique, l'Europe compense son retard en légiférant pour protéger au mieux ses citoyens et garantir l'indépendance des acteurs européens sur ce marché dominé par la Chine et les Etats-Unis. C'est ainsi qu'a été mis en place le Règlement Général sur la Protection des données (RGPD) en 2016, le Digital Service Act (DSA) et le Digital Market Act (DMA) en octobre dernier afin de limiter la domination économique des grandes plateformes et la diffusion en ligne de contenus et produits illicites.

En matière environnementale, le Pacte Vert pour l'Europe mis en place en 2021, vise quant à lui, à rendre l'Europe neutre en carbone à l'horizon 2050. En fixant des **objectifs ambitieux et en s'appuyant sur des investissements massifs**, l'Union européenne va accompagner ses Etats membres et les collectivités territoriales **vers la décarbonation et la mise en place de mix énergétiques équilibrés**. Les **normes européennes doivent ainsi servir à harmoniser plutôt qu'à effacer** les particularismes nationaux.

L'Europe peut également permettre une plus grande décentralisation. Nous avons déjà eu l'occasion de le rappeler : la Région en tant qu'autorité de gestion des fonds européens doit valoriser l'Union Européenne pour faire connaître l'utilisation de ces fonds. Pour rappel, **la région a bénéficié de 8 milliards d'euros sur la programmation 2014-2020 (fonds structurels et politiques sectorielles de l'union européenne)** et la méthode est à souligner. Quand l'Etat reprend des marges de manœuvres aux collectivités (Taxe d'Habitation, CVAE...), **l'Europe définit des critères qui permettent stabilité et visibilité**. Nous soulignons **cette confiance qui donne plus de responsabilité aux collectivités**.

Nous devons **changer de regard sur l'Europe**. Si l'Europe est impuissante, c'est souvent la faute des égoïsmes nationaux qui n'assument pas leurs responsabilités. Nous voulons par ce vœu **réaffirmer notre attachement au projet européen souvent décrié et qui a aujourd'hui toute sa place pour répondre aux défis de notre époque**.

Cette communauté de destin s'est construite **autour du droit et de nos valeurs communes de liberté, de démocratie, de paix, d'échange et de sécurité**. Le contexte international nous oblige à plus **d'ambition, de coopération et de fermeté pour défendre nos intérêts communs**.

Plus qu'un rêve, **l'Europe est aujourd'hui une nécessité**.

C'est pourquoi **le conseil régional des Hauts-de-France réuni en assemblée plénière** affirme sa volonté de **renforcer les liens qui unissent les pays européens pour une Europe:**

- Politique qui soit plus démocratique et aille plus loin dans la coopération ;
- Indépendante sur le plan économique, énergétique, militaire et numérique ;
- Décentralisée respectant le principe de subsidiarité et les identités locales ;
- Ecologique pour préserver notre environnement et servir de modèle au reste du monde.

VOEU ADOPTÉ



Daniel LECA

ERRATUM

Remplacer les phrases :

Pour rappel, **la région a bénéficié de 1,7 milliards d'euros de fonds structurels sur la programmation 2014-2020**. Nous ne comptons pas ici les programmes opérationnels (Plan de relance Européen, Fond Social Européen, FEDER...) qui abondent de plusieurs centaines de millions d'euros, avec une même méthode.

Par la phrase :

Pour rappel, **la région a bénéficié de 8 milliards d'euros sur la programmation 2014-2020** (fonds structurels et politiques sectorielles de l'union européenne) et la méthode est à souligner.

ANNEXE 4

Liste d'émargement




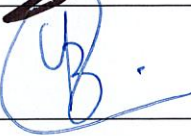

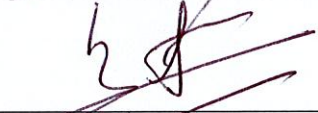


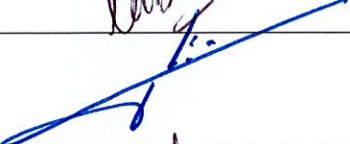
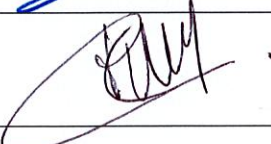
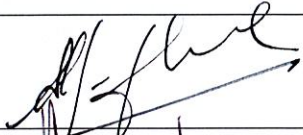

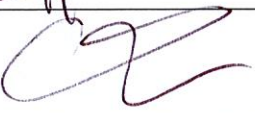


LISTE D'EMARGEMENT

Séance Plénière du 30 Mars 2023

NOM - PRÉNOM	SIGNATURE
AGIUS Emmanuel	
ANDRIS Régine	
BARA Laurence	
BARISEAU Florence	
BATAILLE Jean-Pierre	
BAUDE Bernard	
BAZAN Laure	
BEAUCHAMPS Philippe	
BERTELOOT Pierrick	
BERTRAND Xavier	
BEYAERT Martial	
BIEGALSKI Valérie	
BILDE Bruno	
BILLET Nathalie	
BOISSEAUX Anne-Sophie	
BOMMART Émilie	



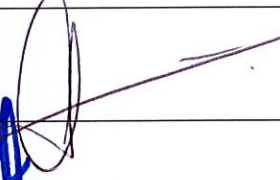

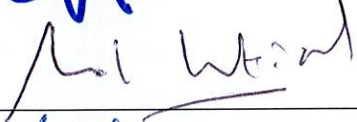

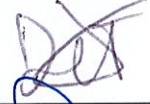



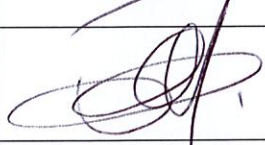




LISTE D'EMARGEMENT

Séance Plénière du 30 Mars 2023

NOM - PRÉNOM	SIGNATURE
BOUCHART Natacha	
BOURGHELLE-KOS Nadège	
BRICE Laurent	
BROHARD Yannick	
BRUN Cédric	
BRUNET Sylvaine	
BUTEL Yves	
CABAYE Maxime	
CAMBIER Guislain	
CARON Philippe	
CASIER Odile	
CASTIGLIONE Salvatore	
CAUWEL Jean	
CHARPENTIER Laurence	
CHENU Sébastien	
CLAVET Bruno	



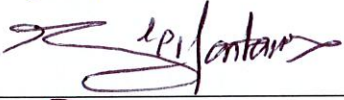
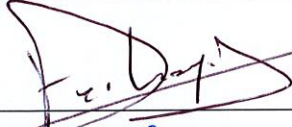

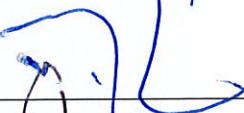
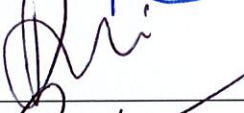

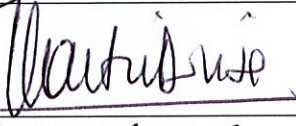
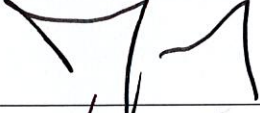

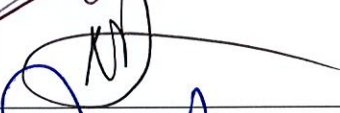
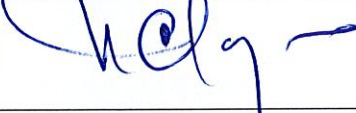



LISTE D'EMARGEMENT

Séance Plénière du 30 Mars 2023

NOM - PRÉNOM	SIGNATURE
CLOBOURSE Elisabeth	
CLOEZ Elodie	
COLSON Aurore	
COULON Christophe	
COURTIAL Edouard	
COUSIN Alexandre	
DE TEMMERMAN Jennifer	
DECAGNY Arnaud	
DECOSTER François	
DELAIRE Marie-Noëlle	
DELANNOY Sandra	
DELBAR Guillaume	
DELEBARRE Christelle	
DELEFORTRIE Christine	
DELHAYE Eric	
DELLI Karima	

LISTE D'EMARGEMENT

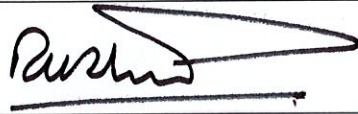
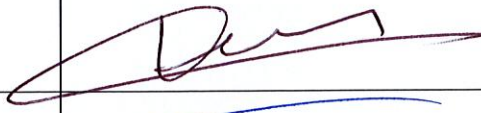
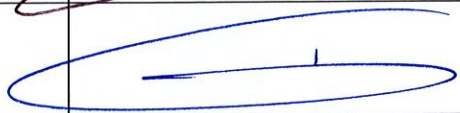
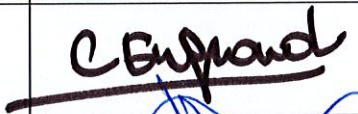
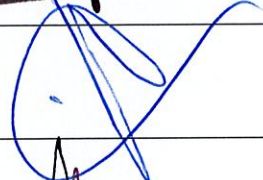





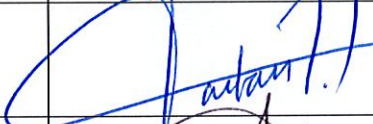

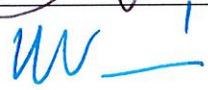

Séance Plénière du 30 Mars 2023

NOM - PRÉNOM	SIGNATURE
DEMARTHE Pascal	
DESCAMPS Carlos	
DESFONTAINES Cathy	
DESHAYES François	
DHALLUIN Héloïse	
DHERSIN Franck	
DHIFALLAH Mabrouka	
DISDIER Mélanie	
DOMISE Martin	
DONNAY Eric	
DORCHIES Mady	
DROBINOHA Nathalie	
DUCLOY Michèle	
DUCRET Stéphanie	
DUFOSSET Alexandre	
DUMONT-DESEIGNE Véronique	

LISTE D'EMARGEMENT

Séance Plénière du 30 Mars 2023

NOM - PRÉNOM	SIGNATURE
--------------	-----------

DURAND Eric	
DURIEZ Marie-Christine	
ELAZOUZI Hakim	
ENGRAND Christine	
ENGRAND Olivier	
EYMERY Philippe	
FAGOT Maryse	
FASQUELLE Daniel	
FATNA Huguette	
FENAIN Virginie	
FINEZ Sabine	
FLAMANT Sarah	
FONTAINE Jean-Paul	
FONTAINE-BARBIER Anne-Sophie	
FOURÉ Brigitte	
FOUTRY Luc	

LISTE D'EMARGEMENT

Séance Plénière du 30 Mars 2023

NOM - PRÉNOM	SIGNATURE
GACQUERRE Amel	
GENELLE André	
GÉRARD Bernard	
GHEERBRANT Nathalie	
GIBSON Pierre-Emmanuel	
GOMBERT Sandrine	
GONDY Elisabeth	
GONSSE Franck	
GUINIOT Michel	
HAMDANE Zahia	
HANSEN-CATTA Paul-Henry	
HARLÉ D'OPHOVE Guy	
HAVEZ Audrey	
HERBANNE Chanez	
HERIZI Samira	
HEUSÈLE Alban	

LISTE D'EMARGEMENT

Séance Plénière du 30 Mars 2023

NOM - PRÉNOM	SIGNATURE
HUTCHINSON Yvan	
HUTIN Thomas	
HUYGHE Sébastien	
ITTELET Isabelle	
JANIER DUBRY Nelly	
JOLY Claire	
JOMBART Simon	
JOUVENEL Anthony	
JULIEN PEUVION Paulette	
KERRICH-BERNARD Sarah	
LAMARQUE Emmanuelle	
LAYER Marie-Ange	
LEBAS Nathalie	
LECA Daniel	
LEFEBVRE Frédéric	
LERMYTTE-BAVAY Marie-Claude	

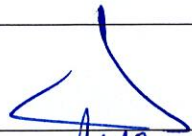

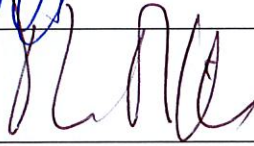

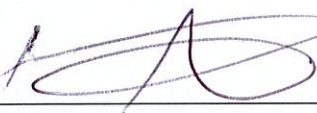
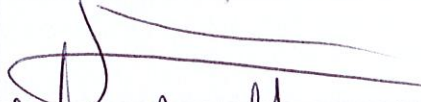
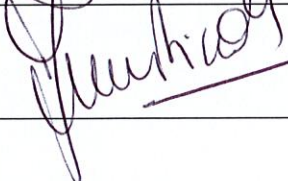



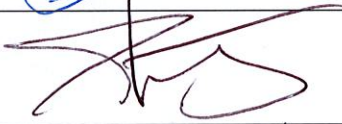
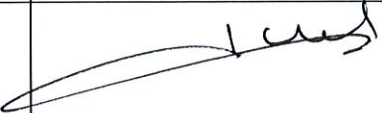
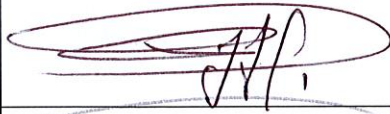
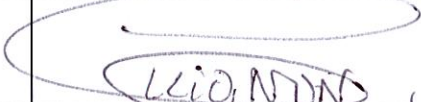
LISTE D'EMARGEMENT

Séance Plénière du 30 Mars 2023

NOM - PRÉNOM	SIGNATURE
LESNE Marie-Sophie	
LETURQUE Frédéric	
LHOMME Brigitte	
LORIC Jean-Christophe	
LUBREZ Caroline	
LUCAS Benjamin	
LUZI Fulvio	
MACAREZ Frédérique	
MALIAR Faustine	
MAQUET Emmanuel	
MARAIS-BEUIL Claire	
MARCELLAK Serge	
MARTIN Manoëlle	
MASSAU Fatima	
MERLIER-LEQUETTE Sophie	
METTAI Gilles	

LISTE D'EMARGEMENT

Séance Plénière du 30 Mars 2023

NOM - PRÉNOM	SIGNATURE
MICHALAK Jean-Michel	
MIQUEL Martine	
MOTTE Frédéric	
MOYSE Dominique	
MULOT Jean-Paul	
NAVE Adrien	
OUIZILLE Alexandre	
PINON Anne	
PLANCKE Patricia	
PLANQUE Olivier	
POIX Julien	
PONCHAUX Danièle	
POUPART Patricia	
PROUVOT Laurence	
PYPE Denis	
QUIGNON Catherine	

LISTE D'EMARGEMENT

Séance Plénière du 30 Mars 2023

NOM - PRÉNOM	SIGNATURE
RAPIN Jean-François	
RICHARD Nicolas	
RIGAUD Laurent	
ROHART Ludovic	
ROUCHET Margaux	
SADOUNE Samia	
SAINT-HUILE Benjamin	
SECK Marianne	
SILLANI Antoine	
SIMÉON Serge	
SIX Valérie	
SOUFFLET Jean-Louis	
SZCZUREK Christopher	
TACCOEN Jean-Michel	
TANGUY Jean-Philippe	
TASZAREK Anne-Sophie	

LISTE D'EMARGEMENT

Séance Plénière du 30 Mars 2023

NOM - PRÉNOM	SIGNATURE
TEINTENIER Véronique	
TEMPREMANT Grégory	
TÉTARD Ghislain	
THÉVENIAUD Philippe	
TIRMARCHE Benoit	
TONDELIER Marine	M. Tondelier
TORRE Philippe	
VANNOBEL Bernadette	
VARET Edith	
VUYLSTEKER Katy	